THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-SIXIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME VI

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

## DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC VII

THE GETTY CENTER
LIBRARY

# DÉCOUVERTES

FAITES DANS

# L'OPPIDUM DE POMMIERS

(AISNE)

## *(NOVIODUNUM* DES *SUESSIONES)*

Par M. Octave Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 20 et 27 décembre 1905.

---

Dans la séance du 21 décembre 1904, j'ai fait une communication à la Société sous ce titre : *L'enceinte de Pommiers* (*Noviodunum des Suessiones*[1]).

On y trouve l'inventaire de 1945 monnaies gauloises, sur environ 2600, qui ont été recueillies dans toutes les parties de l'oppidum, mais les autres découvertes n'ont pas été signalées dans ce premier article. Aujourd'hui, je voudrais présenter et décrire une faible partie des nombreux objets qui ont été trouvés généralement mêlés aux monnaies gauloises, dans des fonds d'habitations de l'époque de l'indépendance.

1. *Mém. de la Soc. des antiq. de Fr.*, t. LXV, 1904-1905, p. 45.

En raison de sa position stratégique l'emplacement de cette enceinte, d'environ 40 hectares, a été occupé dès l'époque néolithique; la preuve en est fournie par les très nombreux silex, taillés et polis, qui y ont été recueillis, tels que percuteurs, nucleus, perçoirs, grattoirs, scies, lames diverses, flèches de différentes formes et haches polies.

Pour les pièces qui vont être présentées, les numéros indiqués se rapportent à ceux qui sont fixés sur mes cartons; j'indiquerai dans quelles enceintes des objets analogues ont été déjà recueillis.

## I. — Armes, outils et instruments divers[1].

1. Pièce avec douille, de 27 centimètres de longueur totale; elle présente une lame tranchante d'un seul côté, de forme triangulaire, mesurant 17 centimètres de longueur et 52 millimètres à la base de la lame.

2. Même forme que le n° 1; sa longueur totale est de 22 centimètres; la lame mesure 152 millimètres de longueur et 32 à la base.

3, 4 et 5. Même forme que les nos 1 et 2,

1. Le nommé Denis Henriquet m'a affirmé, il y a environ trente ans, qu'il avait découvert vers 1840, en extrayant des pierres, lieu dit le Moulin-à-Vent, un peu à l'est de la lettre N du plan, fig. 1, dans les *Mémoires* de la Société, t. LXV, p. 48, une sépulture gauloise avec char; il a retrouvé des fragments de fer de roues avec le squelette.

variant de 16 à 18 centimètres pour la longueur totale, avec lames de 9 à 12 centimètres de longueur sur 15 à 22 millimètres à la base[1].

6. Pointe de javelot à douille, de 16 centimètres de longueur. Le milieu forme nervure, de chaque côté, pour augmenter la résistance (J.-L. Pič et J. Déchelette, *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême*[2], pl. XXIX, 3 et 20).

7. Pointes de javelots, à douille, en forme de feuille, de 13 à 18 centimètres de longueur. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 26, Alésia (*Stradonitz*, pl. XXIX, 23).

8. Pointes de flèches à douille, en forme de feuille, de 95 millimètres de longueur. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 26, Alésia; vitr. 18, Boviolles (Meuse) (*Stradonitz*, pl. XXIX, 11).

9. Pointe de flèche de forme triangulaire, à soie; la longueur est de 111 millimètres (*Stradonitz*, pl. XXIX, 9, même forme, mais à douille).

1. On peut croire que les objets en fer avec douille, nos 1 à 5, pris par quelques auteurs pour des couteaux, peuvent se rapporter à une arme, dans le genre de la lance, comme semble le prouver la pièce no 5, dont la pointe se trouve très fortement recourbée, probablement par suite d'un choc sur un bouclier ou sur une autre pièce résistante. A ma connaissance, il n'a été trouvé qu'un seul fer de lance ordinaire. Cela se comprend, les véritables armes ayant été livrées à César (*B. G.*, l. II, c. 13).

2. Leipzig, 1906. Dans la suite, Stradonitz indiquera la même publication. L'oppidum de Stradonitz est en Bohême, à 32 kilomètres au sud-ouest de Prague, d'après M. J. Déchelette.

10, 11, 17, 18 et 19. Pointes de flèches avec pointe de chaque bout, ou à soie; longueur de 51 à 111 millimètres. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 21, Saint-Pierre-en-Châtre (Oise).

12, 13, 14, 15 et 16. Pointes de flèches creuses, ou à douille; longueur de 40 à 60 millimètres. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 21, Saint-Pierre-en-Châtre; vitr. 26, Alésia.

20, 21 et 22. Talons d'étendards ou autres. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 20, Mont-Beuvray; vitr. 26, D, Alésia.

23 et 24. Couteaux à soie; longueur de 152 à 158 millimètres (*Beuvray*, Bulliot, pl. XLVII, 9; *Stradonitz*, pl. XXXIV, 3).

25 et 26. Outil en forme de ciseau de chaque bout; le milieu plus étroit se trouve renforcé.

27. Grandes clefs courbes, avec anneau de suspension[1]; celle n° 27 est de 243 millimètres de longueur. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 18, Boviolles; vitr. 21, Saint-Pierre-en-Châtre (*Beuvray*, Bulliot, pl. XLVI, 6, 7 et 8).

28 à 31. Styles en fer; longueur 0m10 à 115 millimètres.

32. Styles en os ou en ivoire (plusieurs dans la collection de M. Brunehant), la longueur du n° 32 est de 111 millimètres (*Stradonitz*, pl. XLIII, 1 et 4).

1. Ce genre de clef était encore en usage, il y a quelques années, en Champagne, pour ouvrir de l'extérieur, par un trou de la porte, les verroux de fermeture placés à l'intérieur.

33. Spatule en bronze; longueur de 166 millimètres, arrondie d'un bout, en forme de lancette à l'autre extrémité (*Stradonitz*, pl. XXIV, 11 et 23).

35 à 40. Épingles, alènes et poinçons en fer.

41 à 43. Poinçons en os (*Stradonitz*, pl. XLVIII, 2 et 12).

## II. — Objets de parure et autres.

44 et 45. Grains de collier, en verre foncé, rubané de jaune (*Stradonitz*, pl. VI, 4 et 32).

46 à 51. Grains de collier, en verres de diverses couleurs (*Stradonitz*, pl. VI, 9, 10, 15 et 16).

52. Grain de collier, forme allongée, avec aspérités, en verre bleu (*Stradonitz*, pl. VI, cf. 45).

53 à 59. Grains de collier en bronze de formes diverses (*Stradonitz*, pl. XVIII, cf. 1, 3, 4 et 5).

60 à 64. Grains de collier en terre cuite de diverses formes (*Stradonitz*, pl. LXVII, 13, 16, 38 et 39).

65. Grain de collier en os (*Stradonitz*, pl. XLIII, cf. 14).

66 à 68. Grains de collier en silex percé.

69 à 74. Fragments d'objets, de l'époque dite du bronze, destinés à être refondus.

75 à 77. Anneaux ou bagues en bronze.

78. Bague en fer avec chaton (la pierre manque).

79. Bague en argent, avec chaton; intaille en cornaline. Cette pierre gravée a 13 millimètres

de diamètre, elle représente un arbre à gauche, sur plan incliné; à droite une massue dressée

Fig. 1. — Intaille trouvée a Pommiers.
(Collection de M. Vauvillé.)

(fig. 1) (*Stradonitz*, pl. VII, cf. 15; il y a sur cette planche plus de 20 bagues à chaton).

M. Brunehant possède dans sa collection une bague avec pierre gravée qui représente Pégase; à droite, autour de la légende, on lit : VEL VG NI. Elle a été recueillie dans l'enceinte (fig. 2).

Fig. 2. — Intaille trouvée a Pommiers.
(Collection de M. Brunehant.)

80. Bague en bronze filigrané (*Stradonitz*, pl. VII, 7).

81. Chaton de bague, en verre bleu, de 11 millimètres de diamètre (*Stradonitz*, pl. VII, cf. 50).

82. Verre sphérique vert, de 14 millimètres de diamètre, ayant probablement servi de parure.

83. Pendeloque en bronze, ornée de pointillés, de 42 millimètres de longueur.

84. Fragment de miroir.

85 et 86. Rouelles en bronze, de 45 millimètres de diamètre[1] (*Stradonitz*, pl. X, cf. 36 et 40).

87 et 88. Petits disques en os, de 12 et 13 millimètres de diamètre.

89 et 90. Objets indéterminés en bronze.

91. Boucle, de forme rectangulaire en bronze (*Stradonitz*, pl. XXIII, cf. 50).

92 à 94. Boucles, de différentes formes, en bronze de 18, 19 et 21 millimètres de largeur (*Beuvray*, Bulliot, pl. L; cf. 12, 27 et 29).

95 à 97. Boucles en bronze, avec plaquette double et rivets, ayant servi à fixer une courroie, mesurant 13, 15 et 17 millimètres de largeur.

98 et 99. Hameçon et harpon en bronze pour la pêche.

100. Plaquette rectangulaire en os, de 43 millimètres de longueur sur 10 millimètres de largeur, ornée de trois cercles centrés (*Stradonitz*, pl. XLIV, cf. 6 et 7).

101 à 105. Objets indéterminés en bronze.

107 à 111. Petits outils? en bronze, de 24 à 39 millimètres de longueur.

112. Petit crampon en bronze. Un certain nombre d'autres crampons en fer, de différentes dimensions, ont été trouvés dans les fouilles.

113 et 114. Clou et rivet en fer, avec large

1. Une rouelle du même genre est quelquefois représentée sous le cheval des monnaies d'or à la légende CRICIRV, fig. 6 et 8 ci-après.

tête sphérique creuse. Un très grand nombre de clous en fer, avec tête plate, variant de 3 à 20 centimètres de longueur, ont été aussi recueillis dans les fonds d'habitations.

115 à 120. Clous coniques en fer pour chaussures (?) garnis de pointes sous la tête pour les fixer.

121 à 130. Parties ou gouttelettes de bronze provenant de la refonte de ce métal dans des habitations gauloises.

131. Forte partie d'émail ayant coulé dans une habitation.

Outre les objets dont il vient d'être question, on a aussi recueilli des fragments de cercles de roues, ronds de timons?, ciseaux à froid pour couper le fer, disques troués, coins de fer, pointes à base cylindrique, anneaux divers, fausses mailles, clous à œillets, clous à crochets, gâches, creusets et pelle d'émailleur. Tous ces objets sont analogues à ceux du Mont-Beuvray. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 8 et 9.

Des pinces à épiler en bronze, de même provenance, sont conservées dans la collection Brunehant. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 13 et 21, Saint-Pierre-en-Châtre (*Stradonitz*, pl. XVII, 20.)

## III. — Fibules.

Les fibules recueillies dans l'oppidum sont assez nombreuses. Il y en a quatre-vingt-trois dans la collection de M. Brunehant; de mon côté, j'en

possède quarante-quatre. Cette série, bien datée par les très nombreuses monnaies gauloises des fonds d'habitation où ces fibules ont été trouvées généralement, est très intéressante.

Je vais essayer de décrire les principales formes en présentant et en donnant le nombre de celles que je possède et de celles de M. Brunehant :

1. Huit fibules en fer rond, avec ressort en spirale et fermoir; longueur de 60 à 80 millimètres (fig. 3, n° 1). — La collection Brunehant renferme 14 fibules, toutes en fer rond, et 7 autres fibules en fer ayant le dessus plat.

2. Trois fibules en bronze, en tige ronde; ressort[1] de six tours; l'une d'elles, mesure 77 millimètres de longueur (fig. 3, n° 2); la partie du fermoir, de forme gracieuse, est ajourée. — La collection Brunehant contient 20 pièces, variant de 40 à 99 millimètres de longueur.

3. Fibule en bronze demi-rond; longueur de 36 millimètres; ressort de six tours (fig. 3, n° 3); l'épingle manque.

4. Belle petite fibule en bronze, de 44 millimètres de longueur, avec ressort de quatre tours. Le dessus est orné de deux nervures saillantes sur le bord, et de trois traits en travers (fig. 3, n° 4).

5. Belle fibule en bronze de 116 millimètres de longueur. Le dessus plat est orné de deux lignes

1. Toutes les pièces indiquées avec le nombre de tours sont à ressort à spirale.

droites sur les bords; ressort de huit tours, fermoir ajouré (fig. 3, n° 5).

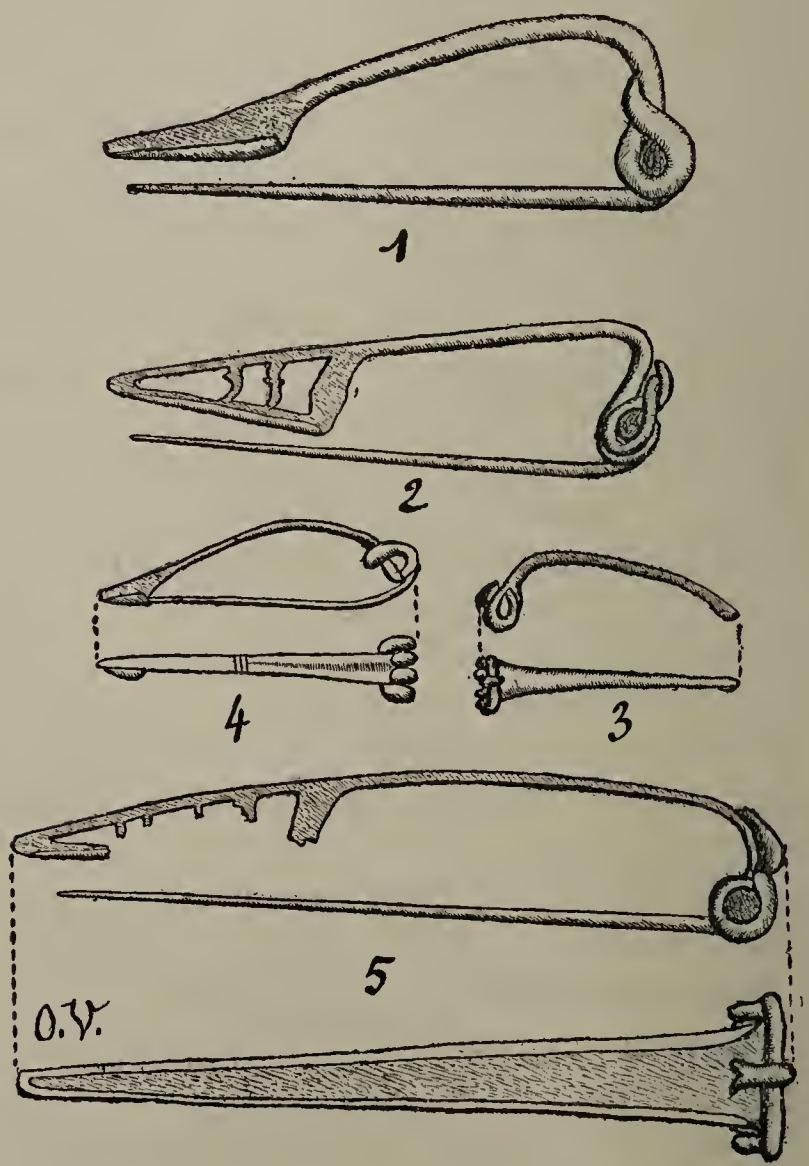


Fig. 3. — Fibules trouvées a Pommiers.

6. Cinq parties de fibules en bronze, avec des-

sus plat; forme triangulaire; ressort de six tours; les épingles manquent. L'une d'elles est ornée à la

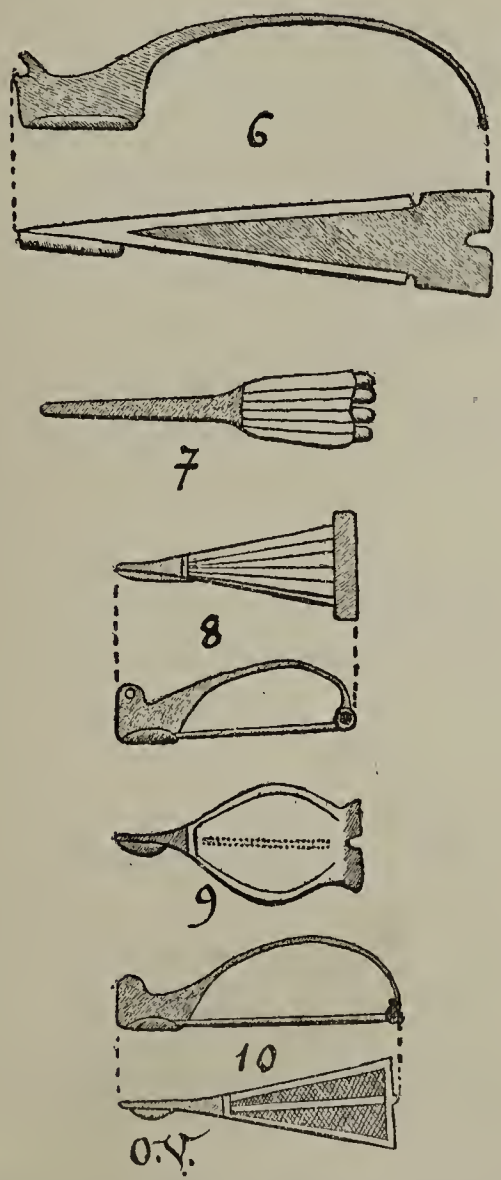


Fig. 4. — Fibules trouvées a Pommiers.

partie supérieure de deux lignes; la partie du

fermoir est large et non ajourée; longueur de 68 millimètres (fig. 4, n° 6). — Dans la collection Brunehant, il y a dix pièces en bronze, comparables à celles des n$^{os}$ 5 et 6.

7. Fibule en bronze, avec dessus en partie plat, ornée de cinq lignes parallèles; ressort de quatre tours; longueur de 47 millimètres (fig. 4, n° 7).

8. Deux fibules en bronze, avec dessus plat, de forme triangulaire; elles sont ornées de cinq lignes droites; épingle à charnière, formée d'une pièce à part reliée par un petit rivet; longueur 34 et 36 millimètres (fig. 4, n° 8). — Cinq fibules analogues sont dans la collection Brunehant.

9. Fibule en bronze, avec dessus très large, ornée d'une ligne perlée au milieu; deux autres lignes pleines courent sur les bords; longueur de 36 millimètres; l'épingle manque (fig. 4, n° 9). — Dans la collection Brunehant, il y a une pièce du même genre.

10. Trois fibules en bronze, avec dessus de forme triangulaire, ornées de quadrillés, séparés au milieu par une partie droite un peu saillante; épingle à charnière[1] (fig. 4, n° 10). — Dans la collection Brunehant, il y a sept fibules du même type.

11. Fibule en bronze, avec dessus large, en

1. Les fibules munies d'une épingle à charnière sont plus rarement trouvées avec l'épingle que celles qui possèdent un ressort en spirale, les premières étant moins résistantes que les dernières.

forme de losange, ornée de trois traits et d'une petite collerette; ressort de quatre tours; lon-

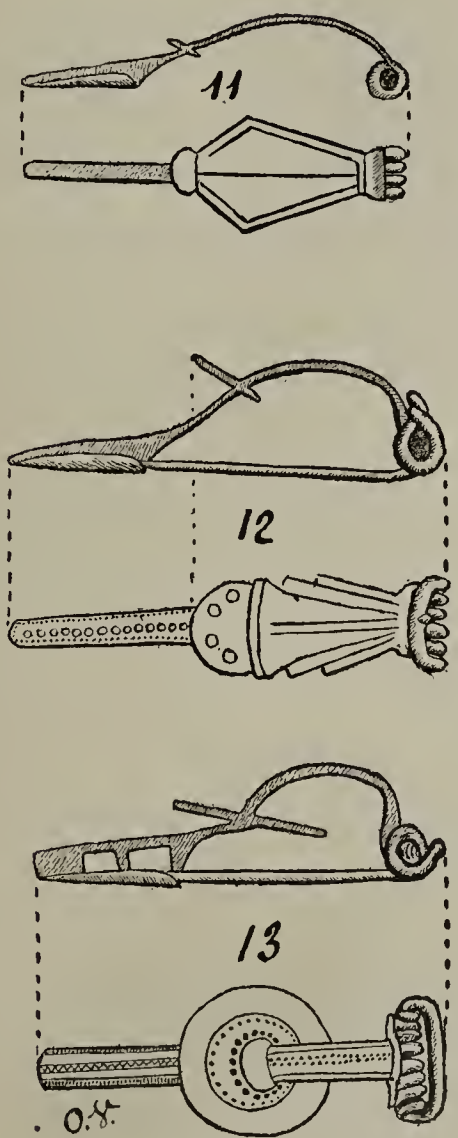


Fig. 5. — Fibules trouvées a Pommiers.

gueur de 48 millimètres; l'épingle manque (fig. 5,

n° 11). — Dans la collection Brunehant, il y a quatre pièces en bronze du même genre.

12. Quatre fibules en bronze, avec dessus assez large, ornées de diverses manières; collerette un peu plus large que celle n° 11. L'une d'elles[1] est ornée de traits, de petits annelets et de lignes perlées; longueur de 56 millimètres (fig. 5, n° 12). — La collection Brunehant renferme trois fibules du même genre, dont une avec collerette ajourée.

13. Très belle fibule en bronze, avec collerette ou cercle médian de 19 millimètres de diamètre, ornée de deux cercles de grènetis; le dessus, du côté du ressort de huit tours, porte des lignes perlées; du côté du fermoir, deux autres lignes perlées sur les bords; le milieu est orné de zigzags; longueur de 51 millimètres (fig. 5, n° 13[2]).

14. Outre les fibules dont il vient d'être question, je possède douze fragments d'autres pièces, avec ressort à spirale. — M. Brunehant a aussi douze autres fibules de formes diverses.

Il est intéressant de constater que la fibule du genre de celle qui porte le n° 13 est représentée

1. Cette fibule a été étamée ou argentée.

2. Une fibule analogue a été trouvée dans l'oppidum du Châtelet (Haute-Marne) et décrite par l'abbé Fourot dans les *Mém. de la Soc. des lettres, arts, etc., de Saint-Dizier*, t. IV (1887), p. 58, pl. IV. Une autre du même genre a été recueillie au Mont-Beuvray par M. J. Déchelette. Ces deux fibules avaient leur ressort protégé par une enveloppe métallique, indiquant certainement l'influence romaine, tandis que, sur celle de Pommiers, le ressort n'est garanti par aucune enveloppe.

ouverte, comme l'a bien fait remarquer M. Maxe-Werly[1] sur les monnaies d'or à la légende CRI-

Fig. 6. — Monnaie a la légende CRICIRV.

CIRV (monnaie des Suessiones). On peut se reporter aux représentations de ces monnaies, dans la

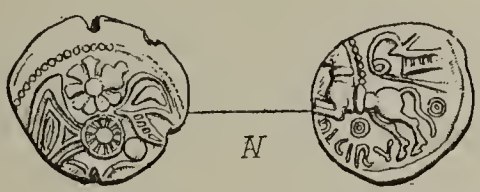

Fig. 7. — Monnaie a la légende CRICIRV.

*Revue numismatique*, 1885, pl. VI, nos 10 et 12, à nos fig. 6 et 7 et aussi à la fig. 8, qui reproduit

Fig. 8. — Monnaie a la légende CRICIRV.
(Collection Vauvillé.)

1. *Bull. monumental*, 1884. Cette fibule est représentée ouverte.

une autre monnaie de la légende *Criciru* de notre collection. Les monnaies à la légende CRICIRV sont maintenant reconnues comme appartenant aux Suessiones, en raison du nombre considérable de celles qui ont été trouvées, disséminées dans l'oppidum de Pommiers, ce qui prouve bien que là était le centre de circulation, on peut même dire le centre d'émission de ces monnaies (*Revue numismatique*, 1899, p. 269).

## IV. — Restes d'ateliers métallurgiques.

Les habitants de l'oppidum s'occupaient de métallurgie. Nous en avons la preuve par les découvertes de culots ferrugineux et de vases ou creusets dont il sera question au sujet des poteries de l'enceinte. Les scories de fer sont quelquefois très nombreuses dans les fonds d'habitations.

On a la certitude que les Gaulois de l'enceinte de Pommiers refondaient aussi les armes et les objets de l'époque dite du bronze[1].

Il y a dans la collection de M. Brunehant un fragment d'épée auquel adhèrent d'autres parties de bronze et deux parties de lames de bronze (dite d'époque morgienne[2]) ayant été refondues en partie dans les habitations gauloises. Les parties

1. Ce fait peut expliquer la rareté des découvertes de ces armes, ou objets dans le département de l'Aisne.

2. Musée préhistorique de MM. G. et A. de Mortillet, n° 715.

ou gouttelettes de fonte de bronze, nos 121 à 130 du carton, en sont aussi une preuve.

Ce fragment d'épée m'a été confié pour être présenté à la Société d'anthropologie de Paris dans la séance du 21 juillet 1904[1] : il s'agissait de prouver que l'analyse du bronze ancien ne peut pas toujours indiquer l'époque d'origine de ce bronze comme le pensait M. Chovet[2]. En effet, le bronze d'époque morgienne refondu à l'époque gauloise, en cas d'analyse, ne donnerait certainement pas la composition du bronze de cette époque, mais celle d'une époque bien antérieure.

## V. — Poteries recueillies dans les habitations gauloises.

Voici la série des principales formes de poteries usuelles qui ont été recueillies dans des fonds d'habitations et dont je présente des fragments divers à la Société :

1. De nombreux fragments d'amphores, faites au tour, en terre rouge. Ces vases portent quelquefois, sur le bord du col, la marque du potier : AT, CE, MI, MM, RCIE, SS et ...F pour les fragments que j'ai pu recueillir (*Beuvray*, Bulliot, cf. pl. XIX et pl. XXIX, n° 10).

2. Des fragments, quelquefois énormes, de pote-

1. *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 1904, p. 491.
2. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1903, p. 347.

ries très grossières, mélangées de fragments de silex, nummulites, etc. Ces très grands vases avaient jusqu'à 0m45 d'ouverture, avec une bordure, presque horizontale, de 5 centimètres de largeur, qui rentre, tout le tour, d'environ 25 millimètres jusqu'à la paroi extérieure du vase. Cette bordure devait servir à prendre les vases avec les mains pour les porter. La panse a généralement de 10 à 12 millimètres d'épaisseur. Ces vases, faits au tour, devaient avoir de 50 à 70 centimètres de hauteur pour les plus grands. Quelquefois, ils étaient percés, au fond, d'un trou rond au milieu ; ceux-ci servaient-ils pour faire la lessive ou pour préparer de la boisson? (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXIX, 20 ; pour la forme).

3. Très grands vases, presque de même forme que ceux n° 2 ; la bordure est différente, elle fait presque un demi-cercle extérieurement, en saillie de 28 millimètres ; terre grossière de 9 millimètres d'épaisseur à la panse, petit bourrelet fait au tour, formant couronne au bas de la bordure ; quelquefois vernis noir à l'extérieur (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXIX, cf. 17 ; bordure un peu différente).

4. Vases en terre assez grossière, avec une bordure presque horizontale de 55 millimètres de largeur, formant une saillie extérieure de 28 millimètres, destinée à être prise avec les mains. Ces vases, avec une ouverture d'environ 40 centimètres de diamètre, étaient légèrement convexes

extérieurement, contrairement à ceux n^os^ 2 et 3, qui avaient une panse assez forte.

5. Les poteries les plus communes, dans les fonds d'habitations gauloises, sont celles en forme d'écuelle; elles sont en pâte plus ou moins grossière; les dimensions varient de 16 à 36 centimètres de diamètre. Les plus petites ont 35 millimètres de hauteur, 4 millimètres d'épaisseur et un fond plat de 6 centimètres de diamètre. Les plus grandes, de 36 centimètres de diamètre, avaient une hauteur de 9 centimètres et 9 millimètres d'épaisseur; quelquefois, la bordure était vernie en noir (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXVI, cf. 9).

6. Espèces de coupes ou assiettes plates, avec bordure circulaire relevée tout autour sur 18 à 20 millimètres de hauteur; petit pied d'environ 15 millimètres de hauteur, variant de 7 à 11 centimètres de largeur. Ces assiettes sont de 20 à 38 centimètres de diamètre; l'épaisseur est de 7 à 10 millimètres. Quelques-uns de ces vases proviennent d'importation; le mica mêlé à la pâte en est une preuve certaine (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXVII, cf. 3 à 14).

7. Vases imitant un peu la forme plate de la série précédente; ils en diffèrent par la bordure de 28 millimètres qui n'est pas relevée mais rabattue et qui se termine en forme de bourrelet; diamètre d'environ 36 centimètres avec épaisseur de 8 millimètres.

Les poteries des séries 6 et 7 donnent une preuve incontestable de l'usage du tour pour leur fabrication.

8. Poteries assez fines, d'environ 14 centimètres d'ouverture; 52 millimètres de fond plat; hauteur de 48 millimètres; la bordure du haut forme un quart de cercle extérieurement; petite panse en forme de boudin. Cette forme n'est pas commune (*Stradonitz*, pl. LI, cf. 9).

9. Vases ayant généralement une ouverture de 12 centimètres de diamètre; petite bordure formant demi-cercle de 12 millimètres à l'extérieur; panse d'environ 18 centimètres de diamètre en forme sphérique. La poterie présentée est en pâte grise, elle a été vernie en noir à l'extérieur.

10. Nombreuses poteries variées d'une pâte plus ou moins grossière; diamètre plus ou moins grand; formes et bordures différentes (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXV, cf. 6 et 12; pl. XXVI, cf. 13 et 15).

On a aussi trouvé quelques vases avec trois pieds (*Id.*, ibid., cf. 11 et 14).

11. Passoires diverses, avec trous de différentes grandeurs (*Stradonitz*, pl. LIII, 9; pl. LIV, 7).

12. Vase en terre très grossière, paraissant avoir été fait à la main, de 10 centimètres de diamètre au fond, contenant encore des scories de fer bien adhérentes à la poterie. Ce vase doit être un genre de creuset ayant servi pour la métallurgie

à l'époque gauloise[1]. Les culots métalliques, du même genre, ont été assez fréquemment trouvés dans un certain nombre d'habitations gauloises de Pommiers et de Saint-Thomas[2].

## VI. — Poteries ornementées.

13. Vases en terre plus ou moins grossière, de divers diamètres, ayant été ornés avec le pouce. Une de ces poteries présente une ouverture de 24 centimètres de diamètre, avec bordure presque verticale de 25 millimètres de hauteur, au-dessus de la forte panse du vase; tout le tour, au bas de la bordure, est orné d'une couronne d'ornement qui a été faite avec le pouce. Ce vase est verni en noir sur poterie grise.

14. Vase orné, avec le tour, d'un fort bourrelet vers le milieu de la panse.

15. Poteries de formes et de nuances variées, généralement fines, de 3 millimètres d'épaisseur à la panse, ornées, à l'aide du tour, de belles

1. Voici l'analyse des scories que M. A. Carnot a bien voulu avoir l'obligeance de faire essayer :

| | |
|---|---|
| Silice . . . . . | 10 30 |
| Peroxyde de fer . . | 80 00 |
| Alumine . . . . . | traces |
| Chaux . . . . . | 4 30 |
| Magnésie . . . . . | 0 60 |
| Perte par calcination. | 4 60 |
| | 99 80 |

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. L, 1889, p. 303.

lignes concentriques plus ou moins distancées. Ces vases, quoique avec forte panse, n'ont que 65 à 75 millimètres de fond plat.

16. Vase en terre grise, vernissé en noir; ouverture de 12 centimètres de diamètre; bordure relevée sur 7 millimètres de hauteur; panse assez forte sur laquelle on a fait, avec le tour, des lignes concentriques à 20 millimètres de distance : on a fait ensuite à la main des lignes perlées en creux, par groupe de quatre, distancées plus ou moins obliquement entre les lignes parallèles.

17. Vase gris foncé, de 10 centimètres d'ouverture avec bordure de 14 millimètres de hauteur, formant demi-cercle extérieurement; panse très forte au haut de laquelle se trouvent trois lignes et un bourrelet concentriques, faits au tour, distancés de 22 millimètres : on a tracé à la main, sur tout le tour du vase, entre les lignes et le bourrelet, des lignes en creux, à la pointe, presque parallèles dans le sens de la hauteur.

18. Poteries de forme, de couleur et de pâte variées, plus ou moins fines, portant :

*a)* des lignes en zigzag, carton IV, n° 1[1];

*b)* des lignes parallèles, carton IV, n[os] 2, 4, 6 et 11;

1. Toutes les poteries des cartons III et IV viennent de l'habitation en L du plan des *Mémoires* de la Société, t. LXV, 1904-1905, fig. 1, p. 48; celles du carton I de l'habitation en G et celles du carton II de l'habitation en O.

*c)* des lignes parallèles intercalées par des zigzags, carton IV, n° 5 ;

*d)* trois lignes parallèles, séparées par deux lignes disposées en forme de croix, carton IV, n° 10 ;

*e)* quatre lignes parallèles, inclinées tantôt à droite et tantôt à gauche, carton IV, n° 11 ;

*f)* trois lignes parallèles, placées verticalement, séparées par des croix inclinées et formées de deux traits parallèles, carton IV, n° 13.

19. Les poteries les plus intéressantes et les plus variées sont celles qui sont ornées de lignes ondulées[1]. On trouve ces ornements sur des vases de différentes formes : sur des espèces de coupes plates, cartons II et III, n° 10 ; sur des vases avec forte panse, de différentes dimensions, cartons IV, n$^{os}$ 7, 8 et 9. Quelquefois, ces ornements apparaissent sur des poteries très grossières de pâte et d'une forte épaisseur, carton IV, n° 7 ; d'autres se rencontrent sur des poteries très fines et minces, n$^{os}$ 8 et 9, qui contrastent avec les premières. On trouve aussi, mais plus rarement, des vases ornés d'ondulations, entre lignes concentriques, avec des traits presque parallèles tracés dans le sens de la hauteur du vase, carton IV, n° 8.

1. Des poteries analogues ont été découvertes au Mont-Beuvray. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 9, n$^{os}$ 17592, 17593, 19957 et 19959.

Les différentes poteries ornées, comme celles de l'enceinte de Pommiers, sont aussi assez fréquentes dans l'oppidum de Saint-Thomas[1] (*Bibrax* des Remi).

Dans l'enceinte de Pommiers, il n'a pas été trouvé, à ma connaissance, de poteries peintes, comme celles si nombreuses du Mont-Beuvray (Bulliot, pl. IV à IX) et celles de Stradonitz (pl. XLIX, 22 n^os^), ni de poteries en relief comme au Beuvray (Bulliot, pl. XXXIII). Ce fait s'explique très bien par suite de l'abandon presque immédiat de l'oppidum de Pommiers après la conquête romaine.

Au contraire, le Mont-Beuvray et Stradonitz ont été habités beaucoup plus tard ; c'est pour cela que l'influence romaine s'y est fait remarquer par de nombreuses poteries peintes ou en relief et par d'autres nombreux objets. Les constructions importantes du Mont-Beuvray en sont une preuve incontestable, tandis que dans les enceintes d'occupation uniquement gauloise il n'y avait pas de constructions mais de simples habitations creusées dans la terre ou quelquefois dans la pierre[2], sans aucune maçonnerie.

A Pommiers on a recueilli quelques petits fragments de poteries rouges, remontant à

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. L (5^e^ série, t. X), p. 303.

2. *Ibid.*, t. LXV, 1904-1905, fig. 5 et 6, p. 57, et fig. 9 et 10, p. 59.

l'époque gallo-romaine; elles se trouvaient aux abords des grottes, creusées dans le tuf, qui bordent l'enceinte : ces grottes ont été habitées longtemps après la conquête[1].

## VII. — Comparaison des poteries usuelles des enceintes gauloises avec celles des sépultures gauloises de la Marne et de l'Aisne, dites de l'époque marnienne.

Il est nécessaire de faire observer que les poteries usuelles trouvées dans les enceintes de Pommiers et de Saint-Thomas (ancien oppidum des Remi), ne ressemblent aucunement à celles de la même région, constituant le mobilier des sépultures dites de l'époque gauloise marnienne, dans les départements de la Marne et de l'Aisne.

Les vases des enceintes gauloises sont très variés de forme; ils ont été généralement faits au tour, avec des pâtes bien différentes, comme on a pu le voir sur les poteries présentées.

Les poteries des sépultures gauloises dites marniennes, au contraire, ont été toujours faites à la main; elles diffèrent beaucoup, pour la forme et pour la pâte, de celles des enceintes. Les dix fragments de vases, recueillis par moi en 1893 dans une sépulture sur Mercin[2], en apportent la preuve.

1. Le groupe des grottes dites du Villé est même encore habité maintenant.

2. Cette sépulture se trouvait à environ 2500 mètres au sud-ouest de l'enceinte de Pommiers.

Les ornements des poteries provenant des sépultures se composent de lignes droites, formant des dessins variés; les bords des ouvertures sont simples. Sur les vases des enceintes on peut faire des constatations tout à fait opposées.

En présentant des objets trouvés à Mercin à la Société d'anthropologie de Paris, le 15 mars 1894[1], je disais, au sujet de la différence qui existe entre les poteries des enceintes gauloises et celles des sépultures :

« 1° Sont-ce bien là des poteries d'une seule et même époque?

« 2° Y avait-il à l'époque gauloise des fabriques spéciales, les unes pour les poteries funéraires, les autres pour les poteries usuelles?

« 3° Les poteries funéraires de la Marne et de l'Aisne ne seraient-elles pas des poteries de fabrication spéciale, exécutées par une population très différente de celles qui occupaient les enceintes de l'Aisne et de la Somme, et qui représentaient les anciennes populations du pays, avec leur industrie particulière et générale? Les poteries des sépultures ne nous offrent-elles pas les produits industriels d'une population plus récente, arrivée par invasion sur la Marne et sur l'Aisne? »

En terminant, je crois pouvoir ajouter que les questions posées par moi en 1894 sont encore de circonstance aujourd'hui.

1. *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 1894, p. 286.

# STÈLES FUNÉRAIRES

## PHRYGIENNES

Par M. Étienne Michon, membre résidant.

Lu dans la séance du 21 mars 1906.

---

Le Louvre possède, depuis quelques années, un choix intéressant de stèles funéraires du type si particulier en usage dans la Phrygie.

La suite, à les classer logiquement, en peut être répartie en plusieurs groupes.

Au premier appartiennent deux stèles presque semblables, provenant du Mourad-dagh, l'ancien Dindymos, et du village de Gunckeui[1]. En haut, un couronnement arrondi, sur le rebord duquel, concurremment avec le linteau placé au-dessous, trouvera à se développer l'épitaphe. Dans cet espace semi-circulaire, le buste de deux époux, l'homme et la femme. Au-dessous, une porte, à deux vantaux séparés par un pilastre plus ou moins riche, entourée d'un encadrement formant portail et décoré, ici de simples enroulements, là d'une

1. *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 469.

double tige de lierre et de vigne où alternent les feuilles et les grappes. Chaque vantail est lui-même divisé en compartiments, montrant soit des ornements géométriques, soit un anneau ou la serrure qui fermait le tombeau. Il faut noter, d'ailleurs, que l'une des deux portes semble incomplète dans sa hauteur, quoique la stèle ne soit pas brisée en

Fig. 1. — Stèle funéraire de Mathios et de Tatia.

bas et ait conservé le tenon qui servait à la ficher en terre. Sur l'une et l'autre stèle, encore une charrue, ici seule, avec son long timon recourbé, maladroitement jetée dans l'angle au-dessus de la porte, là mieux placée, tout en bas, et attelée de deux bœufs. C'est, par un autre langage, le même témoignage rendu aux vertus du défunt,

bon et brave cultivateur, que la mention écrite σοφὸς ἀνὴρ ἡδὺς ἅπασιν[1].

L'une des deux stèles[2] (fig. 1[3]) a été préparée par le mari lui-même, de son vivant, et consacrée par le fils :

ΜΑΘΙΟΣΤΑΤΙΑΣΥΝΒΙΩΚΕΑΥΤΩΖΩΝΚΑΜΑΣ
ΤΟΥΣΕΑΥΤΟΥΓΟΝΕΙΣΕΤΕΙΜΗΣΕΝΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ[4]

Μαθῖος Τατίᾳ συνβίῳ κ(αὶ) ἑαυτῷ ζῶν κ(αὶ) Δαμᾶς | τοὺς ἑαυτοῦ γονεῖς ἐτείμησεν μνήμης χάριν.

La formule ὁ δεῖνα ἐτίμησεν est une formule fréquente des épitaphes phrygiennes.

La seconde stèle[5] (fig. 2), dont l'épitaphe est plus longue, est l'œuvre de la piété filiale de quatre fils envers leurs parents :

1. Voy. une charrue analogue sur un bas-relief conservé au Musée de Constantinople, à la fois ex-voto à la Triple Hécate et à Mên et monument funéraire de deux époux phrygiens, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XX, 1896, pl. XVI et p. 66.

2. Inventaire MND. 421; *Département des antiquités grecques et romaines*, *Acquisitions de l'année* 1901, n° 57. Hauteur, 1m04; largeur, 0m75.

3. Il n'a pas été possible de donner toutes les figures à une même échelle.

4. Le K abréviatif de καὶ, ici comme dans les inscriptions suivantes, est muni d'une barre horizontale qu'il n'a pas été possible de reproduire typographiquement. MN et MHΣ, à la 2e ligne, sont liés.

5. Inventaire MND. 420; *Acquisitions de l'année* 1901, n° 56. Hauteur, 1m07; largeur, 0m77.

ΦΙΛΕΤΕΡΟCΚΤΡΟΦΙΜΟCΚΔΙΟΓΑ . . . . . ΡΟC

ΔΙΟΓΑΠΑΤΡΙΚΦΑΥCΤΗΜΗΤΡΙΕΤΙΖΩCΗ
ΕΠΟΙΗCΑΝΜΝΗΜΗCΧΑΡΙΝ·ΟCΑΝΠΡΟCΑΞΞΙ
ΧΙΡΑΤΗΝΒΑΡΥΦΘΟΝΟΝΤΕΚΝΩΝΑΩΡΩΝΠΕΡΙ

ΠΕCΟΙΤΟ ΣΥΝΦΟΡΑΙC

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΑΙ ΔΙΟΓΑCCΟΦΟC
ΑΝΗΡΗΔΥCΑΠΑ
CΙΝ[1]

Φιλέτερος κ(αὶ) Τρόφιμος κ(αὶ) Διογᾶ[ς.....]ρος | Διογᾶ πατρὶ κ(αὶ) Φαύστῃ μητρὶ ἔτι ζώσῃ | ἐποίησαν μνήμης χάριν · ὃς ἂν προσάξῃ | χῖρα τὴν βαρύφθονον τεκνῶν ἀώρων περι|πέσοιτο συνφορᾶις. | Ἔνθαδε κῖται Διογᾶς σοφὸς | ἀνὴρ ἡδὺς ἅπα|σιν.

Il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter quelque peu sur la formule imprécatoire destinée à assurer le respect de la tombe, qui, avec plus ou moins de variantes, se rencontre souvent en Phrygie. Le premier membre, s'il a parfois la forme la plus simple, εἴ τις τοῦτο τὸ μνημεῖον ἀδίκησει[2],

1. Les dernières lignes sont en caractères plus petits. NH dans MNHMHC, HN dans THN sont liés. Sur la forme du Ξ dans ΠΡΟCΑΞΞΙ, cf. Buresch, *Aus Lydien*, p. 49.

2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXIV, 1900, p. 57, 58; Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. I, p. 271, n° 94.

ou encore ὃς ἂν ἀνύξει τύμβον ἢ βλάψει τάφον[1], emprunte d'ordinaire, comme ici, la forme versifiée : ὃς ἂν[2] ou τὶς ἂν προσοίσει χεῖρα τὴν βαρύφθονον[3], ou, avec προσάγειν, ὃς ἂν προσαγάγῃ χεῖρα

Fig. 2. — Stèle funéraire de Diogas et de Fausté.

τὴν βαρύφθονον[4], τὶς ἂν δὲ χεῖρα προσαγάγῃ βαρύφθονον[5], εἴ τις προσάξῃ[6], τὶς ἂν προσάξει χεῖρα τὴν βαρύφθονον[7]. De même pour le second membre.

1. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, n° 3893; Kaibel, *Epigrammata graeca*, n° 376 *e*.

2. *Corp. inscr. graec.*, n°s 3815, 3827 *dd*, 3857 *k*; Kaibel, n° 376 *c*; *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 468.

3. *Corp. inscr. graec.*, n° 3814.

4. *Ibid.*, n° 3883.

5. *Ibid.*, n° 3843; Kaibel, n° 376 *a*.

6. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 614, n° 522.

7. *Corp. inscr. graec.*, n° 3827 *v*; Kaibel, n° 376 *b*; *Sit-*

Quelquefois il exprimera le dévoûment à la colère divine, — qui se traduit, ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θέον ou τὸν ζῶντα Θέον[1], jusque dans les très nombreuses inscriptions chrétiennes de Phrygie, — soit à la colère des dieux en général, κεχολωμένους θέους ἔχοιτο[2], θεῶν κεχολωμένων τύχοιτον[3], soit à la colère des dieux régionaux, θεῶν Πισιδικῶν κεχολωμένων τύχοιτο[4], ou de telle divinité en particulier, κεχολωμένον ἔχοιτο Μῆνα[5], Ἑκάτης μελαίνης περιπέσοιτο δαίμοσιν[6]. Plus souvent, il se bornera à menacer le violateur des pires infortunes, ὀρφανὰ τέκνα λίποιτο[7], ἄωρα τέκνα προθοῖτο[8], ὀρφανὰ τέκνα λίποιτο, ἐν πυρὶ πάντα δράμοιτο.... κακῶν ὑπόχειρος ὀλῖτε, — qui, chose curieuse, se retrouve à la fois à Iconium[9] et, dans une tout autre région, à Périnthe[10], — ou avec cette même forme περιπέσοιτο,

*zungsberichte d. k. preussisch. Akademie der Wissenschaften*, 1888, t. II, p. 865.

1. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 514.

2. Sterrett, *Epigraphical journey*, p. 216, n° 237.

3. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXIV, 1900, p. 58.

4. *Ibid.*, p. 57, 58; Sterrett, *Epigraphical journey*, p. 32, n° 29.

5. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXVI, 1902, p. 217, n° 8; Sterrett, *Epigraphical journey*, p. 200, n° 211.

6. *Corp. inscr. graec.*, n° 3857 *k*; *Athenische Mittheilungen*, t. X, 1885, p. 17; Kaibel, n° 376 *d*.

7. *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus OEsterreich-Ungarn*, t. XIX, 1896, p. 37.

8. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 661, n° 620.

9. *Corp. inscr. graec.*, n° 4000; Kaibel, n° 406.

10. *Jahreshefte d. k. arch. Institutes in Wien*, t. I, 1898, Beiblatt, p. 112, n° 10. Les légères différences qu'offre le

particulièrement affectionnée, ταῖς αὐταῖς[1], τοιαύταις[2], πολλαῖς ἀώροις[3], οὕτως ἀώροις[4], οὕτως ἄωρος[5], πόνων ἀώρων[6], et enfin, comme dans notre exemplaire, τεκνῶν ἀώρων περιπέσοιτο συμφοραῖς[7] ou συμφορᾷ[8]. Il y a, de toute manière, une prédilection pour l'optatif de la voie moyenne, là où l'on attendrait des formes actives, qui, plus rare dans les parties mieux ouvertes à la civilisation, est, M. Ramsay l'a remarqué, particulière aux régions sauvages de la Phrygie du Nord et de l'Est[9].

A côté de la porte, une seconde caractéristique des tombes phrygiennes est la représentation des objets familiers au défunt. Sans grand souci que le mort soit un homme ou une femme, on en trouve une longue variété, rouleau, diptyque,

texte du *Corpus*, qui dérive d'une copie très ancienne, sont sans doute dues à des fautes de lecture.

1. *Corp. inscr. graec.*, n° 3843; Kaibel, n° 376 *a*.

2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, 1893, p. 279.

3. *Corp. inscr. graec.*, n° 3827 *v*; Kaibel, n° 376 *b*.

4. *Ibid.*, n°s 3814, 3815, 3827 *dd*, 3846 *z*[60], 3883; Kaibel, n° 376 *c*; *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 468.

5. *Sitzungsberichte d. k. preussisch. Akademie der Wissenschaften*, 1888, t. II, p. 865.

6. *Corp. inscr. graec.*, n° 3893; Kaibel, n° 376 *e*; Ramsay, *bishopries of Phrygia*, t. I, p. 389, n° 238.

7. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 614, *Cities and* n° 522; Buresch, *Aus Lydien*, p. 47.

8. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, 1893, p. 279; Ramsay, *Cities and bishopries of Phrygia*, t. II, p. 654, n° 574.

9. Ramsay, *Cities and bishopries of Phrygia*, t. I, p. 271; t. II, p. 614.

écritoire, couteau, scie, chaussures, chaudron, coffret, oiseau privé, miroir, peigne, alabastres et flacons à parfums, épingles, pinces, ciseaux, métier, quenouille, fuseau, corbeille à laine. Sur les stèles mêmes de Gunckeui, dans le champ du

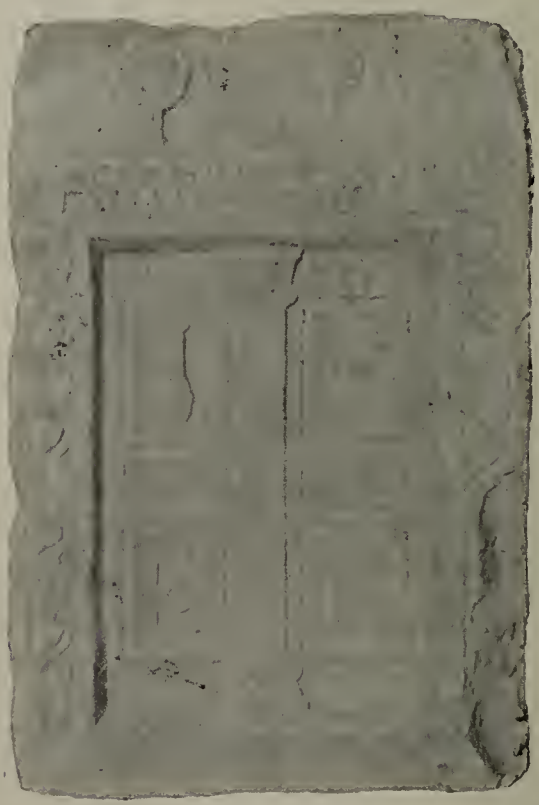

Fig. 3. — Stèle funéraire d'Espéris.

couronnement, en dehors de l'arcade qui abrite les bustes des défunts, on reconnaît, sur l'une le bas d'un fuseau, sur l'autre, dans le seul angle qui subsiste, des tablettes.

Venons à une autre stèle, originaire d'Otourak,

à une trentaine de kilomètres d'Acmonia, au point où, à une altitude de 1100 mètres environ, la ligne du chemin de fer quitte le bassin de la mer Égée[1] (fig. 3[2]). La stèle est de beaucoup moindres dimensions et se compose d'une simple porte, à deux vantaux séparés par un pilastre à chapiteau, avec encadrement de feuilles de lierre, la porte surmontée d'une sorte de fronton. Dans ce fronton, de gauche à droite, sur un même rang, un miroir, un peigne, une quenouille, un fuseau et une corbeille à laine. L'épitaphe est gravée sur le bandeau supérieur de l'encadrement et sur le haut même de la porte :

ΑCΚΛΗΠΙΑΔΗCЄCΠЄΡΙΔΙ
ΓΥΝΑΙΚΙΚΘΗCЄΥCΚΒΑΧΧΥ

ΛΟCΜΗ ΤΡΩΝЄC
ΜΝΗΜΗ‘ ΧΑΡΙΝ

Ἀσκληπίαδης Ἑσπερίδι | γυναικὶ κ(αὶ) Θησεὺς κ(αὶ) Βαχχύ|λος μήτρωνες | μνήμης χάριν.

Les μήτρωνες, ce sont les oncles maternels. Les parents nommés sont nombreux dans les épitaphes phrygiennes et souvent indiqués dans des

1. Inventaire MND. 45; *Acquisitions de l'année* 1899, n° 19. Hauteur, 0m55; largeur, 0m37.

2. La photographie a été faite par M. le Dr E. Pfuhl, professeur à l'Université de Göttingue, qui m'a très obligeamment autorisé à la reproduire.

formes barbares[1]. En publiant une inscription de Dédé-keui, près Euménia, où figure la mention τῶ μήτρωνι[2], M. Ramsay ajoutait que μήτρων, pour lequel la forme normale est μήτρως, semble ne pas se retrouver ailleurs, sauf dans un épigramme métrique de Kotyaeum[3] et peut-être un autre de Sardes[4]; mais, en réalité, on a la suite d'exemples ὁ μήτρως[5], τῷ μήτρωνι[6], τὸν μήτρως[7] ou μήτρωνα[8], οἱ μήτρωνες[9], comme ὁ πάτρως[10], τῷ πάτρῳ[11] ou πάτρωνι[12], τὸν πάτρως[13] ou πάτρωναν[14], οἱ πατρώ[15], τοὺς πάτρονας[16].

Il faut noter encore que, en outre des objets

1. Buresch, *Aus Lydien*, p. 45.
2. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 521, n° 362.
3. Kaibel, n° 371.
4. *Ibid.*, n° 322.
5. *Athenische Mittheilungen*, t. XVII, 1892, p. 198.
6. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 521, n° 362.
7. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, p. 386; t. XI, 1887, p. 450.
8. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XI, 1887, p. 470.
9. *Corp. inscr. graec.*, n° 3440.
10. *Ibid.*, n° 3827 *q*.
11. *Ibid.*, n° 3827 *i*.
12. *Ibid.*, n° 3850 *b*.
13. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, p. 382, 383; t. XI, 1887, p. 450.
14. *Corp. inscr. graec.*, n° 3827 *ff*.
15. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XI, 1887, p. 471.
16. *Corp. inscr. graec.*, n° 3827 *cc*. Sur μήτρως et πάτρως, cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, p. 383, et surtout Buresch, *Aus Lydien*, p. 45.

figurés sur le fronton, un sixième, un petit vase en forme d'alabastre, a trouvé place dans la porte à quatre compartiments, — dont trois sont occupés par la serrure et des anneaux, — dans le compartiment gauche du haut.

Un pas de plus dans la fusion des deux éléments de décoration, porte et objets usuels, est fait dans une stèle d'Acmonia[1]. La surface en a malheureusement souffert et l'inscription est en grande partie mutilée et illisible :

....ΥΤΟ..ΙCΖΩΝΤЄCΚΤΑΤΘΙ.....ΤΩ..Υ..Λ....
....ΗCΥΝΒΙΩΚΥΡΙΛΛΗΚ..Ο.....Υ·Ι.....
....ΤΙΑCΘΥΓΑΤΗΤΙCЄΑΥ·Ω..Ο.....ΜΝΗ
ΜΗC
ΧΑΡΙ

....ΤΙCΑΝΠΡΟCΟΙC
....ΩΡΟΙCΠΕΡΙ[2]

Les quelques mots déchiffrables nous apprennent, on le voit, que la tombe a été élevée du vivant de ses auteurs, ζῶντες, dont un seul nom se reconnait, Κυρίλλη, pour l'un d'eux, ἑαυτῷ, et son conjoint, συνβίῳ, et que, afin d'en défendre la propriété, on menaçait le violateur de l'imprécation que nous avons étudiée plus haut, τὶς ἂν προ-

1. Inventaire MND. 709; *Acquisitions de l'année* 1904, n° 8. Hauteur, 0m60; largeur, 0m76.

2. Les Ω, impossibles à rendre typographiquement, sont d'une forme très particulière.

σοίσει χεῖρα τὴν βαρύφθονον οὕτως ἀώροις περιπέσοιτο συμφοραῖς.

Pour toute décoration, un triple encadrement d'oves et de perles, dont on ne peut douter qu'il simule un portail, — quoique, à la façon dont la stèle est coupée dans le bas, la porte n'eût pas sa hauteur naturelle, — et, à l'intérieur de ce portail, sans vantaux ni compartiments, jetés pêle-mêle, un grand couteau, une outre, un miroir, un peigne, une double hache, une quenouille servant de perchoir à un oiseau privé et un fuseau.

Nous avons donc trouvé, d'abord dans les stèles de Gunckeui, la porte traitée au naturel et ses vantaux ou compartiments occupés par les seuls objets qui leur conviennent, des décors géométriques ou une serrure et des anneaux. Dans la stèle d'Otourak, les objets familiers, occupant le fronton qui leur appartient légitimement, empiètent déjà sur un des compartiments de la porte. Enfin, les voici qui envahissent complètement une place où ils n'ont que faire, comme si l'artiste ne se souvenait pas qu'il a donné à la stèle l'apparence d'une porte. Il y a là un processus que M. Noack, dans un article sur des stèles funéraires de Dorylée, a parfaitement indiqué, en même temps qu'il faisait justice d'une explication proposée presque concurremment pour les mêmes monuments par M. Joubin[1]. D'après celui-ci, les com-

1. *Athenische Mittheilungen*, t. XIX, 1894, p. 315-334.

partiments figurés sur les stèles, avec les objets qui les garnissent, représenteraient les diverses pièces d'une habitation, chambre à coucher, toilette, cellier à provisions, etc., d'après le principe qui préside à la décoration de la tombe égyptienne[1]. M. Joubin, sans doute, fait cette réserve que, entre les deux hypothèses, — y voir ou une mode importée d'Égypte par les Romains ou le souvenir d'une tradition phrygienne, — il estime plus vraisemblable la seconde[2]. Je ne crois pas que, fût-ce ainsi corrigée, son explication puisse trouver crédit. Il n'est pas douteux que, alors même qu'elles sont couvertes d'accessoires qui auraient dû prendre place sur le seul fronton, les stèles représentent une simple porte, non pas, remarque justement M. Noack[3], la vague porte qui donne accès à l'Hadès, mais la porte réelle, véritable, des vieux tombeaux phrygiens : dans ceux-ci, où la chambre funéraire est taillée dans le roc, il est tout naturel que l'entrée figure une porte et les stèles de l'époque romaine ne sont qu'une dégénérescence traditionnelle de ces tombeaux rupestres des siècles antérieurs.

L'aboutissement de cette tradition se peut reconnaître dans une dernière stèle d'Acmonia[4], où,

1. Joubin, *Revue archéologique*, 1894, t. I, p. 182-183.
2. *Ibid.*, p. 183.
3. *Athenische Mittheilungen*, t. XIX, 1894, p. 326.
4. Inventaire MND. 422; *Acquisitions de l'année* 1901, n° 50. Hauteur, 0m60; largeur, 0m40.

de la porte disparue, il ne reste plus que l'encadrement à feuilles de lierre et où les vantaux et

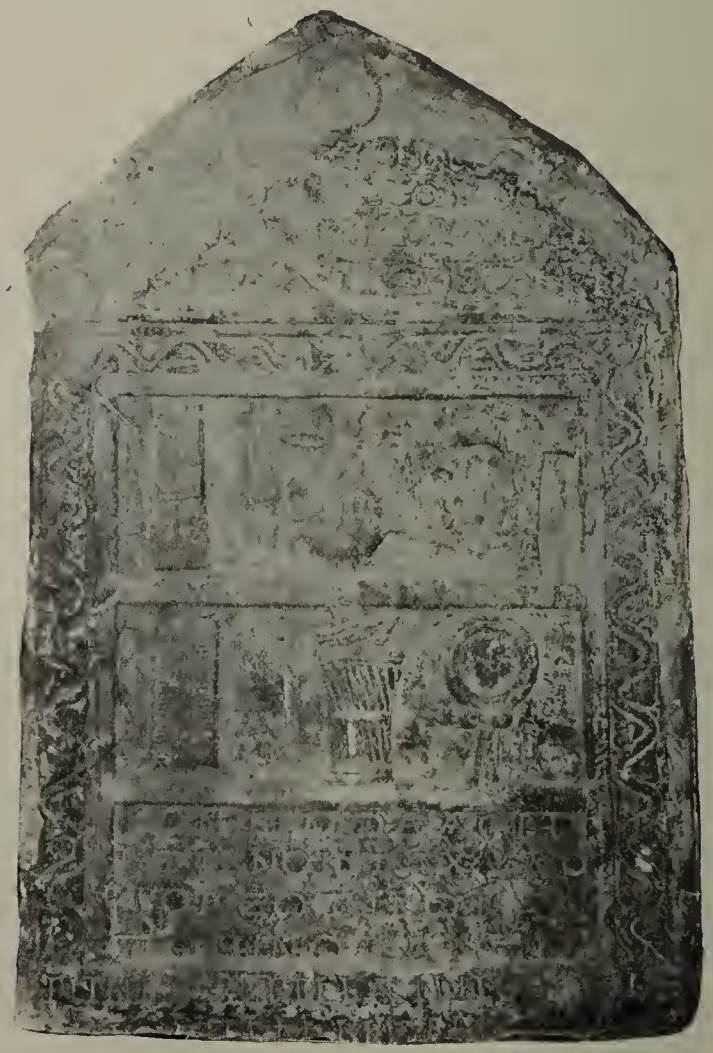

Fig. 4. — Stèle funéraire de Marios, Zotikos, Antoninos, Antoninè et Ammianè.

compartiments, absents comme dans l'exemple précédent, ont fait place à des registres horizon-

taux superposés, qui en contredisent, loin de l'évoquer, le souvenir (fig. 4). Dans ces registres, un étui contenant une spatule, une outre, un objet assez difficile à déterminer qui peut être une sorte de couteau ou serpette, un peigne, une corbeille, un miroir.

L'épitaphe, gravée à la fois sur le fronton, — immédiatement au-dessous de la rosace qui en orne la pointe, — dans le plus bas des trois registres et sur la partie inférieure de la pierre, est ainsi conçue :

ЄΤΟΥϹ·Τ·Ν·Є·Α
ΑΜΜΙΑϹЄΚΥΡΟΙϹΠΑ
ΑΚΚΡΙϹΠΗΚϹΥΝΒΙΩΓ
ΛΥΚΥΤΑΤΩΜΑΡΙΩ

ΚΟΝΗϹΙΜΩΔΑЄΡΙ
ΚΤЄΚΝΟΙϹΤΑΧΥΜΟ
ΙΡΟΙϹΖΩΤΙΚΩΚΑΝ
ΤΩΝΙΝΩΚΑΝΤΩ
ΝΙΝΗΚΑΜΜΙΑΝΗЄΠΟΙ
. . . . . ΜΝΗΜΗϹΧΑ[1]

Ἔτους τνε'. | Ἀμμία ϹЄΚΥΡΟΙϹΠΑ | Α κ(αὶ) συνβίῳ γ|λυκυτάτῳ Μαρίῳ | κ(αὶ) Ὀνησίμῳ δαέρι

1. Les Ω ont la même forme caractéristique que dans l'inscription précédente. Il ne subsiste plus, au moins au début, que le sommet des lettres de la dernière ligne : ΜΝΗΜΗϹ, avec les lettres liées, se laisse reconnaître; il semble qu'il y ait auparavant d'autres caractères que la fin de ЄΠΟΙ | ΗϹЄΝ.

| καὶ τέκνοις ταχυμο|ίροις Ζωτικῷ κ(αὶ) Ἀν|τωνίνῳ κ(αὶ) Ἀντω|νίνῃ κ(αὶ) Ἀμμιανῇ ἐποί|ησεν.. μνήμης χά[ριν].

Elle n'offre d'autres difficultés qu'un A à la fin de la première ligne et un autre au début de la troisième, qui semblent faire double emploi, et le nom barbare CЄKYPOICΠA, dont la lecture est pourtant certaine[1].

L'intérêt est dans l'indication de la date ἔτους τνε′ = 355, qui correspond bien à la fin de la période à laquelle appartiennent la majeure partie des épitaphes datées des régions voisines. Citons seulement, à titre d'exemples, les dates de 305 = τε′ sur une autre stèle d'Acmonia[2], de 308 = τη′ sur une d'Islam-keui près Acmonia[3], de 311 = τια′ sur une d'Euménia[4], de 312 = τιβ′ sur une de Maimul près Aizani[5], de 322 = τκβ′ sur une d'Hassan-keui, entre Ouchak et Afioun-Karahissar[6], de 328 = τκη′ sur une d'Ouchak[7], de 338

1. Sur l'emploi de δαήρ, beau-frère, dans les épitaphes phrygiennes, cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, p. 383.

2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, 1893, p. 259.

3. *Ibid.*, p. 262.

4. *Corp. inscr. graec.*, n° 3896.

5. *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 408.

6. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, 1893, p. 272.

7. *Ibid.*, p. 263; Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 653.

= τλη′ sur une de Dinair[1], de 342 = τμϐ′ sur une d'Acmonia[2], de 354 = τνδ′, enfin, sur une dernière d'Ouchak[3]. L'ère employée communément en Phrygie étant l'ère provinciale de Sylla[4], dont le point de départ est l'année 85 ou 84 avant J.-C., nous amène pour notre stèle à la date de 271 après J.-C.

Il peut être intéressant, enfin, de rapprocher de cette série de stèles phrygiennes une dernière stèle, provenant de Philadelphie[5] (fig. 5), certainement d'une époque beaucoup plus ancienne, et dont les représentations, — un repas funèbre, une scène d'adieux, — ne s'éloignent pas des sujets ordinaires des stèles gréco-romaines de Smyrne et de la côte, mais dont le fronton offre un détail très typique. On y voit, en effet, non pas deux lions, comme avait cru y distinguer M. Buresch, qui l'avait remarquée à Philadelphie[6], mais un lion terrassant un taureau qui lui fait face, le corps allongé, les pattes de devant ployées, la tête contre terre. Le lion vainqueur du taureau, le lion posant la patte sur une tête de taureau, c'est, on le sait, un des motifs qu'offrent les tombeaux

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, p. 248.
2. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 652.
3. *Athenische Mittheilungen*, t. XXX, 1905, p. 327.
4. Sur l'emploi de cette ère, même en Lydie, concurremment avec l'ère d'Actium, Buresch, *Aus Lydien*, p. 20-26.
5. Inventaire MND. 49; *Acquisitions de l'année* 1899, n° 78. Hauteur, 1m10; largeur, 0m45.
6. *Aus Lydien*, p. 14-15, n° 12.

rupestres de Phrygie. Le seul exemple, d'ailleurs,

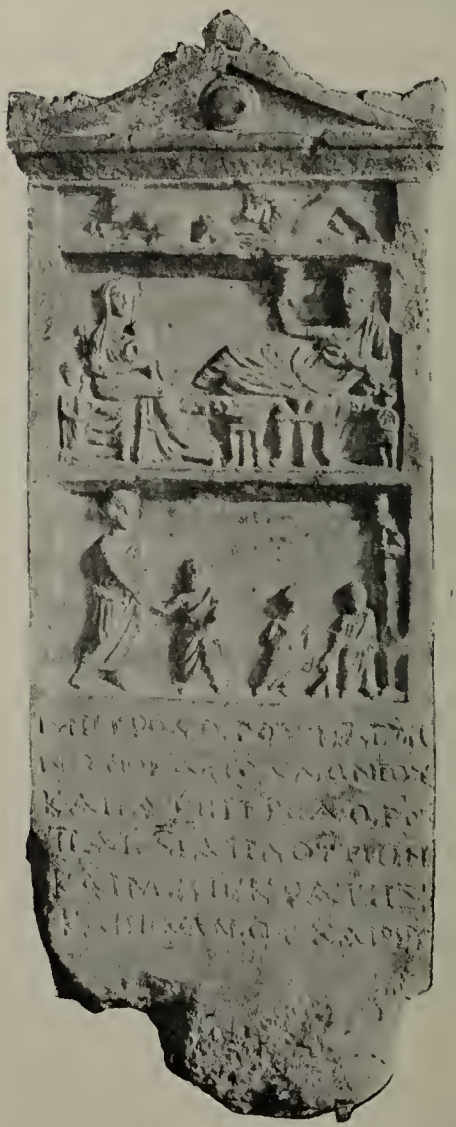

Fig. 5. — Stèle funéraire de Métrodoros et Zénon et des enfants de Métrodoros.

que je connaisse à en citer sur une stèle funé-

raire est une stèle de Gédiz, dans la Phrygie Épictète, qui a conservé la décoration phrygienne traditionnelle empruntée aux objets familiers et dans le fronton de laquelle se voient deux lions opposés, la patte sur une tête de taureau[1].

Au-dessous, deux registres de reliefs avec de très visibles traces de couleur rouge. D'abord, un banquet funèbre : homme couché dans la pose ordinaire, tenant un rhyton dans la main droite levée, femme drapée assise portant un enfant, deux serviteurs et deux tables chargées de mets. Au-dessous encore, jeune homme drapé donnant la main à un enfant plus petit et deux autres enfants, dont l'un joue avec un chien devant une haute colonne qui porte, non pas un coq, comme le dit M. Buresch[2], mais un sphinx ailé assis[3]. Sur la base, l'épitaphe :

ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣΚΑΙΖΗ
ΝΩΝΟΙΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
ΚΑΙΤΑΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ
ΠΑΙΔΙΑΠΛΟΥΤΙΩΝ
ΚΑΙΜΕΝΕΚΡΑΤΗΣ
ΚΑΙΝΕΚΤΑΝΩΡΧΑΙΡΕΤΕ

Μητρόδωρος καὶ Ζή|νων οἱ Ἀπολλωνίου | καὶ τὰ Μητροδώρου | παιδία Πλουτίων | καὶ Μενεκράτης | καὶ Νεκτάνωρ χαίρετε.

1. *Athenische Mittheilungen*, t. XIX, 1894, p. 327, fig. 6.
2. *Aus Lydien*, p. 328.
3. *Jahrbuch d. k. deutschen Institust*, t. XX, 1905, p. 51, n° 5.

A remarquer le nom de Νεκτάνωρ, qui semble nouveau, mais qui peut être rapproché de Νεικάνωρ, qui figure sur une stèle de Kotyaeum[1]. La stèle de Gédiz nous fournit en même temps une date, ἔτους σϐ′ = 202, soit 118 ap. J.-C., qui convient fort bien aussi à notre exemplaire, d'un siècle et demi, par suite, antérieur à la stèle précédente de Marios, Zotikos, Antoninos, Antoniné et Ammiané.

1. *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 469.

# LA TÊTE PATIBULAIRE

CONSERVÉE

AU MUSÉE D'ORLÉANS

Par M. C. Enlart, membre résidant.

Lu dans la séance du 28 mars 1906.

---

En visitant dernièrement le Musée des tombeaux établi à Orléans dans le sous-sol du Musée historique, mon attention fut attirée par une tête grimaçante, en pierre calcaire, fine et compacte, un peu plus grande que demi-nature, suspendue par un anneau de fer.

Le distingué conservateur du Musée, notre correspondant M. Léon Dumuÿs, voulut bien me donner quelques renseignements sur la trouvaille de l'objet, découvert en 1903 à cinq mètres de profondeur en creusant un puits dans une maison sise rue des Murlins, n° 127[1], et il vient de me

1. Cette maison est tout à fait en dehors de la ville, près de la poudrière et du champ de manœuvres, dit des *Groues*, et non loin d'une ancienne léproserie dite *Aux Aydes*, située en bordure de la grande route de Chartres. L'objet fut recueilli par un peintre, M. Robert, qui en a fait don au Musée.

faire l'aimable surprise de m'envoyer la photographie (fig. 1) que je suis heureux de vous communiquer de sa part.

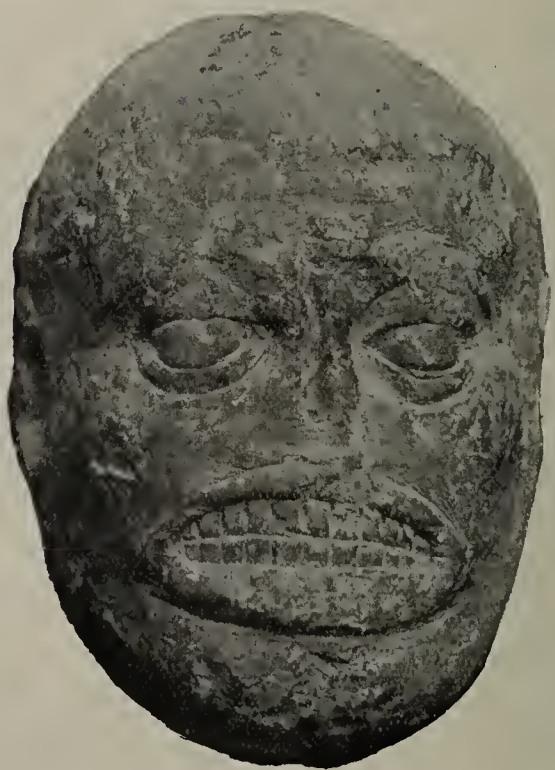

Fig. 1. — Tête conservée au Musée historique d'Orléans.

(Crypte des tombeaux.)

Ce qui m'avait frappé à première vue dans cette étrange sculpture, c'est sa ressemblance frappante avec un objet célèbre en Alsace, le *Klapperstein*, ou la Pierre des Bavards, à Mulhouse (fig. 2),

à laquelle M. Stœber a consacré une notice en 1856[1].

Parmi les tâches difficiles que le moyen âge avait courageusement assumées, plus courageusement poursuivies, il y eut, à côté de la quadrature du cercle, du Grand-Œuvre et du mouvement

Fig. 2. — Le « Klapperstein » de Mulhouse.

(D'après le *Magasin pittoresque.*)

perpétuel, bien des efforts tentés pour mettre les femmes à la raison. La littérature ne permet guère de croire qu'ils aient été fructueux : elle est de nature à consoler nos contemporains.

Et pourtant, nos vieilles coutumes témoignent

1. Aug. Stœber, *Notice historique sur le Klapperstein.* Colmar, 1856, in-8°. — Cette notice a été résumée dans le *Magasin pittoresque*, t. XXV, 1857, p. 384.

parfois de beaucoup d'expérience et de philosophie chez leurs auteurs : alors que l'homme qui a injurié son semblable est passible d'une simple amende, la femme, qui sous le moindre prétexte, à la moindre démangeaison se répand en flot d'invectives dont rien ne peut plus arrêter le cours, la femme, dis-je, est en outre punie dans ce qu'elle a de plus sensible, dans son amour-propre; elle est condamnée à une exhibition infamante et, qui pis est pour elle, ridicule.

La coutume d'Argonne, en 1263, lui donne le choix entre une amende de cinq sols, à répartir entre le seigneur, le mayeur et l'offensé, et l'obligation de suivre la procession du dimanche en chemise, une pierre attachée au cou.

M. Stœber a retrouvé cette coutume dans toute l'Allemagne, en Frise, en Flandre, et dans les pays scandinaves. Grimm et Michelet l'avaient déjà constatée en divers lieux, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle.

En Alsace, elle avait cours à Mulhouse et à Ensisheim. On la retrouve également en Hongrie, où une pierre patibulaire s'est conservée à Budessin; celle-ci a été publiée au tome II du *Magasin Pittoresque*[1].

Ces pierres portaient des noms caractéristiques.

Les uns expriment leur destination : *Schandstein*, pierre d'infamie, *Lesterstein*, pierre du vice, *Klapperstein*, pierre des bavards.

1. T. II, 1834, p. 378, figure.

Les autres désignent leur forme, car le moyen âge aimait à mettre de l'art partout : *Krœntenstein,* pierre du crapaud, est un nom qui semble témoigner que ces crapauds, que les sculpteurs promenaient si volontiers sur le corps des damnés ou des personnages symboles du vice[1], ont aussi pris la forme de pierre patibulaire. D'autres se nomment *pfeife*, sifflet, ou *fiedel*, violon; le sifflet est encore aujourd'hui un signe de mésestime; quant au violon, c'est un instrument à danser, et sans doute accompagnait-il de son ironie la danse de la condamnée, que la personne offensée était autorisée à faire marcher en la piquant d'un aiguillon.

Ailleurs, la pierre s'appelle *Büttelsflache*, la bouteille du bourreau, et, en effet, elle a la forme de ces grands flacons plats de métal du XV^e^ siècle qui s'attachaient par des chaînes au bât des bêtes de somme pour fournir des provisions de voyage. Sans nul doute, c'est à la suite d'excès bachiques que plus d'une femme se laissait emporter par le genre d'éloquence pour récompense duquel l'ordre du *Büttelsflache* avait été institué. Sur le *Büttels-*

1. Voir les Jugements derniers, notamment à Bourges, vers 1300, et dans un bas-relief récemment découvert à York, qui sera publié par M. John Bilson; les Supplices de la luxure au XII^e^ siècle à Moissac et Charlieu, et la figure allégorique de l'Homme symbolisant la concupiscence au grand portail de Bâle, à la fin du XIII^e^ siècle; à celui de Strasbourg au XIV^e^.

*flache* de Budessin, qui peut avoir été sculpté au XVI^e^ siècle, se voit dans un médaillon circulaire une scène de dispute entre deux femmes.

Ce type de pierre est à rapprocher du tonneau d'infamie dans lequel on entrait le corps de la patiente pour la promener, selon la coutume de Valenciennes[1] ou de certaines villes d'Allemagne[2].

Les pierres patibulaires de Mulhouse et d'Orléans représentent simplement une tête de femme en colère dans toute la laideur et le ridicule que sa passion peut lui donner[3]. Toutes deux montrent les dents et ont le crâne rasé, ce qui était un signe d'infamie. Ainsi traitait-on les sorcières et les femmes de mauvaise vie, et M. Le Blant a démontré que la raison qui les faisait confier aux soins du barbier était de les empêcher de dissimuler dans leur toison des talismans qui les eussent mises à l'abri des douleurs du supplice[4]. Avaient-elles déjà trouvé, pour en porter quand

1. Voir Maurice Bauchond, *La justice du magistrat de Valenciennes*. Paris, 1904, in-8°, p. 49. Cette peine n'apparaît qu'au XVI^e^ siècle.

2. On voit de ces instruments au Musée national bavarois de Münich.

3. C'est à la même idée que répondent certains masques patibulaires, dont le port est en outre douloureux, et que l'on conserve au Musée national bavarois de Münich et au château de Nuremberg.

4. Ed. Le Blant, *De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture*. Mémoires de l'Académie des Inscriptions, 1892.

même, les procédés ingénieux dont usent les cambrioleurs actuels que l'on fouille et que l'on dévêt? L'histoire ne le dit pas, que je sache.

Le *Klapperstein* pèse 12 kilogrammes; la pierre d'Orléans ne pèse que 2 kil. 320 gr.

La tête d'Orléans, comme celle de Mulhouse, montre les dents, mais celle de Mulhouse tire en outre la langue, cette langue haïssable dont vient tout le mal. Une autre différence est que le *Klapperstein* est suspendu par deux anneaux à sa chaîne de fer, tandis qu'un seul anneau scellé dans l'occiput de la tête d'Orléans la rattachait à un collier semblable.

On sait que le *Klapperstein* de Mulhouse est suspendu sous une fenêtre de l'hôtel de ville où a été inscrit, dans un cartouche, le quatrain suivant, complétant l'avertissement salutaire que donnait sa vue :

*Zum Klapperstein bin ich gennant*
*Den boeszen Maeulern wohl bekannt*
*Wer Lust zu Zank und Hader hat*
*Der muss mich tragen durch die Stadt.*

Je suis nommée la pierre des bavards, — bien connue des mauvaises langues. — Quiconque prendra plaisir à la dispute et à la querelle — devra me porter par la ville.

Le *Büttelsflache* de Budessin fut employé pour la dernière fois en 1675, mais c'est seu-

lement en 1798, quand Mulhouse fut réunie à la France, que le *Klapperstein* cessa d'être en usage : on comprend que les hommes de la Révolution française aient été indulgents pour les bavardages et les injures ; aussi ne peut-on que leur savoir gré d'avoir épargné la célèbre tête.

Celle d'Orléans semble, au contraire, avoir payé de la perte de son nez les rancunes accumulées des mégères du pays, et semble avoir été jetée à la voirie. A quelle date faut-il faire remonter cette vengeance? C'est là un problème que je n'ai pu résoudre, et je n'ai pu, ce que je regrette tout autant, trouver un texte orléanais mentionnant la condamnation au port de la pierre au col. En effet, les documents de la série B (justice) des archives du Loiret décrits jusqu'à présent dans les Inventaires ne remontent pas au delà du XVII^e^ siècle.

La tête conservée au Musée paraît remonter à la première moitié du XVI^e^ siècle. Elle serait plus ancienne que celle de Mulhouse. Le modelé gras et souple du tour des yeux semble indiquer cette époque et témoigne de la science du sculpteur ; la bouche, au contraire, est d'une forme brutale et inexacte, et dessinée sans aucun sentiment, mais il semble évident qu'elle a été grossièrement retaillée, de même que l'œil droit a été retouché brutalement et avec un mauvais outil, peut-être par quelque malfaisant enfant.

Le nez a été cassé et l'on s'est acharné à le

faire disparaître, ce qui achève de faire de la tête un objet horrible.

Le voisinage de l'ancienne léproserie pourrait faire penser à une effigie de lépreux. Le port de cette tête aurait-il été à Orléans une punition réservée à ces malheureux quand ils contrevenaient à leurs règlements sévères ?

Tout horrible qu'elle est, elle est précieuse, car c'est un objet d'une grande rareté, unique sur le territoire actuel de la France, où plus qu'ailleurs la rancune populaire s'est acharnée à faire disparaître les instruments de justice, et cette tête est peut-être le seul document qui atteste l'existence à Orléans d'une coutume très répandue dans d'autres régions.

# LES ANCIENNES

# LOCALITÉS DISPARUES

## DU PAS-DE-CALAIS

Par le Comte de Loisne, membre résidant.

Lu dans la séance du 18 avril 1905.

---

Les villages comme les hommes ont leur destinée, et, si leur vie est plus longue, ils participent à la fragilité des créations humaines.

Des causes multiples ont amené dans notre région la destruction ou la dépopulation d'anciennes localités prospères : les guerres du moyen âge d'abord, surtout celles du XV^e^ et du XVI^e^ siècle. Uzon, près Aix-Noulette; la villa d'Attimont, près Willerval; Maunice, près Auchy-lez-Hesdin; Bonemghem, près Clairmarais; les Bronnes, près Achicourt, disparurent avant le XI^e^ siècle. Les Aimezeures, Avrent, Bélinghem, Bosc, Courtalon, la Cressonnière, Hourech cessent d'être habités au siècle suivant. Philippe-Auguste détruit Bonham de fond en comble en 1209; Brucham disparaît en 1346 et Axles, Contehem, Hébergues, le Mont-de-Kersuin, vers la même époque. L'occu-

pation anglaise ruine Bodericke[1], Bowère[2] et Markène, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Thérouanne, l'antique capitale de la Morinie, est rasée en 1553, par ordre de Charles-Quint, et Hesdin a le même sort. Le hameau des Écureux, près Écuires, est détruit pendant les sièges de Montreuil de 1537 et 1544. Émy, incendié, disparaît en cette même année. Fordres, Liégescourt et Hervin restent sans habitants. Pestivillers, Ouvencourt, Renaucourt et Semblethun sont abandonnés dans le cours du XVII^e^ siècle.

La modification de nos côtes a aussi amené la ruine de plusieurs centres habités. Les vents d'ouest apportèrent sur certains points de tels ensablements qu'on vit des dunes s'élever d'un mètre en une nuit. Rombly, incendié en 1346, fut enseveli sous les sables. Bellefontaine et le Choquel, anciens sièges de bailliage, disparurent de même au XV^e^ siècle. L'église de Berck qui, au moyen âge, était près de la mer, en est maintenant distante de trois kilomètres, et des maisons construites il y a une vingtaine d'années sont déjà ensablées.

D'autres villages ont été abandonnés pour des causes économiques que nous ignorons ou absorbés par la localité voisine qui s'est développée à leurs dépens. Tels Ermincourt, qui, réduit à la fin du XVIII^e^ siècle à quelques maisons, s'est

1. Comm. de Coquelles.
2. Comm. de Sangatte.

confondu avec Hamelincourt; Émy, dépeuplé au XVI^e siècle et absorbé par Montcavrel; Espellecques, par Guînes; Fontaine, par Rœux; Frosmortier, par Galametz; Hénincourt, par Estrées-Cauchy; Hottinghem, par Andres; Mofflaines, par Tilloy; Morcourt, par Rivière; Mussem, par Ecques; Neuvillette, par Dainville; Noristel, par Manin; Soitbertmetz, par Tortefontaine; Steneland, par Beuvrequen.

Pour d'autres, à l'inverse de Saturne qui dévorait ses enfants, ce fut le hameau qui devint la localité principale aux dépens du chef-lieu. C'est ainsi qu'Athies, jadis secours de Farlu, s'annexa son chef-lieu paroissial au point d'en faire perdre le nom; Simencourt, l'ancienne Mainbodville; Campagne-lez-Boulonnais, Ricquebourg; Sangatte, Saint-Martin-de-Sclives, etc.

Le nécrologe de nos anciens lieux habités que nous avons dressé d'après les textes et les découvertes archéologiques présentera des identifications inédites et ne sera pas, nous l'espérons, sans utilité pour la topographie ancienne et l'archéologie du département du Pas-de-Calais.

AIMEZEURES (LES), ancienne villa, commune de Bienvillers.

Parmi les quarante-cinq autels de l'abbaye de Saint-Vaast mentionnés en 1098 dans le privilège de l'évêque Lambert, figure *Amesels*[1]. On le re-

1. *Cartulaire de Saint-Vaast*, p. 65.

trouve en 1102 et 1136 sous la forme *Hamesels* (*hamesellus*, le petit hameau, diminutif de *hamellus*) dans les bulles des papes Pascal II[1] et Innocent II[2], et, en 1169, sous celle de *Hamesaez* dans le privilège d'Alexandre III[3]. Cette localité est dénommée *Hameseus*, en 1247, dans une liste des biens de Saint-Vaast[4]. Au XVI[e] siècle, elle fut dévastée par les guerres, et, depuis lors, resta inhabitée. Ce ne fut plus qu'un simple fief : *les Hamezeux-en-Artois*, mentionné par D. Grenier en 1559[5]; puis, à la confection du cadastre, un lieu dit de la commune de Bienvillers : *les Aimezeures*.

ATTIMONT (LA VILLA D'), ancien village, commune de Willerval.

Les découvertes archéologiques faites dans le cours du dernier siècle ont, à défaut de textes, révélé l'existence d'une villa gallo-romaine dans la commune de Willerval, au lieu dit *la Villa-d'Attimont*[6]. On a trouvé, en cet endroit, les restes d'importantes constructions : fondations et caves, tombes et débris de vases, chenets en bronze historiés et statuettes[7], et, dans un champ voisin

1. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 71.
2. *Ibid.*, p. 77.
3. *Ibid.*, p. 95.
4. *Cart. des chapellenies d'Arras*, fol. 16 v°.
5. T. CLXXXIV, fol. 230 r°.
6. Le mot *villa*, au moyen âge, désigne un village ouvert, par opposition aux mots *castrum*, *castellum*, qui indiquent des lieux fortifiés.
7. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, ARRAS, t. II, p. 274.

dit le *Champ-à-Liards*, de nombreuses monnaies au type des Constantins[1]. Le vocable lui-même, *Attini mons*, indique une origine gallo-romaine.

AUTINGHEM, ancien village, commune de Guînes.

Ce vocable d'origine germanique, qui présente la combinaison du suffixe *hem* avec un nom propre, était porté par un écart de la paroisse de Guînes, que la Chronique d'Andres mentionne dès l'année 1084[2]. L'église primitive de l'abbaye fut même construite avec les pierres d'une carrière située *inter montem de Filnes et Antingehem*[3], c'est-à-dire entre le mont de Fiennes et Autinghem. Un certain Baudouin d'Autinghem (*Atlingahem*, *Antingahem*) paraît dans une charte d'Eustache de Fiennes de 1167[4], et, en septembre 1264, le comte de Guînes Ernoul approuve la vente de seize mesures de bois faite à l'abbaye de Saint-Léonard de Guînes, près de *Hantinghem*, *encosté de bois de l'hospital des malades Espelleke*[5].

Cet ancien village d'Autinghem doit être distingué du lieu dit *Hostinghem*, Hotinghem[6], qui se trouvait sur le territoire d'Andres[7].

1. Terninck, *L'Artois souterrain*, t. II, p. 170-171.
2. *Chronic. Andr.*, p. 783 *a* et *b*.
3. *Ibid.*, p. 813 *a*.
4. *Ibid.*, p. 787 *b*.
5. Duchesne, *Maison de Gand et de Guînes*, pr., p. 290.
6. *Chronic. Andr.*, p. 783 *b*.
7. Courtois identifie à tort Autinghem avec Hauteville-sur-Saint-Englevert (Chronique de Lambert d'Ardres, *Topographie du comté de Guînes*, p. 509). Jamais le suffixe germanique *Hem* n'a été remplacé par le suffixe gallo-romain *villa*.

Avrent, ancien hameau, commune de Tigny-Noyelles.

Le cartulaire de Dommartin cite en 1123 et en 1159[1] un écart du nom d'*Avrein*, *Avrench*, dont les marais, qui appartenaient à l'abbaye précitée, s'étendaient entre la chaussée de Noyelles et le moulin de Tigny. *Avrenc prope Tingni* est également mentionné au XIII[e] siècle dans le terrier de Dommartin[2]. Ce nom a disparu de la topographie de notre département.

Axles, ancien village, commune de Coquelles.

Ce village, mentionné dans la Chronique d'Andres sous la forme *Ales*, *Asles*, *Axles*, confinait à ce qui est devenu le hameau de la Chaussée[3]. Robert d'*Asles* figure comme témoin, en 1116, dans une charte de Manassès de Guînes[4]. Wautier de *Aslas*, nommé dans un acte plus ancien, paraît en 1136 dans diverses donations faites par Eustache de Balinghem à l'abbaye d'Andres[5], et Simon de Coquelles, au mois de mars 1223, date une charte de ce village : *Datum apud Ales*[6]. Sa situation le faisait distinguer en deux sections, dont l'une portait le nom de Westaxles. En 1183, Alulphe

1. *Cartulaire de Dommartin*, fol. 56 *b* v°.
2. 1252 (Bibl. nat., *terrier de Dommartin*).
3. Ce hameau forme le centre de la commune de Coquelles et tire son nom de la route pavée (*calceia*) qui y passe, se dirigeant sur Calais.
4. *Chronic. Andr.*, p. 796 *a*.
5. *Ibid.*, p. 796 *b* et 814 *b*.
6. *Ibid.*, p. 798 *b*.

d'Axles donna à l'abbaye de Licques les deux tiers de sa dîme de *Westaxla*[1], que le pape Lucius III désigne par les mots : *decimam in Axla;* ce qui prouve que *Westaxla* était la partie ouest du village et que c'est à tort que ce vocable a été identifié à *West-Yeuse*, hameau de Landrethun-lez-Ardres. C'est à Axles, *apud Axlas*, que le sénéchal de Boulonnais, Eustache le Moine, convoqua en 1203 les habitants de la terre de Merck pour creuser un fossé destiné à protéger le pays contre ses turbulents voisins de Guînes. Le texte porte que ce village se trouvait *juxta calcatam quæ ducit ad Nivennam*[2], c'est-à-dire près de la chaussée qui conduisait à Nieulay et au canal de Calais.

On en trouve encore mention en 1280[3] et en dernier lieu en 1340[4]. Les comtes de Boulogne y possédaient une sergenterie.

Bazèque (la), ancien hameau de la paroisse d'Achicourt englobé dans Arras.

La Bazèque, *Basilica*, vocable d'origine ecclésiastique, figure parmi les quarante-cinq autels de Saint-Vaast mentionnés en 1098 dans le privilège de l'évêque Lambert[5], puis, en 1102 et 1136, dans les bulles d'Innocent II *de libertate monasterii et*

1. *Chartes de Licques*, n° 14.
2. Lambert d'Ardres, p. 385.
3. Duchesne, *Maison de Guînes*, pr., p. 295.
4. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, Boulogne, t. II, p. 207.
5. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 66.

*altarium*[1], et, en 1152, dans celles du pape Eugène III[2]. On retrouve cette localité, en 1231, sous la forme française *le Bazècle* et *le Basacle*[3]. Un certain Guérard Petit en était curé en 1445, époque où fut conclu, le 6 novembre, un accord entre ce prêtre, l'abbaye de Saint-Vaast et le couvent des Filles-Dieu, au sujet des dîmes et des oblations de la paroisse d'Hées[4]. En 1521, un registre de Saint-Vaast contient un inventaire de la cure de *la Basècle*[5]. Il y avait encore une église dans ce village au XVII^e siècle ; c'était même le but d'une promenade très fréquentée des Arrageois[6].

Bélinghem.

Près de Wissant se trouvait une villa d'origine gallo-romaine, du nom de Bélinghem. Elle figure en 1173 dans le privilège du pape Alexandre III confirmatif des possessions de l'abbaye de Samer[7] et est désignée sous la forme *Evelinghehem* dans la bulle d'Innocent III du 5 avril 1199[8]. Lambert d'Ardres, au XIII^e siècle, l'appelle *Belinghem juxta Witsandum*[9]. Suivant

1. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 71.
2. *Ibid.*, p. 81.
3. Arch. du Pas-de-Calais, série H, *Abbaye de Saint-Vaast.*
4. *Ibid.*, H. 1663.
5. *Ibid.*, H. 1047.
6. *Dictionn. histor. et archéolog.*, Arras, t. I, p. 153.
7. *Chartes de Samer*, p. 129.
8. *Ibid.*, p. 140.
9. Lambert d'Ardres, p. 221.

Courtois[1], ce serait une ancienne forme d'Hervelinghem, canton de Marquise, ou d'Inghen, commune de Tardinghen; mais pareille métamorphose est impossible au point de vue phonétique. Il s'agit d'un village disparu, dont rien n'a conservé le souvenir.

Bellefontaine, ancien village, commune de Condette.

Bellefontaine, dont le manoir est mentionné au XIII^e siècle[2], était, dès 1285, le chef-lieu d'un des huit bailliages du Boulonnais. Son ressort s'étendait sur Condette, Saint-Étienne, Hesdigneul, une partie de Carly, Verlincthun, Samer, Wierre-au-Bois, Neufchâtel, Nesles, Florincthun, Haffreingue et Escames. Ce bailliage fut réuni en 1550 à ceux d'Étaples et du Choquel et supprimé par un édit de juin 1745. Le château[3] dominait un village de deux cents feux s'étendant entre la voie romaine et la mer, dont l'église paroissiale était dédiée à Saint-Martin[4]. Il comprenait d'importantes garennes, les *garanes de Belefontene*, où se pourvoyait l'hôtel de la comtesse Jeanne[5]. Au XIV^e ou

1. *Index géographique de la chronique de Lambert d'Ardres*, p. 490.
2. Arch. nat., J. 1125, n° 10.
3. *Ibid.*, p. 15, n° 489.
4. *Bull. des Antiquaires de la Morinie*, t. V, p. 253.
5. 1338. Compte de Marguerite d'Évreux (*Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. IX, p. 312).

au XV^e^ siècle, il disparut dans les sables, dont l'envahissement désole toute la côte, et, au XVII^e^ siècle, Leroy de Lozembrune nous apprend que les deux bailliages avaient choisi pour siège de leur juridiction commune la paroisse voisine de Neufchâtel située plus loin de la mer[1].

Berquen, ancien village, commune d'Outreau.

Ce nom, d'origine germanique (*Berk hem*), était celui d'une ancienne villa de l'abbaye de Samer mentionnée, dès 1112, dans une charte du comte de Boulogne Eustache III[2], puis dans des actes confirmatifs de 1141[3], 1145[4], 1161[5], 1178[6], dans la bulle d'Innocent III de 1199[7] et dans une charte de Renaud de Dammartin et d'Ide de 1210. Le couvent précité posséda la seigneurie de ce lieu jusqu'en 1790. C'est aujourd'hui un simple lieu dit de la commune d'Outreau, à l'ouest de la ferme du Renard.

Bodericke, commune de Coquelles.

Une charte de Charles le Bon, comte de Flandre, mentionne, vers 1119, la paroisse de *Budreke* en même temps que celle de *Piplingehem*, qui est

1. Cf. Luto, *Mém. ms.*, p. 18.
2. *Chartes de Samer*, p. 113.
3. *Ibid.*, p. 118.
4. *Ibid.*, p. 121.
5. *Ibid.*, p. 127.
6. *Ibid.*, p. 129.
7. *Ibid.*, p. 147.

Peuplingues[1]; les terres données en 1193 par Eustache de Coquelles à l'abbaye d'Andres y étaient situées[2].

Les chartes de N.-D. de Licques, d'autre part, font mention de Bodericke en 1183, 1185 et 1224. Par la première, la comtesse Ide approuve la remise faite par Didier, évêque de Thérouanne, de l'église *que Budrick dicitur*, à l'abbaye de Boulogne[3]. Dans la seconde, indépendamment de l'autel, il est fait mention de la dîme de *Boderich*[4]. Ce village fut prospère jusqu'à la conquête anglaise. En 1338, nous voyons sa dîme affermée par les comtes de Boulogne[5], et, en 1556, la paroisse de Bodericke, *parissh of Bodericke*, figure dans le terrier anglais du Calaisis[6]. Son territoire confinait à Nielles-lez-Calais et à Fréthun, dont il était séparé par un chemin reliant la Leulène[7] aux marais. Il avait été annexé à Coquelles, ainsi que l'indique le terrier précité : *and to the said parissh of Calkewell is annexed and joyned the parish of Boddericke.*

1. *Chronic. Andr.*, p. 803 *b*.
2. *Ibid.*
3. *Chartes de Licques*, p. 57 et 62 (*Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. XV).
4. *Ibid.*, p. 75.
5. *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. IX, p. 322 et 326.
6. Fol. 122.
7. C'était la voie romaine de Thérouanne à Sangatte, passant à Hames-Boucres, Saint-Tricat, Fréthun, Coquelles et Peuplingues.

Bonemghem, ancien hameau, commune de Clairmarais.

L'abbé Adalard, dans le polyptyque des biens de l'abbaye de Saint-Bertin affecté à l'usage des moines, mentionne (844-864) une localité appelée *Boningaham*, dont le nom, d'origine germanique, rappelle le propriétaire primitif du domaine[1]. Ce n'est pas Bonningues-lez-Calais, comme l'identifie le glossaire géographique annexé au cartulaire de Saint-Bertin, mais, ainsi que l'a établi le savant Haigneré[2], l'ancien hameau de Bonemghem, actuellement lieu dit, à la limite des communes de Clairmarais (Pas-de-Calais) et de Noordpeene (Nord). L'abbaye de Saint-Bertin y possédait quatre manses ou manoirs. Le même lieu paraît désigné en 1172, dans le diplôme du comte de Flandre Philippe, sous la forme *Boninghemsnab*[3]. On le retrouve sous celle de *Boningham* dans un acte de 1278[4] et sous celle de *Boninghehem* en 1451[5]. Il est question dans le dernier acte d'une maison qui était située dans ce hameau.

Bonham, ancien village, commune de Sainte-Marie-Kerque, au hameau de Saint-Nicolas.

1. *Cartul. Sith.*, p. 107.
2. *Chartes de Saint-Bertin*, table des noms de lieu, v° *Boningaham*.
3. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 257.
4. *Ibid.*, n° 1186.
5. *Ibid.*, n° 2952.

En 1223, Béatrix, comtesse de Guines, fonda une abbaye de cisterciennes dans une villa appelée *Boneham*, en la dotant de cent mesures de terre sises entre la mer et la maison qu'elle possédait dans la localité. Elle lui donnait en plus le moulin dudit lieu[1]. L'année suivante, Baudouin, châtelain de Bourbourg, fils de Béatrix, abandonna à la nouvelle abbaye les herbages de la motte de l'ancien château[2]. Ce château avait été élevé par les comtes de Guînes et dépendait de la châtellenie de Bourbourg. Détruit de fond en comble en 1209 par Philippe-Auguste[3], on a retrouvé son emplacement entre le chemin de la Bistade et le village de Saint-Nicolas. Quant à l'abbaye, elle prit le nom de Nostre-Dame de Leibistade[4] en conservant en même temps celui de Bonhem[5]; mais elle eut une courte durée. Détruite à la fin du XIV^e^ siècle par les Anglais, ses biens furent réunis en 1395 à Sainte-Colombe de Blandecques[6].

Néanmoins, le souvenir du village et du couvent était encore conservé au XV^e^ siècle : *aboutant envers west à la terre de l'abbaye de Bonem*, lisons-nous, en 1456, dans le cartulaire des Chartreux du Val-Sainte-Aldegonde[7]. Ce souvenir

1. Miræus, t. III, p. 385.
2. *Ibid.*, p. 386.
3. Iperius, col. 692.
4. 1244 (Duchesne, *Maison de Guines*, pr., p. 286).
5. 1296 (Arch. du Nord, A. 60, fol. 8 r°).
6. Miræus, t. III, p. 316.
7. Fol. 14 v°.

bientôt disparut et aujourd'hui Bonhem n'est plus même un lieu dit.

Bosc, ancien village, commune d'Acquin.

Ce vocable topographique, qui ne figure pas au dictionnaire de Courtois, était celui d'une ancienne villa située dans le territoire qui a formé la commune d'Acquin. Une charte de 1189 confirme la donation du *comitatus villarum Wal et Bosc* au profit de l'abbaye de Saint-Bertin[1] et une bulle du pape Grégoire IX, en date du 27 juin 1227, confirme à l'abbaye la possession de ce même *comitatus de Boscho*[2]. Un certain Clérembauld portait, à cette époque, le nom de ce domaine[3], qui disparut bientôt après de la topographie artésienne.

Bouchent, commune d'Hersin-Coupigny.

La bulle du pape Eugène III du 23 décembre 1152, confirmative des possessions de la collégiale de Béthune, mentionne une *villa que dicitur Buchesent*[4]. Ricouart identifie cette localité avec Beussent, canton d'Hucqueliers[5]; mais jamais Saint-Barthélemy n'a eu de droits dans cette paroisse et, dans les environs de Béthune, où il y a lieu de rechercher la localité, nous trouvons, en

1. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 365.
2. *Ibid.*, p. 316.
3. *Ibid.*, n° 698.
4. Arch. du Pas-de-Calais, *Chapitre de Saint-Barthélemy*, carton 1.
5. Études sur les noms de lieu, *arrond. de* Montreuil, v° *Beussent.*

1579, sur Hersin-Coupigny, le fief de Bouchent[1], qui, au double point de vue onomastique et topographique, répond au *Buchesent* du privilège précité. On peut donc affirmer que ce village, aujourd'hui disparu, dépendait de la paroisse d'Hersin et que son origine remonte à l'époque franque.

Bowère, ancien village, commune de Sangatte.

Le *village of Bowere* est mentionné, en 1556, dans le terrier anglais du Calaisis, comme dépendance de Sangatte. On sait que cette paroisse eut beaucoup à souffrir, sous l'occupation anglaise, des guerres qui ravagèrent les environs de Calais. Le hameau resta dépeuplé et son nom lui-même disparut.

Brédenarde, ancien village du pays de ce nom.

Le vocable Brédenarde n'était pas porté seulement par le petit *pagus* qui comprenait les paroisses d'Audruicq, Nortkerque, Polincove et Zutkerque; les textes prouvent que ce nom servait à distinguer, au XII^e^ siècle, une paroisse aujourd'hui disparue qui était située dans le voisinage des localités précitées.

Geoffroy de Brédenarde fait, en 1084, une donation à l'abbaye d'Andres[2] et Manassès, comte de Guînes, abandonne à ce couvent trente journaux de bois à Brédenarde[3].

1. Arch. nat., P. 2046.
2. *Chronic. Andr.*, p. 784 *b*.
3. *Ibid.*, p. 783 *b*.

D'autre part, une bulle du pape Pascal II, de 1114, confirme à la même maison *altare de Bredenarda*[1], en même temps que les autels de Nort-Leulinghem, de Ferques et d'Elinghem. On cite la même paroisse dans une charte du comte Baudouin[2]; une donation est faite en plein plaid à Brédenarde[3] et un prêtre, du nom de Bernard, figure comme témoin à l'acte avec la qualification de *presbyter de Bredenarda*[4], de curé de Brédenarde.

Les chartes de Licques mentionnent enfin, au XIII^e^ siècle, un certain *Henricus de Bredenarda*[5].

Que devint cette paroisse dont on ne trouve plus mention à partir de cette époque? Nous l'ignorons; mais nous avons voulu en consigner l'existence éphémère.

BRONNES, ancienne villa, commune d'Achicourt.

Le diplôme du roi Eudes de 891, confirmant l'abbaye de Saint-Vaast dans ses possessions, mentionne parmi les villas de l'abbaye celles de Bronnes, *Broneiam villam ad portam* [*monasterii*]. Ricouart, dans ses études sur les noms de lieu, identifie ce vocable à Berneville, ce que ne permet pas la phonétique et condamne le contexte, Ber-

1. *Chronic. Andr.*, p. 794 *b*.
2. *Ibid.*, p. 788 *a*.
3. *Ibid.*, p. 796 *a*.
4. *Ibid.*
5. *Chartes de Licques*, p. 76.

neville étant déjà mentionné dans le diplôme sous la forme *Bernella*[1].

Cette villa, dont l'importance au IX^e^ siècle paraît avoir été égale à celle de Demencourt (Sainte-Catherine), de Thélus, de Biache et d'Hendecourt, n'eut qu'une courte durée. Au XII^e^ siècle, les textes mentionnent surtout son vivier, *vivarium quod dicitur Brones*[2], dont la moitié appartenait à l'évêque d'Arras, par suite de la donation qu'en avait faite l'abbé Alold à l'évêque Lambert[3], ainsi que son moulin, *molendinum de Bronnez*, cédé par l'abbaye au chapitre d'Arras[4].

Bronnes paraît encore comme localité au milieu du XIV^e^ siècle[5]; mais, à partir de cette époque, il n'est plus question que de son vivier.

1. Il suffit de comparer le diplôme d'Eudes à celui de Charles le Chauve (*Cart. de Saint-Vaast*, p. 41) pour se convaincre que le *Bernella* du premier correspond au *Bernevilla* du second : *Dominicam curtem, Theuludum, Bigartium, Hetnancurtem et Bernellam. — Dominicam curtem, Theuludum, Bigartium, Hetnamcurtem et Bernevillam.*

2. *Cart. du chap. d'Arras*, n° 5.

3. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 247.

4. *Inventaire des chartes d'Arras*, n° 117. — La moitié du vivier de Bronnes fut donnée en 1102 à l'église d'Arras, par Henri, abbé de Saint-Vaast (*Cart. du chap. d'Arras*, n° 5). La terre et le vivier de Bronnes sont mentionnés en 1115 dans la bulle du pape Pascal II (*Ibid.*, n° 11), en 1135, 1140 et 1154 dans celles du pape Innocent II (*Ibid.*, n° 14). La bulle de 1140 dit qu'il y avait une brasserie en ce lieu. Bronnes figure de nouveau en 1175 parmi les possessions de l'évêque (*Ibid.*, n° 38), et le moulin est mentionné comme appartenant spécialement à celui-ci dans une charte de juin 1193 (*Ibid.*, n° 78).

5. *Invent. des ch. d'Arras*, n° 117.

Brucham, ancienne villa, commune des Attaques.

A la fin du XI^e siècle, une partie du territoire actuel des Attaques portait le nom de Brucham, c'est-à-dire de village du marais, suivant l'étymologie du mot. C'est là que sainte Ide fit bâtir l'abbaye de la Capelle, sur l'emplacement de la ferme actuelle de la Grande-Caple.

Eustache III, comte de Boulogne, confirma, en 1100, la fondation faite par sa mère *in villa olim Burchain* (lire *Burcham*), *nunc capella Sancte Mariæ*[1], et un autre acte émané de Baudouin, seigneur d'Ardres, de l'année 1144, parle de cette même abbaye comme située *in villa antiquo nomine Brugnam*[2], vocable que la *Gallia* publie avec la variante *Bruquam*[3].

A son tour, Lambert d'Ardres, au XIII^e siècle, dit que l'abbaye de la Capelle fut fondée *in confinio Mercuritii, in villa Brucham olim nominata*[4].

L'abbaye fut détruite en 1346 et ses biens furent réunis à l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont. Les eaux couvrent actuellement une partie de son emplacement pendant plusieurs mois de l'année.

Contehem, ancien village, commune de Chérizy.

Contehem, dont la forme du vocable[5] indique

1. Miræus, t. I, p. 1311.
2. *Ibid.*, p. 180.
3. *Gallia christ.*, t. X, instr. col. 403.
4. *Lambertus Ardensis*, édit. Godefroy-Ménilglaise, p. 77.
5. Suffixe *hem* combiné avec un nom d'homme d'origine germanique.

une localité habitée à l'époque franque, figure, en 1094, parmi les quarante-cinq autels de l'abbaye de Saint-Vaast énumérés dans le privilège de l'évêque Lambert, entre Izel-lez-Esquerchin et Warlus[1]. On le retrouve, en 1136, sous la forme *Comtehem* dans la bulle d'Innocent II[2], et, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, le moine Guiman nous apprend que l'église du lieu était le secours de Vis-en-Artois : *ecclesiam de Conteham curat presbiter de Vico*[3]. L'abbaye de Saint-Vaast en percevait la dîme et jouissait des offrandes ainsi que des menues dîmes, comme dans la paroisse de Vis. Un compte de 1323 fait encore mention de cette localité. Ce ne fut plus bientôt toutefois qu'un simple fief, dont on perd la trace au XVI[e] siècle et dont le nom ne figure même plus parmi les lieux dits de notre département.

CURTALON, ancien village, commune de Guînes.

Dans le voisinage de Guînes se trouvait au XI[e] siècle une villa appelée *Curtalon*, *Courtalon*[4], *Curtalo*[5]. Le vicomte Élembert donne en 1084 vingt journaux de terre situés dans cette localité[6]. Manassès, comte de Guînes, confirmant la libéralité précitée, la dénomme *Cur-*

1. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 65.
2. *Ibid.*, p. 77.
3. *Ibid.*, p. 267.
4. *Chronic. Andr.*, p. 783 *b*.
5. V. 1119 (*Ibid.*, p. 789 *a*).
6. *Ibid.*, p. 783 *b*.

*tello*[1], et, en 1119, le comte Baudouin la qualifie encore *villa Curtalo*[2]. Depuis lors, il n'en est plus fait mention dans les textes et rien ne rappelle son souvenir.

Crépigny, commune de Tortefontaine.

La vie de Saint-Josse (*Acta SS.*, *Histor. de France*, t. III, p. 521 B) mentionne au XI^e^ siècle un certain *Crispiniacum* dont le vocable, d'origine gallo-romaine (suffixe-*acus*, combiné avec le gentilice Crispinius), indique un lieu anciennement habité. On le retrouve, en 1144, sous la forme *Crespegni* (petit cart. de Dommartin, fol. 30 v°). Ce lieu dépendait de l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois.

Cressonnière (la), ancien village, commune d'Étaing.

La charte de Gérard II, évêque de Cambrai, en faveur du chapitre de son église cathédrale intitulée : *Privilegium domini Gerardi episcopi de altaribus de Sclusa, de Cressonieres et de Stoheng,* porte donation de l'autel d'Éterpignies *cum appendiciis suis que sunt Esclusa*, *Cresenorie*, *Stoheng*, *Durith*[3]. L'acte est daté de l'an 1089, quatorzième de l'épiscopat de Gérard. *Cresenorie* est incontestablement la Cressonnière, lieu dit cadastral de la

1. *Chronic. Andr.*, p. 785 *a*.
2. *Ibid.*, p. 789 *a*.
3. Bibl. nat., ms., *Cart. A du chap. de Cambrai*, fol. 38 r°.

commune d'Étaing, qui rappelle un ancien secours de cette paroisse disparu depuis longtemps.

Cugny, ancien village, commune de Tortefontaine, au hameau de Saint-Josse-au-Bois.

Ce vocable, d'origine gallo-romaine (suffixe *-acus* combiné avec un gentilice tiré d'un cognomen romain ou gaulois), indique un lieu habité antérieurement au VI^e^ siècle. Il est mentionné comme tel en 1142 et 1159, sous les formes *Cuniacum* et *Cuigniacum*, dans les chartes de Dommartin[1]. C'était, à cette époque, un fief important[2], dont les seigneurs figurent fréquemment dans les chartes du XII^e^ siècle : *Ermanfridus de Cunniaco*, en 1123[3]; *Eustachius de Cuniaco*, en 1142[4].

La seigneurie comprenait un bois, *le ploie de Cugny*, qui est mentionné au XIII^e^ siècle dans le terrier de Dommartin. C'est le nom qui subsiste comme lieu dit de la commune de Tortefontaine, pour rappeler l'ancienne villa : le Plouy-de-Cugny.

Dirlingthun, ancien village, commune de Boucres.

Vers 864, l'abbaye de Saint-Bertin reçoit douze bonniers de terre *in loco nuncupante Diorwal-*

1. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 10 v°. — *Cartulaire de Dommartin*, fol. 56 *b* r°.
2. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 1 v°.
3. *Gall. christ.*, t. X, col. 304.
4. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 10 v°.

*dingatum in pago Bononiensi*[1]. Ce vocable, dans lequel nous retrouvons le suffixe d'origine saxonne *-thun*, synonyme de *villa*, combiné avec un nom d'homme, est le même qui, en 1107, prend, dans la Chronique d'Andres, la forme *Dirlingatun*[2]. En cette année, le seigneur de ce lieu assiste comme témoin à un acte de donation consenti par Warin de Fiennes, en faveur de l'abbaye d'Andres, et, en 1216, il est fait mention de la *capella de Dirlinghetun*[3] comme située *infra ambitum parrochie de Bokerdes*, c'est-à-dire sur Boucres[4]. Cette chapelle avait été érigée, ou plutôt reconstruite, au temps de l'abbé Pierre (1161-1195), par les soins d'Henri de Beaulo et de ses frères[5], et, en 1209, Adam, évêque de Thérouanne, la conféra à Manassès de Boulogne, qui venait de recevoir la prêtrise. Cette collation faite au préjudice de l'abbaye d'Andres, fut révoquée, et, au mois de novembre suivant, l'évêque Adam reconnut que la nomination ne pouvait être faite que sur la présentation de l'abbé et du couvent précités, la chapelle de Dirlingthun étant l'annexe de l'église de Boucres.

1. *Cartul. Sith.*, p. 111. — Cette forme *Diorwaldingatum* a été attribuée à tort, nous le croyons, à Wadenthun (Longnon, *Étude sur le pagus Boloniensis*) et à Werlincthun (Malbrancq et Henry).

2. *Chronic. Andr.*, p. 787 *a*.

3. *Ibid.*, p. 857 *a*.

4. Section de Hames-Boucres.

5. La dîme de Dirlingthun fut confirmée à l'abbaye d'Andres par Innocent III le 1er janvier 1209 (Haigneré, *Dict. histor.*, Boulogne, t. III, p. 116).

On trouve, enfin, cet écart mentionné sous la forme *Darlingtoune* dans le terrier du Calaisis dressé en 1556 pendant l'occupation anglaise.

Dringhen, ancien écart, commune de Saint-Martin-Boulogne.

Ce nom, qui n'est plus porté que par une rue traversant le cimetière de Boulogne, était, en 1208, celui d'un village, sous la forme d'origine germanique *Deningehem*[1]. Notre-Dame de Boulogne y possédait une terre et un certain nombre d'hôtes; un moulin y est mentionné en 1315[2]. En 1393, la même localité est désignée du nom de *Deninghem*[3]. Ce n'était plus, à cette époque, qu'un simple fief[4]; ce ne fut plus bientôt qu'un lieu dit[5].

Écureux (les), ancien hameau, commune d'Écuires.

*Squiriolum*, le petit Écuires, est mentionné vers 1100 dans le cartulaire de Saint-Saulve de Montreuil[6]. En 1154, le pape Anastase confirma au

1. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, n° 34, p. 119.
2. Arch. nat., J. 1128, n° 3.
3. *Ibid.*, J. 792, n° 2, fol. 5 v°.
4. Rosny (*Hist. du Boulonnais*, t. II, p. 517) cite un certain Jean de Dringhen comme ayant assisté à la bataille de Gavre, en 1453. Dans la déclaration des fiefs du Boulonnais de 1553 (p. 14), le *fief appelé Dringuen* figure dans la paroisse de Saint-Martin.
5. *Cueilloir de Notre-Dame de Boulogne*, G. 21, fol. 80 v°.
6. N° 1.

profit de l'abbaye montreuilloise le vivier de ce lieu, *vivarium de Escuriolo*[1]. On le retrouve, en 1366[2], sous la forme *Escuroel*, en 1415 et 1470, sous celle d'*Escuroeul* et d'*Escureulx*. A partir du XVII[e] siècle, on n'a plus de traces[3] de ce hameau qui s'étendait entre Écuires et Marcadé et qui fut détruit aux sièges de Montreuil de 1537 et 1544.

ÉDEQUINES, ancien hameau et château, commune de Wizernes.

Dans la commune de Wizernes, sur le versant des Bruyères, s'élevait un château où se tenaient tous les sept ans des franches vérités, où les hommes de fief rendaient la justice[4]. Ce château existait dès les temps reculés; mais ce n'est qu'en 1341 que, pour la première fois, il est question d'une *franke verité tenue sur le bruière*[5]. L'emplacement en est resté dans la mémoire des habitants du pays qui appellent encore ce lieu *l'catiau d'Elkene*.

Autour de lui s'était formée une agglomération

1. *Gall. christ.*, t. X, instr., col. 315.

2. *Cartul. de Saint-Saulve*, n° 78. — Arch. du Pas-de-Calais, *abbaye de Saint-Saulve*.

3. Tierny, *La prévôté de Montreuil*, p. 196, n° 291.

4. « Le lieu nommé Édequines, au dehors de ladicte ville de Saint-Omer, ont accoutumé tenir de sept ans en sept ans audict lieu d'Édequines frances véritez que l'on nomme les frances véritez d'Édequines » (1551, *Cout. de Saint-Omer*).

5. Voir une notice sur le château d'*Heldequines* dans le t. IV des *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, p. 267 et suivantes.

d'habitations constituant un petit village distinct de Wizernes.

Les bulles d'Eugène III du 23 avril 1145, d'Adrien IV du 27 janvier 1156 et d'Alexandre III du 26 mai 1163[1] portent que Wizernes, *villa de Vinserna* (lire *Wuiserna*) s'étendait jusqu'à *Édekin*, *Edechina*, *Édechin*. Girard *de Hédekines* et Hugues d'*Hédikines* sont mentionnés en 1304 dans le *liber anniversariorum ecclesiæ Sancti Audomari*[2], et le même manuscrit (ad ann. 1330) désigne un certain Jean Sagot comme possédant des terres à *Édekines*[3]. Les mentions de ce village sont fréquentes au XIV^e^ siècle : *Hugo de Hedikines*, en 1304[4]; *Édikines*, en 1362[5], et, au XV^e^ siècle, le cartulaire des Chartreux du Val-Sainte-Aldegonde[6] en parle à l'égal de Wins et d'Hallines : *Entre Wyns et Édekines, le rue qui maine de Saint-Aumer... en le dessus dit Édekines. — En le rue qui maine dudict Édekines, en le voie qui maine par les Bruyères à Terwane. — Jacques Ernoud demourant à Édekines*[7]. Un procès-verbal de 1547 ajoute que les Bruyères sont bornées à l'ouest par le lieu *où fut le village d'Édequines*[8].

1. *Cartul. Sith.*, p. 320. — *Chartes de Saint-Bertin*, n^os^ 193, 223 et 238.
2. Bibl. de Saint-Omer, fonds de Notre-Dame.
3. *Mém. des Ant. de la Morinie*, t. IV, p. 274.
4. *Arch. de Saint-Omer*, G. 860.
5. *Mém. des Ant. de la Morinie*, t. XV, p. 260.
6. Fol. 254 v°.
7. 1414 (*Cartut. des Chartreux*, fol. 19 r° et v°).
8. Courtois, *Dict. topogr.*, p. 77.

Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un lieu dit dont le nom est porté par une pièce de terre de 3 hectares 73 ares attenant au chemin qui descend de la bruyère vers le château : le *château d'Elquine*, et par une autre désignée au cadastre par la mention : *le fond Delquainne*.

Émy, ancien village, commune de Montcavrel.

Une charte du cartulaire d'Auchy-les-Moines de 1078[1] mentionne une villa *Ami dicta*. Un certain Pierre de *Ami* figure en 1151 dans une charte de Dommartin[2], et, en 1224, l'abbé de Longvillers échange avec l'abbaye d'Auchy une dîme à Brailly et à Quesnoy contre une rente de blé sur la dîme d'*Ami* que son couvent possédait déjà en vertu d'une donation du seigneur de Montcavrel. Vers 1512 encore, Tassart indique Émy comme paroisse du doyenné de Frencq, au diocèse de Thérouanne[3].

Ce village, qui occupait une partie de la commune actuelle de Montcavrel, s'étendait vers Fordres. Il était distinct de la localité précitée, dont on voit le nom figurer dans les textes, dès le milieu du XII[e] siècle[4], sous la forme *Monkavrel* et *Mons caprorum*. Montcavrel n'était, à cette époque, qu'un simple château qui subsiste encore aujourd'hui dans la commune d'Alette, à l'état de

1. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 58.
2. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 205 v°.
3. Tassart, *Pouillé de Thérouanne*, dans le ms. 732 de la bibliothèque de Saint-Omer.
4. *Cartul. de Saint-Josse*, fol. 5 r°. — *Chronic. Andr.*, p. 819.

ruines. Émy, au contraire, était une localité d'une certaine importance, où se tenaient chaque année des foires renommées. Elle fut incendiée, puis détruite en 1544, au temps de la Ligue. Au lieu de rétablir le village dans son ancien emplacement, on le transporta autour du château, pour le mettre sous sa protection, et il en prit le nom. Quant aux foires, elles furent transportées à Hucqueliers.

Enconnay ou Anconnay, ancien village, commune de Tollent.

Le diplôme d'Henri Ier de 1042[1], mentionne parmi les possessions de Saint-Saulve *villa de Alchonay cum molendino*, et une charte de 1163 du petit cartulaire de Dommartin qualifie cette villa de paroisse[2]. Plusieurs moulins, dont il est question au cartulaire d'Auchy, existaient dans cette localité au XIIIe siècle[3]; un autre moulin appartenait au seigneur de Caumont[4]. C'était, de plus, un fief[5], dont divers personnages portèrent le nom. *Wy d'Aconnai* est mentionné en 1184[6] et la carte de Cassini, au XVIIIe siècle, fait figurer Enconnay comme hameau de la paroisse de Tol-

1. *Gall. christ.*, t. X, col. 286.
2. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 1 vo.
3. *Cartul. d'Auchy*, p. 85.
4. *Chartes d'Artois*, A. 913.
5. *Ibid.*
6. Bibl. nat., *ms. lat.* 1012, fol. 134 vo.

lent. Un lieu dit de cette commune porte encore aujourd'hui le nom de *Moulin-d'Oconnay* ou d'*Enconnay*[1].

Ermincourt, ancien village, commune d'Hamelincourt.

Parmi les autels confirmés en 1171 au profit du chapitre d'Arras par le pape Alexandre III, figure l'église d'*Hermicecort*[2]. En 1211, Mathieu d'Hamelincourt donne à l'abbaye d'Eaucourt un droit de terrage dans le territoire de ce village[3], et, en 1213, Gérard, prévôt de Saint-Amé de Douai, prend à ferme la terre que le chapitre de Notre-Dame d'Arras possédait à *Ermencicort*[4].

Cette localité, que nous avons à tort identifiée avec Hernicourt, arrondissement de Saint-Pol[5], était, au dire de Dom Quinsert[6], un village d'une certaine importance au XIII^e^ siècle. Mentionné vers 1300 au cartulaire des chapellenies d'Arras[7], il était réduit à quelques maisons à la fin du XVIII^e^ siècle et n'était plus, à cette époque, qu'une dépendance d'Hamelincourt. Le souvenir en est aujourd'hui complètement perdu.

1. *Dict. histor. et archéol. du Pas-de-Calais*, v° Tollent.
2. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 37.
3. Bibl. nat., *Collect. Moreau*, t. CXV, fol. 60.
4. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 125.
5. Table des noms de lieu de notre cartulaire du chapitre d'Arras.
6. Moreau, *loc. cit.*
7. *Cartul. des chapellenies d'Arras*, fol. 133 v°.

ESQUINCOURT, ancien village, commune de Beaumerie-Saint-Martin.

Esquincourt, dont le nom est d'origine francique romanisée (suffixe *cortis* combiné avec un nom d'homme), était jadis une paroisse de quelque importance de la banlieue de Montreuil-sur-Mer, consacrée à Saint-Martin. L'autel, *altare Sancti Martini de Escuignecourt*[1], en fut confirmé à l'abbaye de Saint-Saulve par une bulle du pape Adrien IV de 1154 et, au XV^e^ siècle, le cartulaire de l'abbaye mentionne l'église *Sancti Martini de Esquincourt juxta Monsterolium*[2], parmi celles dont l'abbaye de Montreuil avait le patronat. Cette église, au XVII^e^ siècle, menaçait ruine. Elle fut vendue en 1662, à la condition de laisser les murs à un mètre de hauteur et de fermer le chœur. L'enceinte ainsi formée devait servir de cimetière[3]. A partir de cette époque, Saint-Martin d'Esquincourt ne fut plus qu'un simple secours de Saint-Walloy[4] et les deux paroisses furent définitivement réunies en 1762. Seule la chapelle castrale resta

1. *Gall. christ.*, t. X, col. 314.
2. *Cartul. de Saint-Saulve*, t. II, n° 65.
3. Notes Henneguier.
4. Église fondée, dit-on, en 885 dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Saulve, pour y déposer les reliques du saint abbé de Landevenech (notes du chanoine Poultier). Détruite en 1474, elle fut reconstruite, puis détruite de nouveau au siège de 1537. On la reconstruisit pour la troisième fois sans la voûter. Fermée le 23 août 1791, elle disparut définitivement en 1793. Un jardin occupe son emplacement en même temps que celui de son cimetière.

et est encore debout. Le château détruit par la Révolution a été remplacé par une ferme, vers 1845.

ESPELLECQUES, ancien hameau, commune de Guînes.

En 1084, le comte Baudouin de Guînes attribua les deux tiers de la dîme de *Spelleke* à l'abbaye d'Andres par la charte de fondation de ce monastère[1]. En 1127, le comte de Flandre, Charles le Bon, qualifie ce lieu de paroisse, *parrochia de Spelleca*[2], et deux chartes, l'une de l'abbaye de Licques de 1190[3], l'autre de Saint-Léonard de Guînes, de 1208[4], parlent de son curé : *Guifridus sacerdos de Spelleke*. Une léproserie fut fondée dans ce village, au milieu du XII^e^ siècle, par le comte Arnould I^er^, *domus leprosorum de Spelleke*[5], et Lambert d'Ardres, au XIII^e^ siècle, nous apprend que cette fondation fut augmentée par le comte Baudouin II qui fit construire une chapelle qu'il dota généreusement[6]. Cette paroisse, dont l'église était dédiée à saint Quentin, *parish of Saint-Quintynes called Spellake*, figure encore, en 1556, dans le terrier anglais du Calaisis. Son

1. *Chronic. Andr.*, p. 785 *b*.
2. *Ibid.*, p. 803 *b*.
3. *Presbiter de Sparleca*, 1190 (*Chartes de Licques*, p. 64).
4. *Dict. histor. du Pas-de-Calais*, Boulogne, t. III, p. 16.
5. *Chronic. Andr.*, p. 846 *a*.
6. Lambert d'Ardres, p. 155. — Tassart, en 1515, mentionne *Espelleke* parmi les paroisses du doyenné de Guines (*Pouillé de Thérouanne*).

nom disparut à partir de cette époque, en même temps que la léproserie qui, par suite de la disparition de la lèpre, n'était plus utilisée.

Farlu, ancien village, commune d'Athies.

Près d'Athies se trouvait un village, d'origine gallo-romaine (*fara luci*), que Guiman, au XII^e^ siècle, mentionne en ces termes : *Farluz villa fuit Juxta Athies, ubi erat et mater ecclesia capelle de Athies*[1]. Farlu était le chef-lieu paroissial et Athies, une simple chapelle de secours en dépendant. L'abbaye de Saint-Vaast y avait une terre, plusieurs courtils et des censives. Bientôt l'église de Farlu tomba en ruines et Athies, devenu chef-lieu paroissial, se développa aux dépens de sa voisine, dont le nom même disparut.

Fauquemaisnil, ancien hameau, commune de Thiembronne.

En 1192, Lambert, évêque de Thérouanne, notifie que Jean, chantre de Thérouanne, a résigné au profit de son chapitre la dîme de Fauquemaisnil, *Fokecummaisnil*[2]. Le même évêque confère en 1201 la prébende d'Helfaut et de *Folkecunmainil*[3]. Ce nom rappelle un ancien maisnil, *maisnilium*, *mansionile*, de la paroisse de Thiembronne, qui

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 345. — Girard de *Farluez* est mentionné à la même époque comme tenant un fief à Feuchy.

2. *Cartul. de Thérouanne*, p. 65.

3. *Ibid.*, p. 82.

disparut à une époque ancienne et dont le souvenir ne fut conservé que par un lieu dit, qui lui-même est aujourd'hui oublié.

Flammes, ancien village, commune de Neufchâtel.

L'auteur des miracles de Saint-Wandrille mentionne un certain *prædium Flammis*, d'où un jeune homme malade vint, en 858, chercher la guérison à Outreau, auprès des reliques du saint[1]. Ce hameau confinait à Nesles et à Neufchâtel; Notre-Dame de Boulogne y possédait une terre dont la possession fut confirmée par une bulle d'Innocent III du 10 juillet 1208[2]. Depuis lors, il n'en est plus fait mention dans les textes et sa trace a disparu.

Fontaines, ancien village entre Hames et Boucres.

Le diplôme de Charles le Bon de 1127 en faveur de l'abbaye d'Andres mentionne la paroisse de Fontaines, *Funtaines*, à côté de celle de Boucres, *Bucretas*[3]. Courtois[4] et Parenty ont pensé que c'était là l'ancien nom de la paroisse de Saint-Tricat, le nom du patron, suivant un usage fréquent, s'étant substitué à celui du lieu. Le savant Haigneré, de son côté, tirant argument du rapproche-

1. *Mirac. sancti Wandregisili*, p. 285 F (*Acta ss.*, Julii v).
2. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 115, n° 34.
3. *Chronic. Andr.*, p. 803 *b*.
4. Lambert d'Ardres, *Index topographique*.

ment de *Funtaines* et de Boucres dans le texte, identifie le premier de ces vocables avec Hames[1]. Une objection formelle se présente contre cette opinion : Hames, à la même époque, paraît dans les textes sous les formes *Hames*, *Hammes*, *Hamæ* et *Hammæ*[2]. Ce n'était donc pas le même lieu habité que Fontaines. Ce dernier village était, aux XI^e^; XII^e^ et XIII^e^ siècles, une paroisse distincte dont toute une suite de seigneurs porta le nom[3] et qui plus tard disparut, absorbée par Hames, Boucres ou Saint-Tricat.

FONTAINES, ancien village, commune de Rœux.

*Fontes villa fuit inter Pelven et Reut*, il existait un village du nom de Fontaines, entre Pelves et Rœux; ainsi s'exprime, au XII^e^ siècle, le moine Guiman[4] au sujet d'un ancien hameau de Rœux dont on retrouve la trace dans le lieu dit *la Viéville*. L'abbaye de Saint-Vaast y possédait 20 mencaudées de terre et y jouissait de deux parts de dîme et d'un droit de terrage. Dix courtils lui payaient un sens annuel, en vertu d'une donation d'Amaury d'Hamblain[5].

1. *Dict. histor. du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, t. III, p. 113.
2. *Chronic. Andr.*, p. 785 *a* et 786 *b*. — Miræus, t. I, p. 372. — Lambert d'Ardres, p. 85.
3. *Lidbertus de Funtenes*, 1118 (*Chronic. Andr.*, p. 795 *a*). — *Cono de Fontanias*, XII^e^ siècle (*Ibid.*, p. 801 *a*). — *Gaubertus de Fonte*, 1114 (*Ibid.*, p. 794 *a*). — *Cono de Funtaina*, 1132 (Miræus, t. I, p. 383).
4. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 368.
5. *Ibid.*

Fordres, ancien hameau, communes de Montcavrel et de Recques-sur-Course.

Une charte du 16 novembre 1224 mentionne l'autel de Fordres, *altare Sancti Petri apud Fordes*[1], à côté de ceux d'Émy (*Amis*[2]) et de Recques (*Rech*). Fordres, à cette époque, était une paroisse et est encore mentionné comme village, en 1510, dans un compte de l'abbaye de Longvillers. Dans un acte de janvier 1488, on parle du chemin qui *maisne de Monstroeul à Fordes*[3]; dans un autre de 1535, du *fief de Fordres*[4], et, en 1547, des *terres et seignorie de Fordes, près de Montcavrel*, dont Pierre de Monchy s'intitulait seigneur en 1563[5]. Ce n'était plus à cette époque qu'un hameau de Montcavrel. Il n'en reste plus aujourd'hui que l'antique moulin[6] et une ferme.

Frosmortier, ancien hameau, commune de Galametz.

Une charte de Charles le Bon, comte de Flandre, confirmant les religieux d'Auchy dans leurs droits et possessions, mentionne l'autel de Galametz *et membrum illi adjacens, videlicet Frosmoterum*[7].

1. *Cartul. de Thérouanne*, p. 118.
2. Voir Émy.
3. Thobois, *Montcavrel et ses seigneurs*, pr., p. 349.
4. *Ibid.*, p. 362.
5. *Ibid.*, p. 368.
6. Ce moulin existait dès 1239 (*Chartes d'Art.*, A. 7, n° 17 *bis*).
7. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 35.

*Flosmorterum* est désigné, avec la même qualité, dans un acte de Jean, évêque de Thérouanne, de 1122[1], et le pape Calixte II, dans sa bulle confirmative de l'acte qui précède, mentionne son autel[2]. Hugues de Caumont, en 1202, fit abandon au curé de Quœux de la dîme de ce village[3]. Depuis lors, les textes n'en font plus mention.

FURFRES, ancien village du pays de Brédenarde.

Cette ancienne localité, dont l'existence fut éphémère, ne nous est révélée que par un acte du commencement du XII^e^ siècle de Charles le Bon, comte de Flandre, énumérant en ces termes les paroisses du pays de Brédenarde : « *In parrochiis de Bredenarda, scilicet de Nortkerke, de Sutkerke, de Ouderwich, de Pullingahone* (lire *Pullingahove*) et de FURFRES. »

Furfres était donc jadis une paroisse du canton actuel d'Andruicq, qui depuis longtemps a disparu[4].

GOSSEMETZ, lieu dit, commune de Maresquel, dont le vocable, d'origine francique romanisée, *Gotsonis mansus*, indique un domaine anciennement habité, est mentionné, au XII^e^ siècle, dans le petit cartulaire de Dommartin[5]. C'était la propriété de l'abbaye de ce nom[6].

1. *Cartul. d'Auchy*, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 45.
3. *Ibid.*, p. 82.
4. *Chronic. Andr.*, p. 803 *b*.
5. Fol. 38 r°.
6. *Gall. christ.*, t. X, col. 316.

Grémécourt, ancien village, commune de Gouy-Saint-André.

Grémécourt[1] est une *curtis* qui fut donnée, en 1154, à l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois par Enguerrand et Hugues de Beaurain[2]. Celle-ci la céda à Saint-André-au-Bois, avec les terres de Selvigny et de Gossemetz, en échange d'une rente de trois muids de blé sur les moulins de Tigny. Le contrat, passé en 1156, fut confirmé, en 1160, par Hugues Tirel[3]. Grémécourt figure encore, en 1223, dans une sentence rendue par les abbés d'Auchy-les-Moines et de Saint-Augustin, au profit des religieux de Saint-André, relativement aux dîmes de cette localité, de Gossemetz et de Bloville[4]. Par acte du 14 mai 1438 enfin, Jean de Lambersart, écuyer, seigneur de la Fosse, approuva la constitution d'une rente sur la terre de Grémécourt[5].

Hébergues, ancien village, commune de Nordausques.

Une charte de Gérard, évêque des Morins, en faveur de l'abbaye d'Andres, de 1084, mentionne

1. *Germericurtis*, v. 1143 (*Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 19 v°). — *Germercort*, *Gremercort*, XII^e siècle (*Ibid.*, fol. 18 v°). — *Gremecourt*, 1157 (*Galt. christ.*, t. X, instr. col. 316). — *Gremecort*, 1185 (*Ibid.*, col. 324). — *Germercort*, 1188 (Arch. du Pas-de-Calais, *fonds de Saint-André-au-Bois*). — *Grimercort*, 1210 (*Ibid.*).

2. Calonne, *Hist. de Dommartin*, p. 104, note 5.

3. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 19 v°.

4. Salé, fol. 47.

5. Calonne, *Hist. de Dommartin*, p. 135.

un *prædium Herberges*, et Évrard de *Herberghes* donne, en la même année, à l'abbaye, tout son domaine[1]. Celui-ci constituait une *villa*, la *villa Hetburges*, dont la chronique d'Andres fait mention en 1119[2] et où existait, en 1306, une table des pauvres[3]. Un bois remplaça cet ancien village; il est aujourd'hui complètement défriché[4].

Hées, ancien village, communes d'Arras et d'Achicourt.

Les auteurs artésiens[5] disent communément que la commune actuelle d'Achicourt portait originairement le nom d'Hées : *Hadæ*[6], *Hadensis parrochia*[7], *Hées*[8], *Heez*[9], *Hés*[10], *Heez*[11], dans les anciens textes.

C'est une erreur. Les deux localités, quoique voisines, étaient distinctes; car on les trouve mentionnées en même temps. La première était la paroisse; la seconde l'annexe. Si la *villa* d'Hées figure en 680 dans le privilège de Saint-

1. *Chronic. Andr.*, p. 784 *a*.
2. *Ibid.*, p. 789 *a*.
3. *Chartes d'Art.*, A. 212.
4. Courtois, *Dict. topogr.*, p. 104.
5. Van Drival, *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 440.
6. 680 (Pardessus, *Ch. et diplômes*, t. II, p. 181).
7. 1140 (Tailliar, *Recherches sur Saint-Vaast*, p. 446).
8. 1480 (*Chap. d'Arras*, cart. A).
9. XII^e siècle (*Cartul. de Saint-Vaast*, p. 246).
10. 1340 (Bibl. nat., ms., Titres et comptes d'Artois, t. I, fol. 52, pièce 7).
11. 1515 (Arch. nat., J. 1005, n° 2).

Vindicien[1], puis, en 765 et 866 dans la bulle du pape Étienne III[2] et le diplôme de Charles le Chauve[3], la chronique d'Hariulf nous apprend que la *curtis* d'Achieourt existait dès 844[4]. On la retrouve en 1036[5] et, au XII^e^ siècle, dans sa notice des possessions de Saint-Vaast, le moine Guiman dit formellement que cette localité dépendait de la paroisse d'Hées : « *Harcicurt villa est in parrochia Hadis*[6] », après avoir préeédemment parlé de la *villa Hadis*[7] et de son curé[8].

En 1507, les coutumes partieulières du *pouvoir de Hées*, seigneurie de l'abbaye de Saint-Vaast, furent rédigées[9] et, vers la même époque on vit intervenir dans la vie publique les habitants d'Hées[10]. Mais, dès la fin de ee siècle, c'est Achieourt qui prend la prépondéranee sur sa voisine en devenant ehef-lieu paroissial, et, à partir du XVII^e^ siècle, Hées n'est plus qu'un manoir, la *maison et cense de Hées*[11], une simple seigneurie, *le pouvoir d'Hée*[12]. Maillart toutefois, au XVIII^e^ siècle,

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 20.
2. *Ibid.*, p. 23.
3. Hariulf, *Chron. de l'abb. de Saint-Riquier*, édit. Loth, p. 42.
4. *Ibid.*, p. 110.
5. *Ibid.*, p. 175.
6. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 253.
7. *Ibid.*, p. 248.
8. *Ibid.*, p. 246.
9. Arch. du Pas-de-Calais, *Abb. de Saint-Vaast*, H. 1070.
10. Arch. nat., J. 1005, n° 2.
11. 1651 (Bibl. nat., *ms. fr.* 6218, fol. 12 v°).
12. *Vingtièmes*, t. 370.

distingue encore *Heez* d'Achicourt, dans sa nomenclature des lieux ressortissant immédiatement à la salle abbatiale de Saint-Vaast[1]. Si, de plus, on consulte le dossier du procès qui s'éleva à la fin du XVIII[e] siècle[2] entre l'abbé de Saint-Vaast, seigneur d'Hées, et le sieur de Cécile, seigneur d'Achicourt, on arrive à cette conclusion :

1° Qu'Achicourt mouvait, comme terre féodale, de la seigneurie d'Hées, dont elle fut détachée comme fief.

2° Qu'Hées était le chef-lieu paroissial.

3° Qu'à l'abbaye seule appartenaient les droits de justice et de seigneurie, tant sur l'église qu'à l'égard du seigneur d'Achicourt[3].

L'emplacement d'Hées est occupé actuellement par les fortifications de la citadelle d'Arras et le nom de l'ancien village est rappelé par deux lieux dits de la commune d'Achicourt : *le Pont-d'Hée* et *la Couture-d'Hée*.

HÉNENCOURT, ancien village, commune d'Estrée-Cauchie.

Une charte de l'évêque Godechau (*Godescalcus*), confirmant le chapitre d'Arras dans ses droits et possessions, mentionne, en 1154, l'église de *Heninc-curt*[4], localité que l'on retrouve, en 1119, sous

1. *Coutume d'Artois*, p. 38.
2. Arch. du Pas-de-Calais, H. 1648.
3. Sentence du parlement du 10 mai 1769.
4. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 23.

la forme *Henincurz*[1]. Une autre charte du chapitre d'Arras du XII^e siècle (1168-1169) indique que cet Hénencourt était situé *inter Streies et Fresincurt*, c'est-à-dire entre Estrée-Cauchie et Fresnicourt[2], et une bulle du pape Adrien IV (1154-1159)[3] parle des alleux d'*Estrees* et de *Henincurt*.

Il s'agit d'un ancien village d'origine francique, dont le vocable présente la combinaison du suffixe *cortis* avec le nom d'homme *Henno* ou *Hano*. Aucun lieu dit n'en a conservé le souvenir.

HERCHEM, ancien hameau, près Nielles-lez-Ardres.

L'existence, à une époque ancienne de cette localité non mentionnée par Courtois dans son Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer, est prouvée par une charte de Baudouin, comte de Guines, de 1084, conférant à l'abbaye d'Andres la seigneurie de *Herchehem*[4]. Au commencement du XII^e siècle, il est question, dans un autre acte, d'une *villa Herkem*[5]. Une certaine Schoneheldis de Leulinghem y possédait un domaine dont elle fit donation à l'abbaye d'Andres[6].

1. Arch. du Pas-de-Calais, *Chartes* d'Étrun, doss. 1.
2. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 39.
3. *Ibid.*, n° 28.
4. *Chronic. Andr.*, p. 783 *b*.
5. *Ibid.*, p. 799 *b*.
6. *Schonehildis de Lulingehem dedit scipsam et totum prædium suum ad Herkchem* (*Ibid.*, p. 784 *a*).

Le nom de cette villa se trouve indiqué pour la dernière fois, à la fin du XIII^e siècle, dans une charte d'Artois[1].

HERVIN, ancien village, commune de Saint-Laurent-Blangy.

Hervin, dont le nom est porté par une ferme de la commune de Saint-Laurent, était au moyen âge un village d'une certaine importance. Sous la forme latinisée *Harvinium*, il figure, en 1024, dans un privilège du pape Benoît VIII, parmi les paroisses du patronat de l'abbaye de Saint-Vaast[2] et, en 1169, sous la forme tudesque *Harvem*, dans celui du pape Alexandre III[3]. Son nom a été formé sur le gentilice du propriétaire primitif.

Ce village était de la juridiction de la célèbre abbaye d'Arras qui y possédait une importante exploitation agricole[4] et de nombreux fiefs, notamment le Metz-de-Hées, la baronnie de la Brayelle, les fiefs d'Allennes, de la Vigne et d'Imercourt, avec ceux de Jettefort, Boubert et Raynouart[5]. Il se réduisit bientôt à une ferme, la *maison*, la *cense d'Hervain*[6]; mais, jusqu'en 1789, il forma un

1. Arch. du Pas-de-Calais, A. 143.
2. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 59.
3. *Ibid.*, p. 94.
4. *Ibid.*, p. 338.
5. Arch. du Pas-de-Calais, *Abb. de Saint-Vaast*, H. 1042.
6. 1239 (*Inv. des chartes d'Arras*, n° XV). — 1239 (Bibl. nat., Colbert, *Flandre*, t. CXV, fol. 85 r°).

territoire spécial jouissant d'une coutume particulière[1].

HONDRECOUTRE, ancien hameau, commune de Louches.

Indiqué en 1165 dans une charte de Saint-Omer sous la forme *Honghecoutre*[2], on le retrouve, en 1244, sous celle d'*Hongrecourte*[3]. Le terrier de Thérouanne de 1517 donne le détail de plusieurs parcelles de terre sises à *Hondrecoustre*, et, en 1778 encore, il est question de la seigneurie de ce lieu[4]. C'est actuellement une simple ferme.

HONNINCTHUN, ancien village, commune de Wimille.

Honnincthun, vocable d'origine saxonne (suffixe *-thun*, combiné avec un nom d'homme) indiquant un lieu habité dès le Ve siècle, apparaît, en 1208, sous la forme *Honingetuna*, dans le cartulaire de Notre-Dame de Boulogne[5]. L'abbaye y possédait quelques terres et un chemin reliait cette localité à Offrethun[6].

Honnincthun est mentionné de nouveau au XIVe siècle dans l'Inventaire des titres de la

1. Hervin est mentionné par Maillart, en 1740, parmi les lieux qui vont immédiatement à la salle abbatiale.
2. *Cartul. de Saint-Omer*, fol. 2 ro.
3. Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 117.
4. Courtois, *Dictionnaire*, p. 109.
5. P. 119.
6. 1393, aveu d'Honoré Foliot.

seigneurie de Beuvrequen[1], et, en 1506, dans le terrier de Saint-Wulmer. C'était à cette époque une seigneurie assez importante de la maison de Licques[2], comprise dans la déclaration des fiefs du Boulonnais[3]. Elle relevait de Fiennes-en-Wimille. Un lieu dit du hameau de la Trésorerie, rappelle l'ancien écart.

Hottinghem, ancien village, commune d'Andres.

Un certain Maurice de Guînes abandonne, en 1084, à l'abbaye d'Andres, six journaux de terre *ad Hostingehem*[4] et Manassès, comte de Guînes, fait don à la même maison de *totum allodium Ingelramni de Bahingahem in villa Ostingahem*[5]. Ce village, dont on retrouve le nom à chaque page de la Chronique d'Andres, paraît avoir été celui dont dépendait l'abbaye d'Andres que les Anglais ruinèrent en 1352. Il y a lieu de supposer que la notoriété du monastère avait fait substituer son nom à celui de la localité où il était construit

1. P. 152.
2. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 3969.
3. P. 147.
4. *Chronic. Andr.*, p. 790 *b*.
5. *Ibid.*, p. 784 *b*. — Ce village était situé près de Guînes; car dans l'énumération de la charte de Baudouin de Guînes de 1084 (p. 783 *b*), après avoir fait mention de *duas mansiones in castro Gisnensi*, on parle de la terre de *Hantingahem cum sylva et decima et comitatu* et du *palus* de *Ostimghehem*.

et que, quelque temps après, le nom primitif disparut. Son souvenir toutefois ne fut pas oublié, car, dans le terrier anglais dressé en 1556, c'est le nom même que l'on donne à la paroisse d'Andres : *parish of Andernes other wise called Owtingham.*

Hourech est indiqué dans les chartes d'Alvise et de Godechau, évêques d'Arras, de 1144 et 1154, comme un hameau confinant à Beaulencourt[1]. La bulle du pape Adrien IV (1154-1159), confirmant l'église d'Arras dans la possession de ses autels[2], mentionne l'église d'*Horech*, et on retrouve, au XIII^e^ siècle, un certain Jean de *Hourech*. Cette localité, dont le souvenir même a disparu, était située à la limite de notre département, entre Warlincourt-Eaucourt (Pas-de-Calais) et Gueudecourt (Somme). Elle dépendait anciennement de cette dernière paroisse[3].

Inghen, ancien village, commune de Tardinghen.

Une charte de Notre-Dame de Boulogne de 1208 cite, parmi les possessions de l'abbaye, l'autel d'*Ingehem*[4], dont le nom d'origine germanique remonte au V^e^ siècle, et ce village, en 1515, figure parmi les paroisses du doyenné de Wissant,

1. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 17.
2. *Ibid.*, n° 28.
3. *Titres et comptes d'Artois*, t. I, fol. 5.
4. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 118.

au diocèse de Thérouanne[1]. Sa cure était annexée comme secours à celle de Tardinghen et son église était consacrée à saint Pierre.

Inghen, qui comprenait le hameau d'Ausque avec la ferme d'Hambreucq et qui ressortissait pour la justice au bailliage de Wissant, était réduit à quelques maisons en 1789. Ce n'est plus, aujourd'hui, qu'une simple ferme.

Liégescourt, ancien village situé entre le Transloy et Rocquignies.

Les autels de Liégescourt et de Gœudecourt, avec leurs *appendices :* Beaulencourt et Horrech, furent échangés avec le chapitre d'Arras, vers 1120, par l'abbaye d'Arrouaise, contre ceux de Gouy et de Bavincourt[2]. Un certain Mascelin de Sailly est cité en 1152 comme fils de Willefroid le Jeune de Liégescourt, et Gérard de Liégescourt paraît dans un acte de 1190[3]. D'autre part, le cartulaire de Notre-Dame d'Arras mentionne parmi les autels du chapitre celui de *Legiscurt*, *Ligescurtis*[4]. Ce village était situé entre le Transloy et Rocquignies, sur la route d'Arras à Paris, par Bapaume[5]. Il fut brûlé plusieurs fois pendant les guerres du XVI^e^ siècle, resta longtemps sans habitants et reprit un peu de vie à la fin du

1. Tassart, *Pouillé du diocèse de Thérouanne.*
2. D. Gosse, *Hist. d'Arrouaise*, p. 27.
3. *Ibid.*, p. 56.
4. *Cartul. du chap. d'Arras*, n^os^ 17, 23 et 28.
5. D. Gosse, *Hist. d'Arrouaise*, p. 30.

XVIII^e siècle, au dire de D. Gosse, qui publiait son histoire d'Arrouaise en 1786. Il est probable que cette tentative de résurrection n'a pas abouti, car, après cette date, on ne trouve plus trace, ni du village, ni de sa cure.

MAINBODVILLE, ancien village, commune de Simencourt.

Sur la foi du moine Guiman : « *Symoncurz antiquitus Mambodvilla dicebatur*[1] », les auteurs artésiens disent que *Mainbodvilla* était l'ancien nom de Simencourt. Nombre de paroisses ont, en effet, changé de vocable au XII^e siècle, mais toujours pour prendre celui d'un saint, leur patron, qui petit à petit s'est substitué au nom primitif. De plus, Simencourt, *Simonis curtis*, apparaît dans les chartes dès l'année 1072[2] et est qualifié *villa* vers 1154[3], quand, quelques années plus tard, en 1170, *Masbodvilla* est dite avoir été échangée par l'abbaye de Saint-Vaast contre la villa de Pelves[4]. Il paraît donc prouvé que c'est bien une nouvelle *curtis* qu'un certain Simon établit dans les environs de l'ancienne *Maisbodvilla*[5].

Cette *curtis* prit vite de l'importance aux dépens de sa voisine, et Mainbodville, pour des causes que nous ignorons, fut abandonnée, puis détruite vers

1. Guiman, p. 306.
2. *Maison de Neufville*, pr., p. 53.
3. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 28.
4. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 352.
5. 765 (Tailliar, *Rech. sur Saint-Vaast*, p. 347).

la fin du XII^e siècle. Le lieu dit la *Vieille-Ville* de la commune de Simencourt marque vraisemblablement son ancien emplacement[1].

MANCHICOURT, ancienne villa, communes du Locon et d'Hinges.

Pairie du château de Béthune, Manchicourt, dont le nom d'origine francique romanisée, se présente fréquemment dans les textes du XII^e et du XIII^e siècle, était un hameau des environs de Béthune qui confinait à Hinges et au Locon. Gérard de Manchicourt, *Gerardus de Mancicorte*, figure dans une charte de 1072[2]; Jean, dans une autre de 1131[3]; Pierre, *heres de Manchicort*, dans un acte de l'évêque d'Arras de 1198 et dans un autre de Guillaume II de Béthune de la même année[4]. Eustache et Jean de Manchicourt sont les témoins ordinaires aux actes des seigneurs de Béthune[5]. Manchicourt, au XVIII^e siècle, était une seigneurie[6] qu'indique comme écart la carte de Cassini. Une maison isolée de la commune d'Essars, *Manchecourt*, en a gardé le nom.

MARKÈNE, ancien village, près de Guînes.

1. Cf. Van Drival, *Cartul. de Guiman*, p. 445. — Ricouart, *Études sur les noms de lieu*, p. 117.
2. *Maison de Neufville*, p. 52.
3. *Cartul. d'Aubigny*, fol. 10 r°.
4. *Cartul. du chap. d'Arras*, n^os 88 et 89.
5. *Cartul. de Saint-Barthélemy*, n^os 23, 27, 29, 47 et 113.
6. *Vingtièmes*, t. 458.

Mentionné par les textes comme ancien lieu habité des environs de Guînes, Markène a été identifié par certains auteurs avec Hames, par d'autres avec Saint-Tricat. Suivant Haigneré c'était la paroisse dont Hames était le chef-lieu féodal. Malgré l'autorité de l'historien du Boulonnais, cette opinion nous paraît inadmissible. Hames, mentionné dès 1084 dans la chronique d'Andres[1], au XIII[e] siècle par Lambert d'Ardres[2], et, en 1556, au terrier anglais du Calaisis, était une cure du diocèse de Thérouanne qui conserva cette qualité dans celui de Boulogne[3]. La *villa de Marcnes*[4], de son côté, est mentionnée comme ayant une église au XII[e] siècle, puisque Lambert d'Ardres, à cette époque, nous parle de sa tour[5]. Elle est de plus qualifiée paroisse dès 1166[6]. Le cartulaire de Saint-Bertin parle, en 1210, du curé de *Merchne*, et la *parrochia de Markene* est mentionnée en 1261 dans une charte de Licques. Le patronage en appartenait à l'abbaye de Sélincourt, tandis que c'était l'évêque de Thérouanne, puis celui de Boulogne, qui avaient le droit de présentation pour celle de Hames.

Markène disparut comme village au XVI[e] siècle,

1. P. 785 *a*.
2. P. 85.
3. *Parrochialis ecclesia Sancti Martini de Hames* (Arch. de l'évêché de Boulogne).
4. 1119 (*Chronic. Andr.*, p. 789 *a*).
5. *Chronique de Guînes et d'Ardres*, p. 123 et 315.
6. *Cartul. de Sélincourt*.

pendant l'occupation anglaise. On ne le voit pas mentionné au plan anglais du Calaisis. Son territoire fut annexé en partie à Hames et en partie à Saint-Tricat[1].

MAUNICE, ancien village, commune d'Auchy-lez-Hesdin.

Anténor, dans la vie de saint Sylvin, dit que le saint construisit dans son domaine, *in loco nuncupato Mundi Cisterna*, une église pour célébrer régulièrement la gloire de Dieu[2]. Cette localité, suivant une note de Mabillon, est Maunice, près Auchy. Rien aujourd'hui ne rappelle l'ancien hameau du VIII^e^ siècle qui s'était formé autour de l'église fondée par saint Sylvin et dont l'existence n'a jamais encore été signalée par les auteurs artésiens.

MENCOURT, ancien village, entre Bruay et La Buissière.

Nous voyons figurer, en 1216, dans le cartulaire de Saint-Barthélemy, un curé de *Mainnecort*[3], vocable d'origine germanique présentant la combinaison du suffixe *cortis* avec le nom d'homme gallo-romain *Magnus*[4], qu'on retrouve

1. Le compilateur de la collection Moreau (Bibl. nat., *Chartes et diplômes*) s'exprime ainsi au sujet de cet ancien village : « Markenes, village détruit entre Nielles et Saint-Tricas » (t. CLXXVI, fol. 232 v°).

2. *Acta ss. o. S. B.*, sæc. III, pars II, p. 297.

3. *Cartul. de Saint-Barthélemy*, n° 31.

4. *C. I. L.*, t. I, n^os^ 438, 615, 616 et 681.

dans Menneville et dans Magnicourt. Ce vocable prend dans les chartes d'Artois la forme *Mencort*[1], et, dans le cartulaire de Marœuil, les moines, par une sorte de calembour, en font *Minor curia*[2]. C'était un petit village, au XVI^e^ siècle[3], et, aux siècles suivants, par suite de l'émigration des habitants, un simple fief tenu du château de Béthune que la famille de Gruson posséda jusqu'à la Révolution[4]. Le vocable, depuis lors, a disparu de la toponymie artésienne.

MOFFLAINES, ancien village, commune de Tilloy-lez-Mofflaines.

Mentionné en 1098, dans le privilège de l'évêque Lambert, parmi les 45 autels de Saint-Vaast[5], puis successivement, en la même qualité, dans les bulles des papes Pascal II[6], Innocent III[7], Eugène II[8] et Alexandre III[9], en 1102, 1136, 1152 et 1169, Mofflaines, *Mofflanae*, est l'objet d'une notice particulière du moine Guiman dans le cartulaire de Saint-Vaast[10]. C'était, au XII^e^ siècle, une paroisse dont Tilloy n'était que l'annexe et les revenus de

1. *Trésor. des chartes d'Artois*, A. 960 *bis*.
2. *Cartul. de Marœuil*, fol. 58 r°.
3. Arch. nat., P. 2046.
4. Arch. de Béthune, GG. 6.
5. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 66.
6. *Ibid.*, p. 71.
7. *Ibid.*, p. 77.
8. *Ibid.*, p. 82.
9. *Ibid.*, p. 95.
10. *Ibid.*, p. 339.

son autel étaient affectés à la trésorerie de l'abbaye. Il appartenait à celle-ci, en vertu de la donation qui lui en avait été faite en 1090 par Gérard II, évêque de Cambrai, avec Imercourt (Saint-Laurent-Blangy), son secours[1].

Bientôt le village se réduisit à l'importante ferme, *domus de Monflammes*, que l'abbaye de Saint-Vaast y possédait, et cette ferme fut elle-même détruite en 1239[2]; mais elle fut reconstruite et, dans le cours des XIV^e^ et XV^e^ siècles, les textes en parlent encore en même temps que de son bois. Depuis le XIII^e^ siècle, Tilloy était devenu le chef-lieu paroissial. Un lieu dit de cette commune, *le bois de Mofflaines*, rappelle l'ancienne *villa Moflanis*. Ce bois, qui existait déjà au temps de Guiman[3] et où les Vaudois allaient au sabbat, a été défriché au XVI^e^ siècle et remplacé par la ferme de Court-au-Bois qui, elle aussi, a disparu.

Mont-de-Kersuin (le), ancien village, commune de Loison.

Actuellement simple petite ferme, le Mont-de-Kersuin était, au XII^e^ siècle, une paroisse de quelque importance. Elle figure, en 1123, parmi celles du patronat de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer[4] et on la retrouve de nouveau mentionnée, l'année suivante, au cartulaire d'Auchy, sous la

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 342.
2. Iperius, col. 716.
3. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 339.
4. *Cartul. de Saint-Josse*, fol. 11 r°.

forme *Mons Gersuit*[1] (lire *Mons Gersint*). *Mons Guersin*, *Mons de Ghersin* figure encore au XIII^e^ siècle dans le cartulaire de Dommartin[2], puis il disparaît des textes. C'est le *Mont-Cressuin* de l'enquête postale de 1847.

MORCOURT, ancien village, commune de Rivière.

Un diplôme du roi Eudes, de 890, désigne le petit village de Morcourt, *villulam Morcourtem*, comme affecté à l'église de Notre-Dame, qui appartenait à Saint-Vaast et avait été construite dans l'enclos du monastère[3]. *Mauricurt* figure encore, en 1024, parmi les possessions de Saint-Vaast[4]; mais cette villa n'existait déjà plus au XII^e^ siècle. Le moine Guiman en parle en ces termes : « *Morcurz villa fuit juxta Offirmont*[5], *Mozcurt inter Walli et Offirmont*[6] ». De son temps, il n'y restait plus que le couvent de Saint-Martin et trois fiefs tenus de l'abbaye d'Arras. Le possesseur de l'un d'eux, *Tumas de Mourecourt*, faisait partie, au XIII^e^ siècle, de la confrérie des jongleurs d'Arras[7]. Un lieu dit de la commune de Rivière, *la Vielville*, paraît rappeler le souvenir et l'emplacement de l'ancienne localité.

1. *Cartul. de Saint-Josse*, p. 45.
2. *Ibid.*, fol. 40 r°.
3. *Historiens de France*, t. IX, p. 453 A.
4. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 59.
5. *Ibid.*, p. 299.
6. *Ibid.*, p. 256.
7. Bibl. nat., ms., *Confrérie des Jongleurs d'Arras*, fol. 35 v°.

MOREAUCOURT, ancien écart, commune d'Hernicourt.

Une *curtis* de l'époque franque, dont le souvenir a aujourd'hui complètement disparu, se trouvait sur le territoire qui dépend de la commune d'Hernicourt. Il en est fait mention, en 1268, sous la forme *Moreaucort*[1] et au XV^e^ siècle, sous celle de *Moreaucourt;* un certain Pierre en était seigneur en 1474[2].

MORLINGHEM, ancien village, commune de Balinghem.

Cet écart qui ne figure pas au Dictionnaire de Courtois, est mentionné par la chronique d'Andres, pour la première fois, en 1084[3]. L'abbaye y possédait une terre de 30 journaux et en avait la seigneurie[4]. Hugues de Cayeux, dans une charte de 1196, qualifie Morlinghem de *villa*[5], et, au XV^e^ siècle, un personnage porte le nom de ce fief qui était tenu du château de Guînes[6].

MORQUINES, ancien hameau, communes de Serques et de Tilques.

Entre les paroisses de Serques et de Tilques, dans le marais, au lieu dit le *Bas-Cornet*, existait

1. D. Bét., *Cartul. d'Auchy*, p. 215.
2. Arch. du Nord, p. 35.
3. *Chronic. Andr.*, p. 783 *a*.
4. *Ibid.*, p. 785 *b*.
5. *Ibid.*, p. 789 *b*.
6. Arch. du Pas-de-Calais, *Chartes de Gosnay*.

un écart aujourd'hui disparu du nom de Morquines, qu'on trouve désigné en 1269, sous la forme *Moerkin*, dans les chartes de Saint-Bertin[1]. C'était un domaine dont les recettes figurent annuellement dans les comptes du trésorier de l'abbaye[2]. Simon du Briart, Jean des Cans et Jean Joris sont mentionnés comme habitant cette localité en 1365[3], et une charte d'Artois donne à un certain Jacques ce qualificatif d'origine[4].

Mourquines est indiqué encore comme hameau en 1430[5] et comme seigneurie, en 1759[6]. Le procès-verbal de rédaction de la coutume de Saint-Omer mentionne également la *terre et seigneurie de Morquines*.

Mussem, commune d'Ecques.

Mussem, qui n'est plus qu'une simple ferme de la commune d'Ecques et dont le nom d'origine germanique remonte au v^e^ siècle, était au moyen âge un village distinct. Mentionné vers 1181 dans une charte de Thérouanne[7] et qualifié villa, *villa de Musselhem*, en 1304[8], la *ville de Mussent* figure

1. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 1123.
2. *Ibid.*, n^os^ 1543 et 1594.
3. *Ibid.*, n° 1726.
4. *Chartes d'Artois*, A. 804.
5. *Cartul. des Chartreux*, fol. 276 r°.
6. *Vingtièmes*, t. 729.
7. *Cartul. de Thérouanne*, p. 56.
8. Arch. de Saint-Omer, G. 860.

en 1469 parmi les paroisses de la régale de Thérouanne[1], et on la retrouve comme telle dans les nomenclatures de Saugrain[2] et de Maillard[3]. Ce n'était plus une paroisse au moment de la Révolution, mais une dépendance de Westecque, dont l'église, aujourd'hui disparue, était consacrée à saint Pierre.

Neuvillette, ancien village, commune de Dainville.

Entre Arras et Dainville se trouvait un village aujourd'hui disparu, une « petite villa nouvelle » ouverte par l'abbaye de Saint-Vaast. Un diplôme d'Eudes, du XII des calendes de juin 890, mentionne, comme destiné à l'entretien des religieux, le *vicus qui vocatur Nova Villa juxta ipsum monasterium sita*[4]. Il s'étendait entre Dainville et Berneville[5] et avait une église, *altare de Novevillulele*, qui figure dans le privilège de l'évêque Lambert, parmi les 45 autels de Saint-Vaast[6].

Neuvillette, en 1136, accompagne Dainville dans la bulle du pape Innocent II[7], en 1152 dans celle du pape Eugène III[8] et en 1169 dans une autre

1. Arch. nat., J. 1005, n° 2.
2. *Dénombrement du royaume*, p. 335.
3. *Cout. d'Artois*, p. 30.
4. *Historiens de France*, t. IX, p. 452 D.
5. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 301.
6. *Ibid.*, p. 65.
7. *Ibid.*, p. 77.
8. *Ibid.*, p. 81.

d'Alexandre III[1]. A la fin du XII[e] siècle, l'abbaye d'Arras y possédait treize courtils[2]. A partir de cette date, il n'est plus fait mention dans les textes de ce village, dont le nom même a disparu de la toponymie artésienne.

NIEULAY, ancien village, commune de Calais.

Les textes des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles mentionnent souvent un hameau du nom de *Niueniel*[3], *Neuenna*[4], *Nieuenel*[5], *Niuniel*[6], *Nivenna*[7], *Nieuna*[8], *Niewena*[9]. L'abbaye de Samer y possédait une bergerie et une pêcherie[10] et celle de Licques diverses terres[11]. Une chaussée y conduisait[12]. Un fort fut élevé en ce lieu pour protéger Calais et défendre le pont de Nieulay, *Newenhambridge*[13], sur lequel se percevait un droit de péage[14]. Ce fort subsiste encore aujourd'hui et rappelle l'ancien *Nieuenel*.

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 95.
2. *Ibid.*, p. 301.
3. 1112 (*Chartes de Samer*, p. 113).
4. *Ibid.*, p. 115.
5. *Ibid.*, p. 118.
6. 1199. *Ibid.*, p. 140.
7. Lambert d'Ardres, p. 375.
8. *Chartes d'Artois*, A. 191.
9. *Chartes de Licques*, n° 83.
10. *Chartes de Samer*, p. 113.
11. *Chartes de Licques*, *loc. cit.*
12. Lambert d'Ardres, p. 385.
13. 1556 (terrier angl. du Calaisis, p. 72). Ce fort avait une chapelle en 1789.
14. 1337 (*Titres et comptes d'Artois*, t. III, fol. 48, n° 1).

NORISTEL, ancien village, commune de Manin.

L'autel de Noristel figure en 1142, dans une charte d'Étrun, parmi les possessions de cette abbaye[1]. Le territoire de ce village confinait à Manin et fut réuni à cette paroisse dans le cours du XIII^e siècle. Il fut planté d'arbres, *le bois de Noiretel*[2], et resta la propriété de l'abbaye jusqu'à la Révolution. Ce vocable a, depuis lors, disparu de la toponymie du Pas-de-Calais.

OUVENCOURT, ancien village, commune de Souastre.

Dans son énumération des possessions de Saint-Vaast, le moine Guiman, au XII^e siècle, fait figurer Ouvencourt à l'égal d'Hendecourt, qui le suit, et de Blairville, qui le précède[3]. Cette localité, d'origine francique, était située dans le voisinage de Souastre, dont vraisemblablement elle dépendait, et elle était tenue en fief de l'abbaye de Saint-Vaast. Un certain Robert d'*Ovencourt* paraît en 1316[4]. Cette ancienne *curtis* existait encore au XVI^e siècle ; mais ce n'était plus qu'une exploitation agricole dont le souvenir est aujourd'hui perdu.

PESTIVILLERS, ancien village, commune de Béhagnies.

1. Arch. du Pas-de-Calais, abbaye d'Étrun, doss. 1.
2. *Ibid.*, doss. 2. — *Certain bois nommé le Noiretel séant au terroir de Manin* (1576).
3. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 292.
4. Godefroy-Ménilglaise, *Mahaut d'Artois*. pr., p. 43.

On lit, dans un diplôme de Charlemagne des ides de juin 799[1], en faveur de l'abbaye de Saint-Denis : *Villam nuncupantem Puciales, sitam in pago Adrapatensi, cum ecclesiis ibi constructis in honore sancti Vedasti vel aliorum sanctorum, vel omnibus appendiciis suis ad se pertinentibus infra ipsum pagum, Postinevillare...* Dans la charte de Gisèle, sœur de Charlemagne, dont l'acte qui précède n'est que la confirmation, la même localité est appelée *Postonevillare*[2], nom de forme romane présentant la combinaison du suffixe *villare*, diminutif de *villa*, avec le nom d'homme *Posto*.

En 1135, le pape Innocent II confirme, en faveur de l'église d'Arras, l'autel de Notre-Dame de Pestivillers, *altare Sainte-Marie de Postinvileir*[3], et il est fait de nouveau mention de cette paroisse dans une bulle de 1154[4] sous la forme *Sancta Maria ad Postumviler*. En 1200, Pierre, évêque d'Arras, y fait don à son chapitre d'une rente d'un muid de froment[5]. Ce n'était plus déjà à cette époque une paroisse, mais un simple oratoire desservi par les chanoines réguliers de Saint-Remy de Reims[6] et dépendant de Béhagnies. Le hameau de Pestivillers était toutefois encore compris au

1. *Historiens de France*, t. V, p. 761 C.
2. *Ibid.*, p. 760 *c*.
3. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 14.
4. *Ibid.*, n° 24.
5. *Ibid.*, n° 95.
6. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 290.

XV^e^ siècle dans la liste des villages de la juridiction de Saint-Vaast[1] sous l'appellation de *Petit-Villers-lès-Sapignies*, qui présente une déformation populaire intéressante au point de vue onomastique.

Un *censier de Peustivillés* est mentionné en 1430[2], 1515[3] et 1574. La chapelle existait toujours; elle fut réparée vers 1714 et, en 1689, Nicolas de Chabannes fut pourvu de ce bénéfice[4]. Des dîmes lui étaient attachées sur les territoires de Sapigny, de Bihucourt et de Bienvillers.

Pestivillers, qui n'avait plus déjà aucune importance à cette époque, a complètement disparu de la toponymie artésienne.

Pucy, ancien hameau, commune de Bailleul-Sire-Bertoult.

Pucy, nom d'origine gallo-romaine présentant la combinaison d'un gentilice romain avec le suffixe celtique *-Ācos*, latinisé *-ācus*, est mentionné, vers 1154, dans une bulle du pape Adrien IV[5]. Le chapitre d'Arras y possédait une terre censuelle et un droit de terrage et l'abbaye d'Étrun y jouissait également de divers droits, au XIII^e^ siècle[6]. Une certaine Mensendis de Pucy figure, au XII^e^ siècle, parmi les hôtes de Saint-Vaast à Bailleul-Sire-Ber-

1. Arch. du Pas-de-Calais, H. 274.
2. Arch. nat., JJ. 998, n° 5.
3. *Ibid.*, J. 1005, n° 2.
4. Arch. du Pas-de-Calais, H. 1322.
5. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 28.
6. Abbaye d'Étrun, cart. I.

toult; mais Pucy, qui n'était qu'un hameau, disparut bientôt sans laisser son souvenir, même comme lieu dit.

Proyâtre, ancien écart, commune de Vaulx-Vraucourt.

Un lieu dit de la commune de Vaulx mentionné à la matrice cadastrale sous la forme *Proyatte*, rappelle une ancienne localité, dont le nom d'origine francique (*Prodonis astrum*), apparaît au commencement du XII[e] siècle dans les chartes de Bourbourg, avec un déterminatif : *Proiastra juxta Bapalmis*[1]. Un certain Baudouin en porte le nom dans un acte de 1245[2]. On le désigne, en 1276, comme proche de Mory[3] et on le retrouve dans le compte du bailli de Bapaume de 1325[4].

Raut (le), ancien village, commune de la Couture.

Le privilège du pape Eugène III du 23 décembre 1152, en faveur de Saint-Barthélemy, mentionne dans les environs de Béthune, une *villa que dicitur Roth*, dont la dîme, dépendant de l'autel du Locon[5], appartenait pour le tiers à la collégiale, en vertu d'une donation de Baudouin de

1. Bibl. nat., *Ch. de Bourbourg*, t. I, n° 4.
2. *Balduinus de Proiast* (Bibl. nat., ms. Moreau, t. CLXIV, fol. 186 r°).
3. Arch. du Pas-de-Calais, *Abb. du Vivier*.
4. *Titres et comptes d'Artois*, t. II, fol. 35.
5. *Bull. des Antiquaires de la Morinie*, t. IX, p. 198.

Béthune. Il s'agit du Raut, commune de la Couture, que nous retrouvons, au XIII^e^ siècle, sous les formes *Roholt*, *Rolt*, *Roht*, *Roolht*, *Roaut*, *Raut*[1] et dont les seigneurs figurent comme témoins ordinaires aux actes des seigneurs de Béthune[2], parmi les pairs du château.

Au XVIII^e^ siècle, ce n'était plus qu'une *cense* constituant le *fief et noble tènement nommé le fief du Rault*[3]. C'est aujourd'hui la ferme du Raut.

RAZINCOURT, ancien écart, commune de Saint-Laurent-Blangy.

Ce nom, qui a disparu de la toponymie artésienne, était celui d'une ancienne *curtis* de Saint-Vaast mentionnée en 1119 sous la forme *Razincurt*[4], qui, au XVII^e^ siècle, constituait une ferme importante[5], baronnie de la puissante abbaye. Un membre de la confrérie des jongleurs d'Arras, *Jakemes de Rasincort*, avait, au XIII^e^ siècle, pour surnom, ce nom de lieu[6].

RENAUCOURT, ancien hameau, commune de Rivière.

Parmi les *curtes* qui s'établirent, vers le VI^e^ siècle,

1. *Cartul. de Saint-Barthélemy*, n^os^ 14, 25, 26, 44, 60, 70.
2. Duchesne, *Maison de Béthune*, pr., *passim*.
3. 1779 (Arch. nat., P. 2046).
4. Arch. du Pas-de-Calais, *Abb. de Saint-Vaast*, prévôté de Saint-Michel.
5. Colbert, *Flandre*, t. CXCV, fol. 85 r^o^.
6. Reg. des Jongleurs, fol. 27 v^o^.

sur le territoire qui forme actuellement la commune de Rivière, on peut citer Renaucourt, *Reginaldi cortis*, que les textes mentionnent sous la forme francique romanisée *Rainacurt*[1], *Reniaucort*[2] et *Renacurt*[3]. Ce hameau existait encore au XVI^e^ siècle[4]; ce n'était plus qu'un simple fief au XVII^e^.

RICQUEBOURG, ancien village, commune de Maresquel.

C'était jadis le siège d'une paroisse importante du diocèse d'Amiens[5] consacrée à saint Pierre, et le village de Campagne, aujourd'hui chef-lieu de canton, en dépendit jusqu'en 1777[6]. Son château était une des maisons fortes du comté de Saint-Pol[7]; en 1720, dans la nomenclature des paroisses du bailliage de Montreuil, Saugrain faisait figurer Ricquebourg à côté de Maresquel.

Dès la fin du XVIII^e^ siècle, le village avait perdu toute importance; il avait presque disparu au moment de la Révolution, et ce n'est plus aujourd'hui qu'un lieu dit. Les habitants désignent sous ce nom la partie du village qui s'étend entre l'église

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 255.
2. Arch. nat., J. 795, n° 47, fol. 4 v°.
3. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 299.
4. *Vingtièmes*, t. 775.
5. Darsy, *Pouillé*, p. 159. C'était une cure du doyenné de Labroye, à la présentation du prieur de Beaurain.
6. Rodière, *Le prieuré de Beaurain*, p. 26, note 1.
7. *Dict. histor. et archéol.*, MONTREUIL, p. 61.

de Campagne et Beaurain-Château[1]. Cette église n'est autre que l'ancienne église de Ricquebourg.

Ricquemaisnil, ancien écart, commune d'Humières.

Ricquemaisnil (*Ricoaldi maisnilium*), vocable de forme francique romanisée indiquant une ancienne habitation, a disparu de la toponymie du Pas-de-Calais. C'était celui d'un écart de la commune d'Humières mentionné au XII[e] siècle dans une charte de l'abbaye de Chocques[2]. Plusieurs personnages en portaient le nom au siècle suivant : *Balduinus de Rikemainil*[3], *Gérart de Rikemaisnil*[4]. Des terres sont dites, en 1304, situées *apud Divitem Maisnilium*[5].

Aucun lieu n'a conservé le souvenir de cet ancien hameau.

Rombly, ancien village disparu, commune de Lefaux.

Près de Lefaux s'élevait un village aujourd'hui recouvert par les sables[6] que le cartulaire de

1. Rodière, *loc. cit.*, p. 24, note 2. — Haigneré prétend à tort que Ricquebourg a disparu au point de ne pas même avoir laissé son nom à une motte de terre (*Cabinet histor. de l'Artois et de la Picardie*, janvier 1892, p. 246 et suiv.).

2. *Ricolmaisnil*, 1163 (abbaye de Chocques, cart. I).

3. 1223 (*Cartul. de Cercamp*, p. 54).

4. 1266 (Arch. du Pas-de-Calais, *abbaye de Cercamp*, liasse 3).

5. *Ibid.* Cette forme monastique est intéressante.

6. L'envahissement des sables est général sur la côte. « A

Saint-Josse, en 1076, désignait du nom de *Rumbiliaca villa*, vocable d'origine gallo-romaine (*Rumiliacus*). En 1134, Milon Ier, évêque des Morins, concède à l'abbé de Saint-Josse l'autel de Rombly, *altare de Rumbliaco*[1], et une charte de 1360 fait mention d'un chemin conduisant de *Rombli* à Montreuil[2]. Ce village fut incendié en 1346 ; le sable l'envahit et la plupart de ses habitants se fixèrent à Lefaux, qui n'était à cette époque qu'un hameau et où l'on construisit une église. Néanmoins, un sergent royal, en 1405, qualifie encore *Rombelli* de *ville*, à l'égal d'Étaples, dans un exploit[3], et un acte de 1671 parle d'une maison de Rombly au village de Lefaux[4]. La carte de Cassini indique l'emplacement de *Rombly couvert par les sables*. Aujourd'hui encore, on voit dans la garenne une croix de pierre qui rappelle l'ancien village, c'est la *croix de Rombly*, qui jadis servait de limite aux

Berck, dit Desjardins (p. 347), l'église était près de la mer. Elle en est maintenant distante de trois kilomètres. Étaples est maintenant couvert d'une ligne de dunes à une grande distance du littoral... L'hôpital que la ville de Paris a fait construire à Berck, à une distance des plus grandes marées, qui paraissait rassurante, est menacée aujourd'hui ; et, tout près de là, des maisons construites il y a dix ans ne montrent plus que leurs cheminées au-dessus des sables. Par les vents d'ouest, on a vu les dunes s'élever d'un mètre en une nuit. »

1. *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. XIII, p. 415.
2. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 198.
3. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 2205.
4. Bibl. de Nielles-lez-Bléquin, *collect. Henneguier*.

deux fiefs de la paroisse de Lefaux : la seigneurie principale et la *Tour de Lefaux*.

Rorichove, ancien village, commune d'Andres.

La *villa Rorichova*[1] est mentionnée, en 1084, dans une charte de Baudouin de Guînes[2] ; l'abbaye d'Andres y possédait des terres et une hostise. Un bois occupait une partie de son territoire[3] et un château y avait été construit[4]. En 1209, le roi de France Philippe-Auguste s'en empara et le fit relier à Marck par un large chemin.

Lambert d'Ardres, au XIII^e^ siècle, nous dit que Rorichove fut donné à Manassès de Guînes par le comte Arnould, avec ses dépendances, *Rorichoviam cum appenditiis et marisci spatiosi amplitudine*, à titre de bénéfice[5]. C'est la dernière mention que l'on trouve de cet ancien village.

Saint-Pierre-Maisnil, commune de Gonnehem.

Cet ancien hameau, d'origine monastique, dont le nom même est oublié aujourd'hui, est indiqué en 1152 dans une charte de l'abbaye de Chocques[6]. Saint-Jean-des-Prés y avait une exploitation

1. Suffixe *Hova*, au sens de domaine, combiné avec le nom propre d'origine germanique *Rorichus*, *Rorik*.
2. *Chronic. Andr.*, p. 789 *b*.
3. *Ibid.*, p. 806 *b*.
4. *Ibid.*, p. 847 *a*.
5. Lambert d'Ardres, p. 159.
6. Arch. du Pas-de-Calais, série H, *Abb. de Chocques*, cart. 1.

importante et plusieurs personnages en portaient le nom aux XIII^e^[1] et XIV^e^ siècles[2]. Comme fief, cette terre était unie aux seigneuries de Chocques et de Beuvry[3] et relevait du château de Lens[4]. Le cartulaire des Chartreux de Gosnay en fait encore mention au XV^e^ siècle[5].

SCLIVES, ancien village, commune de Sangatte.

Cette paroisse, depuis longtemps disparue, est indiquée pour la première fois, vers 1091, dans la charte de confirmation que le comte de Guînes Manassès accorda à l'abbé d'Andres[6]. Il s'agissait de la dîme d'une terre, *quae jacet in parrochia sancti Martini de Selines* (lire *Sclives*[7]), vocable orthographié, vers 1109, par suite d'une mauvaise lecture, *Sanctus Martinus de Selmes*. Plus tard, au moment du départ pour la troisième croisade, l'église de Sclives, en même temps que la dîme, fut donnée en engagère à l'abbaye[8]. Cette église resta pendant plusieurs siècles encore le chef-lieu

1. *Johannes de Sancto Petro es Mainil*, 1204 (abbaye de Chocques, cart. 2).

2. *Pierron de Saint-Pierre-Maisnil*, 1318 (Bibl. nat., ms. fr. 11620).

3. Arch. nat., P. 2046.

4. *Les seigneuries de Chocques et de Beuvry, en quoy est comprinse ladite terre de Sainct-Pierre-Maisnil*, 1442 (*Cartul. des Chartreux de Gosnay*, fol. 87 r°).

5. *Le fief de Saint-Pierre-Maisnil scitué et assis à Gonehen-lez-Chocques*, 1444 (*Livre noir de Gosnay*, fol. 52 v°).

6. *Chronic. Andr.*, p. 803 *b*.

7. *Ibid.*, p. 185 *b*.

8. *Ibid.*, p. 193 *a*.

d'une paroisse. Elle est indiquée comme telle, *le paroche de Zelives*, à la fin du XIII^e^ siècle, dans une charte d'Artois[1]. Lambert d'Ardres la désigne sous la forme *Silviacae orae*[2], et le terrier de 1556 ainsi que le plan anglais du Calaisis notent comme distincte de sa voisine : *the parish of Selyves*. Peu de temps après, ce village, qui était situé sur le versant du Blanc-Nez, à l'extrémité des territoires de Sangatte et de Peuplingues[3], perdit jusqu'à son nom[4]. Il n'existait plus en 1566, au moment de la constitution du diocèse de Boulogne, sous lequel il fut remplacé, comme paroisse, par Sangatte. Des fouilles pratiquées en 1868 sur son emplacement ont amené la découverte d'un ancien cimetière[5].

SELNESSE, ancien hameau, commune d'Ardres.

Ce nom d'origine saxonne (suffixe *-ness*, promontoire) était, au moyen âge, un écart de la paroisse d'Ardres. Mentionné en 1118 par la chronique d'Andres, sous la forme *Salunels*[6], Lambert d'Ardres nous apprend qu'un château fort y avait été construit *juxta mariscum in confinio praedii*

1. *Chartes d'Artois*, A. 48, n° 8.
2. Lambert d'Ardres, p. 380.
3. Haigneré, *Dict. histor. et archéol. du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, t. II, p. 286.
4. Nous voyons figurer ce nom pour la dernière fois, en 1557, dans les comptes des seenes de Thérouanne (Arch. de Boulogne, G. 488).
5. *Dict. histor.*, *loc. cit.*, p. 286.
6. P. 795 *b*.

*Sanctae Mariae de Capella*[1], et que c'était une *firmissima munitio*. Cette forteresse, chef-lieu féodal de la seigneurie d'Ardres, fut détruite par le comte Arnould, qui, vers 1099, éleva le château d'Ardres, en remployant en partie les matériaux de l'ancien château. Les habitants de Selnesse durent chercher un refuge : *deleta est cum castello memoria etiam Selnessensium*[2]*;* mais on trouve encore au lieu dit les *Noires terres*, à deux kilomètres de la ville d'Ardres, des vestiges du château de Selnesse et, dans le marais voisin, les débris que le chroniqueur signalait déjà en ces termes, au XIII[e] siècle : *In eo loco... usque hodie inveniuntur, quasi reliquiae gentilium, rubeae videlicet tegulae, testae vasorum minii coloris et fragmenta vasculorum vitreorum*[3].

SEMBLETHUN, ancien village, commune de Coyecques.

Vers 1120, une charte de Charles le Bon, comte de Flandre, confirme à l'abbaye d'Auchy la possession de divers biens, entre autres celle d'un moulin situé *in villa nuncupata Senpleton*[4], qu'une bulle du pape Calixte II du 5 février 1123 désigne sous la forme *Sampletun*[5].

En 1155, à son tour, Milon, évêque de Thé-

1. Lambert d'Ardres, p. 219.
2. *Ibid.*, p. 247.
3. *Ibid.*, p. 227.
4. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 38.
5. *Ibid.*, p. 45.

rouanne, approuve le bail à cens consenti par l'abbé d'Auchy pour le moulin de *Sampletuna*[1].

Il s'agit de l'ancien hameau de Semblethun, commune de Coyecques, dont le vocable, d'origine saxonne (suffixe *-thun*), permet de supposer que, lors de leur établissement sur les côtes du Boulonnais, les barbares se répandirent dans l'intérieur de la Morinie pour y fonder divers établissements.

*Sanblethun-delez-Deletez* figure au XIV^e^ siècle parmi les villages de l'Artois[2] et est mentionné de nouveau comme tel dans la partition du diocèse de Thérouanne de 1559[3]. C'était une seigneurie[4] qui est marquée sur la carte de Cassini[5]. Deux fermes : le *Grand* et le *Petit-Simblenthun* en rappellent aujourd'hui le nom[6].

SOIBERTMETZ, ancien village, commune de Tortefontaine.

Ce vocable, d'origine francique romanisée : *Sigeberti, Seiberti mansus*[7], était, au XI^e^ siècle, celui d'une paroisse, *parrochia de Soiberchmetz*[8], qui confinait à celles de Tortefontaine et d'Enconnay.

1. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 58.
2. Arch. nat., P. 137, fol. 75 r°.
3. *Miræus*, t. IV, p. 670. La forme est *Zamblethun*.
4. *Le fief et seigneurie de Semblethun, dit de Haigrie-en-Coyecques*, 1739 (*Procès-verbaux de la coutume de Saint-Omer*).
5. *Grand, Petit Samblethun*.
6. Enquête postale de 1847.
7. Gaignères, t. II, p. 10.
8. Calonne, *Hist. de Dommartin*, pièce justif., n° 4.

L'abbaye de Dommartin, au XII^e siècle, y possédait un champ avec bois, *nemus de Soibermez*[1], et une famille en portait le nom[2]. On le trouve encore mentionné, vers la fin du XIII^e siècle, dans les chartes d'Artois, sous la forme *Sobrommés*[3], et, au terrier de Dommartin, sous celle de *Soybresmés;* mais son église disparut et Soibertmetz, dont la matrice cadastrale n'a pas même conservé le nom, n'était plus qu'un simple fief avant la Révolution.

SOMBRETHUN, ancien écart, commune de Wimille.

Ce vocable, qui rappelle un établissement saxon du V^e ou du VI^e siècle, était celui d'un ancien lieu habité que mentionne, en 1305, l'inventaire des titres de la seigneurie de Beuvrequen[4], sous les formes *Zummertun* et *Zoummertun*, *Sombreton* et *Sumbrethun* en 1341[5] et 1492[6]. Les chanoines de Thérouanne y levaient la dîme et c'était un des nombreux fiefs mouvant du château de Boulogne[7]. Le lieu dit *Pichevert* occupe aujourd'hui son emplacement. Il portait déjà ce nom en 1603[8].

1. Petit Cartulaire de Dommartin, fol. 49 r°.
2. *Ibid.*, fol. 10 et 13 v°.
3. Premier cartulaire d'Artois, fol. 73 v°.
4. Invent. de Beuvrequen, p. 217 et 218.
5. *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. IX.
6. Comptes de Beuvrequen, fol. 3 v°.
7. Déclaration des fiefs du Boulonnais, p. 148.
8. *Dict. histor. et archéol.*, t. II, p. 42.

Sténeland, ancienne localité disparue, commune de Beuvrequen.

Par sa charte du 8 novembre 826, Goibert donne à l'abbaye de Saint-Bertin la basilique construite *in loco nuncupante Sanctus Salvator sive Stenetland*[1], *Dominus Salvator in Stenetland*[2], *cella Domini Salvatoris in Stenedland*[3]. Un manoir en dépendait[4]. En 873, le trésorier de cette église et Odbert, avoué de Notre-Dame de Thérouanne, font entre eux un échange de terres à Cléty[5]. Bientôt l'agglomération qui s'était formée autour de l'édifice disparut. Sténeland, en 1305, n'était plus qu'un simple lieu dit des nombreux domaines de Saint-Bertin et son nom même disparut au siècle suivant.

Thégathe, ancien hameau, commune du Portel.

Ce lieu, dont le nom a été formé à l'aide du suffixe *-gata* et dont l'origine remonte au v^e^ siècle, était habité au moyen âge. L'abbaye de Notre-Dame de Boulogne y jouissait de certains droits[6] et, en dehors de quelques habitations isolées, le hameau comprenait deux fermes[7]. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un lieu dit.

1. *Cartul. Sith.*, p. 159.
2. *Ibid.*, p. 157.
3. *Ibid.*, p. 161.
4. *Ibid.*, p. 160.
5. *Ch. de Saint-Bertin*, n° 48.
6. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, n° 34.
7. *Dict. histor. du Pas-de-Calais*, Boulogne, t. III, p. 346.

THÉROUANNE, ancienne ville.

Chacun sait que Thérouanne, l'ancienne capitale de la cité des Morins, fut détruite en 1553 par ordre de Charles-Quint et que sa destruction fut telle que des champs occupent aujourd'hui son emplacement. Seule une dépression de terrain indique les anciennes fortifications.

Ce n'est qu'à la fin du XVI^e siècle que le village actuel se bâtit lentement au sud de l'ancienne ville, dans le faubourg du Saint-Esprit qui formait la paroisse de Saint-Martin-Outre-Eau. Le changement de nom ne s'accomplit que lentement. Au commencement du XVII^e siècle, le nouveau village était encore ainsi désigné : *les faulsbourgs de jadis Thérouanne*[1], *les faubourgs hauts de Théroannes*[2]. C'est vers 1660 que l'on voit réapparaître le nom de l'ancienne ville dans un tableau des paroisses du diocèse de Saint-Omer[3] ; mais, en 1698, dans son mémoire sur l'Artois, l'intendant Bignon appelait encore le nouveau village *fauxbourgs de Thérouanne*, et ce souvenir resta jusqu'au XVIII^e siècle. On lit même dans une nomenclature des villages de l'Artois de 1769 : *le fauxbourg qui n'est plus qu'un village aujourd'hui appelé Térouane*[4]. L'église en avait été construite en 1652 et dédiée à saint Martin ; elle a été remplacée en 1872 par l'église actuelle.

1. Arch. du chap. de Saint-Omer, G. 8.
2. Hosp. de Saint-Omer, B. 37, n° 159.
3. D. Dewitte, *Grand Cart. de Saint-Bertin*, t. IX, fol. 213.
4. Arch. nat., Q^t. 903.

TRINGHEM, ancien écart, commune d'Hersin-Coupigny.

Ce vocable, dont le suffixe d'origine germanique indique une localité anciennement habitée, apparaît pour la première fois en 1215 dans une charte de Saint-Barthélemy de Béthune[1], où un certain Étienne de *Tenighem* figure comme témoin. Une Jeanne de *Téninghem* est mentionnée en 1410. Le fief qu'elle habitait comprenait un manoir, une motte, un bois et des arrière-fiefs[2]. Il est désigné aux XV^e^, XVI^e^ et XVIII^e^ siècles sous les formes *Trainguehen*[3], *Tringuehien*[4], *Tringhehem*[5], *Dringhehen*[6], *Ostringhuem*[7], *Estringuien*[8], *Estringhem*[9] et a disparu à la Révolution sans laisser aucun souvenir dans la toponymie du Pas-de-Calais.

UZON, ancienne villa, commune d'Aix-Noulette.

Le lieu dit *la Ville-d'Uzon* indique l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine. C'est une éminence dont le sommet forme un petit plateau circulaire et qui est entourée d'un fossé profond. Une seconde enceinte se trouve en contre-bas de

1. *Cart. de Saint-Barthélemy*, n° 27.
2. Arch. nat., P. 2060.
3. 1416 (*Cart. des Chartr. de Gosnay*, t. I, fol. 43 v°).
4. 1448 (*Chap. d'Arras*).
5. 1447 (*Cart. des Chartr. de Gosnay*, t. I, fol. 287 r°).
6. *Ibid.*, fol. 287 v°.
7. 1700 (Arch. de Béthune, GG. 66).
8. Arch. nat., P. 2046, n° 105.
9. Arch. de Béthune, GG. 19.

la première. On y a découvert plusieurs puits, des tuyaux de terre rougeâtre et de ciment[1]; les restes d'un aqueduc, des fondations en grès et en pierre calcaire y ont également été mis au jour[2]. Le vocable *Uson* lui-même est d'origine gallo-romaine. On voit Baudouin d'Uzon, *Balduinus de Uson*, figurer comme témoin, en 1119, dans la bulle du pape Calixte II, confirmant la fondation du chapitre d'Aire[3].

Vigne (la), ancienne villa, communes d'Arras et d'Achicourt.

Dans la banlieue d'Arras s'étendait, au delà de la porte de Pugnel[4], une villa de l'abbaye de Saint-Vaast appelée la Vigne, *terra que vocatur Vinea*[5], *villa que Vinea dicitur in suburbio Atrebati civitatis*[6]. Elle tirait son nom d'une culture qui, au moyen âge, était pratiquée en plusieurs endroits de notre région[7]. C'était un fief qui s'étendait entre la ville et l'esplanade de la citadelle du côté d'Achicourt et qui relevait du château de Béthune[8]. Il avait un échevinage particulier, *le pouvoir et*

1. Harbaville, mémorial, v° Aix-Noulette.
2. Terninck, *L'Artois souterrain*, t. IV, p. 108 et 110.
3. Rouyer, *Hist. du chap. d'Aire*, p. 251.
4. Son emplacement est occupé aujourd'hui par le collège.
5. 1113 (*Cart. de Saint-Vaast*, p. 150).
6. *Ibid.*, p. 243.
7. Le raisin servait surtout à faire du verjus, dont on usait beaucoup au moyen âge.
8. Arch. nat., P. 2046.

*eschevinage de la Vigne-lez-Arras*[1]. Sa coutume fut rédigée en 1507[2] et sa chapelle bénéficiale, consacrée à saint Éloi, était à la collation de l'abbé de Saint-Vaast.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, la Vigne fut incorporée à Arras et devint le faubourg d'Amiens.

WALONVILLERS, ancien hameau, commune de Douchy-lez-Ayette.

Ce vocable (*Wallonis villare*), qui indique un lieu habité à l'époque gallo-romaine, est mentionné en 1170 dans une charte du chapitre d'Arras, comme étant celui d'une dépendance de la paroisse de Douchy : *a hais de Dulci et Walunvileir, que sunt de parrochia de Dulci*[3].

Waronvillers, lieu dit de la commune d'Avesnes-le-Comte, rappelle un autre *villare*. Il est compris au XIII^e siècle parmi les fiefs tenus du château d'Avesnes-le-Comte[4], sous la forme *Warnouviller* (*Waronis villare*), et, en 1760, sous celle de *Waronvillez*[5].

WÂTINES (LES), ancienne villa, commune de Beuvry.

Le privilège du pape Eugène III du 21 décembre

1. Richebourg, t. I, p. 240.
2. Abbaye de Saint-Vaast, H. 1070.
3. *Cart. du chap. d'Arras*, n° 34.
4. Fiefs tenus du château d'Avesnes-le-Comte, fol. 11 r°.
5. Arch. nat., P. 1436.

1152 mentionne, parmi les localités des environs de Béthune où la collégiale de Saint-Barthélemy avait des droits, *villa que dicitur Wastines*[1]. Il s'agit des Wâtines, commune de Beuvry. Ce hameau, au XIV^e^ siècle, avait un moulin, le moulin Gossel[2]. La carte de Cassini l'indique comme écart, au XVIII^e^ siècle, sous le nom déformé de *Levassine*. Il a disparu aujourd'hui de la toponymie artésienne.

WALBINGHEN ou WABINGHEN, ancien village, commune d'Outreau.

Les miracles de saint Wandrille nous apprennent qu'en 858 une femme paralytique fut guérie *in territorio Bononiense et praedio Walbodingheim*[3] par le mérite des reliques du saint qu'elle avait invoqué. L'église de Walbinghen, *ecclesia de Waubingehem*, est mentionnée en 1121 comme une des plus riches possessions de l'abbaye de Saint-Wulmer de Boulogne[4]. Notre-Dame de Boulogne y avait aussi des terres[5].

On trouve le même village sous la forme *Wabanghem*, en 1389[6], et sous celle de *Wabinghen*,

1. *Bull. des Antiquaires de la Morinie*, t. IX, p. 199.
2. Le *molin Gosele, que on dist le molin des Wastines*, 1333 (Bibl. nat., *Titres et comptes d'Artois*, t. II, fol. 47, n° 3).
3. *Acta ss.*, Julii v.
4. Arch. nat., J. 792.
5. *Cart. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 118.
6. Arch. nat., J. 1124.

en 1506, dans le terrier de Saint-Wulmer[1]. Il occupait l'emplacement d'une partie de la commune actuelle d'Outreau ; les cueilloirs ne laissent aucun doute à ce sujet. Bientôt la nouvelle localité absorba l'ancienne au point d'en faire même oublier le nom.

1. *Terrier de Saint-Wulmer*, p. 65.

# L'AUTEL

ET

# L'ÉGLISE D'AVENAS

(RHÔNE)

Par le Dr Birot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 21 mars 1906.

---

Le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*[1] contient une communication de M. F. de Mély sur l'autel sculpté de l'église d'Avenas, communication plus particulièrement consacrée à la description de la face latérale droite. L'étude de cette face permet à l'auteur d'établir la date de la construction de l'autel.

Cette note a le grand mérite d'appeler à nouveau l'attention des archéologues sur un monument fort intéressant.

Mais, quoique très classique, ainsi que le démontre la bibliographie ci-jointe qui, cependant, n'a point la prétention d'être complète[2], il

1. 1905, p. 203 et suiv.

2. Voir *Dessin de l'autel d'Avenas*, relevé par Louis Perrin dans les *Archives de la Commission des monuments historiques*

n'est pas inutile de revoir ce monument avec les vues nouvelles apportées par les progrès de l'archéologie. Plusieurs difficultés, sur lesquelles l'accord ne paraissait pas avoir été fait, semblent actuellement plus faciles à résoudre et peuvent recevoir une solution plus logique.

La note de M. de Mély appelle quelques rectifications; quelques additions pourront même la compléter utilement en présentant l'autel d'Avenas dans son ensemble et en attirant l'attention sur l'église elle-même.

Il est urgent de faire connaître cette église; il faut s'empresser de la décrire et d'en donner des

(*Catalogue*, 1875, p. 68). — Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, article AUTEL, en fait mention; il renvoie à Gailhabaud, *Architecture du V^e^ au XVII^e^ siècle*, « où l'autel est fidèlement reproduit ». — Ant. Pericaud, *Notice sur l'autel d'Avenas*, dans la *Revue du Lyonnais*, 1835. — *Encore un mot sur l'autel d'Avenas* (*Ibid.*, 1854). — *Notice sur Avenas*, dans l'*Album du Lyonnais*, 1844. — Cochard et d'Aigueperse, *Notice sur le canton de Beaujeu*, dans les *Archives historiques et statistiques du Rhône*, t. XIV (1830), p. 140. — Ogier, *France par canton;* voir l'arrondissement de Villefranche, p. 73. — Abbé Boué, *L'autel d'Avenas considéré au point de vue historique*, dans la *Revue du Lyonnais*, 2^e^ série, t. III, p. 256, 1850. — Baron de la Roche-Lacarelle, *Description d'Avenas*, avec superbes planches de l'autel, dans l'*Histoire du Beaujolais*, 1853; et *Lettre à Aug. Bernard*, dans la *Revue du Lyonnais*, 2^e^ série, t. IX (1854), p. 116. — Ph. Michaud, *Notes rectificatives à propos de l'église d'Avenas*, dans la *Revue du Lyonnais*, 3^e^ série, t. XII, p. 213. — Abbé Cucherat, *Les origines du Beaujolais et l'autel d'Avenas*, Lyon, Mougin-Rusand, 1886. — Voir également Louvet, *Histoire du Beaujolais*, et mentions dans divers ouvrages d'archéologie; Enlart, *Manuel d'archéologie*, etc.

représentations photographiques avant qu'elle n'ait été défigurée par des adjonctions ou des embellissements malencontreux.

Avenas, canton de Beaujeu, arrondissement de Villefranche, est un modeste village de 260 habitants situé dans les monts du Haut-Beaujolais, à 13 kilomètres nord-est de Beaujeu. Son église et son autel attirent de nombreux visiteurs. Jadis, Avenas faisait partie du diocèse de Mâcon.

## I. — L'AUTEL.

L'autel, en forme de sarcophage, est en calcaire et porte sur trois faces des sculptures d'un travail assez grossier.

1° *Face latérale droite.* — Cette face, décrite par M. de Mély, représente un roi donateur à demi agenouillé, supportant à grand'peine l'église d'Avenas qui se trouve au-dessus d'un buisson à larges feuilles, dont l'abside est tournée du côté d'un personnage auréolé qui la bénit, saint Vincent.

Au-dessous se lit l'inscription latine reproduite et traduite par M. de Mély : « *Rex Ludovicus pius,* etc.... »

Quel est ce roi donateur? De nombreuses et longues discussions ont eu lieu parmi les érudits lyonnais : trois opinions se trouvaient en présence et forcément limitées entre les trois personnages qui ont mérité l'épithète de *pius* donnée par l'ins-

cription, c'est-à-dire Louis le Débonnaire, Louis VII et saint Louis.

Depuis longtemps, l'attribution à Louis VII avait été soutenue ; de nos jours elle avait généralement rallié les suffrages, les sculptures de l'autel et l'architecture de l'église ne pouvant être attribuées ni à Louis le Débonnaire ni à saint Louis.

L'attribution à Louis VII paraît avoir été proposée, pour la première fois, en 1853 par Auguste Bernard. En rendant compte, dans l'*Athenaeum français* (1853), de l'*Histoire du Beaujolais* par le baron de la Roche-Lacarelle, il repousse l'idée que saint Louis puisse être regardé comme le fondateur de l'église d'Avenas ; il attribue cette fondation à Louis VII, qui a dû passer à Avenas dans quelques-uns de ses nombreux voyages à travers la France. Cette donation était rappelée par la sculpture de l'autel, Louis VII offrant à saint Vincent de Mâcon l'église qu'il avait édifiée à Avenas en reconnaissance de dangers courus.

Périeaut-Breghot[1], qui avait soutenu l'opinion que Louis le Débonnaire devait avoir été le donateur de cette église, se rallie à l'opinion d'Auguste Bernard. Et, peu à peu, cette opinion est partagée par tous les archéologues. Steyert, dans son ouvrage classique[2], tranche la question en ces termes :

Les érudits locaux ont longuement disserté pour

1. *Gazette de Lyon*, 31 mai 1853.
2. *Histoire de Lyon*, 1899, t. II, p. 352.

déterminer à quel roi s'appliquait le fait rappelé par cette sculpture. Divisés en deux camps, les uns étaient pour saint Louis, les autres pour Louis le Débonnaire. Pas un n'avait songé au seul prince à qui ce monument pût être attribué[1]. Il suffit d'avoir la plus minime expérience de l'archéologie pour reconnaître un ouvrage du XII^e^ siècle. Cet autel a été souvent publié dans des recueils, et dans aucun on n'a hésité sur la véritable date. Il s'agit de Louis VII, qui, en effet, campait à Mâcon en 1171; c'est certainement à cette occasion qu'il aura fait cette libéralité à l'église de Saint-Vincent; on remarquera l'analogie de la coiffure que ce prince porte sur le bas-relief avec la couronne à calotte qui lui est donnée sur son sceau.

Nous sommes heureux de voir M. de Mély se ranger à cette opinion et attribuer à Louis VII la donation de l'église d'Avenas, « non pas à son premier passage, car à ce moment la guerre ne lui laissait pas le loisir de s'occuper de donation, mais à son second passage, après 1169 ».

2° *Face antérieure* (fig. 1). — La face antérieure de l'autel d'Avenas est classique : au centre, Jésus-Christ, dans une auréole elliptique, est assis; de la droite il bénit; la gauche repose sur le livre des Évangiles. Aux quatre coins et en dehors de l'auréole sont placés les symboles des évangélistes. De chaque côté, et sur deux rangs superposés, les douze apôtres sont assis par groupes

1. Steyert s'attribue une paternité à laquelle il n'a point droit, oubliant de citer Aug. Bernard.

Fig. 1. — Avenas (Rhône). Autel de l'église, face antérieure.

Fig. 2. — Avenas (Rhône). Autel de l'église, face latérale gauche.

(Annonciation. — Présentation de la Vierge au Temple. — Naissance de la Vierge. Mort de la Vierge et son Assomption.)

de trois. Sur le listel qui sépare les deux registres, on lit encore :

SIMONIS — SCI TOMAS — PHILIPVS :
SCI IACOBVS.

La photographie ci-jointe est suffisamment nette pour remplacer une plus ample description. Et, sans insister sur la sculpture elle-même, qui rappelle comme groupement, comme aspect général, la sculpture des sarcophages chrétiens d'Arles et, comme le fait remarquer M. Enlart, celle de l'autel en pierre du VIII^e^ siècle de Cividale (Frioul), on reconnaît dans la sculpture elle-même une influence bourguignonne : le Christ bénissant, par exemple, avec ses extrémités effilées. Les plis en escalier de la robe montrent cette influence qui se retrouve dans beaucoup de sculptures de notre région, notamment sur les chapiteaux des églises des abbayes ruinées de Savigny et de l'Ile-Barbe, du chœur de la cathédrale de Saint-Jean de Lyon, etc.

3° *Face latérale gauche* (fig. 2). — La face latérale gauche de l'autel offre des sculptures du plus haut intérêt, étagées en deux registres. Quatre scènes paraissent représenter des épisodes de la vie de la Vierge, expliquées par le vocable de l'église « Assomption de Notre-Dame ». Les sujets ne suivent pas l'ordre historique. En haut on peut reconnaître sans aucun doute l'Annonciation et la Présentation au Temple. En bas on voit la

Naissance de la Vierge et la Mort de la Vierge. Il semble difficile d'interpréter ces scènes d'une autre façon. Et, cependant, certains commentateurs ont cru y trouver des scènes de la vie de Louis le Débonnaire, de la sainte Famille, etc.

Voici, du reste, la description des deux scènes de cet étage inférieur :

A gauche, Naissance de la Vierge. Dans un lit très bas repose une femme couchée (sainte Anne), la main droite sous une couverture, la gauche repliée sur la poitrine. Derrière le lit, une femme debout tient un enfant emmailloté et nimbé (la Vierge). La scène est encadrée par des rideaux tombant du haut et relevés de chaque côté du lit; celui de droite entoure la colonne servant à séparer cette première scène de la suivante.

A droite, sur un lit très bas, une femme (la Vierge Marie) est étendue, la tête soutenue par un personnage nimbé (un apôtre), qui maintient de ses deux mains étalées le buste de la morte. Au pied du lit, un autre personnage (saint Jean), nimbé, dans l'attitude de la désolation, est assis, la tête reposant sur sa main.

Au fond, au-dessus du lit, la Vierge nimbée, en buste, les deux mains levées et largement ouvertes, est entourée d'une auréole circulaire; elle est enlevée au ciel par un personnage dont on n'aperçoit que les deux mains. A la partie inférieure de l'auréole, des ondulations figurent un nuage.

Cette scène semble représenter la Mort de la Vierge : la Vierge, à son lit de mort, est soutenue par un apôtre ; saint Jean, au pied du lit, est dans l'attitude de la désolation.

Au fond, la Vierge, inscrite dans une auréole, est enlevée au ciel. M. Enlart y voit très judicieusement la représentation de l'Assomption, qu'il rapproche de celle du portail de Chartres où la Vierge est figurée dans une auréole, enlevée par des anges.

Cette représentation de la Mort de la Vierge paraît rare et peut-être unique, autant que des recherches rapides me permettent de l'affirmer ; à ce titre elle est digne d'être signalée.

## II. — L'ÉGLISE.

Un mot, pour terminer, sur l'église d'Avenas qui, à son tour, mérite une mention particulière, pour plusieurs raisons.

C'est un des rares spécimens de ces modestes églises rurales de la fin du XII^e^ siècle : elle aurait mérité, en même temps que son autel, d'être classée parmi les monuments historiques.

De plus, elle est la reproduction fidèle de l'église représentée par le bas-relief de l'autel ; or les exemples de reproductions figurées d'édifices encore existants ne sont point fréquents.

L'église dédiée à Notre-Dame est orientée. Le plan est celui d'une croix latine. L'appareil en

pierre, petit et moyen, est grossier; à l'extérieur, l'abside demi-circulaire, percée de trois baies ébrasées à plein cintre, est couverte d'un toit conique en tuiles reposant sur une corniche moulurée et sur de petits modillons carrés sans sculpture.

Le transept, plus haut que l'abside, présente sur deux faces seulement une petite baie à plein cintre.

La nef est éclairée latéralement par trois fenêtres à plein cintre et recouverte directement d'une toiture en tuiles. La façade consiste en un mur plat percé d'une porte à archivolte en tiers-point sans sculpture; le tympan, de même, est fruste. Au-dessus, dans le pignon, une petite meurtrière sert à éclairer le comble.

Sur la croisée du transept s'élève un clocher, carré, trapu, coupé en deux par une frise moulurée. Il présente sur la face Est, dans la partie supérieure, une baie géminée séparée par des colonnettes, et, sur les faces Nord et Sud, une baie simple à plein cintre. Le tout est surmonté d'un toit pyramidal.

La toiture de l'église entière, clocher compris, est en tuiles ordinaires, tandis que, sur la représentation sculptée de l'autel, l'église est recouverte de larges dalles de pierre imbriquées. C'est ce que M. Jean Virey signale, du reste, dans son ouvrage sur *Les édifices religieux de l'époque*

*romane en Saône-et-Loire*[1] : « Fréquemment, les toitures... sont faites à angle très ouvert et par conséquent très plates et exclusivement en dalles de pierre appelées « laves » dans tout le pays qui s'étend sur la rive droite de la Saône. »

Une restauration a remplacé les laves par des tuiles ordinaires.

A l'intérieur, l'abside est voûtée en cul-de-four brisé et repose sur une frise moulurée : filet et doucine. La paroi semi-circulaire est décorée de cinq arcades, dont les arcs en plein cintre sont supportés par des pilastres et chapiteaux ornés de sculptures très simples.

Les deux arcades externes sont borgnes, les trois autres encadrent des baies à plein cintre avec ébrasements, servant à éclairer l'abside.

Une coupole octogonale sur trompes est placée à l'intersection du transept; l'arc triomphal est en tiers-point.

La nef unique a été plafonnée après une réparation opérée à une époque ultérieure.

Cette courte description et les photographies permettent de se faire une idée exacte de la petite église d'Avenas et de la classer, comme l'autel, parmi les monuments de la fin du XII^e^ siècle.

On pouvait espérer que ce modeste édifice,

1. Congrès de Mâcon, *Comptes-rendus de la Société française d'archéologie*, 1901, p. 246.

spécimen intéressant de l'architecture rurale, qui nous est parvenu à peu près intact, reproduction, ainsi que nous le disons, du modèle offert par Louis VII à Saint-Vincent de Mâcon, aurait pu, grâce à quelques réfections discrètes, intelligentes et peu dispendieuses, nous être conservé dans son état primitif.

L'autel seul est classé parmi les monuments historiques. Des esprits avisés avaient demandé à ce que l'église le fût, elle aussi; malheureusement, l'édifice avait besoin de réparations urgentes, et le classement fut refusé de ce chef. Ce qui n'a point empêché, par une autre voie, le gouvernement d'accorder une somme de 10500 francs, non seulement destinée aux réparations urgentes et à la construction d'une sacristie, mais encore à l'adjonction d'une tourelle octogonale, flanquant ce clocher primitif et devant servir de cage d'escalier pour y accéder. Depuis le XII^e^ siècle, la cloche était sonnée de l'intérieur de l'église, ainsi que dans beaucoup d'autres, et c'est pour obvier à cet inconvénient majeur, paraît-il, que cette création parasite a été décidée!

Et, en ce moment, on travaille à cette restauration si inintelligente et si déplorable faite avec l'assentiment et les subsides de l'État!

# SÉLEUCIE DE PIÉRIE

Par M. Victor Chapot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 2 mai 1906.

---

D'un coup d'œil sur une carte, on jugerait que la fondation de Séleucie, en un lieu que la nature n'avait point prédestiné, ne put avoir d'autre cause que la fondation d'Antioche. Aucune baie de refuge, et la côte est inhospitalière[1]. Mais le fleuve

1. Libanios, *Or. XI* (Ἀντιοχικός), 41, p. 286 Reiske = I, p. 450 Fœrster, disait cependant : τοσοῦτον γὰρ διέχομεν λιμένων ὅσον ἡμᾶς καθαρούς τε τηρεῖ θαλλαττίων κακῶν καὶ μετόχους ποιεῖ τῶν ἐκ θαλάττης καλῶν · σταδίοι γὰρ τὸ μέσον εἴκοσι καὶ ἑκατὸν, ὥστε ἀνὴρ εὔζωνος ἅμα ἡλίῳ κινηθεὶς ἐνθένδε κομιεῖ τι τῶν ἐκεῖθεν ἔτι μεσημβρίας ἐστώσης. Ce pluriel λιμένων peut n'être qu'une amplification oratoire, et τὸ μέσον se traduira à volonté : *en moyenne*, ou : *l'intervalle;* la distance de 120 stades conviendrait pour Séleucie ; *sic* Strab., XVI, 2, 7, p. 751 C. Procope (*Bell. Pers.*, II, 11, 1, Haury) dit 130, cette faible différence s'explique par les variations des systèmes métrologiques. — Il est vrai qu'on lit dans Malalas (p. 270, Bonn) : ... εἰς ὁρόμωνα ἀπὸ τοῦ λεγομένου Βυτυλλίου ὁρμητηρίου, ὄντος αὐτοφυοῦς λιμένος πλησίον Σελευκείας τῆς Συρίας. Nulle part ailleurs Bytyllion n'est rappelé : anse minuscule sans doute, temporairement ouverte dans les alluvions de l'Oronte. Au nord de son delta, les moindres anfractuosités de la côte sont rares et se creusent dans une falaise. Dans le pays, on m'a assuré qu'un piéton n'irait pas sans péril d'Alexandrette à Séleucie en suivant le bord de la mer. A 20 kilomètres, à vol d'oi-

qui débouche près de là ouvre une vallée vers l'intérieur. L'arrière-pays une fois peuplé, colonisé, il convenait de ménager au bord de la mer un relai d'étape et un avant-poste. Tel serait l'ordre naturel des choses; mais peut-être ont-elles suivi un autre cours.

Selon Eusèbe (*Chron.*, II, 116), le premier des Séleucides aurait fondé Antioche dans la douzième année de son règne (301/300). Aussitôt avant, selon Malalas (p. 199), se place en outre l'établissement de Séleucie[1]. Je résume son récit : le 23

seau, au sud de Séleucie est la baie de *Kesab*, que la carte de Blanckenhorn (Berlin, 1891) indique, avec quelques ruines dites *Mina-el-Kesab*. Serait-ce Bytyllion? Elle n'a pu avoir aucune importance, comme trop petite, mal située et mal abritée. Strab., XVI, 2, 8, p. 751 C : πρὸς νότον δ'ἐστί... τοῖς Σελευκεῦσι τὸ Κάσιον ὄρος καὶ τὸ Ἀντικάσιον · ἔτι δὲ πρότερον μετὰ τὴν Σελεύκειαν αἱ ἐκβολαὶ τοῦ Ὀρόντου · εἶτα τὸ Νυμφαῖον, σπήλαιόν τι ἱερόν · εἶτα τὸ Κάσιον · ἐφεξῆς δὲ Ποσείδιον πολίχνη καὶ Ἡράκλεια. Il ne dit pas que Poseidion et Héraclée fussent des ports; le nom de la première ne l'implique pas absolument; elle est mentionnée comme φρούριον dans le papyrus de Gourob (cf. *infrà*); c'était avant tout une forteresse côtière. Pourtant l'expression καθ(ω)ρμίσθημεν du papyrus (col. II, 20) suppose accessoirement un quai où s'amarrent les vaisseaux. Selon Diodore (XXXIV, 28), Alexandre Zabinas, repoussé de Séleucie, se dirigea vers Poseidion; il n'y avait donc entre les deux aucune solidarité. Étienne de Byzance rappelle Ἡράκλεια ....ιε' Πιερίας, et Ποσείδειον πόλις μεταξὺ Κιλικίας καὶ Συρίας (la Cilicie, de son temps, débordait un peu sur la Syrie). Les indications de Ptolémée (V, 15, 3) reportent les deux villes entre l'embouchure de l'Oronte et Latakieh; elles ne pouvaient réellement servir de ports à Antioche.

1. Rappel de la fondation, sans chronologie précise, dans

de Xanthicos, Séleucos Nicator vint sacrifier à Zeus Casios, sur le Casios, lui demandant où créer une cité; un aigle survint et emporta les entrailles de la victime, παρὰ θάλασσαν κάτω τῆς παλαιᾶς πόλεως ἐν τῷ ἐμπορίῳ τῆς λεγομένης Πιερίας. Le roi suivit cette indication céleste, puis se rendit à Iopolis, sur le Silpios : nouveau sacrifice, à Zeus Kéraunios; de là, le 22 d'Artémisios, il va à Antigonia, fait la même prière; un aigle, comme la première fois, lui marque l'emplacement d'Antioche, en se dirigeant vers le Silpios.

Malalas était du pays, et il s'est passionné pour l'histoire de toute l'Antiochide; il nous rapporte fidèlement le récit qui avait cours de son temps. Appien, plus ancien de quatre siècles, écrit simplement (*Syr.*, 58) : Φασὶ δὲ αὐτῷ (Σελεύκῳ) τὰς Σελευκείας οἰκίζοντι, τὴν μὲν ἐπὶ τῇ θαλάσσῃ, διοσημίαν ἡγήσασθαι κεραύνου. Mais les deux légendes ne sont pas inconciliables, et, en effet, certaines monnaies autonomes de Séleucie sont au type de l'aigle, d'autres au type du foudre[1]. Le vol de l'aigle, oiseau de Zeus, a pu être accompagné d'un coup de tonnerre.

L'exactitude des deux dates ci-dessus ne saurait être admise sans réserve. Plus digne de foi

Strab. (XVI, 2, 4, p. 749 C), Ampelius (*Liber memorialis*, XXXI), Cédrénos (I, p. 339, Bonn), Michel Glycas (*Ann.*, p. 377, Bonn).

1. Warwick Wroth, *Greek coins of ... Syria*, Londres, 1899, p. LXXI et suiv.

est l'assertion qu'il y avait en ces deux points des établissements antérieurs à Séleucos.

Sur l'emplacement de la future Antioche, d'une part, c'était Ἰώνη (Étienne de Byzance) ou Ἰώπολις (Suidas, Malalas). Ville véritable? Plutôt un simple petit bourg entourant un sanctuaire de Cronos[1]; et j'en dirai autant de Bottia, qui devait avoir son origine dans le temple qu'Alexandre y dressa au Ζεὺς Βοττιαῖος des Macédoniens[2]. Il n'en va pas de même d'Antigonia, fondée en 307, d'après Diodore[3], par Antigone, père de Démétrios Poliorcète; dès 306, on y voyait déjà un βασίλειον et d'autres monuments[4]; il lui donna une enceinte de 70 stades (12 à 13 kilomètres). Malalas (*loc. cit.*) nous indique l'emplacement, entre le coude de l'Oronte et le petit cours d'eau, émissaire du lac d'Antioche. Ce dernier, avec ses rives inconstantes, était d'un fâcheux voisinage; peut-être aussi Séleucos voulut-il obscurcir en ces lieux la mémoire d'Antigone[5], et alors il aurait sollicité un présage. La contrée, dit Diodore, lui parut heureusement située pour dominer à la fois la Babylonie et les satrapies voisines de l'Égypte[6].

1. C.-O. Müller, *Kunstarchäologische Werke*, Berlin, V (1873), p. 23-24.

2. Liban., XI, 76, p. 297 R = I, p. 461 F.

3. XXI, 1, 5; XX, 47, 6 Dindorf.

4. Plut., *Demetr.*, 17; il ne nomme pas la ville, mais, d'après le contexte, il ne peut être question que de celle-là.

5. Liban., p. 300-1 R = I, p. 465-6 F.

6. Antigonia fut dès lors un simple quartier d'Antioche

D'autre part, il existait déjà avant Séleucie, au même endroit, mais uniquement sur la hauteur, un groupe d'habitations[1]. Strabon ne le mentionne pas : ἐκαλεῖτο δ' ἡ Σελεύκεια πρότερον Ὕδατος ποταμοί[2]. Cette dernière expression, traduction grecque, sans doute, d'un nom sémitique, n'indique point forcément un lieu habité. M. Toselli[3] m'a signalé, dans la ville ou tout près d'elle, six sources au moins, assez abondantes, mais peu potables.

Une Palaeopolis est rappelée par Pausanias Damascène, qu'a copié Malalas[4]. C'est un témoi-

(Strab., XVI, 2, 4, p. 750 C). Dion Cassius s'exprime mal, disant que « les Parthes (en 701 de Rome), ayant échoué devant Antioche, se dirigèrent du côté d'Antigonie; ils n'osèrent ni ne purent pénétrer dans les faubourgs, qui étaient plantés d'arbres » (XL, 29).

1. Malal., p. 198 : ... καὶ κατελθὼν παρὰ τὴν θάλασσαν εἶδεν ἐν τῷ ὄρει κειμένην πόλιν μικράν, ἥντινα ἔκτισε Σῦρος ὁ υἱὸς Ἀγήνορος; il va sans dire qu'il n'y a aucun fait historique à déduire de ces derniers mots.

2. XVI, 2, 8, p. 751 C.

3. Ingénieur civil italien, établi à Antioche, dont les connaissances topographiques m'ont été fort utiles, et qui a dressé le plan adjoint à ce travail. Je tiens à le remercier une fois de plus de son obligeance infinie. J'ai plaisir aussi à dire tout ce que je dois à mon ami Perdrizet, qui m'avait signalé l'utilité de cette étude et les secours que je trouverais sur place.

4. Cf. *Fragm. hist. graec.*, IV, p. 468; voir encore Malal., p. 142 : ... εἰς τὴν πάραλον τῆς λεγομένης πρώην Παλαιοπόλεως, νῦν δὲ Σελευκείας, mais sans doute toujours d'après la même source, qui a dû servir aussi, je pense, à Cédrénos (I, p. 237, Bonn) : ... εἰς τὸ παράλιον τῆς Παλαιοπόλεως, νῦν δὲ Σελευκείας. Ce sont les mêmes termes exactement.

gnage isolé, acceptable cependant; mais, vu le silence de Strabon, il concerne un peuplement sans importance et non antérieur à Alexandre.

La conclusion serait donc : les territoires d'Antioche et de Séleucie ont été ouverts à la vie urbaine vers la fin du IV^e^ siècle; on ne peut dire de quel côté est l'antériorité; mais Séleucos conçut et exécuta un projet définitif dans lequel il était pourvu aux deux cités à la fois.

Ce n'est pas que Séleucie fût, commercialement, indispensable à Antioche : on pouvait faire de celle-ci un port fluvial, au lieu de creuser un port maritime, et approfondir, régulariser le cours inférieur de l'Oronte. Il semble pourtant que ce travail n'ait été entrepris que sous l'Empire[1]. Le

1. Pausan., VIII, 29, 3 : Ὀράντην τὸν Σύρων ποταμὸν οὐ τὰ πάντα ἐν ἰσοπέδῳ μέχρι θαλάσσης ῥέοντα, ἀλλὰ ἐπὶ κρημνόν τε ἀπορρῶγα καὶ ἐς κάταντες ἀπ' αὐτοῦ φερόμενον, ἠθέλησεν ὁ Ῥωμαίων βασιλεὺς ἀναπλεῖσθαι ναυσὶν ἐκ θαλάσσης ἐς Ἀντιόχειαν πόλιν · ἔλυτρον οὖν σὺν πόνῳ τε καὶ δαπάνῃ χρημάτων ὀρυξάμενος ἐπιτήδειον ἐς τὸν ἀνάπλουν ἐξέτρεψεν ἐς τοῦτον τὸν τρόπον. Le lit étant resté à sec, ajoute le Périégète (4), on y trouva un tombeau et un cadavre que le dieu de Claros déclara être celui d'Oronte. Le fleuve était-il navigable antérieurement? Ce n'est pas sûr. Dans le papyrus de 246 (voir plus loin), on a restitué (col. III, 9-10, 16-17) : [... καὶ εἰς τὰς ναῦς ἐμβάντ]ες, ἐν αἷς ὑπεδεξάμε[θα...]... εἰς Ἀντιόχειαν [παρεγενόμεθα]. Un autre interprète, Kœhler, avait proposé νῆ]ες ἐν αἷς. « Le supplément n'est pas admissible, dit M. Holleaux, mais il semble bien que le relatif αἷς ne puisse se rapporter qu'au mot ναῦς précédemment exprimé. » Moi qui ai vu l'Oronte, je me le représente mal sillonné par une flotte de guerre; au surplus, dans le mot Ἀντιόχειαν (l. 16) il y a six lettres douteuses. Voici pourtant ce que rapporte — un peu tardive-

Ῥωμαίων βασιλεύς de Pausanias n'est pas postérieur à Tibère, comme on le voit par Strabon, qui écrivait sous son règne[1]. Dès lors, il n'était pas nécessaire aux voyageurs pour Antioche de débarquer à Séleucie; néanmoins, on continua de le faire, même dans des cas où un transbordement était à éviter[2]; l'entretien de cette voie (utile surtout, j'imagine, aux bateaux plats) fut peut-être négligé, sauf à une très basse époque, puisqu'encore au temps des croisades on la voit accessible aux bâtiments de mer dont le tirant d'eau restait peu considérable[3]. En tout état de cause, Séleucie pouvait avoir un rôle dans le négoce, tout en gardant son caractère essentiel de port de guerre.

Elle était fort bien placée pour commander le bassin extrême-oriental de la Méditerranée. La Cilicie a servi longtemps de repaire aux pirates; or, Strabon constatait déjà que, de Séleucie à

ment et peu clairement — Malalas (p. 272) pour l'époque de Trajan : καὶ τῶν δὲ πλοίων τοῦ στρατοῦ αὐτοῦ καταφθασάντων ἀπὸ Σελευκείας, ἀνῆλθον ἐπὶ τὴν ἱερὰν Δάφνην εὔξασθαι.

1. XVI, 2, 7, p. 651 C : ἀνάπλους δ'ἐκ θαλάττης ἐστὶν εἰς τὴν Ἀντιόχειαν αὐθημερόν. C'est cet empereur qui changea en Oronte l'ancien nom du fleuve (Δράκων), et peut-être ce travail s'accomplit-il durant le séjour de Germanicus en Syrie.

2. Liban., *Epist.*, 196 (éd. Wolf, Amstelaedami, 1738) : κίονας ἐκ Σελευκείας τοῖς μὲν ἐπέταξας κομίζειν, τοῖς δὲ ἤτησας χάριν (pour la construction d'une *stoa* à Antioche, où manquait le marbre qu'il fallait amener d'outre-mer). Autres allusions claires à un débarquement à Séleucie : *ep.* 314 et 1084.

3. Cf. *Gesta Dei per Francos*, éd. Bongars, I, p. 565.

Soles, il y avait à peine 1,000 stades[1], et Soles détenait les clefs d'un autre passage de première importance, les « portes ciliciennes ». Qui possédait Séleucie avait aussi en mains le meilleur moyen de conserver ou surprendre Chypre[2]. Enfin, malgré les 175 milles romains[3] (259 kilomètres) qui le séparaient de Zeugma, ce port était le plus rapproché de l'Euphrate. Il avait encore des relations avec Carthage, comme le suppose un passage, d'ailleurs obscur, de Libanios[4].

L' « ancienne ville », n'étant qu'un modeste comptoir sans défense, s'était naturellement postée sur la hauteur, à l'abri des pirates, mais au point où la montagne est toute proche du rivage. Cette heureuse situation ne fut pas abandonnée; mais la nouvelle cité s'étendit aussi sur la plaine côtière. L'aigle qui en marqua l'emplacement ne pouvait guère hésiter. L'endroit choisi offrait un autre avantage : un peu éloigné de l'Oronte[5], le port n'en pouvait être ni ensablé ni contaminé, car ce fleuve formait l'égoût naturel de la capitale

1. XIV, 5, 20, p. 676 C; la distance réelle est de 150 kilomètres.

2. Pline, *H. N.*, VI, 32, 206 : *inde* (*a Cypro*) *Syriae Seleuciam Pieriam CXV mil. passuum* (= 220 kilom., distance exacte de Séleucie à Salamis, par Famagouste).

3. Pline, *H. N.*, V, 12, 67; cf. VI, 26, 126.

4. *Or. XXVII* (κατὰ Ἰκαρίου I), 19; II, p. 119-120 R = III, p. 32 F.

5. 40 stades, dit Strabon (XVI, 2, 7, p. 751 C); 7 kilom. aujourd'hui.

des Séleucides, appelée à un rapide accroissement de population, et dont les immondices s'en allaient vers une mer sans marée[1].

Séleucie de Piérie recevait à sa naissance un nom doublement macédonien[2]; de Macédoine aussi, et du reste de la Grèce, durent lui venir ses premiers colons; tels étaient avant tout les habitants d'Antigonie, qui furent transférés à

1. Polybe, V, 59.

2. On sait que la plus ancienne Piérie était une région sur les confins de la Thessalie et de la Macédoine. La Piérie syrienne est impossible à délimiter; il semble pourtant qu'elle se soit à peu près confondue avec le territoire de Séleucie. Ainsi, aujourd'hui, tout ce versant de la montagne porte le nom global de *Soueidieh*. Strabon écrit : Σελεύκεια ἡ ἐν Πιερίᾳ (XVI, 2, 4, p. 749 C); ailleurs, d'après Poseidonios : ἐν Σελευκείᾳ τῇ Πιερίᾳ (VII, 5, 8, p. 316 C); ailleurs encore (XVI, 2, 8, p. 751 C) : πρὸς θαλάττῃ δὲ τούτων (en partant de la Cyrrhestique) ἐστὶν ἡ Σελεύκεια καὶ ἡ Πιερία, ὄρος συνεχὲς τῷ Ἀμανῷ. D'après ce dernier texte, la Piérie serait donc l'extrémité méridionale de l'Amanus, au nord de l'Oronte. Certaines monnaies portent : ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙΕΡΙΑΣ (Babelon, *Inventaire de la collection Waddington*, Paris, 1898, n° 7269); mais, surtout à l'époque romaine, la forme *Seleucia Pieria* est courante (Plin., *loc. cit.*; Cic., *ad Att.*, XI, 20, 1 : *Seleucea Pieria*); l'acte de vente d'esclave, dont nous reparlerons, est ainsi daté : *Actum Seleuciae Pieriae*. Du moins ces formules sont claires; quelquefois aussi le contexte ne permet aucun doute, quand l'auteur écrit simplement *Seleucia* (Pomp. Mela, *Chorogr.*, I, 12, 69) ou, comme Appien (*Syr.*, 57), Σελεύκεια ἐπὶ τῇ θαλάσσῃ, ou (63) Σελευκείᾳ τῇ προς θαλάσσῃ — encore cette formule ne serait-elle pas loin de convenir à Séleucie du Calycadnos. — Mais il n'en est pas toujours ainsi, et cette négligence, fréquente chez les auteurs et en épigraphie, est très fâcheuse pour l'histoire de notre ville.

Antioche[1]; s'il en faut croire le témoignage attardé de Cédrénos, Séleucos introduisit encore dans les villes qu'il venait de fonder, et notamment à Séleucie, un noyau de population juive[2].

La jeune cité ne tarda pas à prospérer[3], et elle devait peut-être profiter d'une confusion, car Séleucos ayant fondé quatre villes dans la Syrie du Nord (Antioche, Apamée, Laodicée, Séleucie), leurs territoires formaient une tétrapole, appelée la Séleucide[4], où Séleucie pouvait, vu son nom, apparaître comme une deuxième capitale[5]. Elle fut

1. Et non à Séleucie, comme le dit par erreur Diodore (XX, 47).

2. I, p. 292, Bonn : καὶ ἐν ταῖς νέαις πόλεσι Ἰουδαίους συνῴκισεν Ἕλλησι.

3. *Die Verlockung, die Geschichte dieser Stadt im Zusammenhange zu behandeln*, dit Wilcken (*Hermes*, XXIX (1894), p. 450, note 1), *muss ich zu Zeit widerstehen*. Si je n'observe pas la même réserve, c'est que l'étude des ruines m'a amené, forcément, à rassembler les lambeaux épars de l'histoire de Séleucie.

4. Cette Séleucide, sous Antiochos Soter (281-260), fut divisée en quatre satrapies, dont ces quatre villes formaient probablement les chefs-lieux (Poseidon, ap. Strab., XVI, 2, 4, p. 750 C; *Corp. inscr. gr.*, 4474).

5. Strab., XVI, 2, 2. 4, p. 749-50 C. — Vers le milieu du IIe siècle sont frappées des monnaies de bronze, spéciales aux quatre cités sœurs de cette tétrapole, portant ΑΔΕΛ-ΦΩΝ ΔΗΜΩΝ au revers, avec la date selon l'ère des Séleucides. W. Wroth (*Catalogue of ... Syria*, p. 151-2), à la suite des autres numismates, en attribue l'émission à l'atelier d'Antioche, sans donner aucune raison, probablement parce qu'Antioche était la capitale du royaume. G. Macdonald (*Catalogue of greek coins in the Hunterian collection*, Glasgow, III (1905), p. 141-2) croit qu'elles proviennent des

florissante, *iam inde a primis auspiciis*[1]; sa banlieue, au pied de la montagne, était sûrement, comme aujourd'hui, un grand jardin et un verger, participant à la fertilité générale de toute la vallée de l'Oronte[2]. Parmi les « spécialités » du pays, Poseidonios parle d'une terre bitumineuse, l'*ampelitis*, extraite d'une carrière de Séleucie et

officines de Séleucie, parce que plusieurs présentent des monogrammes caractéristiques, qui se retrouvent sur les monnaies autonomes de cette dernière. Le nom même de Séleucide pourrait encore servir d'argument, nullement décisif du reste. Les types secondaires, Zeus Niképhoros assis, Tyché tenant une couronne et une corne d'abondance, ne fournissent aucun motif de se décider dans un sens ou dans l'autre. La tête de Zeus (Wroth, p. 151, n° 1; pl. XVIII, 7; datée de 146 av. J.-C.), celle d'Apollon (*ibid.*, pl. XVIII, 5, même date) concerneraient aussi bien Antioche que Séleucie. Le type le plus fréquent du droit consiste en deux têtes barbues, de même profil, identiquement pareilles. Wroth suppose que ce sont les symboles des dèmes d'Antioche et de Séleucie (p. 152, n° 4); remarquons qu'elles rappellent parfaitement la tête de Zeus isolée qui figure sur la pièce de la tétrapole mentionnée ci-dessus et sur certaines monnaies autonomes des deux villes; mais la couronne est remplacée par une *taenia*. Il est possible qu'on se soit plu à leur donner le type de Zeus parce que, dans la légende rapportée par Malalas, Zeus a inspiré, presque au même moment, la fondation des deux villes. Peut-être les deux cités ont-elles concouru à la frappe de ces monnaies. Il est certain du moins que, dès la même année 146, l'atelier de Séleucie était, lui aussi, en activité, car nous en avons des pièces autonomes (Macdonald, p. 212, nos 8-9; Wroth, p. 270, nos 11 à 13).

1. Amm. Marcellin., XIV, 8, 8; on sait qu'Ammien était précisément originaire de la Séleucide.

2. Pompon. Mela., *loc. cit.*

servant de préservatif contre les insectes qui attaquent la vigne, et la vigne poussait en abondance dans la Syrie du Nord[1]. Sur le Casios voisin naissait un arbre à gomme, le *styrax*[2], semblable au cognassier, et donnant une liqueur d'odeur agréable, très employée en médecine, encore plus en parfumerie. Le prix en atteignait 17 deniers à la livre. Enfin, tout près du port, on pêchait une sorte de poisson très réputé, les ταινίαι, comme vers les bouches du Nil[3].

Ce prompt développement permet-il d'ajouter foi au récit rapporté par Clément d'Alexandrie, suivant lequel la statue colossale de Sarapis, œuvre de Bryaxis, qu'on voyait dans le Sarapéum d'Alexandrie, serait venue de Séleucie de Piérie, où le premier des Ptolémées l'aurait fait prendre, sur l'ordre du dieu même? La version ordinaire, où il est question de Sinope, est généralement admise maintenant[4]. Seul, M. Salomon Reinach estime que la contradiction entre les textes résulte d'une confusion qu'ont faite les anciens entre les deux Sarapis d'Alexandrie : l'un, vieille œuvre égyptienne, attribuée à l'époque de

1. Strab., VII, 5, 8, p. 316 C. On frottait les ceps malades avec cette terre, imprégnée d'huile, et le parasite mourait avant d'avoir pu monter de la racine aux bourgeons.

2. Pline, *H. N.*, XII, 25, 124.

3. Athen., *Deipnosoph.*, Z, p. 326 *a*.

4. A. Bouché-Leclercq, *Rev. de l'hist. des religions*, 1902, p. 26; *Hist. des Lagides*, I (1903), p. 116 et suiv.; Amelung, *La statue de Bryaxis* (*Revue archéologique*, 1903, II, p. 183).

Sésostris et mise en relation avec Sinope, colonie de Sésostris; l'autre, statue de style grec, représentant Hadès, vraiment exécutée par Bryaxis et amenée de Séleucie. Cette distinction, dont je ne puis résumer ici les motifs savamment déduits[1], est ingénieuse, jusqu'à l'excès peut-être. Si, malgré tout, il fallait admettre chez les auteurs classiques, non pas une confusion, mais une erreur pure et simple, on reconnaîtrait que cette erreur s'est accréditée du fait que les Lagides ont un certain temps possédé Séleucie de Piérie[2]; mais c'est seulement Ptolémée Philadelphe, le second de cette dynastie (285-246), qui s'empara de la Coelé-Syrie, comme ancienne province égyptienne, à une date qui reste très incertaine[3]. Conquête qui eut lieu peut-être sans coup férir, en raison des sympathies plus grandes qu'éprouvaient les Syro-Phéniciens pour les Lagides que pour les Séleucides[4]. Il ne semble pas cependant que Séleucie de Piérie soit à compter parmi les villes κατὰ τὴν Σελευκίδα, qui, d'après

1. *Cultes, mythes et religions*, Paris, II (1906), p. 347 et suiv.

2. La « Calais ptolémaïque », suivant la pittoresque expression de Th. Reinach (*Journal des Savants*, 1905, p. 556 et suiv.).

3. Vers 480 probablement, conclut M. Bouché-Leclercq, qui a le dernier examiné la question (*Hist. des Lagides*, I, p. 154).

4. Polybe, V, 86, 10.

une inscription de 277 environ[1], avaient trahi la cause du roi de Syrie. Du moins, Polybe ne mentionne de garnison égyptienne à Séleucie que « depuis le temps où Ptolémée Évergète (dès l'été de 246), irrité des malheurs de (sa sœur) Bérénice, avait envahi la Syrie et s'était emparé de cette ville[2] ».

Sur cette conquête, nous avons, depuis peu d'années, un document précieux dans un papyrus de Gourob (Fayoum) contenant un rapport militaire qui, selon toute apparence, fut l'œuvre de Ptolémée lui-même[3]. Voici l'essentiel : une flotte égyptienne, sous Ptolémée III Évergète, croise le long de la côte de Syrie, au sud du fort Posidéon[4]. Sur l'ordre de Bérénice[5], deux officiers égyptiens

1. *Corp. inscr. gr.*, 3595 = Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, I, 219. On a proposé plusieurs interprétations de ce terme Σελευκίς; mais c'est bien de la Séleucide de Poseidonios qu'il s'agit, comme l'a montré G. Corradi, *Note sulla guerra tra Tolomeo Evergete e Seleuco Callinico* (*Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, XL, 1905), p. 805 et suiv.

2. V, 58, 10.

3. Ce texte, très mutilé, a été magistralement restitué et commenté en dernier lieu par M. Holleaux, *Remarques sur le papyrus de Gourob* (*Flinders Petrie Papyri*, II, XLV; III, CXLIV), *Bull. corr. hell.*, XXX (1906), p. 330-348; il me suffit de renvoyer à son article, car il examine et critique tous les travaux antérieurs; je ne fais moi-même que résumer ses conclusions.

4. Le Ποσείδιον des géographes anciens.

5. Sœur du roi d'Égypte, seconde femme d'Antiochos II Théos. La première, Laodice, irritée de son abandon, avait empoisonné le roi; elle fit en outre proclamer son fils

se détachent de l'escadre avec cinq navires, ramassent tout l'argent déposé dans les parages avoisinants et le transportent à Séleucie. Le satrape de Cilicie, Aribaze, d'aventure présent dans cette ville, veut expédier cet argent à Éphèse, où est Laodice; mais les habitants, unis aux « stratèges » locaux, prennent parti pour Bérénice contre Aribaze, qui est tué comme il s'enfuyait. Les Égyptiens sont maitres de l'argent, de la ville et de la citadelle. Ensuite, une autre escadre, commandée par le roi lui-même et comprenant autant de vaisseaux que peut en contenir le port de Séleucie, mouille près de Posidéon, puis arrive à Séleucie, où prêtres, magistrats et citoyens, chefs et soldats viennent, couronne en tête, à sa rencontre[1]. Il y passe un jour et part le lendemain pour Antioche,

Séleucos II Callinicos et mettre à mort Bérénice. Mais ce dernier assassinat est postérieur à l'entrée en campagne de Ptolémée; Beloch (*Griech. Gesch.*, Strasbourg, III, 2, 1904, p. 454) avait déjà remarqué le fait. Outre Polyen (VIII, 50), Justin (XXVII, 1, 6) le donne clairement à entendre; on se hâte trop d'ordinaire de suspecter son récit; enfin Polybe, sur lequel, en vertu d'une mauvaise traduction (διὰ τὰ Βερενίκης συμπτώματα — elle était seulement *pourchassée*), on étayait la thèse inverse, ne contredit nullement celle-ci. L'interprétation donnée au mot ἀδελφή est donc parfaitement d'accord avec les textes.

1. Wilcken (*Hermes*, *loc. cit.*) s'étonnait de cet accueil fait à un conquérant. Mais la ville venait d'accéder aux prétentions d'un tout petit détachement. C'est le cas de se rappeler les sympathies naturelles des Syriens pour les Ptolémées.

avec ceux qui ne sont pas commis à la garde de la place.

Les deux rois conclurent un armistice, et il est très probable que Ptolémée conserva le port de guerre si facilement tombé en son pouvoir[1]. Contre le témoignage indirect de Polybe, on a allégué l'affaire de Stratonice : séparée de son mari, Démétrios de Macédoine, cette princesse était venue vers 234 intriguer à Antioche contre le roi de Syrie, qui avait repoussé ses avances, et qu'occupait alors en Babylonie la guerre contre les Parthes. Séleucos partit en hâte et reprit possession de sa capitale. Quant à Stratonice, suivant Agatharchide[2], ἁλισκομένης τῆς Ἀντιοχείας, εἰς Σελεύκειαν φυγοῦσα, παρὸν αὐτῇ ταχέως ἀποπλεῖν ἐνυπνίῳ κωλύοντι πεισθεῖσα ἐλήφθη καὶ ἀπέθανεν. Niese[3] conclut de ce passage qu'à ce moment Séleucie était syrienne de nouveau, et qu'elle retomba plus tard aux mains de Ptolémée III, au cours d'une guerre dont toute trace se serait perdue. Beloch[4] l'en réprimande vertement et, tout

1. *Sic* Bouché-Leclercq (*op. laud.*, p. 251), Th. Reinach, Corradi (*loc. cit.*); Bevan (*House of Seleucus*, Londres, 1902, I, p. 237, note 1) incline aussi vers cette solution.

2. Ap. Ios., *C. Apion.*, I, 22; fragm. 19 (*Fragm. hist. gr.*, III, 196).

3. *Gesch. der griech. und makedon. Staaten*, Gotha, II (1899), p. 168.

4. *Griechische Geschichte*, Strasbourg, III (1904), p. 259, note 1.

en désavouant au besoin « ce Juif ignorant et menteur » de qui vient le renseignement, estime que, pour arranger les choses, il suffit d'une « très légère correction[1] ». Mais rien ne prouve que Stratonice soit arrivée jusqu'à Séleucie; rien même n'oblige à décider qu'elle ne pouvait trouver la mort qu'en territoire syrien. A défaut de toute complicité du Lagide, un émissaire secret d'Antiochos ne se serait-il pas chargé sans bruit de l'exécution?

Nous n'avons plus de nouvelles de la ville jusqu'en 219; à cette date, toute l'Asie Mineure étant tombée au pouvoir absolu et indépendant du rebelle Achaios, vice-roi de ce pays, Antiochos III voulut d'abord se garantir des menées parallèles du roi d'Égypte, Ptolémée IV Philopator, qu'il redoutait bien plus que ce mutin. Polybe est ici[2] notre source unique, mais précise et détaillée. On voit par lui qu'Antiochos ne songeait pas avant tout à Séleucie; à Apamée, il avait tenu conseil avec ses amis sur les moyens d'envahir la Coelé-Syrie, et les avis étaient indécis quand Apollophane, originaire de Séleucie même, rallia tous les suffrages en proposant de commencer les opérations de guerre par cette ville,

1. Φεύγουσα au lieu de φυγοῦσα. Je ne vois pas bien l'intérêt de cette variante; dans un cas comme dans l'autre, on peut traduire εἰς Σελεύκειαν : *vers* (ou *dans la direction de*) Séleucie. Il faut toujours supposer que le songe est survenu à l'ex-reine pendant un arrêt en cours de route.

2. V, 58-61.

ἀρχηγέτιν οὖσαν καὶ σχεδὸν ὡς εἰπεῖν ἑστίαν ὑπάρχουσαν τῆς αὐτῶν δυναστείας.

Elles furent poussées de trois côtés à la fois : à terre sur deux points différents et enfin du côté du port. Il n'est pas question de combat naval; sans doute il n'y avait là aucun bâtiment égyptien. Ce qu'il s'agissait d'atteindre, et cela par l'application d'échelles[1], c'était τὸ νεώριον[2], non pas τὸν λιμένα. Ce dernier terme désigne la baie abritée où les navires évoluent; νεώρια, les petits bassins où ils sont transférés en hiver, des enclaves dans la terre ferme, ou tout au moins l'extrême périphérie du port[3].

Mais encore l'adroite tactique du navarque Diogène ne suffit-elle pas à emporter la ville; Antiochos avait usé de la corruption. Faute de réussir à la tête, il avait séduit en revanche τινας τῶν κατὰ μέρος ἡγεμόνων. Ceux-ci, dès que le faubourg fut pris, coururent auprès du commandant en chef, qui, trompé par leur feinte épouvante, consentit à ouvrir des pourparlers. En fait, la ville se rendait, et Antiochos y passa l'hiver; les longues négociations alors entamées avec la cour de Memphis ne pouvaient rien changer au résultat.

Le roi de Syrie garda la ville; elle lui fut plus

1. Τὴν προσφορὰν καὶ στάσιν καὶ πρόσθεσιν τῶν κλιμάκων, opération qui, dans le port et non ailleurs, s'accomplit ἀσφαλῶς.

2. C'est toujours cette expression qui revient dans le paragraphe 60 : τὰ νεώρια, τοῖς νεωρίοις.

3. Cf. Ed. Ardaillon, *Quomodo Graeci collocauerint portus atque aedificauerint*, Insulis, 1898, p. 52 et suiv.

tard d'un grand secours : en 196, se dirigeant vers Chypre pour s'en emparer, il fut assailli par une tempête au large du fleuve Saros, perdit plusieurs navires et se décida à remiser les autres à Séleucie de Syrie[1].

Ultérieurement encore, vers 146, cette cité eut un rôle considérable durant des compétitions dynastiques parmi les Séleucides ; ce fut provisoirement la capitale de Démétrios II Nicator, en face d'Antioche, qui était le quartier général de Tryphon et de son protégé, Antiochos VI Épiphane, que soutenaient en Palestine les princes juifs[2]. Quand Démétrios devint prisonnier des Parthes, sa femme, Cléopâtre, était encore à Séleucie ; elle offrit à son beau-frère, Antiochos (VII Sidétès), sa main, avec la royauté, notamment « dans la crainte que quelques habitants de Séleucie ne livrassent la ville à Tryphon » ; c'est là que s'accrurent rapidement les forces du nouveau roi[3].

Peu d'années auparavant, quand Démétrios I^er^ se fut emparé du royaume, il songea à étendre son influence. Il voulut rétablir sur le trône de Cappadoce Oropherne, chassé par son frère, Ariarathe V, qui avait refusé la main de la sœur de

1. Appian., *Syr.*, 4 ; Liu., XXXIII, 41.

2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, II (1904), p. 67. Démétrios s'était réfugié à Séleucie après s'être laissé battre par Antiochos VI (Liu., *Perioch.*, LII) ; cf. Syncell., p. 554, Bonn.

3. Ios., *Ant. iud.*, XIII, 7, 1-2.

Démétrios. Mais l'ingrat Oropherne s'entendit avec les gens d'Antioche contre son partisan, Démétrios. Celui-ci fut mis au courant, épargna la vie d'Oropherne (pour ne pas débarrasser Ariarathe de tout souci de ce côté), mais le fit enchaîner et garder à vue à Séleucie[1]. De là, le moment venu, il lui trouverait vite une nouvelle destination.

Par sa position, Séleucie était toute désignée pour servir de prison d'État discrète, et aussi pour recevoir des fugitifs. Il en vint un de marque vers la fin du IIe siècle : c'était ce Lathyros (Ptolémée X Soter II), fils de Cléopâtre III, que sa mère avait fait couronner roi d'Égypte, puis contraint à quitter le pays. A Chypre, on l'avait proclamé roi; Cléopâtre envoya une escadre égyptienne l'en déloger, et sans doute les navires poursuivirent leur course jusqu'à Séleucie, où le malheureux était venu chercher asile. Nous connaissons très mal le détail, la date même de cet épisode[2]; il eut lieu sans doute peu après que Séleucie eut obtenu la liberté.

Toutes ces péripéties donneraient à penser que l'histoire de Séleucie, durant les deux premiers siècles, se résume dans celle des ambitions rivales des potentats hellénistiques. Il ne semble pourtant pas que la ville ait été réduite à cette fonction de place forte, bonne à prendre et à conserver, et

1. Iustin., XXXV, 1-4.

2. Diod. Sic., XXXIV-V, 39 *a;* Bouché-Leclercq, *ibid.*, p. 96-97.

qu'elle n'ait eu aucune initiative propre. Une inscription, trouvée sur l'acropole d'Athènes[1], est ainsi conçue : Ἡ βο[υλὴ] | ὁ δῆ[μος] | τὸν δῆ[μον] | τὸν Σελευ[κέων] | [τ]ῶν ἐμ Πι[ερίαι]. Tout à côté, on en avait exhumé une autre, plus étendue, qui, selon Wilhelm[2], concernait Soles de Cilicie; Kœhler, en raison de ce voisinage constaté dans les fouilles, préfère rapporter ce deuxième texte à Séleucie[3], et, si l'argument n'est pas péremptoire, il offre du moins grande vraisemblance. Un certain Aristocréon, fils de Nausicratès[4], avait fait des générosités à Athènes, avancé de l'argent à la ville, contribué largement de ses propres deniers à la construction de bâtiments publics, probablement après l'affranchissement d'Athènes en 229. Député en Attique, il reçoit avec ses collègues une couronne et les φιλάνθρωπα ordinaires; on lui décerne la proxénie, transmissible à ses descendants, le droit d'acquérir une demeure de 3000 drachmes et un bien-fonds de deux talents. Honneurs presque de style; notons surtout que sa patrie l'avait envoyé pour renouveler et resserrer les rapports amicaux existant depuis longtemps avec Athènes (l. 8-12).

1. *Corp. inscr. att.*, IV, 407 *f*.

2. *Attische Psephismen* (*Hermes*, XXIV, 1889, p. 331 et suiv.).

3. *Corp. inscr. att.*, IV, 407 *e*.

4. Fils de la sœur du stoïcien Chrysippe de Soles, d'après Wilamowitz-Mœllendorff; mais, si la ville à restituer dans les lacunes du texte n'est pas cilicienne, ce renseignement accessoire devient plus douteux.

Séleucie jouissait donc à cette époque d'une certaine autonomie. A quel régime l'avaient soumise ses maîtres successifs? Au moment où fut dédiée la courte inscription ci-dessus, elle avait peut-être une ἐκκλησία, mais pas de βουλή. Quant aux magistrats, nous n'en retrouvons qu'une trace insignifiante dans le papyrus de Gourob et dans un passage restitué, mais sans aucune chance d'erreur : ἀρ[χόντ]ων (col. II, 23). Parmi les nombreux groupes qui vinrent à la rencontre des marins égyptiens figuraient οἱ ἄρχοντες; il est probable que ce terme vague désigne, non des « archontes » littéralement, mais l'ensemble des magistrats civils électifs que le roi de Syrie tolérait au-dessous de ses propres agents, les satrapes, mentionnés aussi par le papyrus (col. III, 11).

Lorsqu'Antiochos III reprit la ville, elle était administrée par des magistrats que Polybe (V, 60) ne désigne pas plus nettement; les tentatives de corruption s'adressent πρὸς τοὺς ἐπιστάτας τῆς πόλεως, appelés deux lignes plus loin τοὺς ἐπὶ τῶν ὅλων ἐφεστῶτας. Cette dernière forme fait antithèse peu rigoureuse, — ou se concilie mal, — avec cette autre : τὸν Λεόντιον τὸν ἐπὶ τῶν ὅλων. Je supposerais volontiers que les premiers nommés représentaient le pouvoir civil; Léontios serait le commandant d'armes, ayant sous ses ordres[1],

1. Peut-être avait-il aussi à sa disposition les fonctionnaires civils eux-mêmes.

comme principaux officiers, ceux que Polybe appelle par deux fois τῶν κατὰ μέρος ἡγεμόνων[1], lesquels, sans passer par l'intermédiaire des ἐπιστάται, s'adressent directement à Léontios pour lui arracher la capitulation.

Le même récit nous fait voir que les Ptolémées avaient exilé un certain nombre de citoyens qu'Antiochos rappela, leur rendant leurs droits civils et leurs patrimoines. La population libre était alors d'environ six mille âmes[2]; pour avoir le total des habitants, il faudrait ajouter les esclaves, et sûrement aussi la garnison égyptienne.

Les historiens ne nous disent pas, mais les monuments nous montrent que la constitution accordée à Séleucie par les rois fut de plus en plus libérale. Sa fidélité à Démétrios II Nicator[3] reçut une première récompense lorsque, le roi captif, elle donna asile à sa veuve et à son frère, Antiochos VII Sidétès; celui-ci la déclara ἱερὰ καὶ ἄσυλος, titre qui apparaît sur les monnaies de 138-137 av. J.-C.[4], et qui conférait les privilèges

1. Rapprocher col. III, 12, du papyrus : καὶ στ[ρατηγοὺς καὶ τοὺς ἄλλους] ἡγεμόνας; col. II, 8 : στρατ[ηγῶν].

2. Polyb., V, 61.

3. Un moment, la ville dut retomber au pouvoir des Lagides, mais ce ne fut pas, semble-t-il, de son plein gré, ni pour une longue durée (*Maccab.*, I, 11, 8 : Ὁ δὲ βασιλεὺς Πτολεμαῖος ἐκυρίευσε τῶν πόλεων τῆς παραλίας ἕως Σελευκείας τῆς παραθαλασσίας, καὶ διελογίζετο περὶ Ἀλεξάνδρου (Zabinas) λογισμοὺς πονηρούς).

4. Une pièce porte : Σελευκέων τῶν ἐμ Πιερίαι τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου εορ' = 175 de l'ère des Séleucides (Eckhel, *Doctr. num. uet.*, III, p. 324, n° 2).

étendus, — et extensibles, — que l'on sait. Ce droit d'asile, Alexandre II Zabinas, néanmoins, n'en profita pas, lorsque, fort du secours que lui prêtèrent, après le retour de Démétrios (129), Apamée et quelques autres villes, il tenta d'arracher une statue de Nikè du sanctuaire de Zeus, à Antioche, et voulut ensuite s'enfuir à Séleucie; les habitants lui fermèrent leurs portes[1].

Faisant un pas de plus, Antiochos VIII Grypos accorda aux gens de Séleucie la liberté; sans doute, il avait eu particulièrement à se louer d'eux au cours des difficultés que lui suscita son frère utérin Antiochos IX Cyzicénos. Cette autonomie nous était déjà connue par les monnaies; mais, dans une inscription de Chypre[2], nous trouvons la lettre même par laquelle Antiochos notifiait sa décision au roi de Chypre, — plus tard d'Égypte, — Ptolémée XI Alexandre I^er^; les mutilations n'affectent pas l'essentiel. Il n'en est malheureusement pas de même du document qui suit sur la pierre (et qui est, je pense, la copie d'une lettre d'Antiochos au peuple de Séleucie), où presque toutes les restitutions sont extrêmement aventureuses[3].

1. Iustin., XXXIX, 1, 3.

2. Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, I, p. 417, n° 257, où je renvoie pour la bibliographie et les diverses restitutions.

3. Je ne puis notamment accepter celles que propose Dittenberger pour les lignes 23-25 :

[.....ἐπέμψαμεν ὑμῖν ἀντίγραφον τῆς τε ἐπιστολ]ῆς ἧς γε-
[γράφαμεν πρὸς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ τῆς πρὸς τὴν Ῥ]ωμαί-
[ων σύγκλητον... .....]

Antiochos n'a pas à communiquer aux citoyens de Séleu-

Le premier document est daté Lγσ′, Γορπιαίου κθ′; soit entre l'automne 110 et l'automne 109 av. J.-C. Dittenberger dit : août 109[1]; je dirais plutôt septembre, puisqu'il s'agit du 29 de Gorpiaios. Il est probable que la lettre à Ptolémée a suivi de très près la proclamation de la liberté de Séleucie.

Quel fut exactement l'effet de cette générosité? Dans l'état de délabrement du document II, il est impossible de le dire. Wilcken[2] restitue ainsi les lignes 20-21 :

[Ὁ δῆμος τῶν Σελευκέων τ]ῶν ἐν Πιερίαι τῆς ἱε-
[ρᾶς καὶ ἐλευθέρας Παφίων τῆι βο]υλῆι καὶ τῶι δήμωι.

Dittenberger combat cette interprétation, et avec grande raison. Il est clair que le roi de Syrie n'a pas à communiquer à Ptolémée un décret de Séleucie, mais plutôt une décision royale, et sans doute la lettre par laquelle il notifiait la liberté à la ville. J'accepterais donc[3] les restitutions de Dittenberger :

[Βασιλεὺς Ἀντίοχος Σελευκέων τ]ῶν ἐν Πιερίαι τῆς ἱε-

cie sa lettre à Ptolémée, — et que ferait cette transcription sur une stèle de Chypre? — Il communique à Ptolémée sa lettre aux citoyens de Séleucie, pour que ce roi en observe exactement les termes, qu'il ne connaîtrait pas sans cela : [ὅπως δὲ καὶ σὺ τὰ συγχωρηθέντα πάρα]κολουθῇς.

1. Le *Chronicon Paschale*, dont la chronologie est toujours approximative, place cette ère en 104 (p. 345, l. 15, Bonn).

2. *Hermes,* XXIX (1894), p. 436 et suiv.

3. Pour ces deux lignes seulement; cf. l'avant-dernière note.

[ρᾶς καὶ ἀσύλου τοῖς ἄρχουσι καὶ τῆι βο]υλῆι καὶ τῶι δήμωι.

Il y a pourtant une difficulté. Dans cette hypothèse, Antiochos s'adresse à la boulè ; cette assemblée n'existait pas au temps des rapports avec Athènes ; il semble qu'elle ne dut naître qu'après l'affranchissement de la ville. Mais on peut concevoir que les rois de Syrie aient fait ce qu'allaient faire les Romains, lesquels tolérèrent dans des villes non libres les institutions des cités autonomes. Liberté de fait, dont la précarité allait disparaître, grâce à l'édit d'Antiochos :

L. 14 : [... ἐκρίναμεν εἰ]ς τὸν ἅπαντα χρόνον ἐλευθέρους [εἶναι.....]

Je crois qu'on pourrait encore citer comme argument en ce sens l'activité de l'atelier monétaire de Séleucie. Il frappe d'abord pour le compte des rois de Syrie ; puis, longtemps avant 109, commence le monnayage autonome du bronze[1] ; modeste avantage qui avait un intérêt pratique. En revanche, l'émission de l'argent ne date que de la période de liberté ; drachmes et tétradrachmes portent désormais la légende : Σελευκέων τῆς ἱερᾶς καὶ αὐτονόμου[2].

La cité était digne de cette faveur : bientôt (84/83 av. J.-C.) Tigrane d'Arménie se rendit

1. Voir *suprà*, p. 171, note 4.
2. Wroth, *Greek coins of Syria*, p. LXXI, 269.

maître de la Syrie; mais, comme une expérience encore récente avait montré à Séleucie les heureux effets de la fidélité, elle résista à l'envahisseur. Aussi, *cum uenisset (Pompeius) in Syriam, Seleuciam ... libertate donauit, quod regem Tigranem non recepisset*[1].

A l'époque romaine, Séleucie fait parler d'elle bien moins qu'antérieurement; son nom n'est cité qu'à l'occasion d'événements insignifiants, peut-être parce que son existence s'écoulait dans le calme et la prospérité. Pline rapporte[2] le détail suivant : *Cedrinus est Romae in delubro Apollo Sosianus Seleucia aduectus*. Il veut parler de l'image de culte dans le temple construit à Apollon par C. Sosius[3], gouverneur de Syrie en 716=38[4]. Les usages du temps laissent supposer qu'il s'agit d'un larcin plutôt que d'un présent. La ville dut éprouver, comme le monde entier, la répercussion des dernières luttes civiles; des

1. Eutrop., *Breu.*, VI, 14, 2. Il parle en Romain, aux yeux de qui ne compte que la liberté accordée par Rome; mais il n'en faut pas conclure que Séleucie avait perdu l'autonomie dans l'intervalle. Strab., XVI, 2, 8, p. 751 C : ἔρυμα δὲ ἐστιν ἀξιόλογον καὶ κρεῖττον βίας ἡ πόλις · διόπερ καὶ ἐλευθέραν αὐτὴν ἔκρινε Πομπήιος, ἀποκλείσας Τιγράνην. Notons du reste que l'ère de 109 resta en usage; Pellerin avait cru à l'emploi d'une ère pompéienne sur les monnaies de la ville; on n'y ajoute plus foi aujourd'hui; cf. Eckhel, *Doctr. num. uet.*, III, p. 327.

2. *H. N.*, XIII, 6, 53.

3. *Ibid.*, XXXVI, 5, 28.

4. *Prosop. imp. rom.*, III, p. 253, n° 556.

médailles portent au droit le nom de Marc-Antoine, au revers le foudre ailé et cette mention : *L. Plancus imp. iter.*[1]. Borghesi les place en 720-734 et pense que le foudre rappelle les monnaies de Séleucie. Antoine avait nommé Plancus gouverneur d'Asie[2]; il dut s'enfuir devant Labiénus et les Parthes; peut-être se réfugia-t-il à Séleucie, pour en utiliser au besoin l'excellente position, et conçut-il l'idée de marquer, sur les pièces qu'il fit frapper comme proconsul, le symbole de la ville qui l'avait accueilli. Enfin, après la bataille d'Actium, Séleucie eut la déférence d'adopter plusieurs fois, temporairement, l'ère de l'année 31[3].

Sur le régime municipal de la cité, après la formation de la province romaine de Syrie, nous n'avons que les très maigres renseignements fournis par deux inscriptions que j'avais copiées à *Kaboucié*, dans la haute ville[4]. L'une, dont la

1. E. Babelon, *Les monnaies de la République romaine*, I (1885), p. 178, n° 57; II (1886), p. 238-240.

2. En 713 = 41; voir ma *Province proconsulaire d'Asie*, Paris, 1904, p. 314.

3. Wroth, *ibid.*, p. 272, n° 31; p. 273, n° 33; la première de ces deux médailles est de 157 ap. J.-C., l'autre de l'an 16. Il est vrai que toutes deux portent la mention d'un légat de Syrie, et alors la déférence était peut-être le fait du magistrat romain, non de la ville. Je ne vois pas de quelle ère procédait une date comme celle-ci : ΟΘΒ, sur une pièce de Sévère Alexandre (Babelon, *Inventaire de la collection Waddington*, Paris, 1898, n° 7269).

4. En ce qui concerne les magistrats, c'est sans doute

paléographie indique une époque relativement haute[1], porte : Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος... Une autre, sûrement plus récente[2], commence ainsi : Ὁ

un agoranome qui a signé une double mine du Louvre : ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ ‖ ΕΚΡ ‖ ΔΙΜΝΟΥΝ ‖ ΕΠΙ ΔΕΛΦΙΩΝΟΣ (Héron de Villefosse et Michon, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1903, p. 355, n° 45, et Michon, *ibid.*, 1906, p. 193-198). Le plomb venant de Sidon, le nom de ville désignerait aussi bien Séleucie du Calycadnos ou *ad Belum*. Vu la mobilité de ces petits objets, rien n'indique la provenance de celui que j'ai copié à *Koderbeg* (*Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 169, n° 10); c'est, je pense, le même qui est entré depuis à l'*Antiquarium* de Berlin (*Jahrbuch d. d. Instit.*, XIX (1904), *Arch. Anzeiger*, p. 46, n° 30), bien que Pernice ait lu le millésime autrement que moi (ϛΠ au lieu de ϛΟ). La date qu'il propose (225 av. J.-C.) me paraît trop ancienne; je crois qu'il faut compter d'après l'ère d'Antioche ou celle de Séleucie, ce qui nous conduit au début de l'Empire. M. Michon fait aussi remonter à l'époque royale (186 av. notre ère) la double mine au nom de Delphion, et cela peut en effet se soutenir. Néanmoins, là encore je préférerais écarter l'ère des Séleucides, ce qui nous reporterait au règne de Tibère : la paléographie ne s'y oppose pas, ni le type de l'éléphant; la ville avait alors son autonomie et une importance plus grande; si ses titres (ἱερᾶς καὶ ἀσύλου) sont supprimés, c'est faute de place; la très médiocre gravure serait une dernière raison de baisser la date. Enfin, le même auteur cite une mine d'Antioche, au même type, de l'an 7 (de cette ville = 42 av. J.-C.), et plusieurs autres poids de la région, qui portent des noms romains.

1. *Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 169, n° 9. Époque romaine, car l. 4 : Τιβερίου; mais l. 5 : Νεικάνορος, nom hellénistique; le texte peut être de la fin de la République.

2. *Ibid.*, p. 168, n° 8 : ἔτους δσ'. J'ai écrit : « On peut hésiter entre les deux ères de 109 et de 49; le texte serait donc de 95 ou de 155 ap. J.-C. » Je crois que j'aurais dû exclure l'ère d'Antioche.

δῆμος καὶ ἡ προβουλή. Cette forme insolite est attestée par l'estampage et se retrouve dans l'intitulé d'une lettre d'Apollonios de Tyane, qui m'avait échappé[1]. Chassang[2] traduit : *Aux magistrats de Séleucie*. Πρόβουλος désigne, dans quelques cités grecques, le président de la boulè[3]. Ici, il est sûrement l'équivalent de βουλευτής, comme προβουλή équivaut à βουλή. Les notables de Séleucie avaient donc envoyé à Philostrate deux députés : Hiéronyme et Zénon[4]; ils le sollicitèrent de se rendre dans leur ville : καὶ τὸ ἐθελῆσαι δ' ἄν με παρ' ὑμῖν γενέσθαι τῆς ὑμῶν ἂν εἴη χάριτος καὶ αὐτὸ εἰς ἡμᾶς, ὡς ἔγωγ' εὐξαίμην παρ' ὑμῖν γεγεννῆσθαι[5]. Il y vint, mais il ne semble pas s'y être arrêté[6].

1. *Epist.* (éd. Kayser), XII : Σελευκέων τοῖς προβούλοις. XIII : τοῖς αὐτοῖς. Hercher (*Epistol. graeci*, p. 720) estimait qu'il s'agit de Séleucie de Cilicie; mon inscription conduit à l'opinion contraire. De plus, il est à remarquer que la lettre XI est adressée Καισαρέων (de Palestine) προβούλοις. Cette forme serait donc propre à la Syrie et ne se trouverait pas en Cilicie, car voici l'intitulé de la lettre XLVII : Τυανέων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ.

2. *Le merveilleux dans l'antiquité*, Paris, 1862, p. 400.

3. W. Liebenam, *Städteverwaltung in römischen Kaiserreiche*, Leipzig, 1900, p. 294, note 3.

4. *Epist.*, XII. — Ce dernier nom est précisément celui du gros personnage, πατὴρ τῆς πόλεως, auquel est dédiée l'inscription ci-dessus; il était assez répandu pour laisser incertaine l'identification; pourtant la date de 95 n'est pas très éloignée des pérégrinations d'Apollonios.

5. Chassang traduit : « Je forme des vœux pour pouvoir *me trouver* au milieu de vous. » N'est-ce pas plutôt : « J'aurais souhaité *d'être né* au milieu de vous? »

6. Philostr., *V. Apoll.*, III, 58 : ... καὶ τῆς Ἀντιοχείας ξυνή-

Nous sommes mal renseignés sur la nature des rapports que le voisinage avait établis entre Séleucie et Antioche. Il semble bien que cette dernière n'y ait pas toujours mis beaucoup de cordialité, et qu'elle ait témoigné à l'autre une certaine hauteur, qui devait provoquer une jalouse irritation. Le rival de Libanios, Gérontios, ayant été expulsé d'Antioche par le conseil, alla se retirer à Séleucie, où il obtint sans doute un accueil empressé[1]. Apollonios de Tyane avait déjà constaté cette morgue des gens d'Antioche[2]. Un passage de Jean Chrysostome fait allusion à la révolte d'une cité, que l'empereur avait voulu châtier par la destruction totale; la ville voisine, *celle qui est sur le bord de la mer*, intercéda, mais la population menacée prit en très mauvaise part cette intervention[3]. Le Nain de Tillemont, en toute

θως ὑβριζούσης καὶ μηδὲν τῶν Ἑλληνικῶν ἐσπουδακυίας, ἐπὶ θάλαττάν τε καταβῆναι τὴν ἐπὶ Σελευκείᾳ, νεώς τ' ἐπιτυχόντες προσπλεῦσαι Κύπρῳ κατὰ τὴν Πάφον. — La lettre XIII nous apprend seulement qu'à la mort d'un citoyen de la ville, Straton, Apollonios se chargea de son fils, lui donna quelque argent et promit d'en faire son disciple.

1. Liban., *Or. I* (Βίος), 187, p. 121 R = I, p. 168 F.

2. Καὶ τῆς Ἀντιοχείας ξυνήθως ὑβριζούσης; cf. la note précédente.

3. *In Epist. ad Coloss.*, *cap. III*, Homil. VII, 3 (Migne, *Patr. gr.-lat.*, LXII, p. 347-8) : Προσέκρουσέ ποτε τῷ κρατοῦντι ἡ πόλις ἡ ἡμετέρα, καὶ πᾶσαν αὐτὴν ἐκέλευσεν ἄρδην ἀπολέσθαι μετὰ ἀνδρῶν καὶ παίδων καὶ οἰκημάτων... Ἡ δὲ γείτων πόλις, αὐτὴ ἡ ἐπιθαλάσσιος, ἐλθοῦσα παρεκάλεσε τὸν βασιλέα ὑπερ ἡμῶν · οἱ δὲ τὴν πόλιν οἰκοῦντες τὴν ἡμετέραν ἔλεγον τοῦτο χεῖρον εἶναι τοῦ κατασκαφῆναι τὴν πόλιν.

vraisemblance, a rapporté ce récit à la sédition d'Antioche en 387[1]. Séleucie avait, pour s'entremettre, des raisons plus fortes que la compassion; l'anéantissement d'Antioche lui eût porté un coup mortel.

La proximité de cette métropole attira souvent à Séleucie d'illustres visiteurs, ainsi que les souvenirs religieux qui étaient localisés dans la contrée. Trajan, qui devait mourir vers ces parages, offrit les sacrifices à Zeus sur la montagne qui faisait vis-à-vis à la ville[2]. Hadrien en fit l'ascension pour assister au lever du soleil; suivant le récit suspect de Spartien[3], la foudre y fit périr les prêtres comme la victime, et Julien y sacrifia à Zeus en un jour de fête[4].

C'est à Séleucie que débarquaient normalement ou se rembarquaient tous les voyageurs à destination ou revenant d'Antioche; tel était le cas pour les hauts fonctionnaires romains[5], et les fournitures et approvisionnements qui leur étaient nécessaires se trouvaient aussi transbordés à Séleucie[6]. Comme on a trouvé dans les ruines un

1. *Histoire des empereurs*, V, p. 281 et 752.

2. Suid., Κάσιον.

3. *V. Hadr.*, 14.

4. *Misopogon*, p. 361, éd. Spanheim; Amm. Marcell., XX, 14, 4.

5. Tac., *Ann.*, II, 69 : *Dein Piso abire Suria statuit ... tum Seleuciam digreditur.*

6. Cf. le récit de Théodoret (*Relig. hist.*, XIII, p. 1408 C, Migne) : le *magister militum* Lupicinus (IVe siècle), sans nouvelles d'un convoi de deux bateaux qu'il attendait, alla

certain nombre d'inscriptions mentionnant des marins de Ravenne ou de Misène[1], on a pu penser que les flottes prétoriennes, surtout la seconde, avaient mission de transporter ces personnages, alors que la *classis Syriaca* n'aurait été chargée que de la surveillance du reste de la côte syrienne. Perdrizet ajoute (p. 49) : « Peut-être aussi la flotte (de Misène) n'eut-elle à Séleucie des vaisseaux que pendant un laps de temps assez court, et le fait devrait s'expliquer par les événements dont l'Orient était alors le théâtre » ; c'est de 166 en effet qu'est daté l'acte de vente d'esclave sur papyrus[2], d'après lequel cinq trières misénates au moins se trouvaient alors dans le port : *Tigris*, *Virtus*, *Liber Pater*, *Prouidentia*, *Salus*[3].

J'inclinerais à croire, pour ma part, qu'il y eut,

consulter un ascète qui rendait des prophéties, et qui lui dit : « L'un des bâtiments a péri, l'autre entrera demain dans le port de Séleucie. »

1. P. Perdrizet, *Syriaca*, § 3 (*Rev. archéol.*, 1898, I, p. 41-9) ; à sa nomenclature, il faut maintenant ajouter : L. Jalabert, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1905, p. 173-4 : [*d.*] *m....i Bassi*, *mil*(*itis*) [*cl*(*assis*)] *praet*(*oriae*) *Misenensis*, [*nat*(*ione*) *P*]*hryx*, *lib*(*urna*) *Virtute*, (*triere*) *Tauro*...

2. Perdrizet, *ibid.*, p. 45-6.

3. La nouvelle inscription, mentionnant la « *liburne* » *Virtus*, ne contredit pas cette hypothèse, mais elle est sans doute d'une autre époque, car cette similitude de nom aurait pu créer une confusion. Malheureusement, les autres monuments qui citent cette liburne et la trière *Taurus* ne permettent aucune datation ; l'un d'eux seulement (*Corp. inscr. lat.*, X, 3397), qui signale un M. Aurelius ..., est probablement du IIIe siècle. — Voir *infrà*, à propos du creusement de la grande galerie.

sinon en permanence, du moins à courts intervalles, des bâtiments de guerre mouillés dans le port de Sélcucie. La Syrie était province impériale, et dans les eaux voisines les pirates ne cessèrent de se montrer; ils donnèrent encore des préoccupations à Sévère Alexandre. La flotte syrienne pouvait être insuffisante en cas de vive alerte, et une division prétorienne mettre bien du temps à venir, car l'état de la mer rendait très variable la durée du trajet. Cicéron parle d'une traversée de vingt-huit jours de Séleucie à Brindes[1].

Séleucie fournit-elle elle-même beaucoup de marins? Nous ne connaissons que *Seleucus*, *natione Seleuciensis*, *miles clas. pr. Misenatium*, dont l'épitaphe a été trouvée en Campanie[2], et il s'agit sans doute de Séleucie sur l'Oronte. Les relations de cette ville avec Athènes nous permettent de songer à elle à propos de trois petites inscriptions attiques[3]. Nous ne savons pas dans quelle mesure la population de Séleucie essaima au dehors; un seul témoignage n'est pas douteux[4]. Une inscription d'Amorgos[5], du 1er siècle avant notre ère,

1. *Ad Attic.*, XI, 20, 1 : *XVII K. Septembres uēnerat die XXVIII Seleucea Pieria C. Triboni libertus.*

2. *Corp. inscr. lat.*, X, 3487.

3. *Corp. inscr. att.*, III, 2897 *a* : Γαλάτης Μενάνδρου Σελευκ[εύς]; 2898 : Ἡράκλειτος Ἡρακλέωνος [Σ]ελευκεύς; 2899 : Στέφανος Μενελάου Σελευκεύς.

4. *Inscr. gr. Sic. Ital.*, 934 (Ostie) : Μάρος Σελεύκου Σελευκεὺς Πιερίας.

5. *Bull. corr. hell.*, VIII (1884), p. 444, n° 10 = Dittenberger, *Syll.*², 472.

constate l'attribution du droit de cité à un Σελευκῆ, appelé Sérapion, fils du métèque Dionysios et d'une femme d'Amorgos. On peut songer à Séleucie du Calycadnos, mieux encore à Séleucie de Piérie.

Comme célébrité, nous n'avons à citer que le médecin d'Antiochos III, Apollophane, qui le décida à reprendre la ville en 219, et apporta à la science médicale quelques contributions notables. Enfin, lors de la révolte de Palmyre en 272 de notre ère, l'Égypte se souleva de même, à l'instigation d'un « Grec de Séleucie », Firmus, riche commerçant établi à Alexandrie et en relations d'affaires avec Palmyre[1]. Ce dernier renseignement conduit à supposer qu'il s'agit encore de la Séleucie maritime, voisine de l'Oronte[2].

En arrivant à l'époque romaine, nous sommes entrés dans la période de plein développement de Séleucie; le moment est venu d'en présenter la description topographique avant d'en suivre les destinées finales[3].

1. Hist. Aug., *V. Firmi*, 3, 1.

2. Ajoutons un témoignage tardif (African. = Euseb., I, 218), d'après lequel un certain Dionysos, de Séleucie (?), fut, par un déni de justice, proclamé vainqueur d'un concours, aux jeux Olympiques de 149 ap. J.-C. (G.-H. Fœrster, *Olymp. Sieger*, Programme 545 de 1892, Zwickau ; n° 704).

3. J'ai donné au *Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 164, la bibliographie du sujet. Il me reste à ajouter la brève narration sans importance de Poujoulat (*Corresp. d'Orient*, Paris, VII (1835), p. 198 et suiv.), quelques notes de W. F. Ains-

Le Casios, plusieurs fois cité, est le massif qui domine la rive méridionale de l'Oronte[1]; c'est la continuation de l'Amanus, à travers lequel le fleuve a creusé sa vallée inférieure. La partie de cette chaîne, à laquelle s'adossait Séleucie, s'appelait le Coryphée (aujourd'hui *Djebel-Mouça*). Les deux versants, malgré cette coupure, ne faisaient qu'un dans la pensée des anciens, et l'on voit par les monnaies que les cultes du Casios avaient été étroitement rattachés à la vie reli-

worth, *A personal narrative of the Euphrates expedition*, Londres, 1888, II, p. 400-404. Renan (*Saint Paul*, p. 2-3) a visité Séleucie, mais s'est borné à copier les inscriptions rééditées par Waddington (*Inscr. de Syrie*, 2714 à 2719). Le P. Bourquenoud avait déjà utilisé la description de C. Ritter, *Erdkunde*, XVII, 2 (= *Erdkunde von Asien*, VIII, 2, 3), p. 1238-71; celui-ci a reproduit ailleurs (*Abhandl. der Berlin. Akademie*, 1854, p. 359-63, pl. II) le plan, assez approximatif, du capitaine Allen, qui ne comprend que la basse ville. Celui de Pococke (*Description of the East*, Londres, II, 1745, pl. xxv, p. 183) est de la plus haute fantaisie. Le P. Bourquenoud n'en a entrepris aucun (*Études... publ. par les PP. de la Compagnie de Jésus*, 1860, p. 403-426, 583-612); ses orientations ont dû être prises avec une mauvaise petite boussole, car elles sont généralement erronées. On peut cependant suivre ses indications, utiles en ce qu'elles signalent quelques restes antiques, disparus depuis son séjour, qui date de 1860 au plus tard. Le mien est de 1901. Le plan annexé à cette étude me permettra, dans bien des cas, d'être plus bref; j'y renverrai, au lieu de décrire longuement ce qui peut aussi bien être « vu ». Il est à l'échelle de 1/8000 et orienté exactement nord-sud.

1. Il y a des récits légendaires à son sujet dans Pline, *H. N.*, V, 22, 80.

gieuse de notre cité[1]. Le Casios protégeait un peu la ville au sud; le Coryphée, dont la plus grande hauteur atteint 870 mètres au nord de Séleucie, la garantissait de cet autre côté[2]. Au sommet des murs, près de *Kabaklié*[3], l'altitude est de 322 mètres.

Au pied des pentes abruptes, le fleuve a charrié des alluvions étalées à cette heure en segment de cercle; la plus grande partie s'est déposée du côté nord[4]. Cette plaine, où se pressent les habitations modernes[5], constitue un jardin d'une rare fertilité[6]; l'étendue en était probablement moins

1. Le Zeus Casios figure sur les pièces de Séleucie, tout comme le Zeus Kéraunios; cf. Wroth, *op. laud.*, p. LXXI et suiv.

2. Un résident anglais à *Soueidieh*, Neale, a remarqué que, dans l'angle de la vallée, autour du port, à l'abri des vents, règne un climat tel qu'on a pu, sous ses yeux, implanter là des produits tropicaux (cf. Ritter, p. 1267).

3. Bourquenoud, qui aura mal entendu le nom, écrit *Baglin* (p. 418). *Kabaklié* a une centaine d'habitants, tous musulmans; il est traversé par le chemin qui conduit directement de *Kaboucié* à Antioche, par *Koderbeg*, sans descendre dans la plaine.

4. Cela tient, sans doute, à l'existence d'un courant marin sud-nord, que M. Toselli m'a signalé, et qui, sous l'influence des vents dominants de l'ouest, a dû contribuer beaucoup à l'ensablement du port; les anciens ne l'auraient pas remarqué.

5. Ce sont ces rectangles noirs éparpillés sur le plan.

6. J'ai donné sur *Soueidieh* quelques impressions, avec vues photographiques, dans le *Tour du Monde* du 25 mars 1905 (où l'on a imprimé par erreur Casios au lieu de Coryphée). Les habitations de cette plaine ne forment pas une agglomération; néanmoins un nom unique les désigne :

grande dans l'antiquité que de nos jours. D'ailleurs, l'enceinte n'en englobait qu'une part insignifiante; Grecs et Romains avaient en vue, non une exploitation agricole, mais l'établissement d'un marché et d'une place forte.

Derrière cette plaine, les premiers contreforts de la montagne marquent un ressaut très accentué, d'une soixantaine de mètres d'élévation[1]; au delà, la pente diminue, tout en restant assez raide[2]. Ce ressaut serait naturellement infranchissable, si trois torrents n'y déterminaient des sillons bien nets. Les deux extrêmes, courant en dehors des murs, sont très visibles sur le plan; celui du milieu, moins considérable et intermittent, car il prend naissance dans la ville même, et non dans les hauteurs de la montagne, franchit le contrefort à côté du troisième, situé à l'est; il est en contre-bas du chemin conduisant aujourd'hui à *Kaboucié;* les deux derniers aboutirent toujours hors de l'enceinte; le premier, à l'ouest, fut dévié par la grande galerie que nous étudierons plus loin.

*Moughaier*, écrit Bourquenoud; *Moghraragik* (région des grottes), selon la transcription de M. Toselli; il n'y a là guère plus de 150 habitants, presque tous ansariehs, répartis en familles, dont chacune possède un petit enclos.

1. Cf. la photographie, malheureusement trop retouchée, du *Tour du Monde*, p. 141.

2. Longueur maxima de la ville : près de 4 kilomètres; différence d'altitudes : près de 320 mètres; moyenne de pente : 8 %.

Ce brusque ressaut séparait la ville basse de la ville haute, celle-ci peut-être moins peuplée, mais d'une superficie incomparablement plus vaste. La longueur totale de l'enceinte, dit Ritter (p. 1249), est de plus de six milles anglais (9,660 mètres); en réalité, je trouve 12 kilomètres 1/2, en tenant compte des moindres sinuosités. Le tracé en a été dessiné de façon à profiter des deux principaux torrents comme d'un fossé naturel, derrière lequel on a adopté le niveau qui offrait les variations les moins soudaines.

Le plan fait voir très clairement ce que Bourquenoud indique en termes confus (p. 413-414) : entre la plaine côtière et *Kaboucié*, la topographie est des plus capricieuses; au-dessus de ce village[1], au contraire, commence une pente générale nord-sud, assez régulière et entaillée seulement par de petits ruisselets parallèles[2].

Nous commencerons par la haute ville, en menant de front l'étude du mur même, des portes et des ouvrages qui défendaient l'enceinte.

On n'entre plus aujourd'hui dans la ville haute par la porte qui était la plus importante dans l'an-

1. Très resserré et peuplé uniformément d'Arméniens (800 habitants environ).

2. On ne saurait rien affirmer de la répartition des demeures antiques dans la haute ville; la présence de quelques inscriptions peu volumineuses, donc faciles à déplacer, que j'ai copiées à *Kaboucié*, ne saurait être un argument. Ce village est en effet très mal situé, dans une sorte d'entonnoir, d'où l'on n'a vue que sur le sud-ouest.

tiquité, je veux dire celle où le torrent médian avait tracé un passage. Le chemin actuel de *Kaboucié* coupe l'enceinte en un point que nous nommerons porte A; c'est ici la porte que Bourquenoud, si je le comprends bien, appelait *Bab-el-Kils*[1]. Comme on le voit par le plan, deux sentiers conduisaient à cette ouverture : l'un (a) y montait en escaliers, à larges degrés inclinés, et partait du faubourg; l'autre (b), taillé plus profondément dans le roc, communiquait avec la porte suivante (B), située plus au nord, après un lacet aujourd'hui encombré de pierrailles. On devine l'utilité de cette disposition : la communication entre les deux quartiers de ville qui avoisinaient respectivement les portes A et B se faisait plus facilement hors des murs que par l'intérieur, où il aurait fallu descendre un ravin abrupt, puis traverser un torrent parfois infranchissable à gué, et dont les violences soudaines ne permettaient pas d'y jeter un pont.

*Bab-el-Kils* n'est qu'une grande arche s'ouvrant dans le mur d'enceinte et paraissant, au premier coup d'œil, avoir renfermé une porte à coulisse. Bourquenoud a décrit (p. 414) cette particularité curieuse : dans le rocher, à côté du chemin, est

1. Ce qui signifie « porte de la chaux ». Les ruines du périmètre sont pour les habitants une véritable carrière; ils en extraient des blocs, et elles leur fournissent même de la chaux. Au-dessus de la porte en question, j'ai aperçu deux ou trois fours à chaux qui alimentent les entreprises de la plaine.

pratiquée fort habilement une entaille étroite et profonde, dessinant un quart de cercle. Il est vraisemblable qu'elle « servait de point d'appui aux barres de la porte quand on la fermait et de lieu d'entrepôt quand elle était ouverte. Peut-être était-elle destinée à recevoir l'un des battants ». Mais alors que faisait-on de l'autre? Vu la forme de l'entaille, on pouvait y insinuer une barre par un mouvement de rotation; en effet, il s'est produit, au cours des temps, un changement de niveau au passage de la porte. Vers ce point, le mur d'enceinte, dans son état actuel, atteint à l'extérieur cinq mètres et plus au-dessus du sol; le parement intérieur est entièrement caché par les terres alluviales qu'il a arrêtées. A cette entaille, une autre peut-être correspondait en sens inverse dans une partie du roc aujourd'hui enfouie[1].

Ce passage n'était défendu du côté sud que par un redan, qui épousait une saillie du rocher. Quelque 300 mètres plus au nord s'offre alors l'ouverture livrée par le torrent (B). Son lit était taillé dans le roc à cet endroit, et les eaux disparaissaient sous terre. Là était, je crois, la porte que Bourquenoud appelle *Bab-el-Mina*[2] (« porte

1. Je n'ai pu songer à entreprendre, là ou ailleurs, la moindre fouille d'exploration; mes lettres vizirielles ne l'autorisaient pas, et surtout j'en aurais été empêché par un notable tout-puissant, marchand d'antiquités, et qui se réservait le monopole des richesses cachées dans le sol de Séleucie.

2. Toutes ces dénominations : *Bab-el-Mina*, *Bab-el-Kils*,

du port »). Elle est encadrée de deux tours rectangulaires; à côté, une tour isolée, de même forme, et sise à un niveau supérieur, la protégeait, dominant le confluent du torrent ci-dessus et de celui de *Kabaklié*.

Solidement construite, défendue déjà sur le front par une fortification supplémentaire, la porte B l'était encore en arrière par un bâtiment (C) qui, dit Bourquenoud, s'appelle *El-Knissé*[1]. Sa porte d'entrée était au nord-est, et ainsi, pour y pénétrer, les assaillants, ayant déjà forcé la porte B, auraient dû faire le tour de ce petit fort, subissant plus longtemps les coups des défenseurs[2].

A partir de là, le mur d'enceinte revêt un aspect qui appelle, sous la plume de Bourquenoud, la qualification de style *cyclopéen*. C'est en effet l'appareil polygonal irrégulier, en gros blocs, qu'il était facile de se procurer sur place, et qui ne

« porte d'Antioche », « porte du Marché », ont été employées à tort et à travers; les habitants actuels ne s'en servent guère. Le plan d'Allen place la « porte d'Antioche » à deux kilomètres de la ligne des murs, en un point où je n'ai pas remarqué de ruines, pas plus que M. Toselli, qui connaît la contrée depuis plus de quarante ans.

1. P. 416. Ce nom n'était pas davantage employé en 1901; il signifie « l'église », ce qui s'explique par les proportions allongées de l'édifice. Bourquenoud, avec grande raison, y voit une construction militaire; mais on ne saurait avec lui parler d'une tour; c'est un fortin, dont on ne peut aujourd'hui dire la hauteur primitive.

2. Cf. Bourquenoud, p. 416, pour la description des matériaux, et le petit croquis qu'il donne p. 610.

sont d'ailleurs que les deux parements d'un corps formé seulement de petites pierres et de chaux. Que cet appareil remonte aux premiers temps de la ville, au début du IIIe siècle, c'est assurément possible; il ne l'est pas moins qu'il date des Romains, ou même d'une réfection des Byzantins. Le marquis de Vogué en a retrouvé en Syrie bien des exemples, auxquels les inscriptions assignent une date tardive.

Le torrent de *Kabaklié*, qui se tient à une distance moyenne de 300 mètres du mur est, a des rives généralement très escarpées et un lit extrêmement étroit qu'arrivent à obstruer temporairement les énormes blocs qu'il y roule après les averses. La défense naturelle était rassurante sur ce secteur et les fortifications n'avaient pas besoin d'ouvrages multipliés. Pococke dit le contraire, par je ne sais quelle aberration[1]. « Il y a hors des murailles, du côté du levant, une descente rapide d'environ cinquante à soixante pieds de hauteur; mais, comme la ville était extrêmement faible de ce côté-ci, on la fortifia d'une double muraille, dont l'extérieur était bâti de grosses pierres et avait dix pieds d'épaisseur, l'intérieur de pierres de taille, avec des tours carrées, espacées d'environ cinquante pas. » Je n'ai rien constaté de ce

1. *Description de l'Orient et de plusieurs autres contrées*, trad. de l'anglais par M. ***, Paris, 1771, IV, ch. XXII : *De Kepsé ou de l'ancienne Séleucie de Piérie* (extrêmement confus); cf. p. 48.

double mur, et Bourquenoud ne le mentionne pas[1]. En fait de tours, je n'en ai observé qu'une (D), destinée à renforcer l'angle dessiné par le mur, au point où il se rapproche le plus du torrent qui lui sert de fossé. Derrière elle, à quelque 400 mètres, se dresse un promontoire sur lequel s'élevaient des constructions fort ruinées (E), dont on ne saurait dire la destination[2]. Il est peu probable qu'elles aient eu une valeur stratégique.

Le chemin actuel de *Kaboucié* à *Kabaklié* emprunte une ligne de niveau assez régulier; à l'endroit où il franchit le périmètre se rencontrent à terre les débris informes d'une autre porte (F), dite *Bab-el-Haoua* (« porte de l'air »), en raison de la brise fraîche qui y souffle presque constamment. Au delà, la grande muraille semble avoir été l'objet d'importantes réfections, car l'appareil polygonal n'y a plus la même physionomie qu'un peu plus bas. Tout auprès, sur un petit plateau, pour partie artificiellement nivelé, s'élevait une construction qui affectait une forme circulaire, sur soubassement carré (G); de puissantes colonnes

1. Il dit seulement : « ... Jusqu'à *Bab-el-Haoua*, ce n'est plus, pour ainsi dire, qu'une ligne de ruines sur laquelle le voyageur peut marcher commodément. Le ciment m'y parut en maints endroits friable. C'est peut-être une des raisons de tant de décadence » (p. 417). Par places cependant, la paroi est taillée dans le rocher et atteint jusqu'à 4m50 d'élévation.

2. Ce sont celles sans doute que Bourquenoud désigne par ces mots (*ibid.*) : « A quelque distance de là, je découvris les ruines d'un palais, entourées de ronces et d'épines. Le mur inférieur est de style cyclopéen. »

# SÉLEUCIE DE PIÉRIE

N

S

Mètres 0 50 100 500 1000

(250m)

A,B,F,R,Z Portes
D,Y,c,d Tours
H,K,L Acropole
C,E,G,P,S,T,V,Γ,Λ Ruines diverses
a,b Chemins menant à la ville haute
J Fort avancé de *Kabaklié*
O Bifurcation au mur d'enceinte.
M M' Ancien lit du torrent
N Raccord de l'enceinte et du port
Δ Grottes funéraires
Π Chapelle rupestre
Ξ Nécropole des *classiarii* (?)

ΣΣ' Ancienne entrée du port
φψ Limites d'un premier port supposé
X Bastion formé de déblais
Ω Avant-port
e,f Postes auprès de l'avant-port
g Grotte où passe une canalisation
h,i Grotte et aqueduc de *Ciaverlik*
j,l Barrage et poste avoisinant
m Rupture dans la paroi de galerie
n Aboutissement de la galerie
q,r Vestiges de l'hippodrome (?)
t Fin de l'enceinte du marché

Echelle 0 50 100 500 1000 Mètres

Signes conventionnels
Champs en culture
Marécages
Sables de la plage.
Mûriers, arbres fruitiers
Ruines, enceinte du marché
Galerie à ciel ouvert
Galerie en tunnel
Enceinte de la ville

Mém. Soc. nat. des Ant. de Fr. T. LXVI (1906).

de granit, qui y avaient été employées[1], indiquent un édifice d'apparat, palais du souverain, ou temple. Cette dernière hypothèse est plus vraisemblable, et la forme indiquerait l'époque romaine.

A une altitude supérieure de 15 mètres environ, quoique à faible distance, se trouve un autre plateau naturel (H), dont la situation favorable a dû être utilisée pour l'acropole; c'est ce que les habitants appellent *El-Qalât* (le château fort). Ce nom nous est une preuve que les restes ont été jadis beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui, où ils se réduisent à un pan de mur, de forte épaisseur, et aux débris d'un bâtiment rectangulaire. Ce centre de la défense dans la haute ville

1. Bourquenoud en a remarqué trois (p. 420); il n'en demeure plus qu'une en place; les deux autres ont été roulées à *Kaboucié* pour servir à la reconstruction de l'église. Le missionnaire, d'autre part, a laissé quelque confusion se glisser dans ses notes : étant donné son itinéraire, il a commis une interversion entre cette ruine et la suivante (*El-Qalât*). Près de ces colonnes, il y a une cinquantaine d'années, un paysan déterra la statue décapitée, en marbre blanc, d'un personnage « vêtu » (Ritter, p. 1267). C'était sans doute une statue d'empereur, dont on changeait la tête à chaque nouveau règne; la statue fut cassée et servit de matériel de construction, comme toutes les œuvres d'art exhumées à *Soueidieh*, ainsi irrémédiablement perdues. On regretterait par-dessus tout la statue en bronze de Séleucos, mentionnée par Pline (*H. N.*, XXIV, 73) sans indication de lieu, et qui était attribuée à Bryaxis. « Tout fait penser qu'elle était à Séleucie même, » dit S. Reinach (*Cultes, mythes, loc. cit.*, p. 351).

couvrait à la fois la dépression de *Kaboucié* et la route montagneuse d'Antioche.

Un avant-fort (J), destiné à soutenir une première résistance, avait en outre été bâti, hors de la ville, en murs formidables, au pied du village moderne de *Kabaklié*, à un kilomètre environ de *Bab-el-Haoua;* deux côtés seulement du quadrilatère sont maintenant reconnaissables.

Bourquenoud, dont les orientations sont inexactes, ou tout au moins peu claires, en ce qui concerne les parties les plus élevées de l'enceinte, fixe l'emplacement de l'acropole uniquement sur les deux petits plateaux du sommet (K, L), dominant la vallée, plus large ou moins profonde, par où l'on va sans difficultés d'une tête de torrent à l'autre. Je croirais qu'elle avait une étendue plus considérable et comprenait, outre deux lignes de murs assez espacées pour recevoir des constructions, dont les restes sont encore visibles, trois forteresses principales établies sur les trois plateaux (*El-Qalât* étant le troisième). Ici, il est certain que des tours s'élevaient de distance en distance, mais tel est depuis de longues années l'envahissement des broussailles, qu'on ne peut explorer les ruines de bâtiments et les amoncellements de terre qui les recouvrent. On retrouve du moins, çà et là, de grosses pierres parallélépipédiques qui entraient dans la construction des murs; la taille paraît en avoir été particulièrement soignée du côté de l'acropole.

De là au sud-ouest, le périmètre est par endroits plus difficile à suivre; sur certains points, le roc lui-même a été taillé en muraille; ailleurs, le rempart a notablement souffert du voisinage de *Kaboucié*, dont les habitants arrachent sans cesse des blocs à l'enceinte pour élever leurs demeures. C'est généralement une simple trace qu'il est permis d'observer[1]. A son extrémité sud-ouest, le mur descend en droite ligne la déclivité rapide du Coryphée; arrivé au pied, il franchit (en MM) l'ancien lit du torrent de *Kaboucié* avant sa déviation, puis serpente encore au flanc du coteau qui fait vis-à-vis, et vient buter (en N) contre le pourtour du port intérieur. De là jusqu'à la mer, les contreforts de la montagne sont une protection suffisante.

Il importe de remarquer que la ville basse et la haute ville étaient entièrement séparées et que, la première une fois prise, un nouvel assaut était indispensable pour s'emparer de l'autre. Les dernières pentes du Coryphée, devant la plaine, sont, ai-je dit, extrêmement abruptes, inaccessibles; en

1. Parvenu là, j'ai beaucoup de peine à me reconnaître dans la description de Bourquenoud; son récit saute d'un sujet à l'autre, et ses transitions ne permettent de rien comprendre à l'itinéraire qu'il a suivi. Il semble du moins que, de son temps, les restes des constructions antiques étaient beaucoup plus considérables que lorsque je les visitai. Il signale que « dans l'espace intermédiaire entre le sommet et la demi-lune (où était creusé le port), un monceau informe de ruines semble annoncer qu'il y avait là une tour » (p. 423). Je n'ai rien vu de tel.

un point, cependant, il a paru nécessaire d'ajouter à la défense naturelle. Les voyageurs qui m'ont précédé n'ont pas remarqué que, vers l'endroit où l'enceinte se rapproche le plus du torrent de *Kaboucié*, soit en O, elle bifurque : l'un des deux murs poursuit à peu près directement vers le port; l'autre, d'un type presque pareil, s'en détourne vers le midi et semble devoir rejoindre la porte A; je ne sais pourquoi, un peu plus loin, il se coude brusquement à angle droit et cesse bientôt après. Il y avait là un barrage de deuxième ligne. Quant aux ruines informes, un peu en contre-bas (P), dont on pillait justement devant mes yeux les grosses pierres de taille, elles n'ont pu avoir, vu leur position, non dominante, dominée, une utilité stratégique.

Le passage entre les deux villes s'opérait par un unique sentier que Bourquenoud a très exactement reconnu pour le chemin indiqué par Polybe, et qui ne se trouvait jusqu'ici marqué sur aucun plan; on en peut suivre maintenant les méandres, qui répondent parfaitement à la description de l'auteur grec. Cette voie est en effet taillée de main d'homme; les degrés se succèdent à des distances inégales, et le relief impose les plus capricieux détours, jusqu'à ce que la pente devienne franchissable. A cet endroit, un nouvel obstacle devait être dressé. On ne voit pas bien si un parapet couronnait la crête du précipice; mais, du moins, il y avait là une porte fortifiée

(R). On y remarque encore de gros blocs taillés; par intervalles, ils semblent former un corps de muraille, qu'on dirait élevé à sec, sans chaux ni ciment quelconque; cette ligne de fortification pouvait faire front sur près de 500 mètres. Puis le chemin, qui devait en gros se confondre avec celui d'aujourd'hui, se prolongeait devant un poste militaire que signalent quelques ruines (S), et, au delà, entre une construction rectangulaire (T) et un mur terminé dans le haut par un bastion carré (V).

Passons maintenant à la ville inférieure, où l'on arrivait d'Antioche, en plaine, par une voie pavée dont le dallage subsiste encore de loin en loin.

Au départ du rocher, au midi, l'enceinte, poursuivant vers le port, décrit d'une façon générale une demi-circonférence; les murs se réduisent aujourd'hui à une ligne de décombres; mais celle-ci est très nettement marquée, parce que les habitants de *Moghragagik* l'ont conservée en bordure du chemin principal qui relie leurs petites propriétés. Certainement, ce secteur était des plus solidement fortifiés, parce que la ville était de ce côté très vulnérable; les murs forment des coudes, des angles brusques qui montrent qu'on avait multiplié les bastions, les points d'observation et de défense rayonnante. Le réduit principal est un monticule, dont le contour est épousé par la ligne des murs; puis celle-ci vient longer le port intérieur et border le chenal qui condui-

sait à l'avant-port et à la mer; une forte tour (Y) dominait tout le bassin au sud (fig. 1).

L'unique porte (Z) entre le port et le rocher[1] était exceptionnellement puissante, du moins dans son dernier état, comme le montre le plan que j'en ai levé[2]. Les hachures indiquent les pans de

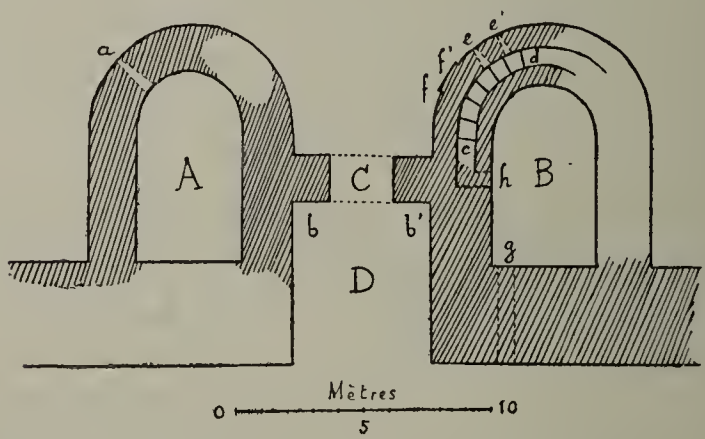


Fig. 1. — Séleucie de Piérie. Porte du Marché.

murailles dont il reste au moins des traces sur le sol. L'enceinte elle-même mesurait là environ 4 mètres d'épaisseur; elle s'interrompait, laissant

1. Bourquenoud la décrit trop brièvement : « ... une haute construction cintrée, dont l'arcade couvre le sol de ses débris; les murailles de soutien subsistent encore en partie. » Il l'avait entendu appeler *Bab-Antakié*. D'autres disent « porte du Marché »; nous retiendrons ce dernier terme, qui ne prête à aucune équivoque.

2. Il y a naturellement un peu d'approximation dans quelques-unes des mesures, car l'ensemble est passablement ruiné, et l'éboulement des pierres, la libre croissance des broussailles me causaient bien des difficultés.

une ouverture (D) de 5m50, surmontée d'une voûte dont on ne voit plus que l'amorce au flanc de la tour A. Ce passage entre les tours était resserré de moitié (en C) par deux puissants contreforts (b, b'). Les tours étaient construites en gros blocs taillés mesurant en moyenne 0m50 de hauteur et largeur sur une longueur double. Elles n'étaient point semblables : B, plus massive, offrait dans son épaisseur un étroit escalier (c, d), dont il subsiste quelques marches, où l'on accédait sans doute par la porte basse (h), et prenant jour sur l'extérieur par de petites meurtrières. Tout auprès des deux qui subsistent (e, e'), j'ai observé la base d'un pilastre (f, f'), et ses deux arêtes étaient visibles jusqu'au sommet de la partie encore debout de la tour B, atteignant à 7 mètres à peu près; il faut en conclure que j'avais devant moi la base même de la tour, et que le niveau du sol, en cet endroit, ne s'est guère exhaussé. Entre la ville et la chambre pratiquée dans la tour, il devait y avoir un couloir de communication; mais je n'en ai pu apercevoir qu'une extrémité voûtée (en g). Quant à la tour A, je ne sais par où l'on en gagnait les étages supérieurs; c'était peut-être par la tour voisine; je n'ai remarqué qu'une meurtrière (a) s'ouvrant de quelque 70 centimètres sur l'intérieur, de 12 à 15 seulement sur la campagne. Cette dernière tour est, du reste, bien plus ruinée que la tour B.

A l'intérieur de la basse, comme de la haute

ville, on avait édifié bon nombre de monuments[1], dont il ne subsiste à peu près rien. Selon Bourquenoud (p. 584), « non loin du port [à l'est] s'élève, en forme de colonne, une construction de briques et de ciment, perforée dans le sens vertical. Elle faisait sans doute partie de quelque appareil hydraulique, et je crus reconnaître près d'elle les traces d'un bassin destiné à fournir les vaisseaux d'eau douce ». L'hypothèse est douteuse, car cette ruine appartient à un vaste ensemble de décombres (Γ), en partie déblayé pour une plantation de mûriers, et d'où l'on a retiré une grande quantité de débris d'œuvres d'art qui ont été dispersés : des statues[2], des bas-reliefs et des colonnes de grandes dimensions, en marbre vert, qui permettent de s'imaginer quelque grande rue centrale à ἔμβολος, à la mode syrienne, ou de songer aux portiques qui entouraient l'agora, forcément voisine du port. Bourquenoud signale aussi, « sur le bord immédiat du port, plusieurs magasins en voûte, qui devaient servir d'entrepôts pour les marchandises ». Ils ont depuis lors disparu; peut-être étaient-ce plu-

1. Polybe déjà, à propos du siège, y fait allusion (V, 59) : κεκόσμηται δὲ καὶ ναοῖς καὶ ταῖς τῶν οἰκοδομημάτων κατασκευαῖς ἐκπρεπῶς.

2. Le dieu-fleuve était encore, en 1901, au même endroit qu'au temps de Bourquenoud; je l'ai publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, Mémoires 1901 [1903], p. 117 et suiv.

tôt des νεώσοικοι pour l'hivernage des vaisseaux de guerre[1].

Dans la ville même on a retrouvé, toujours vers le même endroit, quelques cippes funéraires; mais ce sont des exceptions rares; les tombeaux étaient en dehors des murs, tout près du périmètre. Il y avait surtout deux nécropoles, l'une au sud, dans le voisinage de *Bab-el-Kils*, la seconde de part et d'autre du grand canal de déviation; enfin, quelques tombes étaient en bordure du chemin de *Kabaklié* à *Kaboucié*. Bourquenond a décrit longuement[2] les grottes funéraires : ce sont généralement des chambres voûtées, creusées dans le roc, entourées de sarcophages façonnés de même, et au-dessus desquels la pierre s'évide en *arcosolium*.

Une imagination en délire peut seule chercher dans les plus spacieuses et les plus régulièrement disposées les « tombeaux des rois » (Δ)[3]. Elles sont à peu près dépourvues du moindre ornement[4] et très certainement de basse époque

1. Ou bien ce seraient les seuls vestiges connus des ἀποστάσεις, ἐξαιρέσεις, *receptacula*, mentionnés par les auteurs; cf. Ardaillon, *op. laud.*, p. 59 et suiv. — Signalons particulièrement les magasins voûtés de Césarée en Palestine (Ios., *Bell. Iud.*, I, XXI, 7, Niese).

2. P. 598-605; développements aventureux sur le « style phénicien de l'immense majorité de la nécropole ».

3. Cf. Bartlett, ap. Carne, *Syria*, II, p. 76.

4. Rares exceptions, citées par Perdrizet et Fossey (*Bull. corr. hell.*, XXI (1897), p. 78, 86).

romaine[1]; encore la paléographie d'une inscription mutilée, dans le tympan d'un fronton, — à défaut du texte, très douteux, — supposerait-elle les IV^e-V^e siècles.

Au sud-est, les sarcophages à l'air libre prédominaient sur les grottes; souvent aussi, ils étaient simplement creusés dans la roche, et on posait au-dessus un couvercle mobile. Pas de marbre, rien que la pierre du Coryphée, géométriquement ravalée et n'offrant que des moulures insignifiantes[2].

Les marins de la flotte de Misène paraissent avoir été enterrés près de l'enceinte et au pied du rocher[3].

Cette double nécropole n'en ferait qu'une sans l'interruption qu'elle subit dans la ville basse; le grand ressaut du Coryphée a pourtant aussi été entaillé; mais ces autres grottes servaient de demeures à des vivants, non aux morts; l'une d'elles, auprès de l'escalier en zigzags, est bien curieuse (Π) (fig. 2) et remonte sans doute aux

1. Païennes peut-être à l'origine, puisque, sur l'une d'elles, on a vu un « repas funèbre » (*ibid.*).

2. Guirlandes banales, bucrânes grossiers; voir des spécimens dans Bourquenoud, p. 603, et Chesney, *Expedition for the Survey of Euphrates*, Londres, 1850, I, p. 430. Sur une hauteur, un ensemble de ruines (Λ) marque peut-être des tombeaux construits comme des mausolées ou un sanctuaire suburbain.

3. En Ξ, où M. Toselli me dit qu'ont été trouvés les cippes publiés par Perdrizet et Fossey.

temps héroïques du christianisme. Elle servait d'église; un artisan y a sculpté au ciseau une véritable chaire (d), où le prêtre accédait par une ouverture surbaissée (c), au sommet d'un escalier (de bois?) appliqué contre la paroi, selon la rainure qui s'y voit encore (a, b). A gauche de

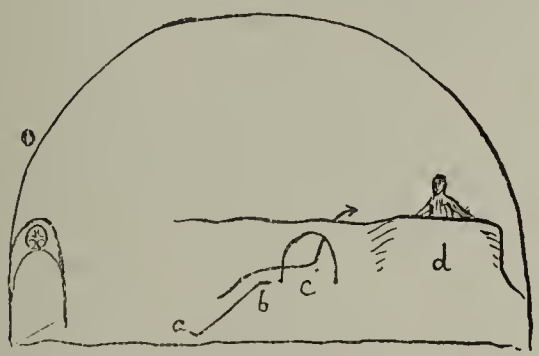


Fig. 2. — Séleucie de Piérie. Église dans une grotte.

cette chambre, une porte, surmontée d'une croix, conduit à une autre pièce, où se trouve un *arcosolium;* mais aucune cavité n'est creusée au-dessous, et la destination nous échappe.

De la ville marchande, il reste à étudier l'essentiel, le port. Celui que nous voyons est-il bien le port primitif[1]? Très vraisemblablement non.

1. Il devait être assez étroit à l'origine. Cf. le papyrus de Gourob, col. II, 18-19 : ... [ἐμ]βάντες εἰς τοσαύτας ὅσας ἤμελλ(ε)ν ὁ ἐν Σελευκεί[αι λ]ιμὴν δέξασθαι. Il est bien tentant de rapprocher col. I, 24, et col. II, 4-5 : [... ἔχοντες πέντ]ε σκάφη ..... παρεκόμισαν εἰς Σελεύκειαν. Cinq navires seulement pour affronter un port qui était au pouvoir de l'adversaire! Peut-être ne contenait-il à ce moment aucun bâtiment de guerre syrien.

Détail où personne encore ne s'était arrêté[1], au point où le mur touche à la périphérie du bassin, un deuxième rempart (Σ), non moins solide, s'en détache et se profile perpendiculairement à la mer; deux tours ruinées rectangulaires (c, d) y étaient accolées; peut-être même y en avait-il d'autres plus loin, mais elles ne sont pas visibles. Une seconde ligne de murs enfin (Σ') paraît avoir été construite à 100 mètres en arrière. Ces deux murs ne sont point exactement parallèles, mais au contraire convergent vers la mer. M. Toselli suppose qu'ils encadraient l'ancienne entrée du port. C'est possible, même probable; le terrain, en cet endroit, accuse une dépression où s'est creusé un petit cours d'eau intermittent et sinueux qui forme devant la mer une lagune.

Une autre hypothèse de M. Toselli rendrait compte de l'existence d'un petit mur (Φ), sans cela peu explicable. Il pense qu'aux premiers temps, peut-être même encore lors du siège de 219, le port occupait un bas-fond qui, aujourd'hui, a la cote d'altitude la plus faible de toute cette région et forme un marécage, où les eaux jaillissent du sol et se déversent par un petit émissaire, que les habitants doivent souvent remettre en état; le mur Φ en aurait été la limite nord et il aurait eu pour borne sud un autre rempart, hors

1. Pococke (*ibid.*, p. 51) dit seulement : « Ce bassin [le port intérieur] était fortifié du côté du midi par une muraille d'environ un demi-stade de longueur, flanqué de tours de distance en distance. » L'interprétation n'a guère de sens.

de la dernière enceinte, et dont on voit les restes en Ψ. Pour étendre le bassin vers l'ouest, il aurait fallu au contraire enlever un cube de terre dont les déblais auraient précisément produit le mamelon X. Le chenal ΣΣ′, fâcheusement orienté, dut être ensablé de bonne heure, mais on ne saurait certes dire quand et alors fut pratiqué celui dont le plan donne la physionomie (fig. 3)[1].

Fig. 3. — Séleucie de Piérie. Ancien port (?).

Un bâtiment qui arrivait à Séleucie pénétrait d'abord dans ce qu'on nomme le port extérieur (Ω), simple relais aux jours de gros temps, dont nous ne pouvons connaître la longueur exacte, mais seulement la largeur[2]. Il était bordé par

1. Par erreur, on a oublié d'y porter le signe Φ; le lecteur le restituera sans peine, à l'opposé de X dont le séparent les hachures.

2. Allen l'a exagérée; elle n'est que de 130 à 140 mètres. On n'oserait préciser davantage, l'action destructive des

deux môles (χώματα, χηλαί) d'une dizaine de mètres de large; on suit le môle sud sur une longueur de 100 mètres environ; c'est de là, dans la tradition, que saint Paul fit voile vers l'Occident. Ce môle est composé de blocs formidables, tirés du rocher voisin; quelques-uns ont près de 8 mètres de long; ils étaient reliés par des crampons de fer, dont on voit encore par endroits les traces marquées par la rouille.

A l'entrée du goulet se trouve, au midi, un rocher évidé en une salle oblongue de 3 mètres sur 12 (e), dont la voûte est soutenue par des colonnes, et où logeaient, je pense, les hommes qui gardaient les portes (κλεῖθρα, στόματα). De l'autre côté, au pied de la montagne, deux groupes d'édifices ruinés, ayant eu une destination analogue ou servi de bureau de douane; peut-être aussi y avait-il là un poste militaire en observation, ou encore un phare élevé à l'époque romaine. En outre, des débris de marbres et de mosaïques supposent un édifice plus luxueux, probablement une église byzantine.

flots a noyé le môle nord sous un amoncellement de graviers. Cette largeur était suffisante : il ne s'agissait pas de donner asile à de nombreuses flottilles, encore moins d'offrir aux vents un large entonnoir. De plus, il fallait pouvoir fermer le port; on trouve dans les auteurs cette expression de λιμὴν κλειστός (Ardaillon, *op. laud.*, p. 33 et suiv.). L'opération se faisait sans doute à Séleucie au fond de l'avant-port, au moyen de chaînes tendues à l'entrée du goulet. Cette question est d'ailleurs liée à celle des écluses; voir *infrà*.

Un chenal coudé, long d'environ 800 mètres, conduisait au port intérieur, au port proprement dit; il est aujourd'hui presque entièrement comblé par les alluvions qu'ont déposées les eaux du canal de déviation. Quant au port, c'est un marécage qui ne sèche jamais complètement. A l'ouest subsiste la muraille qui le délimitait; au nord, il était, comme le chenal, en contre-bas de la montagne entaillée; à l'est seulement pouvaient se trouver les quais et les magasins.

Le port, sous sa forme dernière, avait une superficie de 16 ares environ. Chesney a émis à son sujet, sans la développer[1], une hypothèse qui mérite qu'on s'y arrête. Il a remarqué, à l'entrée du canal, des traces de gonds; elles ne sont plus visibles, mais cela ne suffit pas à ruiner les allégations d'un observateur consciencieux comme lui. Il en a conclu que le port de Séleucie, au moins dans les premiers temps, était à écluses, et qu'ainsi on pouvait ne point s'inquiéter trop des alluvions, puisqu'il était loisible de mettre le port à sec et de refouler les détritus par une chasse d'eau.

La conjecture est hardie; mais nous savons si peu de chose des ports anciens[2] qu'on n'ose l'écar-

1. Cf. *Nouvelles Annales des voyages et des sciences géographiques*, publ. p. Eyriès, A. de Humboldt, etc., 1839, II, p. 48-9 et 55.

2. Voir les rares données qu'a pu recueillir Ardaillon, *op. laud.*

ter *a priori*. Assurément, ces traces de gonds sont susceptibles d'une autre explication ; elles attestent peut-être un simple barrage établi dans un intérêt de police et de surveillance douanière. D'autre part, la différence de niveau entre la plaine côtière et la Méditerranée, sans être considérable[1], est assez sensible pour servir d'argument au lieu de soulever une objection. On comprendrait alors la trompeuse sécurité dont les Séleucides se seraient quelque temps bercés ; le torrent de *Kaboucié* avait son débouché normal sur le port même ; en hiver, les pluies de la montagne s'y déversaient ; quand cet apport devenait trop considérable, on lui donnait par l'ouverture ouest un écoulement vers la Méditerranée. Non seulement on s'en garait, on en tirait parti. Mais on n'avait compté que sur les eaux du torrent, non sur les alluvions qu'il charriait avec elles et qui obligèrent à entreprendre le grand canal de déviation.

D'un autre côté, nous avons l'indice de travaux hydrauliques fort importants, qui amenaient à la

1. Il est fort possible qu'elle ait diminué au cours des temps. Dans une conférence à l'Institut allemand d'Athènes (*Ath. Mitth.*, XXIX (1904), p. 340-363), Ph. Negris a démontré, par des faits très soigneusement notés, qu'il se produit dans tout le bassin oriental de la Méditerranée un mouvement ascensionnel, lent, mais continu, de la mer, qui, depuis l'antiquité, a recouvert les restes de nombre d'édifices construits sur le rivage. Cette élévation, dans la Grèce propre, aurait atteint environ un mètre par millénaire. Est-il téméraire de supposer que la côte syrienne ne resta pas en dehors de ce phénomène?

ville basse des quantités d'eau bien supérieures aux nécessités de sa consommation. Vers l'extrémité de la nécropole du sud-est se trouve une vaste grotte naturelle (g), où des habitants de la plaine déclarèrent à M. Toselli qu'ayant creusé jusqu'à une profondeur de plus de 4 mètres (à la recherche de quelque « trésor »), ils étaient tombés sur un volume d'eau énorme qui prenait la direction du port[1]. Une source jaillit au-dessous de la porte A, une seconde plus près du port, et l'on en voit sourdre deux autres, maintenant encore, à l'intérieur de la périphérie même de ce grand bassin, dont le réservoir s'alimentait ainsi automatiquement. Enfin, de prodigieuses quantités de liquide se réunissent dans une grande caverne naturelle que Bourquenoud a visitée et décrite (p. 607-9); elle est en dehors du plan, au lieu dit *Ciaverlik* (h), à un bon kilomètre du *Dehliz*, et les eaux franchissent ce dernier, après une longue canalisation souterraine, par un large aqueduc (i) jeté sur la tranchée près des « tombeaux des rois », et que les voyageurs ont pris pour un pont antique, parce qu'actuellement il n'est plus en effet qu'une passerelle[2].

Nous avons quelques données un peu vagues

1. Je ne sais où il peut se perdre aujourd'hui.

2. Bourquenoud a entrevu la vérité; il suppose l'existence de l'aqueduc qu'il n'a pas su reconnaître. Quant aux peintures qu'il distingue sur le roc, dans la caverne même, elles ont souffert au point qu'on remarque seulement des traces de couleurs.

sur les améliorations apportées au port; dans les dernières années de Dioclétien[1], une cohorte était occupée à l'approfondir[2]. Peut-être se borna-t-elle à enlever les alluvions qu'avait entraînées le torrent; cependant, il est plus probable que déjà elle commençait le travail[3] attesté par plusieurs historiens pour une date ultérieure[4]; les sources

1. Cette date approximative résulte d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, VIII, 6, 8).

2. On connaît l'épisode où elle joue le rôle principal : les soldats, se plaignant de surmenage, acclamèrent empereur leur tribun Eugène; comme il résistait, ils le menacèrent de le faire périr; par crainte, il céda. Alors, ils le revêtirent d'un manteau de pourpre enlevé à la statue d'un dieu, dans un temple voisin. Ce nouveau gouvernement s'en fut à Antioche, pillant les villages sur le chemin. Le soir même, la population de la capitale taillait en pièces dans les rues ces 500 hommes, complètement ivres. Et l'affaire n'eut pas d'autres suites, sauf que Dioclétien, dans les deux villes, fit exécuter nombre de notables comme suspects (Liban., XI (*Antioch.*), 159, p. 324 R = I, p. 489 F; XIX (*ad Theod., de sedit.*), 45, p. 644 R = II, p. 405 F; XX (*post reconc.*), 18, p. 661 R = II, p. 429 F).

3. Voici les termes de Libanios, XI, 159 : ταξίαρχος ἐν Σελευκείᾳ διέτριβε τῷ λιμένι τὸν εἴσπλουν ἀπεργαζόμενος βαθύν; XX, 18 : ... στρατιωτῶν οἷς ἔργον ἦν βαθὺ ποιεῖν ... τῷ λιμένι τὸ στόμα. Ces derniers mots ne peuvent guère désigner l'avant-port; peut-être s'appliquent-ils au chenal intermédiaire; Constance se serait ensuite occupé du port lui-même.

4. Ritter (p. 1240) dit que le port fut *ungemein erweitert* (élargi), s'autorisant de Théophane (p. 57, Bonn). Ce dernier s'exprime sans précision : Τούτῳ τῷ ἔτει (dixième année de Constance II = 346) Κωνστάντιος τὸν ἐν Σελευκείᾳ τῆς Συρίας λιμένα πεποίηκε, ὅρος ἐπὶ πολὺ διατεμὼν καὶ τὴν πόλιν ἀνῳκοδόμησεν. Saint Jérôme (*Patr. lat.*, XXVII, p. 683) est aussi vague : *Magnis rei publicae impensis in Seleucia Syriae portus effec-*

du IV^e^ siècle ont généralement peu de rigueur, et il y a quelque danger à les interpréter littéralement; peut-être malgré tout n'a-t-on pas tiré un parti suffisant de la *Descriptio orbis sub Constantio scripta*[1]. Ce n'est pas en surface que Constance fit entailler le roc (il y eût eu trop de travail pour l'avantage à obtenir), mais en profondeur, et il *introduisit la mer* lorsque le niveau en eut été atteint. Séleucie transformait en vrai port maritime son port d'eau douce à écluses; la navigation en était accélérée. Cette hypothèse a l'avantage de motiver l'approfondissement du port, autrement sans grande utilité; le tirant d'eau des bâtiments n'avait pas tellement augmenté depuis la fondation de la ville.

En outre, s'il ne s'était agi que d'enlever de la vase, du limon et des cailloux, autrement dit de

*tus*. Julien également (*Orat. in Const.*, 40) : λιμένας εὐόρμους τοῖς καταίρουσι (à destination d'Antioche) παρασχόντα · τέως δὲ οὐδὲ παραπλεῖν ἀσφαλὲς ἀκίνδυνον ἐδόκει. La suite donnerait à penser que Constance, sur toute la côte syrienne, fit enlever les rochers qui entravaient la navigation.

1. Mai, *Classic. auctor. c Vatican. codd. ed.*, III, 17, p. 394 : *Deinde Seleucia ciuitas magna, quae omnia bona suscipit, et ipsa similiter praedictae Antiochiae mittit. Quam ob rem Constantius Imp. maximum montem secauit et* introducens mare *fecit portum bonum et magnum, ubi uenientes naues saluantur*. Faut-il supposer qu'il fut fait alors un port entièrement nouveau, Séleucie n'ayant jusque-là que le petit bassin débouchant plus au sud entre Σ et Σ'? C'est fort peu admissible, étant donné la tâche énorme que représentait le creusement du canal de déviation, achevé depuis longtemps, et que ne méritait pas une rade exiguë.

nettoyer le fond, cette besogne n'aurait pas duré plus de trente ans, alors que toute une cohorte y était occupée, et l'entreprise en aurait été faite sans doute plus tôt, dès l'achèvement de la galerie, qui, depuis plus d'un siècle, supprimait les chances d'ensablement du fait de la montagne.

Conjectures en somme, je le répète, et que je ne voudrais ni soutenir énergiquement ni repousser[1].

Un tel travail n'était pas plus gigantesque[2] que l'exécution du grand canal, tunnel ou tranchée que les Syriens appellent le *Dehliz*, le *Culvert* de Chesney. A quand remonte-t-il? Les premiers Séleucides ne l'ont sûrement pas entrepris; il fallait du temps pour en reconnaître la nécessité[3],

1. Dans les amoncellements de sables qui ont recouvert l'antique bassin, on a retrouvé surtout, et en quantité, des clous et têtes de clous en cuivre, des hameçons en bronze, rien d'ailleurs qui semble avoir été amené par un courant d'eau douce. Mais il n'y a pas là de difficulté véritable à l'encontre de la théorie que j'ai exposée.

2. Et les gens du port y avaient acquis une habileté particulière. C'est parmi eux sans doute que se recruta cette *Seleucena classis*, mise en 369/370 à la disposition du comte d'Orient *ad auxilium purgandi Orontis*, que mentionne une constitution de Valentinien et Valens (Cod. Iust., XI, 13, *de classicis*, éd. Krüger = C. Theod., X, 23[1], éd. Mommsen). Ce texte donne à penser que, malgré le nouvel aménagement du port voisin, on continuait à vouloir utiliser l'Oronte inférieur pour la navigation.

3. La topographie de Séleucie est à ce point accidentée que les eaux y circulent un peu partout en abondance et qu'il fallait, du nord au sud, pour les empêcher de trop

du temps pour en arrêter le tracé, du temps pour l'accomplir; le dernier siècle de cette dynastie n'est marqué que par des guerres et des troubles, et elle ne disposait pas des ressources prodigieuses que procurait la main-d'œuvre légionnaire. C'est sûrement un travail romain.

Chesney, Allen, Yates[1] se sont efforcés d'en mesurer les différentes parties et de donner une longueur totale en additionnant ces chiffres partiels[2]. Ce procédé conduit à des erreurs assez graves, parce que la circulation n'est pas partout aisée dans les tranchées, surtout dans les tunnels, obscurs, encombrés de gros blocs et n'offrant pour chemin qu'un roc poli, humide et glissant. Un plan d'ensemble de la région pouvait seul nous renseigner; le nôtre accuse une distance de 1300 mètres, à peu de chose près, entre les deux extrémités.

raviner, leur procurer un écoulement. Pococke signale (*ibid.*, p. 50) ce fait « qu'on avait pratiqué à quelque distance des murailles des égouts voûtés, qui allaient en s'élargissant, et qui étaient remplis de grosses pierres, donnant passage, à l'eau sans qu'il fût possible d'en profiter pour surprendre la ville. » Je n'ai rien remarqué des égouts en question du côté est, où il dit en avoir vus; mais on en peut suivre dans le voisinage de la porte A; ils sont en grosses pierres de taille, posées alternativement de champ et en délit.

1. *Museum of classical antiquities* de Falkener, VI (1852), p. 118.

2. Cf. Ritter, p. 1256 et suiv., qui a utilisé ces données. Chesney trouve 3016 pieds (= 920 mètres); Allen arrive à une estimation de 1200 pas.

Dans la partie supérieure, le canal commence immédiatement au-dessous d'un barrage colossal (j) établi en travers de la vallée, mais avec une certaine obliquité; il est fait de moellons revêtus d'énormes pierres de taille. De puissants blocs de roches se trouvent encore arrêtés en amont; le tout brise la force du courant et le dévie vers l'ouest. Il fallait prévoir la faculté pour l'ennemi de rompre cette digue, qui est en dehors de la ville, et d'embourber celle-ci sous l'amas, déchaîné subitement, des alluvions accumulées. Aussi, sur un monticule voisin, avait-on aposté un corps de troupes dans un fortin, dont il reste des soubassements de murailles (l); même en temps de paix, du reste, il convenait de surveiller le barrage.

Les mesures de Chesney, Allen, ai-je dit, sont approximatives; on peut cependant s'en servir pour chaque section prise à part. La première (en partant du nord) est un tunnel d'environ 130 mètres de long[1] et 7 de haut; la largeur, comme sur toute l'étendue du *Dehliz*, se maintient entre 6 et 7 mètres. Au milieu est un canal qui, plus loin, s'appuie à la paroi de gauche et qui suffirait, aux périodes de basses eaux, pour les recueillir entièrement. De la sorte, il était possible, dans la saison d'été, de circuler dans le *Dehliz* à pied sec. Suit un espace couvert de

1. Cf. *Tour du Monde*, *loc. cit.*, p. 133.

80 mètres, dont les tranchées verticales atteignent jusqu'à près de 50 mètres. Ensuite, nouveau tunnel beaucoup plus court, à l'entrée duquel conduisait un escalier taillé dans le roc, dont les dernières marches inférieures sont depuis longtemps invisibles[1]. Il est très curieux que les détritus arrachés à la montagne ne se soient pas arrêtés dans le canal et n'aient pas obstrué les tunnels; sans doute des précipitations plus violentes les entraînaient par intervalles jusqu'au rivage.

Quelque 300 mètres plus loin, on passe sous l'aqueduc de *Ciaverlik;* la pente devient alors beaucoup plus rapide. Au sommet de la paroi à ciel ouvert[2] se trouve l'inscription qui marque le point de départ des travaux accomplis par un détachement de la légion IV^e^ (Scythique), sous le centurion Caesius Priscus[3]. Du même endroit partait (ὅ[θ]εν ἀρ[χή]) en sens inverse une autre équipe[4].

1. Cf. Chesney, *Exped.*, p. 431; Allen (*Journal of the R. Geogr. Soc.*, XXII (1853) donne, p. 160, une coupe de cette partie du *Culvert*. Des dessins, un peu approximatifs, ont été publiés par Holt Yates, dans le *Museum of classical antiquities* de Falkener, VI (1852), p. 119 à 123.

2. *Tour du Monde*, *ibid.*, p. 140.

3. *Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 166.

4. L'inscription, qui m'a échappé, est connue par une copie de Pococke (*Corp. inscr. gr.*, 4461) et une de Renan (Waddington, *Inscr. de Syrie*, 2715), certainement préférable. La lecture de ce dernier à la ligne 3 ([ναι]υάρχου) reste néanmoins douteuse (Pococke ΥπΑΡΧΟΥ). Si elle est exacte, elle montre la participation des *classiarii* au travail. Le Germanus qui y est cité était le chef de toute la flottille

800 mètres environ après l'entrée, la paroi de gauche, par suite de la déclivité du Coryphée, s'abaisse presque jusqu'au niveau du canal, qui forme en cet endroit un coude prononcé vers l'ouest. C'est là que, lors de l'invasion musulmane, dit-on, fut pratiquée une ouverture depuis lors restée béante (m), afin d'obstruer l'entrée du port. Une bonne partie, sinon la totalité des décombres, s'échappe encore par cette voie; pour éviter la malaria et l'inondation de leurs champs, les habitants actuels s'efforcent sans cesse de maintenir un chenal à travers cet amas rocailleux. Aussi, à l'extrémité inférieure du *Dehliz* (n), les eaux ne jaillissent plus par la brèche qui s'ouvre à une dizaine de mètres au-dessus du rivage, dominant d'anciennes alluvions qui sont aujourd'hui couvertes de plantations de mûriers.

A mi-distance entre cet orifice et la brèche ci-dessus mentionnée, on passe sous un arc ruiné, dont on ne saurait dire s'il supportait une passerelle au-dessus de l'abîme ou n'était qu'un ornement. A côté se lit l'inscription latine que j'ai partiellement déchiffrée[1]; elle rappelle encore la légion IV^e^ Scythique et nomme en outre la XVI^e^ *Flauia Firma*, aux environs de l'an 149. Le nom

(misénate?) détachée à Séleucie, et Lucillius un *centurio classicus*, car les *classiarii* étaient groupés *centuriatim* dans leurs occupations à terre (cf. ma *Flotte de Misène*, Paris, 1896, p. 144). Lucillius s'oppose ainsi très bien à l'hécatontarque Priscus.

1. *Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 165.

d'Antonin le Pieux figure aussi dans une autre inscription[1] gravée auprès de celle de Priscus. Donc c'est sous ce règne que les travaux furent poussés le plus activement ; mais ils commencèrent au temps de Vespasien et de Titus[2].

Et le grand barrage continue encore son office ; les eaux du torrent n'ont jamais cessé, de mémoire d'habitant, de prendre la direction de la galerie, épargnant l'emplacement de la basse ville et du port, sinon du chenal qui y conduisait[3].

Il n'est pas hors de propos, pour terminer, de

1. *Corp. inscr. lat.*, III, 189 ; c'est tout ce qu'on a pu y reconnaître. Un autre texte tout voisin (Waddington, *Inscr. de Syrie*, 1837, d'après Pococke) rappellerait la participation d'une *uexillatio* de la *leg. X F[retensis]* ; cf. 2117 = *Corp. inscr. lat.* III, 190 = 6045.

2. A l'entrée du canal : DIVVS VESPASIANVS | ET DIVVS TITVS | F. C. (*Corp. inscr. lat.*, III, 6702). Perdrizet (*Rev. archéol.*, 1898, I, p. 47-8) a écrit que cette date est celle du creusement entier de la tranchée et que « l'inscription en l'honneur d'Antonin (Waddington, 1836) a rapport non à la tranchée même, mais à un pont jeté en cet endroit par-dessus la tranchée ». On n'avait pas reconnu alors qu'il y a deux inscriptions au lieu d'une en l'honneur d'Antonin ; je n'en ai vu qu'une, mais qui ne porte certainement pas les mentions communes à plusieurs lectures de l'autre (également gravée *in arcu*, maintenant détruit). La commémoration était plus naturelle en un endroit exposé aux regards. L'inscription de Caesius Priscus est d'une paléographie qui suppose le IIe siècle plutôt que le Ier, et enfin les événements de Judée ont dû retenir longtemps loin de Séleucie les gros contingents des légions *IV Scyth.* et *X Fret.*, nécessaires à l'exécution d'un si énorme travail.

3. Bourquenoud fait erreur en exprimant l'idée contraire (p. 590).

jeter un coup d'œil hors de la ville. Le voyageur Eusèbe de Salle[1] signale à l'est, au bord de la petite rivière le Coryphée, les ruines d'un cirque, ou plutôt, selon lui, d'un amphithéâtre, adossé aux derniers contreforts du rocher. Chesney, pareillement[2], affirme que ces restes se reconnaissent assez distinctement et qu'on y peut compter environ quatorze rangs de sièges. Je n'ai pas observé personnellement les lieux; M. Toselli a bien voulu m'écrire ce qu'il en sait : dans la masse rocheuse est taillée une vaste cavité rectangulaire (q), ouverte seulement vers le midi; sur les trois autres côtés, la paroi présente, en ravalement, de nombreux arcs; il n'y a pas, ou il n'y a plus, trace de sièges. 100 mètres plus à l'est (r), une autre cavité, circulaire celle-là, mais pour le reste analogue à la précédente; des terres végétales en recouvrent les parois élevées et semblent marquer deux ou trois talus superposés. Pas de sièges non plus, à moins qu'ils ne soient cachés sous la terre. De si maigres données ne permettent aucune interprétation fondée. Le fait que le petit cours d'eau surgit d'un des arcs de la première cavité rendrait plus plausible l'idée d'Allen qui parle d'un Nymphée; quant à la cavité circulaire, elle présente la même décoration que l'autre; elle faisait donc partie d'un même ensemble. Polybe

1. *Pérégrinations en Orient en* 1837-38-39, Paris, 1840, I, p. 166.

2. *Op. cit.*, p. 50.

(V, 59) dit qu'Antiochos, « parti d'Apamée, alla camper *près de l'hippodrome*, à cinq stades de la ville environ ». La distance, au moins, n'est pas très loin de concorder; il faut s'en tenir à cette remarque, que je n'ai trouvée dans aucun auteur[1].

L'historien grec parle en outre du faubourg et du marché, et en termes tels que le second aussi doit être placé hors de la ville[2], et à côté du faubourg, dans une même enceinte que ce dernier. Or, il existe, entre le vieux mur de soutènement Ψ et un point (t) au pied du rocher, les restes, souvent interrompus, d'un mur très ancien en demi-cercle, englobant une grande aire de terrain, de niveau supérieur à celui de la basse ville, et où se retrouvent, en grande quantité, des vestiges de constructions et des débris de poterie commune, provenant peut-être des récipients dans lesquels les marchands enfermaient leurs denrées. Il y a cependant une difficulté : Polybe rapporte qu'Antiochos divisa ses forces en trois corps : il posta Zeuxis près de la porte qui conduit à Antioche, Hermogène près du temple des Dioscures; Ardys et Diogène reçurent l'ordre d'assaillir le port et le

1. On avait dans la contrée la manie des courses de chevaux; Antioche était en quelque sorte la patrie commune des « jockeys » de l'époque romaine. Ce goût a pu influencer les gens de Séleucie.

2. *Ibid.* : ... ὑπὸ δὲ τὴν ἐπὶ θάλατταν αὐτῆς νεύουσαν πλευρὰν ἐν τοῖς ἐπιπέδοις τά τ' ἐμπόρια καὶ τὸ προάστειον κεῖται, διαφερόντως τετειχισμένον · παραπλησίως δὲ καὶ τὸ σύμπαν τῆς πόλεως κύτος τείχεσι πολυτελέσιν ἠσφάλισται ... πρόσβασιν δὲ μίαν ἔχει κατὰ τὴν ἀπὸ θαλάττης πλευρὰν κλιμακωτὴν καὶ χειροποίητον, κτλ.

faubourg. Selon Bourquenoud, les deux premières attaques se sont produites devant nos portes A et B; j'y souscris volontiers[1]; aussi bien ne peut-on songer qu'à elles. Mais, dans le récit, les trois assauts ont lieu simultanément; or, cela paraît impossible, puisque le rempart du faubourg et du marché couvrait les deux portes.

Il reste à supposer que ce rempart n'a pris vers le nord la direction indiquée sur le plan que postérieurement à 219, et que jusque-là il enveloppait une moindre surface, se fermant par exemple aux abords du point Ξ. Le siège lui-même avait montré aux habitants le besoin de changer le tracé, de façon à couvrir d'un avant-mur de première défensive les portes A et B, comme la porte Z.

Ainsi, en dehors d'une nécropole sans intérêt, il ne subsiste plus rien de Séleucie que les travaux hydrographiques et les fortifications, le tout plus ou moins ravagé par le temps. Mais on devine les pittoresques aperçus que, dans sa prospérité, elle devait offrir aux bâtiments qui approchaient et

1. Mais non pour les mêmes motifs que lui, qui écrivait : « ... si toutefois, comme on le doit naturellement supposer, Polybe énumère la situation des trois corps suivant l'ordre topographique » (p. 588). Rien de moins assuré. Selon l'historien, les gens d'Ardys et Diogène montrèrent le plus de hardiesse διὰ τὸ τοὺς μὲν ἄλλους τόπους, εἰ μὴ τετραποδητὶ τρόπον τινὰ προσπλεκόμενοι βιάζοιντο, τήν γε διὰ τῶν κλιμάκων προσβολὴν μὴ προσίεσθαι παράπαν. Ce mode d'attaque « à quatre pattes » convenait à la topographie accidentée qu'offraient les approches des portes A et B.

même au promeneur circulant dans ses rues ; pas de plan d'ensemble, cette charmante irrégularité, ces coudes imprévus, ces pentes capricieuses et cet enchevêtrement si séduisant qu'évoque le souvenir des petites villes de la Toscane et de l'Ombrie; la mer en plus et les barques à voiles que le vent du large y balançait.

Les ruines ne nous laissent rien pénétrer de la vie religieuse de la cité. Elle dut être fort active dans ce port syrien, si voisin d'Antioche, asile sans doute d'une population bariolée, et ville dont un dieu avait désigné le berceau. Une inscription du temps de Séleucos IV (187-175)[1] nous a conservé deux listes incomplètes de ses sacerdoces. Les dieux énumérés sont : Zeus Olympios, Zeus Coryphaios, Apollon de Daphné, Apollon tout court, ancêtre des Séleucides selon la légende[2], la série des « dieux sauveurs », c'est-à-dire des rois décédés[3], avec un prêtre pour eux tous; enfin le prince régnant, qui a son desservant particulier[4]. Les éditeurs ont admis que chacune des deux listes se référait à une année ; la lacune du début laisse ce point fort douteux, et justement une

1. *Corp. inscr. gr.*, 4458 = Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, I, 245.

2. Iustin., XV, 4, 3.

3. Appian., *Syr.*, 63, parle du Νικατόρειον du fondateur de la ville, qui y avait été enterré.

4. Au culte du prince régnant se rapportent probablement le σκηπτροφόρος et les κεραυνοφόροι (l. 22, 45, 47).

autre inscription[1], de 55 ou, plus probablement, 247 av. J.-C., mentionne une femme ἱεραςαμένην ἐν τῇ δευτέρᾳ ἑξαμ(ή)νῳ τοῦ ὀξ′ ἔτους[2]. Peut-être était-elle prêtresse comme épouse d'un prêtre ; ou bien donnait-elle ses soins au culte d'une déesse inconnue ; mais de toutes façons on serait aussi fondé à supposer semestriels la plupart des sacerdoces de Séleucie.

Mon inscription de *Kaboucié* (de 95 ap. J.-C.) rappelle Zénon, τὸν διὰ βίου νεωκόρον τοῦ Νεικηφόρου Κεραυν[ί]ου, divinité qui ne figure pas dans les nomenclatures précédentes. Enfin certaines monnaies[3], au type des deux *pilei*, font allusion à un culte des Dioscures attesté par le Διοσκούριον de Polybe. Les autres, à l'époque impériale, sont aux types du Zeus Kéraunios[4] ou du Zeus Casios ;

1. Perdrizet et Fossey, *Bull. corr. hell.*, XXI (1897), p. 75, n° 22.

2. Quelles étaient les divisions de cette année de Séleucie ? A en croire l'*Hemerologion* de Florence, elle aurait eu un calendrier spécial, formé des mois macédoniens, mais dans un ordre tout différent. Il est vrai que plusieurs noms manquent dans cette liste, dont L. Ideler, à bon droit, a révoqué en doute l'authenticité (*Handbuch der mathem. und techn. Chronologie*, 2te Aufl., Breslau, I (1883), p. 434).

3. Wroth, *op. cit.*, p. 269, nos 7-10 ; pl. XXXII, 5.

4. Il y eut d'abord à Séleucie un culte de Kéraunos, indépendant de celui de Zeus ; ensuite on fit la confusion que traduit la forme Ζεὺς Κεραύνιος. Les monnaies romaines ont emprunté la représentation (sous les Antonins) du foudre posé sur un trône à la numismatique de Séleucie, où l'ancien culte de Kéraunos avait exceptionnellement prospéré (H. Usener, *Rhein. Mus.*, N. F., LX (1905), p. 4-5).

elles montrent parfois un tonnerre lié d'une bandelette[1], symbole du premier ; celui du second est une pierre conique, ἄγαλμα du mont Casios, abrité sous un édicule[2], un temple tétrastyle dont le fronton est souvent surmonté d'un aigle[3], à l'imitation sans doute d'un sanctuaire véritable de la cité[4].

A quelle date s'introduisit dans la contrée le christianisme? Il n'est point aisé de le dire[5]. D'après les Actes des Apôtres (XIII, 4), Paul et Barnabé passèrent à Séleucie, mais rien ne prouve que la foi nouvelle y fût déjà répandue. Il est question de communautés des environs d'Antioche dans une lettre d'Ignace[6], qui mourut à Rome sous Trajan, probablement en 107 ; or, les Actes de saint Ignace mentionnent Séleucie, — évidemment de Syrie, d'après le contexte ; — ils sont sans doute apocryphes[7], mais il faut, sous réserves, recueillir le renseignement. En tout cas, l'église de Séleucie de Piérie fut représentée au

1. *Id.*, pl. XXXII, 6-8, 10.
2. Pl. XXXII, 9; XXXIII, 3, 4, 7, 8.
3. Pl. XXXIII, 4.
4. Ritter (p. 1241) parle, à propos de notre ville, de l'oracle d'Apollon Sarpedonios; mais Zosime (I, 57, 2, p. 41, éd. Mendelssohn) dit : ἐν Σελευκείᾳ τῇ κατὰ Κιλικίαν, ce qui résulte aussi de plusieurs autres textes et des monnaies.
5. Cf. A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, Leipzig, 1902, p. 410, 437.
6. *Ad Philad.*, 10.
7. Cf. Dom H. Leclercq, *Les Martyrs*, Paris, I (1903), p. 205.

concile de Nicée[1]; ses destinées furent peu glorieuses[2].

Sous un gouvernement fort, Séleucie jouissait d'une situation privilégiée; dans le désarroi administratif, elle était au contraire particulièrement exposée aux attaques. Sous Théodose II[3], les Isauriens y firent une campagne de razzia des plus fructueuses. Lorsque Chosroès y vint ensuite, après avoir surpris Antioche, il se baigna dans la mer et adora le soleil, ἐνταῦθά τε Ῥωμαίων οὐδένα οὔτε εὑρὼν οὔτε λυμηνάμενος[4]. Il y a là certainement une exagération; les empereurs n'abandonnèrent pas la ville; elle fut la résidence de *clisourarques*, qui défendaient les *portes Séleucides* contre les Ciliciens et les Isauriens[5]. L'activité du port est encore attestée au v[e] siècle par l'histoire

1. Par Zénobios; *Patrum Nicaenorum nomina*, éd. Gelzer, Hilgenfeld, Cuntz, Leipzig, 1898, p. 247.

2. Voir la liste (en partie douteuse) de ses évêques dans Le Quien, *Oriens Christianus*, II, p. 778 et suiv. — Elle céda le pas à Séleucie *d'Isaurie*, où se tint le concile, dit de Séleucie, de 359. Quand la région fut reprise sur les Sarracènes, il y eut, dans le patriarcat d'Antioche, deux archevêchés de Séleucie (Isaurie et Piérie); Le Quien, III, p. 1179 et suiv. Ce patriarcat compte encore Séleucie de Piérie parmi ses éparchies; ce nom, qu'on voulait sauver de l'oubli, fut transféré, probablement au xvi[e] siècle, à l'évêché orthodoxe de *Zachté* dans le Liban (H. Lammens, *Revue de l'Orient latin*, VIII (1903), p. 314-19).

3. Malal., p. 363, Bonn.

4. Procop., *Belt. Pers.*, II, 11, 1, Haury.

5. Theophan. contin., p. 181, Bonn; Leo Diacon., *de uelit. bell.*, p. 250, Bonn.

du patricien romain qui se rendit à Séleucie, et de là à Édesse, pour y mener la vie ascétique[1], et par une lettre de Synésios de Cyrène[2]. Mais la ville participa à la décadence d'Antioche, tomba même plus vite et plus complètement que cette dernière. Elle fut éprouvée par les mêmes cataclysmes[3] : un violent tremblement de terre, qui la bouleversa en 526[4], provoqua les largesses de Justinien[5], qui ne suffirent pas à la relever de ce coup. D'ailleurs, depuis longtemps déjà, la voie de terre anatolienne concurrençait victorieusement la vallée inférieure de l'Oronte.

Les géographes arabes, à de rares exceptions près, ne connaissent la région que sous le nom, toujours usité, de *Soueidieh*[6]; les chroniqueurs byzantins de basse époque en dérivèrent la forme

1. Arth. Amiaud, *La légende syriaque de saint Alexis, l'homme de Dieu*, Paris, 1889, p. 4.

2. *Epist.*, CXXXIII (Hercher, *Epist. gr.*, p. 720, *in fine*).

3. A n'en pas douter, celui qui, sous Trajan, vers 115, ébranla de nombreuses villes, surtout Antioche (Dio-Xiphil., LXVIII, 24, 1), et faillit faire crouler le Casios (*ibid.*, 25, 6) causa de graves dommages à Séleucie.

4. Procop., *Hist. arcan.*, 18 (41-42, Haury) : σεισμοὶ δὲ Ἀντιόχειάν τε κατεῖλον ... καὶ Σελεύκειαν, ἥπερ αὐτῆς ἐκ γειτόνων οἰκεῖται ... ἐν αἷς τῶν ἀπολωλότων τὸ μέτρον τίς ἂν διαριθμεῖσθαι δυνατὸς εἴη.

5. Malal., p. 444 : καὶ ἐδωρήσατο θείαν φιλοτιμίαν τοῖς Ἀντιοχεῦσι καὶ Λαοδικεῦσι καὶ Σελευκέσιν, ὥστε κουφισθῆναι τὴν αὐτῶν συντέλειαν ἐπὶ ἔτη τρία, χαρισάμενος ταῖς αὐταῖς πόλεσιν λίτρας διακοσίας καὶ τοῖς κτήτορσιν ἀξίας ἰλλουστρίων.

6. Lammens, *loc. cit.*

Σουέτιον[1]. Michel Attaliote[2] mentionne encore ἡ Σελεύκεια; c'est alors le nom d'un district qui semble englober une partie de la Cilicie, notamment Tarse et Mopsueste; on ne voit pas clairement si l'ancienne Séleucie de Piérie y était comprise.

Au temps des Croisades, c'est à l'embouchure même de l'Oronte que se trouve le port d'Antioche, *Portus Sancti Symeonis*[3]. Pococke[4] a décrit brièvement ce qui en était visible de son temps et ne l'est déjà plus aujourd'hui.

1. Ann. Comnen., *Alexias*, II, p. 216, 29-31, Reifferscheid (XII^e siècle). Elle dit encore Séleucie pour la ville d'Isaurie.
2. *Hist.*, p. 137, Bonn (ad a. 1070).
3. Guill. de Tyr, IV, 10; XVI, 26.
4. *Descr. de l'Orient*, p. 59. — Là aussi, il croit à un port à écluses.

# LE MARIAGE

# DE LOUIS DE FRANCE

## ET DE VALENTINE VISCONTI

(DOCUMENTS INÉDITS)

Par M. P. ARNAULDET, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 2 et 23 mai 1906.

---

Plusieurs inventaires inédits du XV^e^ siècle conservés aux archives notariales de Pavie et aux Archives nationales fournissent d'intéressants documents sur le mariage de Louis de France, duc de Touraine, frère de Charles VI, avec Valentine Visconti, fille de Jean-Galéas, duc de Milan. Les uns sont relatifs aux négociations qui précédèrent le mariage et aux arrangements qui le suivirent, d'autres mentionnent les pièces comptables et les acquisitions faites avec la dot de Valentine Visconti, d'autres, enfin, comprennent les catalogues des objets précieux que la future duchesse de Touraine apporta en France.

## I. — Inventaires des documents relatifs aux négociations du mariage de Louis de France avec Valentine Visconti.

Le premier inventaire consiste en un sommaire des liasses et registres contenus dans les armoires numérotées formant, en 1490, les archives des ducs de Milan conservées au château de Pavie. Il fait partie actuellement des actes conservés aux archives des notaires de cette ville. Les articles suivants intéressent Louis de France et Valentine Visconti :

[Art. 71.] « Item procura facta per Ill^em^ D. Johannem Galeaz, ducem Mediolani, in dominum Petrum de Curte et dominum Antonium de Torniellis, specialiter ad tradendum civitatem Ast pro dote Dominæ Valentinæ uxoris Ill^is^ D. Ludovici ducis Turoniæ; datum Papiæ, die xvii aprilis 1387, cum bulla cerea. »

[Art. 95.] « Item jura et instrumenta pro matrimonio Ill^is^ D^næ^ Valentinæ Vicecomitis, filiæ Ill^is^ D. Comitis Virtutum cum Ill. D^no^ Duce Thuroniæ, in petiis n° XXVIII in membranis cum bullis impressis in cera rubea inclusa in una capseta signata exterius hoc modo : Solutiones dotis Ill. D. ducissæ Aurelianensis sive Thuroniæ. »

[Art. 99.] « Item jura et instrumenta seu litteræ regis Francorum et ducis Thuroniæ confecta occasione maritagii d^næ^ ducissæ ejus consortis quando fuit ad maritum d^næ^ Valentinæ filiæ D^ni^

Comitis Virtutum, omnia existentia in quadam capseta in petiis n° XV in membranis. »

[Art. 100.] « Item jura et instrumenta pertinentia ad dotem d^næ Valentinæ ducissæ Thuroniæ in petiis XXVIIII in apapiro cum uno alio libro in carta in quo continentur multa instrumenta et litteræ; item cum una alia littera in carta, qualiter D^na Valentina de Vicecomitibus attestat habuisse certas bullas apostolicas; item nonnullæ bullæ apostolicæ simul. »

Les archives du château de Pavie contenaient, à la fin du XV^e siècle, un nombre important de documents relatifs au mariage de Louis de France avec Valentine Visconti. Ces pièces ont été dispersées ou détruites pendant les guerres d'Italie sous François I^er. Les archives d'État de Milan ne contiennent, comme celles de Turin et d'Asti, qu'un nombre très restreint de documents originaux. Ils ont été analysés par M. M. Faucon[1]. A son recueil, ajoutons les actes transcrits dans le registre ducal G. *alias* K. n° 2, *Feudi ed Investiture* (1414-1432), des archives de Milan. Ce sont les « Confessione e capitoli del istromento dotale della Valentina e sua dote della citta d'Asti con suo territorio, con atto di giuramento delle stesse terre al duca di Turonia ed a Valentina (1386-1387). »

Ce sont les seuls documents qu'il ait été pos-

1. *Archives des Missions scientifiques,* 3^e série, t. VIII, 1882, p. 39-99, et tiré à part : Paris, 1882, in-8°.

sible de retrouver en Italie relatifs à ces négociations. Les Archives nationales suppléent heureusement aux pertes éprouvées en Italie. Un inventaire rédigé à Blois en 1407[1], après l'assassinat de Louis de France et quand sa veuve se retira dans ce château, est le premier catalogue qui ait été fait des archives particulières des ducs d'Orléans. Elles furent rattachées par la suite à celles de la Chambre des comptes de Blois, qui, supprimées en 1775, furent réunies à celles de la Cour des comptes de Paris, et, enfin, à l'époque révolutionnaire, distribuées dans diverses séries des Archives nationales.

Le premier chapitre de cet inventaire comprend dix-neuf articles relatifs à Louis d'Orléans et à Valentine Visconti.

Ce document est du 20 février 1407. Il contient l'inventaire des chartes apportées de Paris à Blois à cette époque et qui y furent reçues par N. Bernart, secrétaire de Valentine Visconti, en présence de Regnault de Sens, bailli de Blois, et de Jean de Villebresme, secrétaire du roi :

Premièrement. — « Lettres touchant le mariaige dudit monseigneur mises en un long coffre, signé dessus. A.-L.[2]. »

[1.] « Premièrement les lettres originaulz du traictié dudit mariaige, signées dessus. A. »

1. Arch. nat., K. 210.
2. En réalité, dix-neuf articles, signés A-Q, T, V, X.

Arch. nat., K. 532, n° 9. — Original, parchemin, scellé. Pavie, 8 avril 1387. « Secundum cursum civitatis Papiæ, in civitate ipsa, in hospicio habitationis Dominæ Blanchæ de Sabaudia. » A tergo : « Actes originaux du traictié de mariage de monseigneur le duc de Touraine et de madame Valentine des Vicontes. G. » — KK. 896. Cartulaire de la Chambre des comptes de Blois, fol. 1 à 7.

[2.] « Item une bulle du pappe Clement VII^e^ de la confirmation du traictié dudit mariaige, signée dessus. B. »

Arch. nat., K. 532, n° 11. — Original, parchemin, scellé avec bulle de plomb. Avignon, 10 mai 1387. A tergo : « Confirmacio tractatus matrimonii actus domini Turoniæ et filiæ comitis Virtutum MCCCIIII^xx^VII. B. Ast. » — Copie vidimée en 1529 sur parchemin. — N° 12. Copie du 16 octobre 1581 conforme à celle de 1529. — KK. 896. Cartulaire, fol. 7 v° à 9 v°.

[3.] « Item unes lettres en double queue du Roy nostre sire de l'auctorité donnée en ceste partie audit monseigneur le duc par ledit Roy, signées dessus. C. »

Arch. nat., K. 532, n° 15 (Musée des archives, n° 407). — Original, parchemin, scellé. Au Louvre, 22 janvier 1386. — KK. 896. Cartulaire, fol. 10 r°.

[4.] « Item unes autres lettres du Roy nostre dit sire en double queue comme dessus, par lesquelles ledit seigneur fait procureurs messire Pierre, Evesque de Paris, et messire Arnault de Corbie, chevalier, premier président en Parlement, pour fère et traictier ledit mariaige, signées dessus. D. »

Arch. nat., K. 532, n° 6. — Original, parchemin, scellé. Arras, 26 septembre 1386. — A tergo : « Procuratorium factum per Regem dominis Episcopo Parisiensi et de Corbey, etc. D. Mariaiges. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 10 v°.

[5.] « Item un instrument par lequel madame Valentine des Vicontes constitue Bertran Guach, escuier, son procureur, à fère et passer le traictié dudit mariaige par parolles de présent, signé dessus. E. »

Arch. nat., K. 532, n° 14. — Original, parchemin, scellé. Pavie, 29 décembre 1387. « Actum in castro magno. » A tergo : « Instrumentum in quo domina Valentina constituit Bertrandum Gaschum ad conveniendum matrimonium per verba de presenti. E. Mariaiges. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 11 r° et 11 v°. — JJ. 991. Trois copies sur papier du XVI^e siècle.

[6.] « Item ung autre instrument du traictié dudit mariaige fait par parolles de présent, signé dessus. F. »

Arch. nat., K. 532, n° 7. — Original, parchemin. Pavie, 8 avril 1387. « Secundum cursum civitatis Papiæ... In civitate ipsa, in hospitio habitationis Illustris dominæ Blancæ de Sabaudia. » A tergo : « Instrumentum matrimonii facti per verba de presenti. H. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 12 r° à 13 v°. — Turin, Arch. di Stato, Milano III.

[7.] « Item unes lettres de monseigneur Jehan Galéaz, conte de Vertus et seigneur de Milan, père de ladite madame Valentine, par lesquelles il fait et constitue son procureur ledit Bertran Guach pour promettre et enconvenancier à monseigneur le duc de Touraine au traictié de mariaige de luy et de madame Valentine, fille dudit seigneur, telles terres, possessions et quantité de deniers qu'il verra estre bon à fère, signées dessus. G. »

Arch. nat., K. 532, n° 13. — Original, parchemin, scellé. Pavie, 29 décembre 1387. A tergo : « Procuration de messire Jehan Galéaz, seigneur de Milan et conte de Vertuz, faite à Bertran Gast, écuier, gouverneur de Vertuz, par laquelle il lui donne procuration de promettre et convenancier à monseigneur Louis de France, duc de Touraine, au traictié de mariage susdit de lui et de madame Valentine, fille dudit seigneur de Milan, teles terres et possessions et quantité de deniers qu'il verra estre bon à faire. D. Mariages. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 13 v° à 14 v°.

[8.] « Item unes lettres de madite madame Valentine par lesquelles elle certiffie avoir receue par devans elle les bulles faittes sur la dispensacion dudit mariage, signées dessus. H. »

Arch. nat., K. 532, n° 10. — Original, parchemin, scellé. Pavie, 16 avril 1387. A tergo : « Confessio retentionis bullarum super dispensatione matrimonii, etc. H. Mariaige. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 14 v° à 15 r°.

[9.] « Item une bulle dudit pappe Clement VII de certaines promesses par lui faittes audit monseigneur le duc de plusieurs villes et lieux que tenoit feu messire Galéas à son vivant, lesquelles lui devoient être baillées et icelles tenir en vicanerie, signée dessus. I. »

Arch. nat., KK. 896. Cartulaire, fol. 15 r° et v°.

[10.] « Item un instrument de la confirmacion et approbacion faite en la présence du Roy et de nosseigneurs les ducs de Berry et de Bourgoigne par mondit seigneur le duc en sa personne et par ledit Bertran Guach comme procureur de ladite madame Valentine du traicté dudit mariaige, signé dessus. K. »

Arch. nat., KK. 896. Cartulaire, fol. 15 v° à 21 v°. Paris, au Louvre, 27 janvier 1386.

[11.] « Item une procuration dudit monseigneur le duc faicte à monseigneur Pierre, evesque

de Paris, à messire Arnault de Corbie et autres, pour prendre et accepter la possession et saisine de la ville et seigneurie d'Ast, signée dessus. L. »

Arch. nat., K. 532, n° 16. — Original, parchemin, scellé. Moulin près Pontoise, 2 février 1386. A tergo : « Procuratio ad recipiendum possessiones astentis de monseigneur le duc d'Orléans. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 22 v° à 25 r°.

[12.] « Item ung Instrument par lequel le postat d'Ast bailla la générale seigneurie de la cité d'Ast à messire Jehan Galéaz, signé dessus. M. »

Arch. nat., KK. 896. Cartulaire, fol. 25 r° à 27 r°. Asti, 27 mars 1379.

[13.] « Item ung autre Instrument par lequel les sindis de la cité d'Ast baillent l'universel seigneurie de ladite cité audit messire Jehan Galéaz, signé dessus. N. »

Arch. nat., KK. 1416. Cart. d'Asti, fol. 7 r° à 9 v°. Asti, 27 mars 1379.

[14.] « Item une certifficacion de messire Jehan Galéaz, conte de Vertuz et seigneur de Millan, comment il a receu les lettres du Roy nostre dit sire de l'octroi à lui fait qu'il puisse porter un quartier des armes de France, signée dessus. O. »

Arch. nat., KK. 896. Cartulaire, fol. 27 v°. Pavie, 13 avril 1387.

[15.] « Item un Instrument par lequel ledit

monseigneur le duc acepte la terre et seigneurie d'Ast pour XVIII^m^ ducatz de rente et pour le suppleyemcnt de XXX^m^ francs de rente par an que monseigneur le conte de Vertuz lui estoit tenu fère valoir, il lui est tenu paier CI^m^ florins ducaz, signé dessus. P. »

Arch. nat., K. 532, n° 22. — Original, parchemin. Paris, 30 septembre 1389. A tergo : « Instrument par lequel monseigneur de Touraine accpte la terre d'Ast pour XVIII^m^ ducaz et pour le suppleyement de XXX^m^ florins que monseigneur de Vertuz lui est tenu faire valoir, il est tenu paier CI^m^ florins ducaz, etc. Mariaiges. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 28 r° à 31 r°. — K. 31. Carton des rois : vidimus de 1443.

[16.] « Item une procuracion par manière d'Instrument faite par le conte de Vertuz à Bertran Guach son chambellan, pour recevoir les quittances de monseigneur le duc d'Orléans touchans les paiemens qui lui seront faiz par ledit conte touchans son mariaige, signée dessus. Q. »

Arch. nat., K. 532, n° 21. — Original, parchemin. Pavie, 3 juin 1389. A tergo : « Procuration pour le conte de Vertuz par laquelle il constitue ses procureurs messires Anthoine Porre, Bertran Gasc, et autres dedans nommez pour rcecvoir et prendre de monseigneur le duc d'Orliens ou de ses gens les quittances des paicmens qui lui doivcnt estre faiz à cause de son mariage. Ma-

riages. » — KK. 896. Cart., fol. 31 r° à 32 v°.

[17.] « Item ung cayer de pappier ouquel est le procès fait pour monseigneur le duc d'Orléans par monseigneur de Coucy, monseigneur l'evesque de Noyon, messire Jehan de Trye et maistre Jehan de Savies avec le pappe Clement, sur l'infeudation des terres de l'église estanz en Italie, signé dessus. T. »

[18.] « Item ung autre cayer en pappier des responses faites sur ledit procès par le pappe Clement, signé dessus. V. »

Ces deux articles me semblent se rapporter aux négociations entre Clément VII et Louis d'Orléans relatives aux territoires conquis dans les États de l'Église par Jean-Galéaz, qui auraient été concédés au prince français à titre de fief. Ces cahiers de papier ne me semblent pas avoir été conservés aux Archives nationales.

[19.] « Item une coppie de la bulle faite des promesses faites par le pappe Clement à monseigneur le duc d'Orléans, de plusieurs villes et lieux que tenoit feu messire Galéaz, signée dessus. X. »

Copie du document mentionné à l'article 9.

Les documents inventoriés en 1407 se sont ainsi retrouvés presque tous en originaux aux Archives nationales : il n'y a que les registres contenant les négociations entre Charles VI, Louis d'Orléans et l'antipape Clément VII qui manquent.

Il est vrai que ce ne sont pas tous les documents mentionnés en abrégé dans l'inventaire des archives de Pavie de 1490 qui subsistent : mais ce sont ceux qui étaient considérés comme les plus importants et firent partie dès leur origine des archives des ducs d'Orléans à Paris et à Blois. Ces titres furent transcrits au commencement du XV^e^ siècle dans le cartulaire de la Chambre des comptes de Blois et dans celui d'Asti[1]. Leur conservation exceptionnelle, le bon état des sceaux dont ils sont munis prouvent le soin des différents dépôts par lesquels ils sont passés à les préserver contre tout risque de destruction.

## II. — Inventaires des documents relatifs a la dot de Valentine Visconti et a son emploi.

Les contrats du 27 janvier 1387, du 2 décembre 1388 et du 15 septembre 1389 contiennent les conventions matrimoniales entre Louis de Touraine et Valentine Visconti. Elles ont été étudiées par M. E. Jarry dans son ouvrage sur la vie politique de Louis d'Orléans ; cet historien a utilisé les documents mentionnés dans les inventaires de 1407 et de 1490.

1. Deux exemplaires sur parchemin existent, l'un aux archives de Turin, le plus considérable, et l'autre aux Archives nationales, qui semble être une copie abrégée (KK. 1416).

L'inventaire de 1490 des archives de Pavie mentionne comme s'y trouvant alors la procuration donnée par Jean-Galéas à Pierre *de Curte* et à Antoine *de Torniellis* pour livrer en son nom la cité d'Asti comme dot de Valentine (Pavie, 7 avril 1387). Un autre article relève en résumé vingt-neuf actes originaux avec un cartulaire relatifs à la dot de la duchesse de Touraine. Ces documents, nous l'avons fait remarquer, ont été dispersés ou détruits, et il n'en subsiste plus dans les archives italiennes qu'un petit nombre de transcriptions.

Dans l'inventaire des archives de Blois de 1407, les actes relatifs à Asti ont été déjà relevés. Il y est aussi question d'une procuration donnée par Jean-Galéas à Bertrand Guasco pour recevoir les quittances de Louis d'Orléans relatives aux deniers dus sur la dot de sa femme. L'original de cet acte du 3 juin 1389 est conservé aux Archives nationales. Un document du cartulaire de la Chambre des comptes de Blois est également relatif à cette question de quittances et décharges de Louis d'Orléans[1].

Dans l'inventaire de 1407, il y a aussi un article mentionnant « les lettres touchans les paiemens faiz à Monseigneur le duc d'Orléans par le duc de Milan à cause de son mariage. L'inventaire desquelles est dans un coffre où elles sont mises, signé dessus le couvercle : S. ». Cet article prouve

1. Arch. nat., KK. 896, fol. 365 à 368.

qu'à la mort de Louis d'Orléans, Valentine avait fait transporter à Blois ces comptes avec les archives de la famille d'Orléans. Cet inventaire des pièces contenues dans le coffre S est conservé[1], de même qu'un certain nombre de pièces originales qui y sont cataloguées. C'est un document sans date, mais dont la rédaction doit se placer vers l'année 1393. Vu son importance, nous croyons utile de le publier entièrement, en indiquant les documents qui ont été retrouvés et qui s'y rapportent :

*Inventaire de plusieurs lettres, quittances et descharges touchans les paiemens faiz à Monseigneur le duc d'Orliens par le duc de Milan son père, à cause de son mariage.*

1. « Premièrement par unes lettres chancellées dudit Monseigneur le duc d'Orliens à luy rendues pour la somme de six mil frans en rabat de ce qui pouvoit estre deu de son mariage, signées. A. »

Arch. nat., K. 533, n° 5 *ter*. Original, parchemin, scellé. Vernon-sur-Seine, 31 juillet 1387. A tergo : A. Mariages.

2. « Item unes autres lettres chancellées comme dessus par lesquelles ledit seigneur confesse avoir receu du duc de Milan pour son mariage la somme

1. Inventaire de plusieurs lettres, etc. Arch. nat., K. 533, n° 4.

de cent mil francs à lui rendues en paiement de ladite somme, signées. B. »

Arch. nat., K. 533, n° 5 *bis*. Original, parchemin, scellé. Paris, 6 mars 1388. A tergo : B., puis G.

3. « Item unes autres lettres chancellées dudit Monseigneur le duc par lesquelles il confesse avoir receu dudit seigneur de Milan la somme de six mil frans à lui rendues en paiement comme dessus, signées. C. »

Arch. nat., K. 533, n° 5 *quater*. Original, parchemin. Paris, novembre 1390. A tergo : « Ces lettres n'eurent onques effect et pour ce ont été chancellées. C. »

4. « Item une lettre dudit Monseigneur le duc d'Orliens avec unes lettres closes de lui adrécans au duc de Milan, par laquelle il mande à maistre Hugue de Guingant que certaine obligacion de la somme de v cens ducaz en laquelle estoit obligié messire Philippe de Florigny envers le conte de Vertuz, laquelle somme il avoit receue dudit conte, rendist et délivrast audit messire Philippe, signées. D. »

Arch. nat., K. 533, n° 5. La première lettre seule. Paris, 21 février 1391. A tergo : « Descharge pour M. H. Guingant d'une lettre de v^c florins receuz par messire Philippe de Florigny, de monseigneur de Vertuz, des deniers du mariage de

monseigneur d'Orliens, laquelle lettre par vertu de ces présentes a esté rendue audit messire Philippe. V. »

5. « Item une décharge par laquelle mondit seigneur le duc mande audit maistre Hugues qu'il rende et délivre à monseigneur de Coucy une obligacion de dix mils florins ducaz en quoi il lui estoit tenuz, signée. E. »

6. « Item une obligacion par laquelle monseigneur de Coucy, messire Jehan de Trye et messire Jehan de Garencières empruntèrent ou nom dudit monseigneur le duc de Bonromez de Bonromée, la somme de douze mil florins ducaz, signée. F. »

7. « Item une copie en parchemin sur laquelle est escript que l'obligacion original de xx$^{m}$ florins ducaz dont mencion est faite au blanc faite par monseigneur le duc de Bourbon à monseigneur le duc de Touraine est par devers Jehan Poulain, garde des deniers de ses finances, signée. G. »

[In marg.] « Est de savoir de Poulain où est ladite obligacion et qu'il en est ».

8. « Item une mémoire en papier de la déclaracion des quittances faites par mondit seigneur le duc d'Orliens au conte de Vertuz touchans les paiemens faiz pour son mariage, signée. H. »

Arch. nat., K. 533, n°2. Original, papier. « C'est la déclaracion de l'argent de monseigneur le duc

de Touraine qui estoit ou chastel de Crèvecuer en Brye. » A tergo : « La déclaracion des espèces de monnoie et la manière du premier paiement fait à monseigneur le duc d'Orliens des deniers de son mariage, qui fut de II^cm florins. »

9. « Item une cédulle en parchemin signée et scellée du scel et saing manuel Des Bordes, par laquelle il promet paier à monseigneur le duc d'Orliens la somme de cens frans qu'il avoit empruntée à Jehan Tinel, receveur dudit seigneur ou pais d'Ast, ou cas toutevoyes que iceulx C florins lui seroient alloez en ses comptes, ainsi que ledit seigneur le mandoit, signée. I. »

10. « Item plusieurs rolles et mémoires tant de minutes d'instrumens comme d'estaz enrollez ensemble touchans le fait de paiemens du mariage dudit seigneur, signés. K. »

Arch. nat., K. 533, n^os 3, 18, 19. « État de plusieurs deniers receuz par Jehan Poulain pour cause du mariage de monseigneur le duc d'Orliens. » Trois exemplaires, dont deux sur papier et un sur parchemin en mauvais état, avec dix-sept pièces liées ensemble, dont les sceaux en cire rouge ne nous sont parvenus que brisés. — Voir aussi K. 533, n° 21. « Minute, en papier. — Minutes d'instrumens touchans le paiement de monseigneur le duc d'Orliens. Paris, 31 mai 1394. »

11. « Item deux autres lettres chancellées sur

lesquelles est escript qu'elles n'osent onques ne sortirent effet, signées. L. »

Parmi les documents catalogués ne figurent pas deux pièces originales conservées aux Archives nationales, l'une contient une liste de créances réciproques de Louis d'Orléans et de Jean-Galéaz Visconti, dressée de 1389 à 1395, et l'autre « la déclaracion de l'argent de monseigneur de Touraine qui estoit où chastel de Crèvecuer en Brye[1]. » Un état fut dressé quand furent déposés à Crèvecœur les 100000 florins que Louis de France devait recevoir le lendemain de l'accomplissement du mariage, lors de la venue de Valentine Visconti en France. Le château de Crèvecœur avait été choisi comme lieu de dépôt par acte royal daté de Paris le 15 septembre 1389[2]. Ce premier état n'a pas été conservé, mais un autre document du 14 octobre 1391[3] en tient lieu et complète l'acte de 1389.

Si l'état descriptif des deniers déposés à Crèvecœur en 1389 ne nous est pas parvenu, l'acte de réception de Valentine Visconti dans ce château se trouve dans le cartulaire de la Chambre des comptes de Blois[4]. Il est suivi d'un inventaire

1. L'identification de ce document avec l'art. 8 n'est pas certaine.

2. Bibl. nat., fr. 3863, p. 154. Copie moderne publiée par E. Jarry, *Actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1901, p. 46.

3. Arch. nat., K. 533, n° 2.

4. Arch. nat., KK. 896, fol. 36 à 39.

sommaire des joyaux et bijoux que la future duchesse de Touraine apportait de Milan. Quelques années plus tard, Jean Poulain, garde des comptes du duc d'Orléans, dressa encore un autre « État de plusieurs deniers receuz... pour cause du mariage de monseigneur. » Ce document, publié par M. E. Jarry, est postérieur à l'acquisition et au paiement du comté de Blois par Louis de France[1] (1393).

Les arrangements financiers entre les Visconti et la famille d'Orléans durèrent encore après la mort de Jean-Galéas et après celle de Louis d'Orléans. On conserve aux Archives nationales un long rouleau de parchemin contenant copie, délivrée le 4 septembre 1411 à Milan[2] par Conrado del Carretto, podestat de cette ville, à la requête de Charles d'Orléans, « des reçus des deniers payés en différentes époques par Louis, duc d'Orléans, sur la dot de Valentine Visconti, sa femme. » Ils prouvent que ces comptes n'étaient pas encore réglés au commencement du XV^e^ siècle. Le furent-ils jamais par la suite ? La pénurie de documents n'a pas permis d'élucider cette question.

Les documents relatifs à la dot de Valentine Visconti, que nous venons d'examiner, sont loin de présenter un ensemble aussi complet et aussi homogène que ceux relatifs aux négociations de

1. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 407-413.
2. K. 534.

son mariage. Ils n'en sont pas moins intéressants et utiles à l'étude de l'histoire financière et domaniale de la maison d'Orléans, comme les premiers le sont pour l'histoire privée de cette famille.

## III. — Inventaires des joyaux de Valentine Visconti.

Nous avons examiné les documents contractuels et financiers relatifs à l'union de Louis de France avec Valentine Visconti. Parmi les derniers, les inventaires de joyaux occupent une place à part vu leur importance et leur richesse.

Dans chacun des actes qui précédèrent le mariage de Louis de France avec Valentine Visconti et qui sont relatifs aux conventions matrimoniales, il est fait mention spéciale des joyaux devant être fournis par son père à la future. Le contrat du 27 janvier 1387 insiste plus particulièrement à ce sujet : « Item est actum et in pactum ut supra deductum, quod dictus dominus Johannes Galeaz mittet dictam dominam Valentinam bene zojellatam, ornatam et jocalibus munitam, prout sibi et honori suo secundum statum personarum videbitur convenire, — et quod in eventum restitutionis jocalium, consuetudo regni Francie debeat observari, — quodque ipsam mittet associatam honorabiliter, prout debebit, cum omnibus expensis, usque ad pontem civitatis Matisconensis. » Le duc de Milan eut près de trois ans pour réunir les diverses pièces du trousseau

et de la corbeille de sa fille. Quand les séries, nombreuses et variées, furent formées à Pavie, il en fut dressé des inventaires séparés dont les originaux, conservés dans les archives des Visconti, ne nous sont pas parvenus. Ce sont sur ces pièces que fut dressé, au moment du départ de Valentine, un catalogue général dont un exemplaire nous est parvenu par les archives de la Chambre des comptes de Blois[1]. Il est rédigé en latin, écrit sur papier, et, après un titre et un état estimatif des séries, il comprend l'énumération des objets précieux de la future duchesse de Touraine :

« Liber jocalium et rerum portandarum ad Maritam per Illustrem et Excelsam dominam dominam ducissam Turoniæ, etc. Consignatorum Domine de Cigadis, Catherine uxoris Philipponi de Collis et Bernarde de Pomario domicelabus prefate domine ducisse, ituris cum prefata domina ad partes Francie, mandato domini et relatione spectabillis militis domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano, camerarii prefati domini. »

1 (s. d.). « Summa summarum esthimationum coronarum, capelletorum, centurarum, firmaliorum, anullorum Zardini, collanarum ligamenti et aliorum descriptorum in presenti libro a folio primo usque in folio VII. »

2 (s. d.). « Summa summarum omnium diver-

1. Arch. nat., KK. 268[b].

son mariage. Ils n'en sont pas moins intéressants et utiles à l'étude de l'histoire financière et domaniale de la maison d'Orléans, comme les premiers le sont pour l'histoire privée de cette famille.

## III. — Inventaires des joyaux de Valentine Visconti.

Nous avons examiné les documents contractuels et financiers relatifs à l'union de Louis de France avec Valentine Visconti. Parmi les derniers, les inventaires de joyaux occupent une place à part vu leur importance et leur richesse.

Dans chacun des actes qui précédèrent le mariage de Louis de France avec Valentine Visconti et qui sont relatifs aux conventions matrimoniales, il est fait mention spéciale des joyaux devant être fournis par son père à la future. Le contrat du 27 janvier 1387 insiste plus particulièrement à ce sujet : « Item est actum et in pactum ut supra deductum, quod dictus dominus Johannes Galeaz mittet dictam dominam Valentinam bene zojellatam, ornatam et jocalibus munitam, prout sibi et honori suo secundum statum personarum videbitur convenire, — et quod in eventum restitutionis jocalium, consuetudo regni Francie debeat observari, — quodque ipsam mittet associatam honorabiliter, prout debebit, cum omnibus expensis, usque ad pontem civitatis Matisconensis. » Le duc de Milan eut près de trois ans pour réunir les diverses pièces du trousseau

et de la corbeille de sa fille. Quand les séries, nombreuses et variées, furent formées à Pavie, il en fut dressé des inventaires séparés dont les originaux, conservés dans les archives des Visconti, ne nous sont pas parvenus. Ce sont sur ces pièces que fut dressé, au moment du départ de Valentine, un catalogue général dont un exemplaire nous est parvenu par les archives de la Chambre des comptes de Blois[1]. Il est rédigé en latin, écrit sur papier, et, après un titre et un état estimatif des séries, il comprend l'énumération des objets précieux de la future duchesse de Touraine :

« Liber jocalium et rerum portandarum ad Maritam per Illustrem et Excelsam dominam dominam ducissam Turoniæ, etc. Consignatorum Domine de Cigadis, Catherine uxoris Philipponi de Collis et Bernarde de Pomario domicelabus prefate domine ducisse, ituris cum prefata domina ad partes Francie, mandato domini et relatione spectabillis militis domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano, camerarii prefati domini. »

1 (s. d.). « Summa summarum esthimationum coronarum, capelletorum, centurarum, firmaliorum, anullorum Zardini, collanarum ligamenti et aliorum descriptorum in presenti libro a folio primo usque in folio VII. »

2 (s. d.). « Summa summarum omnium diver-

1. Arch. nat., KK. 268[b].

sarum estimationum a folio VIII usque in-folio VIII ultra certas alias res[1]. »

3 (s. d.). « Infrascripte rube cum perlis consignate sunt Catherine uxoris Philiponi de Collis, Domine de Cigadis et Bernarde de Pomario[2]... »

4 (1389, 8 junii). « Infrascripte perle consignate fuerunt per Claram de Abiate et Catherinam de Forestis, Catherine Philiponi, Bernarde de Pomario et domine de Cigadis ex perlis que erant penes ipsius Claram et Catherinam de Forestis de perlis illustris domine ducissæ, ultra omnium dictarum perlarum datarum per dominum prefatum ducem. »

5 (1389, 8 junii). « Infrascripti drapi et res consignate sunt per Crayram (*sic*) de Abiate et Catherinam de Forestis penes quas erant, Margarite de Bexuzio, Catherine de Basilicapetri et Catherine de Porta Romana, ituris cum illustri domina... »

6 (1389, 8 junii). « Infrascripte drapi facti per Janinium de Agnoro, Illustris dominæ ducissæ sartori, pro apparatu prefate domine, consignate fuerunt per eundem Zaninum Antonio Scorpti,

1. « Officiali, cruces, imago Virginis, magestas, capsetæ, etc... »

2. Les trois premières séries n'ayant pas de titre, j'ai transcrit les indications du sommaire estimatif qui s'y rapportent. Elles sont antérieures au 8 juin 1389, date de la quatrième série.

Malgarite de Bexucio, Catherine de Basilicapetri et Catherine de Porta Romana. »

7 (1389, 8 junii). « Infrascripte selle a paramento consignate fuerunt Anichino de Alamania famulo Magistri Nicolai de Crovaria ituro cum Illustri Domina ducissa memorata, mandato domini, relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano. »

8 (1389, 23 junii). « Infrascripta copertoria consigna fuerunt Ambroxio Cotte et Leonardo de Lastrata, ituris cum antefata domina mandato domini, relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano. »

9 (1389, 24 junii). « Infrascripta paramenta a cameris consignata fuerunt Ambroxio Cotte et Leonardo de Lastrata, etc... »

10 (1389, ...). « Infrascripta argenteria est per Michaellem de Florentia, fabrum Mediolani, Ambroxino Cocete et Leonardo de la Strata consignata per eos ad partes ultramontium, pro apparatu Illustris et Excelse domine domine Valentine ducesse Turonie, etc., illis quibus mandabuntur per illos ad quos spectat, que argenterie facta est de novo per ipsum Michaelem. »

11 (1389-...). « Infrascripta argenteria que erat in domo et que pro majori parte renovata est per Michaellem de Florentia, consignata est antescriptis Ambroxio et Leonardo occaxione antescripta. »

12 (1389-...). « Infrascripta argenteria vetera consignata est per Francischinum de Bononia camerario domini Ambroxio de Cigadis et Augustino de Sancto Petro. »

13 (1389-...). « Infrascripta sunt argenteria consignata est per Francischinum de Bononia, Georgio de Canevanova et Andrieto de Giramine familiaribus Illustris et Excelse domine domine ducisse, que argenteria defferri debet ad partes Francie pro usu prefate domine, mandato domini, et relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano. »

14 (1389-...). « Infrascripta argenteria vetera deputata pro camera Illustris domine ducisse, consignata est domine Malgarite de Lando penex quam primo erat descripta, itura cum prefata domina ad partes Francie. »

15 (1389-...). « Infrascripta argenteria vetera deputata pro corbeta Illustris domine domine Valentine ducesse Turonie, consignata est per Francischinum de Bononia Magistro Henricho de Lasca, ituro cum prefata domina relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano. »

16 (1389-...). « Infrascripta sunt paramenta ab altari facta pro Illustri et Excelsa domina domina ducissa Turonie consignata Zanino de Zanatarello, mandato domini, relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano, etc. »

17 (1389, 9 septembre. — Note séparée).

« Infrascripte perle consignate fuerunt per Catharinam de Collis, Dominam de Cigadis et Bernardam de Pomario dominis Filipo de Florignino et Johanini de Garanses militibus et camerariis domini ducis Turonie, etc. »

Cet inventaire des joyaux et objets précieux apportés en France par Valentine Visconti en 1389, et dont nous avons cru utile de transcrire l'incipit de chaque division, est inédit. Il est l'origine de ceux qui furent dressés ensuite en France à l'arrivée de la duchesse de Touraine et qui sont beaucoup moins complets et développés. L'un de ceux-ci, rédigé en français, a été publié par M. J. Camus[1]. Ce n'est pas une traduction de l'inventaire en latin dont nous avons transcrit le titre des principales divisions, mais ce doit être un acte fait à Mâcon ou plutôt à Crèvecœur, où furent déposés les deniers et joyaux de Valentine. Dans la copie sur vélin que nous possédons, les articles relatifs « à la vaisselle donnée à Madame de Touraine par la ville de Paris » auront été ajoutés à l'énumération, qui les précède, des « joyaulx et vaisselle de Madame de Touraine, fait le mercredi VII^e^ jour de septembre et le jeudi ensemble, l'an mil CCC IIII^xx^ et neuf, en la présence de messire Philippe de Florigny et messire Jehan de Garancières, chambellans de Monseigneur de Touraine ».

1. Arch. nat., KK. 264^a^, fol. 2 à 7.

L'acte de réception de ces bijoux fut dressé à Paris, le 15 septembre 1389, avec inventaire sommaire : il est transcrit dans le cartulaire de la Chambre des comptes de Blois[1] et a été publié d'abord en italien par Corio[2], puis en latin par Muratori[3] et par Lunig[4]. Le transport à Paris du trousseau et de la corbeille de Valentine, décrit dans ces documents, eut lieu à une époque qui ne nous est pas connue. Je ne crois pas que l'inventaire du 22 septembre 1396 se rapporte à ce transport, — qui doit être antérieur, — mais il mérite d'être signalé, car c'est un nouvel « inventaire de la vaisselle d'or et d'argent trouvée devers Jehan Poulain, trésorier général de Monseigneur le duc d'Orliens, et délivrée par ordenance dudit seigneur à Denis Mariète son argentier, le vendredi XXII^e^ jour de septembre, l'an mil CCC IIII^xx^ et seize[5] ». Ils proviennent des Visconti. On ne doit pas, au contraire, compter parmi les documents relatifs à Valentine un état de joyaux, vaisselle d'or et d'argent, livres et tableaux remis le 27 septembre 1396[6] à Denis Mariette, et conservé avant 1838

1. Arch. nat., KK. 896, fol. 36 r° à 39 v°.

2. *Historia mediolanensis,* 3^e^ partie, cap. VII, p. 349-355 de l'éd. de Milan, 1856.

3. *Annales mediolanenses*, dans les *Rer. italic. script.*, t. XVI, p. 806-813.

4. *Codex Itatiæ diplomaticus*, t. III, col. 359-368.

5. Arch. nat., KK. 264, fol. 21 r° à 36 r°.

6. Collection Joursanvault, *Catalogue*, n° 755. Parch. 15 feuillets.

dans la collection du baron Joursanvault, mais plutôt parmi ceux qui étaient personnels à Louis d'Orléans. Un autre inventaire, qui fit aussi partie de la collection Joursanvault[1], peut se rapporter aux objets précieux apportés d'Italie par la duchesse d'Orléans : « Inventaire des joyaux et vaisselle d'or et d'argent garnis de pierreries que avoit en garde, de par Monseigneur le duc d'Orléans, Jehan Poulain, son trésorier général, lesquels ... il a fait porter et mettre en son chastel de Coucy. » (Paris, 28 février 1404.) A la mort de Louis d'Orléans, les joyaux, encore en partie conservés à Paris, furent de nouveau inventoriés et transportés à Blois, comme en fait foi un état de ceux délivrés à P. de Bezons, écuyer, le 7 juillet 1408. Ce document, comme les deux précédents, était conservé dans la collection Joursanvault. A la mort de sa mère, Charles d'Orléans fit faire un nouveau récolement de ses bijoux et fit traduire en français l'état rédigé en latin à Pavie en 1389[2]. Ce dernier inventaire permet de se rendre compte des modifications apportées pendant vingt ans à la collection.

Une importante réunion d'inventaires de joyaux ayant appartenus à Valentine Visconti est conservée, comme l'on vient de le constater, aux Archives nationales. Ils étaient complétés par

1. Collection Joursanvault, *Catalogue*, n° 775.
2. Arch. nat., KK. 268.

ceux de la collection Joursanvault, maintenant dispersée. Abstraction faite des pertes signalées, il n'est pas moins vrai que ce sont les archives de la famille d'Orléans qui ont fourni, dans cette catégorie de documents, la totalité des pièces actuellement connues et conservées et qu'il n'en a été retrouvé aucune en Italie.

De l'examen des diverses séries de documents relatifs à l'union de Louis de France avec Valentine de Milan, on a pu constater que c'étaient les archives de Pavie qui, jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, ou au plus tard jusqu'en 1525, en furent le mieux pourvues. Louis d'Orléans en avait réuni une importante collection à Paris qui, à sa mort, vint former le premier fonds des archives de famille des Valois-Orléans, au château de Blois. A ces archives, Valentine, puis Charles d'Orléans réunirent les comptes et les inventaires de joyaux qui, avec les documents financiers, furent le noyau des archives de la Chambre des comptes de Blois. Ce sont les documents de cette provenance qui nous sont parvenus et qui constituent la source principale de l'histoire de ce mariage. Les documents conservés à Asti et à Turin viennent ensuite comme importance et comme intérêt; ce n'est qu'au dernier rang que se placent les documents de Milan relatifs à cette union qui devait avoir, par la suite, de si graves conséquences.

# LES
# GOTHS DE CRIMÉE

Par le baron de Baye, membre résidant.

Lu dans la séance du 18 juillet 1906.

---

L'ethnographie, l'histoire, l'archéologie peuvent nous fournir des éléments d'information sur les Goths de Crimée[1]. Avant d'aborder la question archéologique, et comme introduction à cette étude, je chercherai à rassembler quelques données ethnographiques et historiques à leur sujet.

Les ethnographes s'en sont peu occupés : la science qu'ils cultivent n'étant pas du ressort de notre Société, je me bornerai à mentionner une impression personnelle rapportée d'un récent voyage en Crimée. En effet, grande a été ma surprise en constatant la présence, parmi les Tatars des montagnes et ceux de la côte méridionale de la presqu'île, d'individus dont l'aspect physique contrastait d'une façon saisissante avec celui de la

1. J'aurais scrupule à ne pas signaler ici deux ouvrages en langue allemande : Tomaschek, professeur à l'Université de Vienne, *Die Goten in Taurien;* Braun, de Pétersbourg, *Die lezten Schicksale der Krimgoten.*

majeure partie de la population parmi laquelle ils vivent, population qui, en général, a la peau brune et basanée. Ces individus sont blonds, ont les yeux bleus et le teint clair; leurs traits ne présentent absolument aucun des caractères de la race mongolique[1]. Je sais bien que les Tatars des montagnes et de la côte méridionale de la péninsule n'ont de tatar que le nom, la religion et la langue; au point de vue ethnographique, ils sont issus, surtout, des colons grecs et génois dont les établissements tombèrent sous la domination des hordes tatares lorsqu'elles envahirent et subjuguèrent la Crimée qui devint alors vassale de la Turquie. Mais, — et il ne s'agit, je le répète, que d'une opinion personnelle à laquelle il convient d'accorder simplement une valeur hypothétique, — ceux que j'ai dépeints si dissemblables des autres à cause de la blancheur de leur peau, de la couleur de leurs cheveux et de leurs yeux, me semblent devoir être considérés comme tirant leur origine des tribus gothiques qui n'ont pu disparaître complètement après que les Tatars se furent emparés de la contrée. Il existe encore des descendants des anciens colons grecs et génois; pourquoi ces Goths auraient-ils eu un sort différent et n'auraient-ils laissé aucune trace? J'ajouterai que les individus dont je parle se rencontrent tout particulièrement dans la région des mon-

1. Ces blonds aux yeux bleus ne se retrouvent pas dans la partie septentrionale de la Crimée.

tagnes où les Goths se sont maintenus, avec leur dénomination ethnique, jusqu'au XV^e^ siècle.

Les données historiques relatives aux Goths de Crimée sont plus précises que celles qui sont empruntées à l'ethnographie.

Les Goths établis sur le Borystène se réfugièrent dans la Chersonèse Taurique et s'y fixèrent avant l'invasion des Huns. Nous savons par Procope qu'une tribu de Goths refusa de suivre Théodoric le Grand en Italie (488) et qu'elle habitait depuis longtemps déjà le pays de Dori dont nous chercherons plus loin à déterminer l'emplacement. Jornandès nous apprend que la partie orientale de la Crimée formant la presqu'île de Panticapée, au sud du Palus Maeotis, était peuplée par des Goths. Procope les appelle Goths Tétraxites. En l'année 527, on voit la Crimée désignée dans des documents géographiques sous le nom de Gothie ou par la mention Goths.

On est en droit de supposer que les Goths s'assimilèrent les Alains qu'ils avaient vaincus et ce qui restait des Tauro-Scythes[1]. Dans tous les cas, parmi les peuples migrateurs qui envahirent si fréquemment la Crimée, ils furent les seuls à y apporter les bienfaits de la paix et de la civilisation au lieu des calamités qu'entraîne d'ordinaire une invasion ; et ils furent aussi ceux qui

1. *Theodosius maximas illas scythicas gentes, hoc est Alanos, Hunos et Gothos, magnis multisque praeliis vicit* (Orderic Vital, livre I).

s'y maintinrent le plus longtemps, car il y subsistait encore des vestiges de cette population à la fin du XV^e^ siècle : une partie de la péninsule conserva jusqu'à cette date le nom de Gothie.

L'invasion des Huns en Crimée, terrifiante comme toutes les autres incursions de ces Barbares, n'eut pourtant pas de résultats funestes pour les Goths. En effet, ils trouvèrent un abri dans les montagnes où ils se retranchèrent : après le passage de ce torrent tumultueux, ils rétablirent leurs affaires et leur situation redevint ce qu'elle était auparavant. Procope, ainsi que nous l'avons dit déjà, donne, à la région montagneuse qui servit de refuge aux Goths, le nom de Dori. Du reste, on sait qu'il y avait depuis longtemps dans ce pays des populations de race gothique.

Mais il importe de déterminer aussi exactement que possible ce qu'il faut entendre par pays de Dori, et cette détermination n'est pas des plus aisées. J'estime qu'il convient de rechercher cette région entre Balaclava et Soudak, contrée qui fut cédée aux Génois par les Tatars en 1380. Cependant, il est difficile d'admettre qu'au VI^e^ siècle les Goths aient pu occuper un territoire aussi étendu. Lorsque les Byzantins opérèrent la division de leurs possessions criméennes, ils les partagèrent en quatre hyparchies. Vers la fin du IX^e^ siècle, sous l'empereur Léon le Philosophe, l'hyparchie de Gothie portait le numéro 34. Elle confinait à

celle de Sondjay (Soudak actuel), et, à l'ouest, elle était limitrophe de celle de Chersonèse (près de Sébastopol). C'est donc entre les frontières de ces deux hyparchies que l'on doit rechercher l'habitat des Goths. D'autre part, dans le siècle précédent, le VIII^e^, une église fut érigée à Parthénite, localité située près de Gourzouf, par saint Jean, évêque de Théodosie et de toute la Gothie. Dans la biographie latine de ce saint, nous lisons en effet : *Fertur eum in Gothiae loco qui Parthenitarum dicebatur, natum esse*[1]. Donc, au VIII^e^ siècle, tout le pays compris entre Alouchta et Gourzouf était occupé par les Goths ou, tout au moins, il y existait des agglomérations de Goths. Le nom des Goths apparaît encore dans la légende de saint Constantin qui date du IX^e^ siècle. Il y est mentionné dans une énumération des peuplades de la Chersonèse.

Quant à la région de Dori que nous tâchons de délimiter, elle était constituée par les vallées de la Tchernaïa retchta (rivière Noire), du Belbek, de la Katchka, de l'Alma et du Salghir[2].

1. *De sancto Johanne, episcopo Gothiae*, Bollandistes, *Acta sanctorum Junii, die XXVI*, t. V, p. 184-194.

2. Le gothique dit *Daurô* (porte) ; or, dans la toponymie de la Gothie de Crimée, on rencontre ce nom sous cet aspect : Δωρας, Δόρος, Δαρας, Δορυ, qui, sous une physionomie grecque, n'en est pas moins du gothique pur, et pour la forme et pour le sens. En effet, cette position boisée et d'accès difficile commandait le passage vers le sud de la presqu'île et lui servait, en toute réalité, de porte d'entrée ;

Dans le but de défendre cette contrée et ses habitants contre les envahisseurs, Justinien fit construire un ensemble de fortifications[1], reliées aux *kerman* commandant les débouchés par lesquels les cours d'eau pénètrent dans la steppe.

Voici l'énumération de ces lieux fortifiés :

Inkermann, Tcherkesskermann, Mongothia (Mongoub Kaleh) (?), Katchikalène, Tepekermann, Thoufout Kaleh, Mangouche, Kermentchik.

Il convient aussi de signaler les citadelles d'Alouston (Alouchta actuel) et de Gorzubita (Gourzouf actuel).

D'après Montandon[2], il y avait encore à cette époque à Alouchta trois grosses tours, vestiges de la forteresse du temps de Justinien. Lors de mon dernier voyage (1905), je n'ai trouvé debout qu'une seule tour; d'une autre, il ne subsiste plus que la base. A Gourzouf, j'ai pu me convaincre qu'il ne reste que les substructions des remparts élevés par Justinien.

Nous avons déjà indiqué que Procope dénomme Goths Tétraxites une fraction de ce peuple qui occupait les deux rives du Bosphore cimmérien. Il nous apprend que ces Goths Tétraxites et leurs frères de race, habitant les montagnes tauriques

cf. Van den Gheyn, *Auger Busbecq et les Goths de Crimée*, 1888, p. 16; Procope, *De Ædificiis*, III, 7; Montandon, *Guide du voyageur en Crimée*, p. 119; Tomaschek, *Die Goten in Taurien*.

1. Procope, *De Ædificiis*, III, 7.

2. *Guide du voyageur en Crimée*, 1834.

dans le pays de Dori, embrassèrent le christianisme[1].

H. Grotius, qui écrivait au XVII^e^ siècle, mentionne aussi la présence des Goths Tétraxites sur les rives du Bosphore cimmérien : *Ipsa Palus (Maeotis) Ponto Euxino se perrupto ejus littore adnuscet ..... ad eum locum quem juxta emittitur Palus, Gothorum portio non magna admodum sedet, quibus Tetraxitis nomen*[2].

En 547, les Goths de Crimée envoyèrent à Byzance quatre députés dans le but d'obtenir de Justinien la nomination d'un évêque à la place de leur *antistes* qui venait de mourir. Cette faveur leur fut accordée, mais nous ignorons où se trouvait le siège du nouvel évêché. Était-ce à Panticapée, à Soudak ou à Mangoub[3] ?

Après Justinien, pendant plus d'un siècle, l'histoire est muette au sujet du pays de Dori et des Goths qui y étaient établis. Il en est de nouveau question au cours du règne intermittent de Justinien II. Détrôné en 695, Justinien II avait été exilé en Chersonèse par l'empereur Léon.

1. *De bello gothico*, IV, 4.

2. *Histoire des Goths*, livre IV, p. 419.

3. Il paraît qu'avant la fin du IX^e^ siècle, sous l'empereur Léon le Philosophe, l'évêché de Gothie fut érigé en archevêché. La Crimée, au point de vue religieux, était répartie entre les trois métropoles de Bosphore, de Soudak et de Gothie. Par conséquent, la circonscription de l'archevêché devait probablement comprendre l'extrémité occidentale de la Crimée.

La ligne de défense dont nous avons parlé précédemment, mentionnée par Procope au milieu du VI^e^ siècle, puis par Théophane et Nicéphore au VIII^e^ siècle et par Constantin Porphyrogénète au milieu du X^e^ siècle, est citée plus tard, au XIII^e^ siècle, avec des renseignements intéressants sur l'usage persistant de la langue allemande chez une partie des Goths de Crimée, dans les récits de Rubruquis, envoyé par saint Louis auprès de Mangou-Khan[1]. « Il y a, dit-il, de grands promontoires ou caps sur cette mer (la mer Noire), depuis Kersona (Chersonèse) jusqu'aux embouchures du Tanaïs, et environ quarante châteaux forts entre Kersona et Soldaia (Soudak), dont chacun a sa langue particulière. Il y a aussi plusieurs Goths qui retiennent la langue allemande. »

Durant mon dernier voyage en Crimée, j'ai pu visiter une localité admirablement fortifiée par la nature et dont les ruines couronnent des rochers d'un accès très difficile s'élevant à 120 sagènes au-dessus du niveau de la mer et à 130 sagènes au-dessus de la contrée environnante. Ces roches abruptes dominent les vallées du Belbek et de la rivière Noire (Tchernaïa). Les vestiges que l'on

1. Mangou-Khan fut un des plus célèbres khans de la Horde d'or, fondée par Batou-Khan, petit-fils de Gengis-Khan. Le khanat de la Horde d'or comprenait la Crimée et toutes les régions sises entre la Volga, la Kama et l'Oural. On a trouvé dans le gouvernement de Kazan des monnaies à son effigie datant de l'an 633 de l'hégire (1255 de l'ère chrétienne). Il mourut en 1281 (ère chrétienne).

voit sur le plateau qui forme le sommet de cette montagne sont ceux de Mangoub-Kaleh. Le nom de cette ville a été *tatarisé*, si je puis m'exprimer ainsi. *Kaleh* signifie forteresse en langue tatare, et, au dire de Dubois de Monpéreux, Mangoub serait dérivé de Mongothia[1].

D'après la tradition, Mangoub[2] aurait été fondé au VI^e^ siècle et aurait été la capitale de la Gothie à l'époque où un afflux de peuplades voisines hostiles, pénétrant en Crimée par le nord, c'est-à-dire par les steppes, rejeta les Goths dans cette partie de la péninsule. Ils trouvèrent un point d'appui parmi les montagnes de cette région et se maintinrent là pendant environ mille ans, en conservant intactes et leur nationalité et leur langage. Ni les Khazares[3], ni les Petchénègues ou Kanglis qui leur succédèrent, ni les Poloves ou Komans qui, au XI^e^ siècle, avaient chassé les Petchénègues, ne purent venir à bout des Goths et triompher de ce peuple vivace.

Au XIII^e^ siècle, lorsque les Tatars entreprirent

1. En rapprochant le nom de Mangoub de celui de Mangou-Khan, vers qui Rubruquis fut envoyé par saint Louis, on pourrait peut-être inférer que cette ville tire son nom de celui de ce souverain. Mais cela est peu probable.

2. Dans son introduction à la Bible d'Ulfilas, p. XXVIII, Massmann rapporte que Mnias Bschkrantz parle de monuments gothiques et d'inscriptions runiques découverts à Mancup (Mangoub) et à Sudagh (Soudak).

3. Les Khazares ne s'étaient pas seulement répandus en Crimée; ils habitaient aussi toutes les régions sud-est de la Russie actuelle.

la conquête de la Crimée, les Goths cherchèrent un refuge à Mangoub. Au XIII^e^ siècle également, le voyageur Rubruquis signale que la côte méridionale de la Crimée, appelée Gothie, était habitée par un nombre considérable de Goths. Jusqu'au XV^e^ siècle, Mangoub aurait été gouverné par des princes goths. Mathieu de Miéchow [1] rapporte en effet que les Tatars occupèrent la partie septentrionale de la Crimée, ne respectant que les ducs de Mankoup (*sic*), Goths de langue et de famille, qui gardèrent leur château fort. Évidemment, cet écrivain parle d'une époque antérieure à la conquête de Mangoub par les Tatars.

Il convient de noter que le rôle joué en Crimée par les Génois diminua celui de divers autres peuples de ce pays; il contribua à imprimer de la vie à la Gothie, que les Génois se partageaient avec les ducs de Mangoub. La Gothie comprenait alors presque toute la région montagneuse de la péninsule.

1. Mathieu de Miéchow, chanoine de Cracovie, né en 1456, mort en 1523, publia en 1521 l'ouvrage *De Sarmatia Asiana atque Europea*, dont voici quelques passages : *Duces de Mankup qui generis et linguae Gothorum fuerunt. — Binos quoque duces et fratres de Mankup, unicos Gothici generis ac linguagii superstites ad spem gregis gothorum prolificandorum, gladio percussit et castrum Mankup possedit. — Superfuere et ad aetatem usque nostram duces Gothorum nobilissimi de Mancup qui semper castrum Mancup a Tatarorum vi defenderunt, donec Mahomet Turcorum Imperator Caffam expugnavit Tatarosque ac peninsulam suo subiecit imperio; tum et castrum Mancup cepit et duos fratres de Mancup gladio percussit, in quibus et tota Gothorum illorum nobilitas cessavit.*

Le Vénitien Josefo Barbaro[1], mort en 1494, c'est-à-dire peu après la prise de Mangoub par les Tatars, mentionne dans le récit de son voyage (1436) que certains habitants de la Crimée se qualifiaient de Goths et appelaient Gothie le territoire où ils étaient établis. Il cite les noms des localités qui dépendaient des Génois :

Saldadia (Soudak), Grasni (Gourzouf), Cimbalo (Balaclava), Sarsono (Cherson).

Il signale aussi les deux châteaux forts de Solgati ou Chirmia (Eski ou Stare-Krim) et de Cherchiarde (Tchoufout-Kaleh). Mais Barbaro ne fait pas mention de Mangoub, bien que cette ville fût considérable, et s'il l'omet, c'est parce qu'elle ne fut jamais placée sous la domination des Génois.

C'est en 1493 que Mangoub tomba au pouvoir des Tatars tributaires de la Turquie. La chute de cette forteresse entraîna la ruine de l'antique Gothie et termina la conquête de la Crimée. Mahomet II fit périr par l'épée les deux derniers ducs de Gothie.

Cependant, si la Gothie cessa d'exister comme état, les Goths demeurèrent, au moins en partie.

En effet, un voyageur du XVI^e^ siècle, Busbecq, ambassadeur de l'empereur Ferdinand II à Constantinople en 1562, spécifie que certains des habitants de la presqu'île parlaient encore un idiome germanique et présentaient les mêmes

1. *Josefo Barbaro*, dans *Ramusio Raccolta*, t. II.

caractères ethniques que les Allemands : *De gente accepi, quae etiamnum incolit Tauricam Chersonesum, quam saepe audiveram sermone, moribus, ore denique ipso et corporis habitu originem germanicam referre*[1].

Busbecq évaluait le nombre des Goths à trois mille hommes ; ils fournissaient au khan de Crimée un contingent de soldats.

L'érudition contemporaine a établi sur des bases scientifiques l'opinion que les Chersonésiens rencontrés par Busbecq étaient bien des Goths de la branche orientale[2].

Au XVII^e^ siècle, un groupe de ce peuple résidait encore autour de Mangoub et se distinguait des tribus environnantes par la langue qu'il parlait.

Büsching, le grand géographe du XVIII^e^ siècle, a écrit : « Au milieu des Tatars, sur les rives de la mer Noire, habite un peuple païen, sans nom particulier, dont la langue est apparentée à l'allemand. En effet, ajoute-t-il, là jadis habitaient les Goths, dont ce peuple est peut-être le reste[3]. »

En ce qui concerne la ville elle-même de Mangoub, Martin Bronewski raconte que, quatre-

1. *Augerii Gislenii Busbequii D. legationis Tauricæ epistolæ quatuor.* Francof., 1595, p. 257. (4^e^ lettre, datée du 16 décembre 1562.)

2. Van den Gheyn, *Auger Busbecq et les Goths orientaux*, Bruges, 1888.

3. Büsching, *Neue Erdbeschreibung.* Hambourg, 1776, p. 1654.

vingts ans après la conquête tatare, Mangoub fut détruit par un violent incendie. Pallas, qui visita cette localité au XVIII^e siècle, constata qu'elle était abandonnée.

FIG. 1. — RUINES DU PALAIS DE MANGOUB.

Pour moi, lorsque je fis l'ascension des rochers de Mangoub, je ne trouvai que des ruines à leur sommet. Les plus considérables sont celles d'un bâtiment que l'on considère, mais à tort, je pense, comme un palais des khans (fig. 1). En effet, ces

sculptures, composées d'entrelacs qui entourent encore une des fenêtres, me semblent antérieures au XV^e^ siècle. Les pierres de cet édifice ont servi de matériaux pour la construction d'un mur d'en-

Fig. 2. — Ruines de l'une des tours du mur d'enceinte du palais de Mangoub.

ceinte flanqué de tours de garde également en ruines (fig. 2).

Le terrain en pente rapide qui descend du plateau de Mangoub jusqu'au village Korolez est

rempli d'une prodigieuse quantité de tombeaux. Parmi ces tombes, on en remarque de tatares et de karaïtes, cachées sous la brousse épaisse d'une forêt séculaire. Une grande partie de ces sépultures doivent remonter à l'époque de la domination tatare.

Il n'y a pas longtemps, on voyait encore à Mangoub les restes d'une église chrétienne, d'une mosquée tatare et d'une synagogue (kénessa) karaïte.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, nous donnerons pour suite à cet aperçu, destiné à esquisser le rôle joué jadis par les Goths en Crimée et à essayer de prouver qu'il existe encore dans ce pays des spécimens ethniques de cette race, un travail sur les antiquités criméennes attribuables aux Goths.

UNE

# MONTRE SOLAIRE EN IVOIRE

DE 1563

Par M. Paul Bordeaux, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 5 décembre 1906.

---

Le Musée de Beauvais possède, par suite d'un don que lui a fait M. Leblond, président de la Société académique de l'Oise, un petit cadran solaire d'ivoire (fig. 1 et 2), de 6 centimètres et demi de longueur sur 5 centimètres de largeur, portant l'inscription :

1563
HIERONIMVS REINMAN
NORENBERGE FACIEBAT

Comme le Musée du Louvre ne possède pas d'objet de cette nature et que la Société des Antiquaires ne paraît pas s'être encore occupée de montres solaires de cette date, il est intéressant de l'étudier et de faire connaître les circonstances spéciales qui ont occasionné la confection d'une

certaine quantité de petits cadrans solaires portatifs au XVI^e^ siècle.

De prime abord, la petitesse de cette sorte d'instrument étonne. Elle amène à se demander si les cadrans solaires ont été construits à l'origine grands ou petits. Sur ce point, la réponse ne peut être douteuse. Les premiers cadrans solaires ont été exécutés de grande taille. L'idée originaire remonte au gnomon, qui date du début de la civilisation.

Les prêtres de la Chaldée paraissent avoir été les premiers à imaginer de planter un bâton en terre et à constater que le minimum de longueur de l'ombre marquait le milieu de la journée. Il ne restait plus qu'à diviser également les portions de temps antérieures ou postérieures à cet instant précis et à profiter de l'angle d'ombre du soleil pour déterminer ces indications. Ce mode de procéder a occasionné d'abord la création de gnomons plutôt grands. Ces particularités font comprendre comment certains savants ont été amenés à se demander si les obélisques placés à l'entrée des temples égyptiens n'ont pas été des gnomons gigantesques, destinés à indiquer par la position de leur ombre le moment où certains rites devaient être célébrés. Si la solution de cette question est des plus délicates à cause de son ancienneté, nous verrons du moins qu'il est plus facile de discerner le motif qui a fait réduire le gnomon primitif à n'être plus qu'un petit cadran

solaire de poche à l'époque de la Renaissance.

Dans l'antiquité, surtout au début, ces instruments furent de grandes dimensions et ne paraissent avoir été employés qu'à des usages publics. L'invention du gnomon fut effectivement

Fig. 1. — Cadran solaire d'ivoire (Musée de Beauvais). Face principale.

suivie de celle de la clepsydre, ou horloge à eau, qui permit de diviser un espace de temps donné par parties égales en se servant de la régularité d'écoulement d'un liquide. Ces deux objets, cadran solaire ou gnomon perfectionné et clepsydre, devinrent usuels à Rome en 250 avant Jésus-Christ, en ce sens que ce fut vers les années 491 à 495

après la fondation de leur ville, que les Romains établirent sur le Forum deux grands cadrans solaires pour indiquer les divisions de la journée, ainsi qu'une clepsydre pour suppléer à ces indications quand le ciel était nébuleux[1].

Fig. 2. — Cadran solaire d'ivoire (Musée de Beauvais). Revers.

Quatre ou cinq siècles après, les Romains semblent avoir conçu l'idée d'employer parfois des cadrans solaires de petit module pour savoir

1. Pline (*Hist. nat.*, VII, 213) indique même l'installation par Papirius Cursor, dans le voisinage du temple de Quirinus, en 293 av. J.-C., d'un cadran solaire réglé sur la latitude.

l'heure. Le colonel de la Noë a communiqué à la Société des Antiquaires de France, dans la séance du 18 mai 1892, une montre solaire gallo-romaine en bronze découverte peu de temps auparavant au Mont Hiéraple, dans la commune de Cocheren, à quatre kilomètres de Forbach (Alsace-Lorraine)[1]. Ce petit instrument de bronze a 5 centimètres de diamètre, c'est-à-dire une grandeur se rapprochant sensiblement de la dimension du petit rectangle d'ivoire actuellement étudié. Le disque de métal qui le constitue et qui est pourvu de l'attirail d'aiguilles, de cercle gradué et de trous nécessaires a été apprécié comme devant être d'origine romaine. Il a dû constituer dès cette époque une sorte de montre solaire facile à transporter sur soi. Il paraît dater des premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est-à-dire de l'époque où les légions romaines occupaient la région du Rhin, endroit de la découverte. Un autre petit cercle de bronze, de 3 centimètres de diamètre, portant gravées les lignes horaires des mois, d'un côté pour Rome, indiqué par les initiales RO, et de l'autre pour Ravenne = RA, a été trouvé à Aquilée. Il paraît avoir eu un but identique[2]. Enfin, une montre solaire portative, de 4 centimètres sur 6, en ivoire cette fois, et pourvue d'un trou à suspension, a été trouvée à Mayence,

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, LIII, 1893, p. 151; G. de la Noë, *Note sur une montre solaire gallo-romaine.*

2. F. Kenner, *Sonnenuhren aus Aquileia*, fig. 12-13.

au Linsenberg[1]. Elle date de l'époque romaine et porte les noms latins des mois de l'année. Le gnomon destiné à indiquer l'heure devait être placé dans les trous précédant ou suivant les mois d'après les éventualités d'orientation et de saison. Sans être d'usage courant, les cadrans solaires de petite dimension étaient, comme on le constate, connus dans l'antiquité, mais plutôt sous la forme ronde que rectangulaire. On n'a jamais signalé qu'un écrivain quelconque y ait fait allusion. Ces tentatives n'ont pas eu de suites pendant les siècles qui se sont succédé. On en est revenu aux plus anciens errements.

Pendant le haut Moyen âge, le sablier eut de son côté la faveur publique pour servir à mesurer le temps dans les pays du Nord, parce que la clepsydre à eau ne pouvait y fonctionner couramment à cause de la gelée, et parce que l'on était parvenu à régler l'écoulement du sable avec autant d'exactitude que celui de l'eau. Cette façon de mesurer le temps est indiquée dans les Danses macabres de l'époque. La Mort y est représentée tenant un sablier à la main pour montrer que l'heure dernière est arrivée.

Le sablier avait l'avantage de pouvoir fonctionner par les temps sombres, même la nuit, ainsi que dans l'intérieur de la maison. Bien que ces qualités aient mérité au sablier la faveur dans les

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 10032, 27; cf. le menologium de Grand, *ibid.*, 5955.

contrées septentrionales, le cadran solaire ne fut jamais abandonné, à cause de son exactitude matérielle incontestable pour indiquer le milieu de la journée, le mezzo-giorno des Italiens, — midi, — le moment où le soleil fournit son minimum d'ombre. On en conciliait l'usage, quand le soleil brillait, avec l'emploi du sablier. Par suite, les fabricants de cadrans solaires étaient restés nombreux. Ils constituaient par exemple à Nuremberg, ville d'où provient la montre solaire d'ivoire en question, une importante corporation de marchands, un corps de métier, comme il en existait à cette époque, composé de négociants prêts à défendre leurs droits et soucieux de veiller au maintien de leur industrie. Ils étaient dénommés les « kompassmacher » = artisans constructeurs de cadrans solaires.

Au moment de la fin du Moyen âge et du début de la Renaissance, on eut la première idée de l'horloge à poids, bientôt suivie de l'invention de l'horloge mécanique. Ces nouveaux engins, comme on les appelait, furent d'abord très primitifs, c'est-à-dire grands, encombrants et d'une marche peu régulière. On crut qu'il serait très difficile de les perfectionner. Les marchands de cadrans solaires furent les premiers à persuader à tous que ces machines compliquées et coûteuses n'étaient pas perfectibles. Ils crurent que les constructeurs de ces mécaniques encombrées de rouages ne parviendraient pas à diminuer la gran-

deur et à corriger les irrégularités fréquentes de leurs horloges. Pour lutter contre l'invention nouvelle, ils imaginèrent de vendre des cadrans solaires simples et portatifs et de les pourvoir de qualités que nulle autre invention, croyaient-ils, ne pourrait leur disputer. Tel est le motif qui fit créer en certaine quantité, au cours des XV^e^ et XVI^e^ siècles, les montres solaires portatives telles que celle représentée par le petit rectangle d'ivoire en question.

Il paraît douteux que les fabricants de cadrans se soient subitement occupés à cette époque d'en construire de petite dimension, en souvenir de ceux ayant existé exceptionnellement chez les Romains onze ou douze siècles auparavant. Tout au plus la tradition de la possibilité de faire de petites montres solaires a pu n'être jamais complètement oubliée dans la corporation. Le fait indéniable est que, pendant douze siècles environ, il ne se rencontre pas de petits cadrans solaires et que subitement, au début de la Renaissance, il en a été construit un assez grand nombre.

L'un des plus anciens connus figure au Musée de Nuremberg et porte une inscription qui le fait remonter au pontificat du pape Paul III (1464-1471).

La belle collection de M. Figdor à Vienne (Autriche) renferme :

1° Une montre solaire en bronze doré, datée de 1456, portant les armes de la maison d'Autriche

et l'inscription : HILF GOTT (Dieu me vienne en aide). Elle est contenue dans un étui en cuir ciselé ayant les mêmes dates et armoiries ;

2° Une montre solaire en bronze, datée de 1458, également aux armes de la maison d'Autriche, avec une petite boîte en bois peint et doré.

La collection Spitzer, parmi les curiosités de la section d'horlogerie, contenait :

1° Une montre solaire en cuivre repercée à jour, datée de 1473 (n° 2787 du catalogue) ;

2° Une autre montre solaire paraissant de travail italien, datée de 1476 (n° 2788).

Certains objets notables de la même collection montrent la rivalité qui s'établit aussitôt entre l'industrie ancienne des fabricants de cadrans solaires et les inventeurs des horloges mécaniques. Nous y rencontrons en effet :

1° Une pendule mécanique en cuivre doré et ciselé, fabriquée en Allemagne en 1559, et pourvue de l'inscription :

ME FECIT MAGISTER MAVRICIVS
BEHAEME IN VIENNA ANNO 1559

(n° 2646 du catalogue)[1] ;

1. M. Ruelle a signalé l'existence, à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, d'une autre grande horloge mécanique avec cercle planétaire datée de 1553 et construite par le mathématicien Oronce Fine. La collection Figdor possède une sphère astrolabe portant la mention : « *Euphronymus Vulparia, Florentinus, Lugduni.* 1553. »

2° Une autre pendule à rouages de même genre portant l'inscription :

ME FECIT GHASPARVS BOHEMIVS
IN VIENNA AVSTRIA ANNO 1568.

La petite montre solaire du Musée de Beauvais porte la date de 1563, qui prouve qu'elle a été établie précisément dans ce même empire d'Allemagne à une époque se plaçant entre les deux dates de construction des pendules mécaniques ci-dessus citées. On constate par suite comment au même moment les deux industries rivales cherchaient à lutter l'une contre l'autre. Sous le rapport de l'indication du lieu de fabrication, elles s'imitaient toutes les deux.

Ce petit carré d'ivoire, pour servir de cadran solaire, portait une tige ou plutôt un petit triangle de métal susceptible de se dresser, et qui tenait à l'aide des deux trous existant au-dessus et au-dessous du visage du soleil. Ce triangle produisait l'ombre indicatrice de l'heure. Une sorte de calendrier perpétuel circulaire figure au revers. Il est divisé en douze parties portant dans le haut les dénominations des douze mois de l'année et au-dessous les divisions 10—20—30 ou 31 (ou même 28 pour février), suivant le nombre de jours de chaque mois. La petite boîte qui était jointe à cet objet contenait vraisemblablement une boussole indispensable pour mettre l'instrument sur le plan nécessaire afin que l'ombre du

soleil produise un effet utile. L'ensemble des décorations ajoutées sur les deux côtés de l'ivoire est plutôt conçu dans le genre Renaissance. La minime épaisseur de la planchette d'ivoire laisse supposer que l'instrument complet devait être de peu de volume et tenir facilement dans la pochette d'un pourpoint du temps, analogue à un gousset de gilet.

Si nous continuons de rechercher comme termes de comparaisons les objets identiques, construits à la même époque, nous en trouverons un grand nombre. Nous constaterons de plus que les marchands français ont suivi l'exemple de leurs confrères allemands. Indépendamment des montres solaires de la collection Spitzer, nous pouvons citer les autres instruments ci-après, qui ont figuré à Paris en 1900 dans la collection du Musée rétrospectif de la classe 96—horlogerie :

1° Un cadran solaire de forme rectangulaire portatif et à boussole, daté de 1571, c'est-à-dire postérieur de huit années seulement à celui dont nous nous occupons;

2° Un autre cadran solaire de même forme daté de 1576, signé : Hans Ducher;

3° Un autre cadran solaire daté de 1595, signé de Paulus Reinman, fabricant de Nuremberg, parent, comme nous allons le constater, du Hieronimus Reinman, dont le nom figure sur notre rectangle d'ivoire;

4° Un cadran solaire rectangulaire à boussole

en forme de livre, en ivoire, avec coins et fermoir en argent ;

5° Un cadran solaire rectangulaire en bois signé : Stoecker ;

6° Un cadran solaire rond avec boussole, signé : Le Maire, paraissant être de fabrication française ;

7° Enfin des cadrans solaires octogonaux, signés de marchands s'appelant : Queyrat, — Menant, — Delase.

D'autre part, à l'étranger, la collection si importante en ce genre d'objets de M. Figdor à Vienne (Autriche) renferme en plus des deux spécimens du XV^e^ siècle cités précédemment :

1° Une montre solaire en ivoire datée de 1544 avec la mention : GORG · HARTMANN · NOREMBERGE · F ;

2° Une autre octogone, en bronze doré, très ornée, pourvue de l'inscription : GENEROSVS · D · VLRICVS · FUGGERVS · COMES · IN · KIRCHBERG · ET · WEISSENHORN · HANC · MACHINAM · GERMANIAE · FINITMORVMQVE · LOCORVM · SITVM · OCVLIS · SVBIICIENTE · FIERI · FECIT · ANNO · DOMINI · 1557. Ses six faces superposées portent, indépendamment des indications astronomiques, deux cartes gravées sur cuivre, l'une avec l'ensemble du monde ancien connu, l'autre avec l'Allemagne et les pays limitrophes. Elle semble pouvoir être attribuée au fabricant Christophe Schisler, d'Augsbourg ;

3° Une autre en bronze doré avec la mention :

CHRISTOPHORVS · SCHISLER · FACIEBAT · AVGVSTAE · VINDELICORVM · ANNO · 1575;

4° Une autre, en ivoire, avec la marque : HANS · DVCHDER · ZV · NVRNBERG · 1579. Elle porte en outre l'inscription : « Wen ich Kampast recht sol weisen, so richt mich nicht nahet bei eissen der spöter sol nichts verachten den er kins besser machen. » — Si, moi boussole, dois bien montrer, ne m'approche pas du fer, *le moqueur ne doit rien mépriser, à moins qu'il ne fasse mieux.* — Cette dernière phrase est la démonstration écrite sur l'instrument de la rivalité qui existait à l'époque entre les fabricants de montres solaires et les constructeurs d'horloges mécaniques dans les conditions où nous l'avons fait ressortir.

5° Une autre, en ivoire et bronze doré, portant la marque : HANS · TVCHER · 1586;

6° Une autre en bronze doré, ciselée aux armoiries des Fugger d'Augsbourg, avec les initiales O · S · F ·, la date 1589 et la devise : VIGILATE · QVIA · NESCITIS · DIEM · NEQUE · HORAM.

Enfin six autres montres solaires non datées, mais construites probablement, d'après leur style, au cours des XVI^e^ et XVII^e^ siècles sous les formes les plus diverses, telles que boîtes carrées, octogones ou rondes, ou même en forme de colonne et de poire à poudre à l'usage des chasseurs, ainsi qu'en matières variées, par exemple ivoire et grenats, bois à incrustations d'ivoire, bois pré-

cieux de couleurs différentes, pierre de Kelheim, bronze doré ou poli avec ornements niellés, ciselés ou gravés, représentant des personnages, bustes, têtes, arabesques, entrelacs, feuillages, etc.[1].

On arrive ainsi à reconnaître qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles on se mit à construire de tous côtés, surtout en Allemagne et parfois en France, de petits cadrans solaires portatifs pour combattre l'industrie nouvelle des horloges mécaniques. Les marchands de ces montres solaires restaient convaincus que leurs instruments l'emporteraient toujours sous le rapport de la petitesse et sous le rapport de la mobilité, c'est-à-dire de la facilité qu'ils offriraient pour être portés sur la personne.

Comme ils s'adressaient à la classe aisée et même riche, ils fabriquaient ces montres en matières relativement chères, telles que l'ivoire ou le cuivre ciselé, ajouré et le plus fréquemment doré.

Une autre conséquence, provenant de ce que les personnes notables faisaient usage de ces instruments portatifs pour savoir l'heure, a eu pour résultat d'en faire peindre des représentations sur des tableaux de l'époque. On a constaté la figuration de montres solaires comme accessoires de portraits :

1° Sur un tableau de Hans Holbein (1495-1554);

1. Nous remercions sincèrement M. Enlart de nous avoir mis à même d'avoir connaissance des richesses de la collection autrichienne de M. Figdor, Löwelstrasse, à Vienne.

2° Sur un tableau de Neufchâteau (1520-1600).

Cette particularité démontre le caractère véritablement usuel de l'objet à cette époque.

Le constructeur de la montre solaire de Beauvais s'appelle Hieronimus Reinman. Il résulte des renseignements recueillis qu'une famille du nom de Reinman a figuré sur la liste de la corporation des fabricants de cadrans solaires de Nuremberg. Les personnages de ce nom, susceptibles d'être cités, sont :

1° Georges Reinman, dont le Musée de Nuremberg possède un petit cadran solaire de 1555;

2° Jérôme ou Hieronimus Reinman, le constructeur du rectangle d'ivoire en question, qui a acquis une célébrité régionale pour l'exactitude de ses indications concernant l'inclinaison de l'aiguille aimantée, ainsi que pour le soin apporté par lui à la confection des objets sortant de son atelier. Il est mort en 1577, c'est-à-dire quatorze ans après la date de 1563 inscrite sur l'objet;

3° Paul ou Paulus Reinman, dont le Musée de Nuremberg possède un cadran de 1605 et qui a fabriqué la petite montre solaire de 1595 remarquée dans la collection de l'exposition centenale de Paris en 1900.

La question bibliographique nous prouvera d'une autre façon l'importance qui s'est attachée à ce même moment à ce genre d'industrie et d'objets scientifiques.

Le grand artiste Albert Dürer (1471-1528) ne dédaigna pas d'écrire un traité de la théorie des cadrans solaires sous le titre : « Unterweisung zur Messung mit Zirkel und Richtscheidt. — Traité du mesurage du temps à l'aide de figures géométriques. »

Sébastien Munster fit un autre ouvrage du même genre sous le titre de : « Furmalung und kunstliche Beschreibung der Orlogien. — Description artistique des horloges », et le fit imprimer à Bâle en 1544, avec un avant-propos de 1539.

Andréas Silsner rédigea un livre sur le même sujet sous le titre de « Gnomonic » et le fit imprimer à Nuremberg en 1562.

Quelques autres publications du même genre, moins importantes, datent encore de cette époque. Puis le silence se fit et les ouvrages du XIX^e^ siècle imprimés à Nuremberg ne contiennent plus rien au sujet des cadrans solaires en question[1]. On comprend que la Société des Antiquaires de France n'ait pas eu de son côté l'occasion de s'en occuper encore.

Quand nous avons recherché les autres objets de même nature pouvant se rencontrer ailleurs en France, notre collègue M. Roman a eu l'ama-

1. Nous sommes redevables à la courtoise obligeance de M. le conservateur du Musée de Nuremberg des renseignements concernant les Musée et bibliothèque de cette ville, ainsi que la famille Reinman; nous lui en exprimons notre vive gratitude.

## INDEX DE LA FIGURE 3.

1. Dessus extérieur de la boîte.

Le disque dentelé est mobile et sur ce disque est une rosace également mobile indépendante avec une aiguille et une réglette articulée.

Au centre un trou.

2. Dessous extérieur de la boîte.

3. Intérieur du dessus de la boîte.

Le disque, au bas duquel existe une pointe, est mobile. Il est percé d'un trou rond figurant la lune. Sous le disque est une partie striée ronde figurant la terre; la lune, en passant sur elle, quand on fait tourner le disque, marque ses divers quartiers.

Au centre un trou.

4. Intérieur du dessous de la boîte.

La partie circulaire, qui renferme la boussole, est en creux et garnie d'un verre.

5. La coquille cache un trou dans lequel devait prendre place une tige, qui était probablement vissée dans le trou central du couvercle pour porter son ombre sur un point donné, indiqué par la boussole et une combinaison de chiffres.

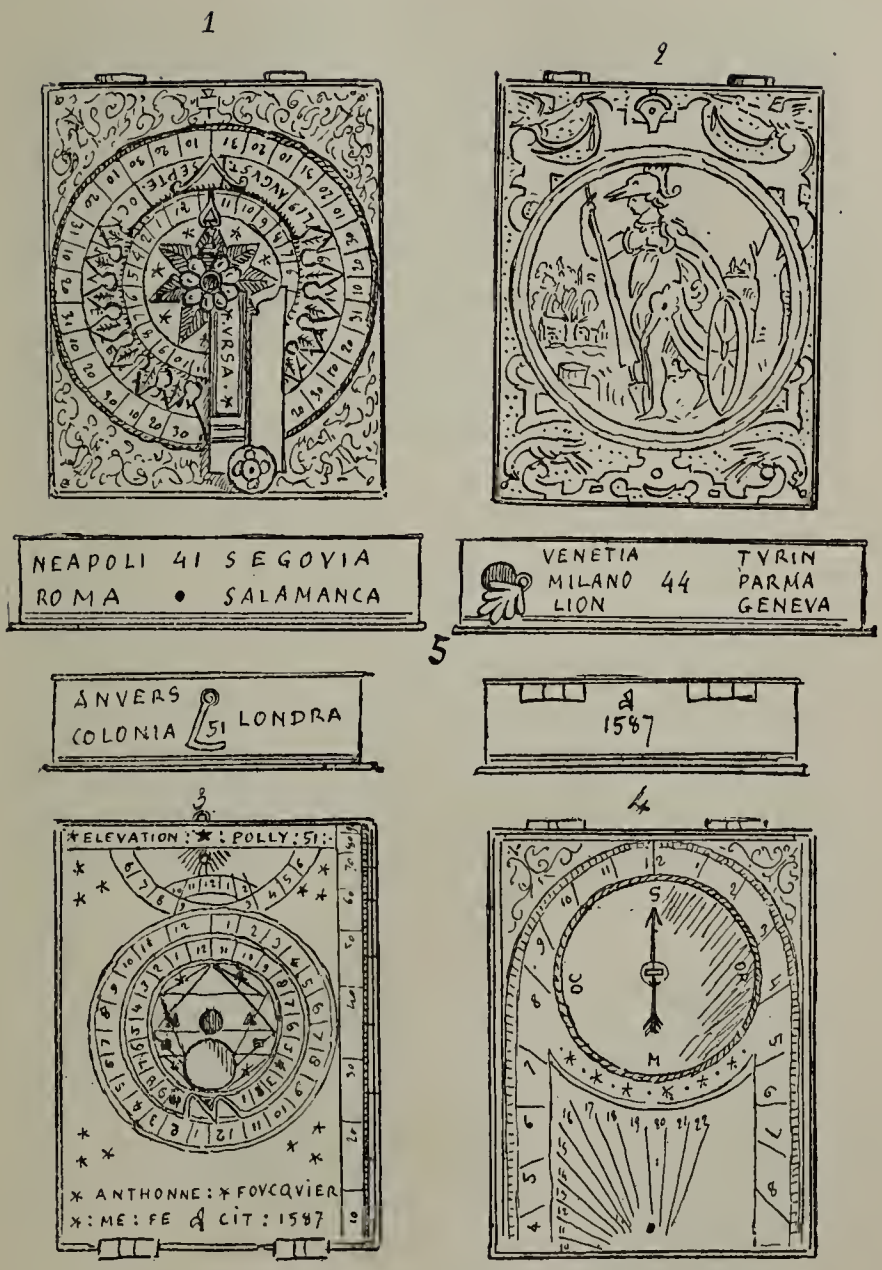


FIG. 3. — MONTRE SOLAIRE CONSERVÉE A GAP.

Collection de M. Peyrot.

bilité de nous signaler l'existence à Gap entre les mains de M. Peyrot, ancien inspecteur des forêts, d'une autre montre solaire (fig. 3). Elle est plus complète, en ce sens que l'on peut étudier ses quatre faces et que la boussole s'y remarque encore. Elle est d'aussi petite dimension, exactement 7 centimètres sur 5 centimètres 1/4. Ce petit objet portatif, également destiné à fournir l'heure en tous lieux à l'aide de l'ombre du soleil, est en cuivre ajouré. Il porte l'inscription :

✳ ANTHONNE : ✳ FOVCQVIER
✳ : ME : FE(*fleur de lis*)[1]CIT : 1587

La date de 1587 est répétée sur un côté du pourtour. Cet objet est postérieur de vingt-quatre années à celui qui a été examiné en premier lieu.

Les autres parois du pourtour, hautes de un centimètre et demi, portent les noms des villes ci-après :

| | | |
|---|---|---|
| NEAPOLI | 41 | SEGOVIA |
| ROMA | | SALAMANCA |
| VENETIA | | TVRIN |
| MILANO | 44 | PARMA |
| LION | | GENEVA[2] |
| ANVERS | 51 | LONDRA |
| COLONIA | | |

1. Ou plutôt une fleur de lis coupée dans le sens de la longueur et ne montrant qu'une moitié.

2. GENEVA doit avoir été gravé par suite d'une erreur

Comme les noms de cités italiennes sont en majorité, sept, contre deux espagnoles, une française, une anglaise, une allemande et une des Pays-Bas, il semble bien que ce cadran soit plutôt destiné à l'Italie. De prime abord, on pourrait penser à une fabrication italienne.

Les deux parties de la boîte rectangulaire étant gravées et occupées des deux côtés par des sujets différents donnent quatre faces, où se trouvent les représentations suivantes :

Le dessus de la boîte porte une liste circulaire de mois et de jours, analogue à celle figurant au revers de la plaque d'ivoire énoncée en premier lieu, plus une réglette portant le mot ✳ : VRSA · ✳

La face intérieure offre deux disques concentriques divisés en deux fois douze cases. Au milieu figurent des triangles avec le soleil et la lune. Inscription supérieure : ✳ ELEVATION : ✳ FOLLY : 51. Inscription inférieure : ✳ ANTHONNE : ✳ FOVCQVIER — ✳ : ME : FE (demi-fleur de lis) CIT : 1587.

La partie extérieure du dessous montre une Bellone casquée et armée, s'avançant de profil à gauche au milieu d'un cercle entouré de rinceaux.

La face intérieure de ce dessous est pourvue d'une boussole, disposée dans le haut d'une sorte

matérielle à la place de Genova-Gênes. Ce ne peut être Genève, qui s'appelle en italien GINEVRA, à moins qu'il ne faille en supposer une traduction inexacte par une personne ignorant l'italien.

de portique à la partie basse duquel sont placées les lignes d'un cadran solaire. L'indication des heures est tracée sur le pourtour du portique, avec le chiffre XII à la clef de voûte.

L'ensemble des dessins semble dénoter une origine ou plutôt une simple influence italienne, car le sujet traité sur le dessous de la boîte, c'est-à-dire la Bellone casquée, appuyée de la main droite sur une arme ayant la forme de la lance de joute d'un tournoi, est un sujet banal de l'époque, qui peut avoir été gravé aussi bien en France qu'en Italie. Le nom « Anthonne Foucquier » est éminemment français et la mention « élévation » en langue française porterait à supposer que l'on se trouve finalement en présence d'un objet construit dans quelque ville du midi de la France, et par exemple de la vallée du Rhône, par un fabricant de nom et d'origine français, destiné à l'usage d'un personnage noble allant faire la guerre en Italie. La faute d'orthographe *Geneva* pour *Genova* ou peut-être pour *Ginevra* contribue également à faire croire que l'apposition des noms de villes n'a pas été effectuée en Italie, mais qu'elle provient plutôt d'un pays voisin, où l'erreur commise sur la dénomination exacte était possible. Le lieu d'origine corrobore cette supposition, car le détenteur actuel de l'objet, M. Peyrot, affirme l'avoir acquis dans les Basses-Alpes, aux environs de Forcalquier [1].

1. M. de Villenoisy nous a fait remarquer que cette montre

Dans tous les cas, le cercle donnant les mois et les divisions de mois par 10—20—30 ou 31 et figurant sur le dessus de la boîte rattache étroitement l'une à l'autre les roses des mois de ces deux montres solaires, s'il est permis de qualifier du nom de roses ces calendriers mensuels circulaires. Nous devons être d'autant plus reconnaissants à M. Roman de nous avoir signalé ce second spécimen de cadran solaire portatif que les deux objets se complètent l'un par l'autre. Ils permettent de comprendre, au moyen d'exemples tangibles, la fabrication intensive de montres solaires portatives et pratiques, qui est survenue au XVI^e^ siècle, au moment où les corporations de fabricants de cadrans solaires ont vu leur commerce menacé par l'industrie naissante des pendules à poids et à engrenages. Personne ne prévoyait à ce moment les perfectionnements qu'il serait possible d'obtenir sous le rapport de la petitesse des rouages.

Les indications qui viennent d'être précisées ont tendu à se rapprocher de la vérité réelle en faisant la part la plus minime possible à toute espèce d'hypothèse. Pour terminer, si nous

solaire pouvait être rapprochée d'un cadran solaire carré en ardoise ayant 26 centimètres sur chaque côté, portant un type armorié avec rinceaux de feuillages et oiseaux décoratifs, trouvé dans la vallée du Rhône. (*Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme*, janvier 1888, p. 114 à 116; vignette.)

cherchons les motifs qui ont pu amener en France et faire découvrir dans les environs de Paris une montre solaire portative provenant de Nuremberg, nous n'aurons plus que les faits historiques pour nous guider. Nous serons obligés d'avoir recours à des suppositions.

Peu d'années après 1563, exactement en 1574, Henri de France, duc d'Anjou, devenu roi de Pologne, quitta ce dernier royaume avec un certain nombre de favoris et d'officiers qu'il avait amenés de son pays d'origine. Il rentra en France par le sud de l'Allemagne et le nord de l'Italie. On peut croire qu'un des seigneurs de sa suite acheta en Allemagne, au cours de ce voyage, un de ces cadrans solaires portatifs que les Reinman avaient la réputation de fabriquer avec tant de perfection à Nuremberg. Il l'apporta en France comme une curiosité pratique, de même qu'il y a une cinquantaine d'années on rapportait une montre de Genève d'un voyage en Suisse. Le mignon de Henri III se sera servi de l'objet pendant le règne du roi, et il aura été fier de montrer ce qu'il avait rapporté de ses excursions à travers les pays d'Empire. L'objet s'est ensuite démodé; il est devenu inutile; il est tombé de mains en mains. Finalement il a été relégué dans un coin de tiroir comme une curiosité sans valeur[1].

1. Cette planchette d'ivoire a été donnée à M. le docteur Leblond, de Beauvais, par un manouvrier de cette ville, qui la possédait comme relique de famille depuis très longtemps.

L'honneur des Musées français consiste à faire ressortir l'intérêt qui s'attache à ces vestiges du temps passé et à montrer la place qu'ils ont occupée naguères, comme objet usuel, entre les mains des hommes du XVI^e^ siècle.

# A PROPOS

D'UNE

# INSCRIPTION DU MUSÉE CALVET

Par M. A. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans la séance du 26 décembre 1906.

---

Dans un article publié il y a vingt-cinq ans par le *Bulletin épigraphique de la Gaule*[1], j'ai eu l'occasion de parler de quelques monuments antiques échoués loin de leur pays d'origine et qui, faute de renseignements positifs, avaient été considérés à tort comme appartenant à la région dans laquelle, à la suite de vicissitudes inconnues, ils se trouvaient transportés. De là étaient nées des attributions fautives et des erreurs fâcheuses. Dans plusieurs de nos Musées provinciaux on rencontre en effet des inscriptions dépaysées, des sculptures venant de Grèce ou d'Orient[2], dont beaucoup heu-

1. T. I, 1881, p. 160 à 171, *A propos de l'inscription de Gordien conservée au Musée de Bordeaux.*

2. A Toulon, à Vannes, à Avignon, à Nevers, à Narbonne, à Aix-en-Provence, à Douai, à Châteaudun, à Marseille, à Grenoble, à Blois, pour ne citer que quelques villes. Il serait vraiment utile de dresser un catalogue des sculptures grecques ainsi disséminées dans nos Musées de province et d'en publier un recueil qui deviendrait le complé-

reusement ont aujourd'hui leurs papiers en règle et peuvent produire un état civil régulier.

A cette époque, je m'occupais d'un fragment d'inscription relatif à Gordien I^er^, trouvé à Bordeaux et conservé au Musée de cette ville, fragment dont je persiste à soutenir l'origine africaine et sur lequel je reviendrai quelque jour.

Pour le moment, je voudrais appeler l'attention de nos confrères du midi de la France sur une inscription latine également mutilée et conservée à Avignon, au Musée Calvet. Elle est venue trouver un asile dans ce grand Musée, après avoir fait un assez long stage à Marseille où l'on croyait jadis qu'elle avait été découverte.

Voici en quels termes M. le docteur Otto Hirschfeld en parlait dans le vol. XII du *Corpus inscriptionum latinarum*[1] portant la date de 1888 :

406. Basis ingra; fuit in regione quae dicitur Saint Just prope Massiliam, in muro horti Marii Clement qui dedit anno 1850 Museo Aveniensi, ubi adhuc exstat.

GERMANICO CAESARI·TI·*aug·f*
L·VALERIVS·
L·TONNEIVS·LE
A · MEVIVS · A
MAGISTRI·LARVM·AVC*ust*
ANNO·V̄·TI·CAE*saris aug*
*(a. 18-19)*

ment indispensable du *Corpus* des bas-reliefs de la Gaule préparé par notre savant confrère le commandant Espérandieu.

1. N. 406, dans le chapitre réservé aux inscriptions de Marseille.

Descripsi. Herzog n. 607.

6 nota annos imperatoris regnantis more Aegyptiaco (cf. Mommsen, *Staatsrecht*, II, 2, p. 778) vel certe Orientali adscriptos. Titulum Germanico mortuo, id est anno 19, positum esse videri monet Mommsen.

En 1890, j'eus l'occasion de dire à mon tour quelques mots de cette inscription dans un rapport fait au Comité des Travaux historiques, sur une communication de M. Deloye, correspondant du Comité à Avignon[1]. Je me permets de les rappeler ici :

Il est possible que cette inscription ait été découverte à Marseille, mais rien ne le prouve d'une manière absolue. Tout le monde sait, en effet, que les bastides des environs de Marseille et de Toulon renferment beaucoup de monuments rapportés de Grèce ou d'Orient par des marins. Les sculptures et les inscriptions sont ordinairement encastrées dans les murs de la maison ou de l'enclos[2]. L'inscription pourrait donc tout aussi bien avoir été apportée à Marseille à bord de quelque navire, d'autant plus que la date inscrite à la dernière ligne

ANNO V̄·TI·CAES*aris aug.*

est tout à fait insolite sur les monuments de la Gaule.

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1890, p. 246.

2. Comme on l'a vu plus haut, celle-ci était encastrée dans le mur du jardin de Marius Clément, à Saint-Just, près de Marseille.

Comme l'a remarqué Otto Hirschfeld, cette façon de dater, par les années du règne de l'empereur, est particulière à l'Égypte; dans les autres provinces de l'empire, l'année est toujours indiquée par les noms des consuls. Si un minéralogiste voulait bien déterminer la nature du marbre ou du basalte sur lequel l'inscription est gravée, cette constatation ne manquerait pas d'intérêt pour reconnaître la provenance du monument et nous aurions ainsi une raison solide pour dire si, oui ou non, il a été apporté d'Alexandrie à Marseille.

Au mois de décembre 1891, un an après la publication de ce rapport, un savant de Prague, M. J. Jung, nous édifiait d'une façon définitive sur l'origine de l'inscription du Musée Calvet, venue en effet d'Alexandrie[1].

Je crois utile de signaler sa publication qui a paru dans un recueil scientifique étranger, évidemment peu répandu dans nos provinces méridionales, car au Musée d'Avignon on ne paraît pas être encore fixé sur la provenance véritable de cette inscription[2].

1. *Ein vergessener archaeologisch-epigraphischer Bericht.* Cet article, daté de décembre 1891, a paru en 1893 dans les *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus OEsterreich-Ungarn*, t. XVI, p. 14-16.

2. L'article en question semble avoir échappé aux recherches, d'ailleurs si consciencieuses, de mon cher confrère et ami le commandant Espérandieu. Dans son excellent catalogue du Musée d'Avignon, extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* et publié en 1900 sous le titre *Inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon*, il a rédigé sur

Le travail de M. Jung renferme d'ailleurs d'autres renseignements sur quelques monuments antiques, conservés à Marseille au XVIII[e] siècle. Il me fournira, d'autre part, une heureuse occasion de rappeler à mes confrères de la Société des Antiquaires de France les noms et les mérites de deux collectionneurs français dont la mémoire ne saurait être oubliée parmi nous, Pierre-Augustin Guys, de Marseille, et François Sallier, d'Aix-en-Provence.

## A.

### *Les collections de Pierre-Augustin Guys, à Marseille.*

M. Jung a remarqué dans la *Correspondance de Schloezer*[1], dont le contenu d'ordinaire est plutôt historique et politique, un article intitulé : *Voyage archéologique dans le sud de la France en mai* 1776[2], par M. le professeur Oberlin.

La tournée d'Oberlin dans le midi de la France fut entreprise en 1776 aux frais de la municipalité de Strasbourg. Si le récit de ce voyage archéologique, publié dans un recueil où on ne s'attend

ce monument une intéressante note (p. 16-18, n. 9) sans connaître le renseignement précis fourni par M. Jung. La provenance égyptienne n'est plus douteuse aujourd'hui; elle est certaine.

1. Partie V, 1779, fasc. 30, p. 364.

2. *Bericht über eine antiquarische Reise in das südliche Frankreich in mai* 1776.

guère à le retrouver, était peu connu en Allemagne, on ne peut pas dire qu'il fût resté ignoré en France. Dès l'année 1807, Th.-Fr. Winckler, employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale, en parlait longuement dans le *Magasin encyclopédique*[1]; le fils d'Oberlin avait en effet communiqué à Winckler le journal de voyage de son père. Oberlin commença sa tournée par Besançon; il visita successivement les villes de Dijon, Chalon, Mâcon, Trévoux, Lyon, Vienne, Tain, Orange, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Aix, Marseille, Hyères et Toulon. De Toulon, il revint à Aix; puis il remonta la vallée du Rhône jusqu'à Tarascon, en séjournant à Arles et à Saint-Rémy afin d'étudier à son aise les célèbres monuments antiques de ces deux localités. A Tarascon, il passa le Rhône pour se rendre à Nîmes, Montpellier, Cette et Agde; il se dirigea ensuite sur Castelnaudary, Sorrèze, Toulouse, Grisolles, Agen, Moissac, Marmande, la Réole, Langon, Castres, Bordeaux, Poitiers, Tours, Orléans, Paris. Chemin faisant, il avait relevé quelques inscriptions romaines, notamment à Orange, à Vaison et à Vienne[2].

A Marseille, Oberlin « fut parfaitement accueilli

1. *Magasin encyclopédique*, 1807, t. II, p. 72-140, *Notice sur la vie et les écrits de Jérémie-Jacques Oberlin, professeur et bibliothécaire de l'Académie de Strasbourg*, etc. L'insertion des notes d'Oberlin dans la *Correspondance* de M. de Schlœzer y est rappelée, p. 93, note 3.

2. *Corp. inscr. lat.*, XII, 1222, 1352, 1929.

« par les savants et les littérateurs de la ville, entre « autres par MM. Guys et Grosson, ainsi que par « ceux de ses compatriotes qui y étaient établis « ou qui y séjournaient momentanément[1] ».

Grosson est l'auteur bien connu du recueil des monuments marseillais[2]. Le nom de Guys est moins familier aux archéologues; cependant sa curieuse figure de marchand érudit et de chercheur passionné est des plus intéressantes.

Pierre-Augustin Guys, né à Marseille en 1720, mort à Zante en 1799, fut à la fois négociant, amateur d'antiquités, voyageur, helléniste et écrivain de mérite. Le plus connu de ses ouvrages est le *Voyage littéraire de la Grèce*, qui se compose de 46 lettres dont la première est datée de Constantinople le 10 janvier 1750. Cet ouvrage, dans lequel il s'efforce de rechercher les traces des mœurs et des institutions de la Grèce ancienne, eut successivement trois éditions en 1771, 1776 et 1793[3]; fort à la mode au XVIII^e siècle, il est cité à diverses reprises par M^me de Genlis[4]; Voltaire lui-même adressa de jolis vers à Guys à propos de sa publication.

1. Th.-Fr. Winckler, *Notice*, p. 98.

2. *Recueil des antiquités et monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et les arts*, Marseille, J. Moissy, 1773, in-4°, 296 p., XLVII pl.

3. Voir J.-M. Quérard, *La France littéraire*, ainsi que la *Nouvelle biographie générale* de Didot, où on trouvera la liste de ses ouvrages.

4. *Veillées du château*, II, p. 569-580.

Comme tout bon Marseillais, Guys suivit tout d'abord la carrière du commerce ; ayant conduit ses affaires avec intelligence, il fut assez heureux pour réaliser une belle fortune. Le souci de son négoce et ses goûts scientifiques l'avaient poussé à entreprendre des voyages en Grèce, en Orient et jusqu'en Syrie. Homère à la main, il parcourut plusieurs fois tout l'Archipel et y fit des observations sur la prononciation des Grecs modernes[1]. Fort bien accueilli à Athènes, il y reçut le droit de cité. C'était d'ailleurs un fort galant homme, très fier de consacrer aux belles-lettres les loisirs que lui laissaient ses nombreuses entreprises.

L'intérêt qu'il témoignait aux monuments antiques, les recherches qu'il avait constamment poursuivies pour se familiariser avec la connaissance de la langue grecque, le soin avec lequel il recueillait les documents artistiques ou archéologiques, son affabilité, sa complaisance et son désir de rendre service le mirent en rapport avec de nombreux érudits qui appréciaient ses mérites. Dès l'année 1770, Guys était honoré du titre de « Secrétaire du Roy ». Les Académies lui ouvrirent leurs portes : il devint membre de l'Académie des Arcades à Rome et de l'Académie des sciences et belles-lettres de Marseille ; peu de temps après la première organisation de l'Institut, qui eut lieu en 1795, il fut élu en même temps qu'Oberlin, le

1. Il eut à ce sujet une polémique avec le savant helléniste Larcher.

13 février 1796, associé non résidant de la Classe de Littérature et Beaux-Arts (section d'antiquités et monuments).

Le célèbre helléniste d'Ansse de Villoison, qui avait eu souvent à se louer de ses bons offices, lui témoignait la plus vive amitié[1]. Quand Oberlin entreprit son voyage dans le midi de la France, la première pensée de Villoison fut de lui envoyer de suite une lettre de recommandation très chaleureuse pour son grand ami « le savant M. Guys », auprès duquel Oberlin trouva l'accueil le plus empressé. Guys, Mouraille et Grosson, mais surtout Guys, servirent de guides au docte strasbourgeois dans la grande cité marseillaise. Avant son départ, Oberlin se rendit à la bastide de Guys; il y admira les marbres rares et les inscriptions que cet amateur éclairé avait rapportés de ses voyages ou qu'il avait reçus de ses correspondants du Levant.

Dans son journal de voyage, Oberlin raconte sa visite en ces termes :

M. de Guys possède plusieurs antiques exposés

1. On peut se faire une idée des relations d'amitié existant entre Guys et d'Ansse de Villoison en lisant les pages intéressantes que leur a consacrées mon savant confrère M. Ch. Joret, membre de l'Institut, dans son étude intitulée *Villoison et l'Académie de Marseille*, 1904, où il a retracé une piquante biographie de Guys. Dans un mémoire plus récent, *L'helléniste d'Ansse de Villoison et la Provence*, 1906, p. 7-9, M. Joret a rappelé, d'après de précieuses sources manuscrites, le voyage d'Oberlin en France et ses relations avec Guys.

dans le jardin de sa maison de campagne aux environs de Marseille. A l'entrée est placée une tête de Jupiter Ammon, en marbre blanc[1]. Dans le jardin, on remarque une prêtresse grecque, en marbre de Paros, d'un travail excellent, mais sans bras; elle a un voile sur la tête qui laisse le visage à découvert; son manteau est bordé de franges[2]. Dans une autre partie du jardin, on voit l'arrière-train d'un sphinx et un morceau d'un obélisque, tous deux en basalte, ainsi qu'un fragment de la statue d'un empereur cuirassé. Il possède également diverses inscriptions de Smyrne, de Constantinople et d'Alexandrie.

Oberlin donne ensuite le texte d'une inscription grecque de Smyrne[3] et celui d'une inscription latine d'Alexandrie. Cette dernière, « en marbre noir », est précisément l'inscription qui figure aujourd'hui au Musée d'Avignon et dont il a été parlé plus haut.

Le correspondant continue :

Chez un capucin, le P. Bonaventure, nous avons vu

1. Cette tête, trouvée à Alexandrie et que Guys destinait au duc de Saxe-Weimar, était arrivée à Marseille en 1775; cf. *Villoison et l'Académie de Marseille*, p. 9 et 16.

2. Sur cette statue, qui passa plus tard dans la collection de François Sallier à Aix et qui est aujourd'hui conservée au Louvre, voir plus loin, p. 312-316.

3. Cette inscription se trouve aujourd'hui au Musée d'Avignon; elle a été donnée à cet établissement en 1850 par Marius Clément en même temps que l'inscription d'Alexandrie. Le journal d'Oberlin fournit donc l'origine exacte du monument, origine que le commandant Espérandieu, dans ses *Inscriptions antiques du Musée Calvet*, soupçonnait sans oser l'affirmer.

une collection, peu considérable, mais bien choisie, d'histoire naturelle et d'antiquités : on y remarque un bel Apollon, un satyre fondu avec art[1] et une copie de la Vénus de Médicis. M. Grosson, qui a écrit sur les *Antiquités de Marseille*[2], a pris la peine de nous en montrer les plus importantes. Il possède un cabinet considérable dont les monuments les plus estimables sont une série de monnaies de Marseille et une étrange Isis en albâtre avec des épis de blé sur la tête.

Une autre collection existe chez les Pères de l'Oratoire. M. l'abbé Cournaud nous en a fait les honneurs avec la plus grande courtoisie.

Il résulte clairement de ce qui précède qu'en l'année 1776, l'inscription du Musée Calvet était conservée dans le jardin de la maison de campagne de P.-A. Guys, situé dans la banlieue de Marseille, et que ce négociant érudit la signalait, comme provenant d'Alexandrie d'Égypte, aux savants qui l'honoraient de leur visite. Elle n'a donc pas été découverte à Marseille et elle ne doit pas figurer dans le recueil des inscriptions de cette ville[3].

Il serait intéressant de savoir si la bastide de

1. Sans doute en bronze.

2. J.-B.-B. Grosson, *Recueil*, etc.; voir la note 2 de la p. 300. Au moment du passage d'Oberlin à Marseille, l'ouvrage de Grosson était encore une nouveauté; il avait paru depuis trois ans à peine.

3. Les éditeurs du *Corpus* latin l'ont d'ailleurs reconnu en insérant ce texte parmi les inscriptions latines d'Alexandrie d'Égypte; elle se trouve donc maintenant à sa véritable place dans le vol. III du *Corp. inscr. lat.*, sous le n° 12047.

P.-A. Guys était située à Saint-Just et si, comme cela paraît probable, c'est la même bastide que Marius Clément habitait avant l'année 1850, époque de la donation du monument au Musée Calvet d'Avignon. C'est là une question que les érudits locaux peuvent facilement éclaircir, si la chose n'est pas déjà faite. C'est à eux qu'il appartient aussi de nous renseigner sur les vicissitudes par lesquelles depuis plus de cent trente ans ont pu passer les autres monuments conservés chez Guys, chez le P. Bonaventure, chez Grosson et chez les Pères de l'Oratoire.

## B.

### *Les collections de François Sallier, à Aix-en-Provence.*

Les archives du Musée du Louvre possèdent divers documents relatifs à une acquisition faite par l'État, à Aix-en-Provence, en 1816. Cette acquisition comprenait deux monuments égyptiens, deux monuments grecs[1] et un tableau de l'école italienne. Le comte de Forbin, que sa naissance et des liens nombreux attachaient à la ville d'Aix, était alors à la tête des Musées royaux[2]. Les

1. Dans l'*Inventaire de la sculpture pour l'année* 1816, ces quatre monuments sont inscrits avec cette mention : « Acquis de M. Sallier le 7 octobre 1816. »

2. Louis-Nicolas-Philippe, comte de Forbin, membre de l'Institut, né au château de la Roque, arrondissement d'Aix, le 9 août 1777, mort à Paris le 23 février 1841.

objets acquis faisaient partie du cabinet de M. Sallier, receveur particulier de l'arrondissement d'Aix. Voici en quels termes le comte de Forbin notifiait à M. Sallier la conclusion de l'affaire :

*Le Directeur général des Musées royaux à Monsieur Sallier, receveur particulier de l'arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).*

12 octobre 1816.

Monsieur,

Je m'empresse de vous adresser copie de la lettre que m'adresse M. le comte de Pradel, Directeur général du Ministère de la Maison du Roi, relativement à un marché que nous avons souscrit tous deux pour les trois objets d'antiquités ci-après, savoir :

1° Une statue égyptienne dont le dos et la base sont couverts d'hiéroglyphes;

2° Une figure apportée d'Athènes par M. Guis;

3° Un autel apporté de Délos par M. de Saurin;

ainsi que pour le tableau de Luini représentant la Nativité et un bas-relief égyptien en granit rouge.

Ce marché, Monsieur, dont je vous envoye en même temps copie, a été approuvé par M. le comte de Pradel[1], et vous verrez par sa lettre que les conditions du payement sont encore plus favorables à vos intérêts qu'elles ne le sont dans les stipulations que j'avais cru devoir établir puisque les vingt mille francs, tota-

1. Par une lettre du 2 octobre 1816, le comte de Pradel avait été avisé par le Directeur général des Musées royaux du marché conclu avec M. Sallier (Archives du Louvre, *Registre des lettres*, *année* 1816, p. 111).

lité du prix convenu, vous seront payés aussitôt que ces objets seront arrivés à Paris.

En conséquence, j'ai prié M. Revoil, peintre, de se charger de l'encaissement, du transport des dits objets et de leur prompt envoi. Veuillez donc, Monsieur, avoir la bonté de mettre ces objets à sa disposition[1].

En même temps, le directeur des Musées royaux écrivait au peintre Revoil en le priant de surveiller l'emballage et de hâter l'expédition des monuments. Revoil était le compatriote et l'ami du comte de Forbin : fixé à Aix sous la Restauration, il fut à diverses reprises chargé de missions de confiance par la Direction des Musées. C'est lui qui représenta le Louvre à Toulon lors du débarquement de la Vénus de Milo, c'est lui qui présida à l'encaissement de la statue et à son expédition sur Paris[2].

1. Archives du Louvre, *même registre*, p. 119.

2. Ét. Michon, *La Vénus de Milo ; son arrivée et son exposition au Louvre*, p. 4-5 ; extr. de la *Revue des Études grecques*, 1900. — Le chevalier Pierre Revoil, peintre d'histoire, né à Lyon en 1776, mort en 1842, était le père de l'architecte Henri Revoil dont le buste décore une des promenades de Nîmes ; il est le grand-père du diplomate qui représenta la France à la conférence d'Algésiras. Il portait le titre de peintre de Son Altesse Royale Madame. Plusieurs de ses tableaux sont conservés au Musée de Versailles et au Musée de Lyon. La collection d'objets d'art qu'il avait formée fut acquise par l'État en 1829 ; cf. Louis Courajod, *La collection Revoil*, dans le *Bulletin monumental*, 1886, LII, p. 143-174 ; 257-286. L'éloge de Pierre Révoil a été prononcé à Lyon en 1842 par Martin-Daussigny.

Les reprises des alliés venaient d'appauvrir singulièrement le Musée du Louvre en le dépouillant des chefs-d'œuvre conquis par la Grande Armée. Le gouvernement de la Restauration, qui avait eu le douloureux devoir de remettre aux puissances intéressées les marbres antiques réclamés par les traités, s'efforçait de dissimuler autant que possible les vides produits dans les galeries royales par ces restitutions. Grâce à un arrangement conclu avec les représentants de la famille Albani, le roi Louis XVIII avait pu conserver quelques beaux monuments de cette collection; mais le Musée des Antiques avait été particulièrement éprouvé par la perte d'un grand nombre de marbres célèbres; il semblait impossible de lui rendre sa splendeur passée. Toutefois, les monuments de la collection Sallier étaient attendus au Louvre avec une certaine impatience à cause de la réouverture prochaine des salles des Antiques où on désirait les faire figurer :

*Le Directeur général des Musées royaux*
*à Monsieur Revoil, peintre d'histoire.*

12 octobre 1816.

Monsieur,

M. le comte de Pradel, Directeur général du Ministère de la Maison du Roi, vient d'approuver un marché que j'ai souscrit avec M. Sallier, receveur particulier de l'arrondissement d'Aix, relativement à la vente des trois objets d'antiquité ci-après :

1° Une statue égyptienne dont le dos et la base sont couverts d'hiéroglyphes;

2° Une figure plus grande que nature, apportée d'Athènes et mentionnée dans le *Voyage littéraire de la Grèce* par M. Guis;

3° Un autel grec apporté de Délos.

A ces objets, M. Sallier est convenu de joindre un tableau de Luini représentant une Nativité et un bas-relief égyptien en granit rouge.

Je viens de lui écrire pour lui transmettre copie dudit marché approuvé et de la lettre de M. le comte de Pradel qui règle définitivement le mode de payement desdits objets, et pour le prévenir que vous voudriez bien vous charger des dispositions nécessaires à leur encaissement et à leur transport.

Connaissant, Monsieur, tout votre dévouement à la personne du Roi et le zèle dont vous êtes animé pour l'intérêt des arts et l'amitié dont vous m'honorez, j'ai pensé que vous voudriez bien avoir la complaisance d'employer vos bons et précieux offices pour l'encaissement et l'expédition au Musée Royal de Paris de ces cinq objets que j'invite M. Sallier à mettre à votre disposition. Je désirerais qu'ils y fussent placés pour la prochaine ouverture des salles antiques qui doit avoir lieu très incessamment[1]; nous n'avons donc pas un instant à perdre.

Le transport de ces objets sera acquitté sur la lettre de voiture qui sera présentée à leur arrivée, et, quant aux frais d'encaissement, etc., je vous prie de les faire suivre et ils vous seront remboursés immédiatement.

1. L'ouverture de la galerie des Antiques n'eut lieu que le 19 mars 1817.

Mille pardons, Monsieur, de toutes les peines que je vous donne; mais, encore une fois, un service de cette nature ne peut être rendu à l'établissement que par un artiste sincèrement attaché à son prince et jaloux de contribuer de tous ses moyens à l'éclat que les arts répandent sur son règne. Sous ce double rapport, les intérêts de la Direction des Musées ne peuvent être en de meilleures mains[1].

Une troisième lettre écrite, le 7 novembre 1816, à Revoil par le vicomte de Senonnes, secrétaire général des Musées royaux, nous montre qu'à cette date les objets acquis de M. Sallier n'étaient pas encore arrivés à Paris, mais qu'ils étaient en route :

*Le Secrétaire général des Musées royaux*
*à M. Revoil, peintre.*

7 novembre 1816.

Monsieur,

M. le comte de Forbin étant beaucoup trop occupé en ce moment pour répondre à la lettre que vous avez bien voulu lui écrire m'a prié de vous remercier de tous les soins que vous avez donnés à l'envoi des différents objets d'art acquis de M. Sallier pour le compte du Gouvernement. Il n'a pas manqué d'ailleurs de mettre votre lettre sous les yeux du Ministre qui a été touché de tout le zèle dont vous avez fait preuve en cette occasion pour le service du Roi et

1. Archives du Louvre, *Musées royaux; Registre des lettres, année* 1816, p. 119.

qui l'a spéeialement ehargé de vous faire parvenir tous ses remercîments à eet égard.

M. de Forbin m'a reeommandé de vous prévenir en même temps que, les objets cédés par M. Sallier appartenant au Roi dès le moment où le contrat a été passé entre eux à Aix, il ne pourrait consentir absolument, en supposant qu'on en ait eu l'idée, à ce qu'aucun de ces objets fût moulé; ce droit faisant, sans aueune réserve, partie des attributions de l'administration du Musée. Vous voudriez donc bien, Monsieur, dans le eas où l'on aurait cru pouvoir songer à une pareille opération, en arrêter l'exécution, et si, par hazard, des moules étaient déjà faits, vous les faire remettre et les briser.

M. le eomte de Forbin, qui compte entièrement sur votre obligeance, vous prie aussi de vouloir bien faire charger à la diligence le petit tableau qui fait partie de la vente de M. Sallier et de tâcher de faire plaeer, dans la même caisse, une bouteille de vernis qu'il attend et sur laquelle j'imagine que vous avez déjà quelques renseignements.

Je ne terminerai pas eette lettre, Monsieur, sans vous offrir, en mon partieulier, l'expression de ma reconnaissance pour tous les soins que vous avez bien voulu mettre à une opération qui intéresse si essentiellement l'Administration dont j'ai l'honneur de faire partie, et je profite avec plaisir d'une pareille occasion pour vous faire eonnaître toute l'impatienee avec laquelle nous attendons ici le tableau que vous devez nous apporter et sur lequel, d'après sa renommée[1],

1. S'agit-il du tableau de Revoil, « La convalescence de Bayard », acquis en 1817 pour le Luxembourg?

nous croyons pouvoir fonder nos espérances pour ajouter à l'éclat de l'exposition qui doit avoir lieu dans quelques mois[1].

Un mois plus tard, le 10 décembre, le Directeur général écrivait de nouveau à Revoil en lui annonçant que les objets encaissés et expédiés par ses soins étaient arrivés au Louvre en parfait état; il lui adressait en même temps de chaleureux remerciements pour le concours qu'il avait prêté dans cette circonstance à la Direction des Musées royaux[2].

Examinons maintenant chacun des quatre monuments antiques que Sallier cédait à l'État, car il est facile de les retrouver aujourd'hui dans les galeries du Louvre.

1. — On a remarqué probablement que la première des lettres citées plus haut, celle qui fut adressée à Sallier le 12 octobre 1816, mentionne sous le n. 2 « une figure apportée d'Athènes par M. Guys ».

Il est hors de doute qu'il s'agit de la statue de marbre conservée en 1776 dans la bastide de Pierre-Augustin Guys, statue remarquée par Oberlin et désignée par lui sous le nom de prêtresse grecque (fig. 1). Clarac lui donnera plus tard le

1. Archives du Louvre, *Musées royaux; Registre des lettres*, 1816-1817, p. 143.

2. Archives du Louvre, *Registre des lettres, année* 1816, p. 175.

nom de prêtresse d'Isis[1]. Les indications du journal d'Oberlin rapprochées de la description de Clarac permettent de l'identifier de la manière la plus sûre : certainement il ne peut être question que de la statue féminine signalée par Oberlin comme ayant « un voile sur la tête qui laisse le visage à découvert et un manteau bordé de franges[2] ». Sallier l'avait acquise de Guys ou de ses héritiers; la provenance exacte lui avait été fournie par le vendeur.

D'ailleurs, après l'avoir décrite, Clarac ajoute : « Ce monument, transporté d'Athènes à Marseille, « a été acquis par le Roi par les soins de M. le « comte de Forbin. »

Cette indication pourtant serait insuffisante si elle était isolée et si nous ne possédions pas la note d'Oberlin. Elle peut faire supposer en effet que le marbre, entre Athènes et Paris, n'avait passé par aucune main. On pourrait même croire que la statue avait été expédiée d'Athènes à Marseille par les soins du comte de Forbin, lors de son voyage en Grèce. Il n'en est rien. Elle fut apportée d'Athènes à Marseille et déposée chez Guys avant l'année 1776; elle passa ensuite à Aix dans la collection Sallier, puis fut acquise par le Louvre en 1816.

Probablement cette statue fut placée sous les yeux du public en 1817 lors de la réouverture de

1. *Description des antiques du Musée royal*, éd. de 1820, n. 501.

2. Voir plus haut, p. 303.

la galerie des Antiques. En 1820, au moment de l'apparition de la *Description des antiques*, elle était exposée dans le corridor du Pan, où elle ne devait pas jouir d'une lumière bien favorable. Les bras, qui manquaient en 1776, avaient été refaits : la main droite abaissée tenait une patère ; la main gauche portait un sistre[1]. C'est ainsi qu'elle apparaît sur la gravure de Bouillon[2], éditée vers 1821, et sur une planche du grand ouvrage de Clarac[3].

A quelle époque et par qui avait-elle été restaurée? Quoique Clarac ne le dise pas, il est assez probable que cette restauration fut l'œuvre du sculpteur Lange, chargé au Louvre de ces opérations déplorables. Dans les différentes éditions de son catalogue, Clarac est muet sur les restaurations subies par la statue ; c'est son continuateur Alfred Maury qui, en 1851, après la mort de Clarac, les énumère en ces termes : « On doit « à la restauration les avant-bras, les mains et la « plus grande partie du bas de la tunique, *tout* « *le manteau* et les pieds[4]. »

Tout le manteau! Mais si cette assertion était fondée il ne resterait plus rien de la statue antique! En l'examinant attentivement, on constate que les

1. Le sistre est aujourd'hui brisé ; il n'en reste que le manche dans la main de la statue.

2. Bouillon, *Musée des antiques*, III, *statues, personnages romains*, pl. 21.

3. Clarac, *Musée de sculpture*, n. 2590, pl. 308 ; cf. S. Reinach, *Répertoire*, I, p. 156.

4. *Musée de sculpture*, V, p. 295.

Fig. 1. — Statue rapportée d'Athènes.
(Cabinet P.-A. Guys; Cabinet Fr. Sallier; Musée du Louvre.)

indications données par Maury sont, heureusement, inexactes. Sur l'avant-bras gauche, un fort morceau de la draperie a été remplacé par une pièce moderne; quelques plis ont été raccordés; on a refait les deux manches qui couvrent les avant-bras; mais la plus grande partie du manteau est antique. Les pieds avec le bas de la tunique plissée sont refaits. Le voile à franges qui recouvre la tête et les épaules et qui tombe au-dessous des bras porte aussi quelques raccords modernes, notamment au-dessus de l'avant-bras gauche. Enfin, sur le visage, on remarque des pièces au sourcil, au nez, aux lèvres, au menton et à la joue gauche. Le restaurateur a promené son ciseau sur toutes les blessures du marbre avec une sollicitude impitoyable; sous prétexte de les guérir, il en a marqué les plaies d'une manière indélébile.

Clarac trouvait que cette figure offrait quelque ressemblance avec Plautille. Bernoulli est d'avis qu'elle représente une matrone romaine du temps de Julia Domna dont elle a adopté la coiffure[1]. Cette dernière opinion paraît fondée. Le revers n'est qu'épannelé : elle a donc été sculptée pour être placée dans une niche.

La statue est maintenant exposée dans la galerie des empereurs romains, salle de Septime Sévère[2].

2. — Le second des monuments grecs de l'ac-

1. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, II, 3, p. 46.
2. *Catalogue sommaire*, n. 1090.

quisition Sallier est « un autel apporté de Délos par M. de Saurin ».

En 1820, cet autel était placé dans la salle de l'Isis[1], où il servait de piédestal à une figure égyptienne accroupie, en granit noir. « Il a été apporté « de l'île de Délos et acquis pour le Roi avec les « morceaux des n. 359 et 361[2]. » Ces morceaux des n. 359 et 361 sont précisément les deux monuments égyptiens de l'acquisition Sallier dont nous parlerons plus loin (n. 3 et 4).

L'autel de Délos (fig. 2) est en marbre de Paros; il est de forme cylindrique et décoré de quatre guirlandes de feuillages (lierre, laurier et vigne) que soutiennent quatre têtes de taureaux d'un beau style grec. Au-dessous de chaque guirlande, une grosse grappe de raisin se détache et demeure suspendue à la partie la plus basse, tandis qu'un épi de blé, sobrement indiqué, laisse voir, dans le vide supérieur, sa tige alourdie par le grain. Entre les cornes de chaque taureau apparaissent des feuilles de lierre et des corymbes qu'enserre une large bandelette dont les extrémités retombent à droite et à gauche des têtes. Le sculpteur a traité cette décoration avec un juste sentiment de la réalité, donnant une plus grande

1. Cette salle, dite de l'Isis ou des monuments égyptiens, est celle où se trouve actuellement la Vénus de Milo; voir le plan donné par Clarac, *Musée de sculpture*, pl. III, p. 11. L'autel des douze dieux en occupait alors le centre.

2. Clarac, *Description*, éd. de 1820, n. 374.

importance aux têtes d'animaux, au feuillage et aux fruits, exprimant avec discrétion les épis de blé et les bouts des bandelettes, rejetés au second plan.

Fig. 2. — Autel rapporté de Délos.
(Cabinet Fr. Sallier; Musée du Louvre.)

Le quart environ de la corniche qui couronne cet autel a été refait. Les sculptures qui le décorent sont assez bien conservées, au moins d'un côté. Il ne faut pas le confondre avec un autre autel beaucoup plus grand, rapporté de Délos

au Louvre par le capitaine de vaisseau Demelay et dont la décoration est presque identique[1].

Il a été gravé au moins deux fois[2].

L'autel rapporté de Délos par M. de Saurin est aujourd'hui placé provisoirement dans la salle de l'Hermaphrodite de Velletri[3] où il sert de support à la statuette d'Euripide assis provenant de la collection Albani[4].

3. — La lettre du comte de Forbin à M. Sallier indique sous le n. 1 « une statue égyptienne dont le dos et la base sont couverts d'hiéroglyphes ».

Une désignation aussi sommaire ne peut servir à faire reconnaître un monument de cette nature. Clarac heureusement nous renseigne plus complètement sur cette statue qui était exposée en 1820 dans la salle de l'Isis avec l'autel de Délos. Il a pris soin de la décrire et la qualifie de statue de prêtre égyptien; il ajoute : « Ce monument

1. Cette confusion ne pourrait se produire que devant les gravures des deux monuments, quoiqu'il y ait cependant quelques petites différences dans les détails de leur décoration. En face des monuments originaux elle est impossible; les dimensions, en effet, ne sont pas les mêmes : l'autel Sallier n'a que $0^{m}97$ de haut; l'autel Demelay est beaucoup plus grand; il mesure $1^{m}23$ et porte une inscription grecque à demi effacée, de trois lignes au moins.

2. Bouillon, *Musée des antiques*, III, *autels*, pl. VI, 2; Clarac, *Musée de sculpture*, n. 156, pl. 121. — L'autel Demelay figure dans le *Musée de sculpture* sous le n. 157, pl. 130; il est catalogué dans la *Description des antiques*, éd. de 1830, sous le n. 787.

3. *Catalogue sommaire*, n. 2268.

4. Clarac, *Description*, n. 65; *Musée*, n. 465.

« qui faisait partie du cabinet de M. Sallier, à Aix-
« en-Provence, a été acquis pour le Roi par les
« soins de M. le comte de Forbin[1]. »

La statue est gravée[2] et l'inscription a eu les honneurs d'une image spéciale[3]. Aucun doute n'est donc possible.

C'est un très bel échantillon de la sculpture égyptienne. Le personnage, de grandeur naturelle, est représenté à genoux, assis sur ses talons, les deux mains plaquées sur ses cuisses. Champollion nommait ce prêtre Sooâ et le croyait un des prophètes de Thoth. Tel n'est pas l'avis du comte de Rougé qui voit dans le texte le nom de Nechthar-heb, fonctionnaire puissant, revêtu des dignités les plus hautes et les plus variées; il ne serait pas impossible que ce personnage fût le roi Nectanèbe I[er] lui-même avant son avènement au trône[4].

La notice de Clarac a échappé au comte de Rougé.

Cette statue est placée maintenant dans la salle des grands monuments égyptiens (salle Henri IV), en face de la troisième fenêtre à gauche quand on arrive dans cette salle par l'escalier du fond.

1. *Description des antiques du Musée royal*, éd. de 1820, n. 361; *Description du Musée royal des antiques du Louvre*, éd. de 1830, n. 361.

2. *Musée de sculpture*, n. 2551, pl. 288, reproduit par S. Reinach, *Répertoire*, I, p. 145, 6.

3. *Musée de sculpture*, n. 399, pl. 247.

4. Rougé, *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes*, 4[e] édition (1873), p. 46. Statue en grès statuaire, A. 94.

4. — La correspondance du comte de Forbin signale également « un bas-relief égyptien en granit rouge » qui devait être joint aux trois autres monuments pour être expédié à Paris avec eux.

Il ne serait pas commode de retrouver aujourd'hui ce bas-relief sans le secours de Clarac. Le département des antiquités égyptiennes paraît en ignorer l'histoire comme il ignore celle de la statue agenouillée, entrée au Louvre en même temps. En 1820, le bas-relief Sallier se trouvait dans la salle de l'Isis où il était encastré dans le piédestal même de cette statue. On peut s'en convaincre en lisant le dernier paragraphe que Clarac a consacré à la description de l'Isis[1]. Clarac ajoute : « Acquis à Aix, avec le n. 360[2], » ce qui permet de le reconnaître formellement.

Ce bas-relief représente deux personnages, debout, engagés dans une sorte de naos. D'après l'inscription, le premier de ces deux personnages porte le titre de chef du sacerdoce à Memphis. Le groupe appartient à la XII[e] dynastie.

Le comte de Rougé désigne ces deux figures comme étant celles de deux prêtres de Phtah, le père et le fils ; la notice de Clarac est restée également inconnue au savant égyptologue[3].

1. Clarac, *Description*, éd. de 1820, n. 359.

2. Mais Clarac se trompe de numéro et cette erreur est répétée dans les deux éditions de sa *Description*. Il s'agit en réalité du n. 361, comme il le dit du reste en parlant de l'autel de Délos.

3. Rougé, *Notice*, p. 29. A. 47.

Quand on arrive dans la salle des grands monuments égyptiens par l'escalier du fond, on trouve immédiatement à droite la grande chapelle ou naos au nom du roi Amasis. Si on se place devant ce naos, on remarque à gauche, adossé au mur, le bas-relief en granit rouge de la collection Sallier.

Ces quatre monuments antiques acquis en 1816 à Aix, de M. Sallier, furent, au moment de leur arrivée à Paris, attribués au seul département des Antiques, le département des antiquités égyptiennes n'étant pas encore créé[1]; ils se retrouvent aujourd'hui dans les galeries du Louvre, partagés naturellement entre deux départements.

On me permettra de donner ici quelques détails sur l'amateur d'Aix-en-Provence qui possédait dans son cabinet ces quatre monuments d'une valeur incontestable, dignes d'occuper chacun une place fort honorable au Musée du Louvre. Son nom n'est pas oublié dans sa ville natale dont il servit les intérêts pendant toute sa vie avec autant de dévouement que de bonheur et où il a laissé des descendants.

François Sallier naquit à Aix en 1767[2]. Dès sa

1. C'est seulement en 1826 que la conservation des Antiques du Musée Charles X fut divisée en deux sections. Champollion jeune fut nommé conservateur des antiquités égyptiennes le 18 mai.

2. La plupart des renseignements qui suivent sont tirés de Rouard, *Notice sur M. Sallier, ancien maire d'Aix*, extr. du compte-rendu de la *Séance publique annuelle de l'Acadé-*

jeunesse, il manifesta un goût si marqué pour les arts et un tel amour de l'antiquité que son père se crut obligé de l'envoyer en Italie lorsqu'il eut terminé ses études. Après avoir parcouru les principales villes de ce pays, le jeune Sallier s'arrêta à Rome et y séjourna pendant dix-huit mois. Il s'y lia avec la plupart des savants romains, mais il noua des relations particulièrement étroites avec un Français, l'abbé Pouillard, auteur de divers mémoires sur des sujets d'archéologie. En 1789, sa famille le rappela auprès d'elle à cause des événements politiques qui se passaient en France. Il fut obligé de se cacher pendant la tourmente révolutionnaire pour échapper aux dangers qui le menaçaient. Lorsque le calme fut rétabli, le Premier Consul le nomma aux fonctions de maire de la ville d'Aix le 12 mai 1802. Il avait à peine trente-cinq ans.

La nomination de cet homme de bien, dont l'intelligence égalait le savoir et la probité, ramena la confiance publique dans la ville d'Aix et contribua puissamment à y apaiser les passions. Son zèle, son aménité, son esprit de justice lui valurent l'estime de tous; son administration fut marquée par d'heureuses réformes. On lui doit la restauration de l'établissement thermal et la construction de la fontaine ornée de bassins antiques. Il contri-

*mie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, 1833, p. 35-54. Cette notice m'a été fort aimablement communiquée par M. Aude, bibliothécaire de la Méjanes.

bua à la renaissance de la vieille Université d'Aix ; il rétablit l'école de dessin, fondée en 1770 par le duc de Villars, gouverneur de Provence, qui avait été supprimée ; il fit restituer aux églises de la ville un grand nombre de tableaux, entassés dans un vaste dépôt et menacés de la destruction ou de l'exil ; enfin il ordonna et surveilla lui-même les travaux d'installation de la Bibliothèque Méjanes léguée en 1786 et qui était restée pendant seize années à l'Hôtel-de-Ville, à l'état d'abandon et renfermée dans des caisses[1]. On lui doit aussi le rétablissement des jeux de la Fête-Dieu, institués par le roi René vers 1460[2]. Le 26 juin 1806, il se démit de ses fonctions de maire et fut nommé par l'Empereur receveur des finances de l'arrondissement, en récompense des services qu'il avait rendus pendant son administration.

Dès lors, il put se livrer sans réserve à ses goûts favoris qui l'entraînaient vers les arts, qui le poussaient de plus en plus vers l'archéologie. Membre fondateur de l'Académie d'Aix, il composa sur les funérailles et les tombeaux des anciens un mémoire dont il lut divers fragments dans les séances de cette Compagnie. Mais c'était avant tout un amateur d'objets d'art, un chercheur passionné de monuments antiques et de reliques du passé. Continuant fidèlement les traditions des Peiresc, des Bagarris, des Thomassin de

1. Cf. Rouard, *Notice*, p. 42-48.
2. Ces jeux avaient été interrompus depuis 1792.

Mazaugues, des Saint-Vincent et de tant d'autres de ses compatriotes, il avait réuni des collections considérables et songeait constamment à les augmenter.

François Sallier mourut le 20 février 1831.

Sa galerie de tableaux est bien connue. Formée en grande partie au commencement de la Révolution, à une époque où il était facile d'obtenir des chefs-d'œuvre à des prix modérés, elle comprenait un grand nombre de toiles de valeur. Sallier possédait notamment une réplique ancienne de la Joconde que certains connaisseurs croyaient de la main même de Léonard et que d'autres considéraient comme une copie exécutée dans l'atelier de l'artiste et retouchée par lui[1]. La plupart des tableaux de la galerie du marquis d'Argens étaient passés entre ses mains; il avait fait aussi l'achat du cabinet Lieutaud, riche en bons tableaux des maîtres espagnols. Sa famille ne pouvant pas conserver une collection aussi considérable, toutes les peintures que Sallier avait recueillies furent dispersées et vendues aux enchères à Aix, quelques mois après sa mort, le 30 novembre 1831[2].

1. Ce tableau appartient actuellement à Mlle Autran. Il a figuré en 1861 à l'Exposition des Beaux-Arts, organisée à Marseille à l'occasion du concours régional; inscrit au livret sous le n. 1120, il faisait alors partie du cabinet de M. Paul Autran, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille. Je dois ce renseignement à une obligeante communication de mon savant confrère M. Charles Ravaisson-Mollien.

1. *Catalogue d'une importante collection de tableaux de*

Son cabinet d'antiquités n'était pas moins remarquable; des monuments d'une très grande importance étaient passés par les mains de Sallier. Parmi les antiquités grecques et romaines qui ont rendu ce cabinet célèbre, outre la statue de femme que Guys avait rapportée d'Athènes avant la Révolution, outre l'autel rapporté de Délos par M. de Saurin, dont il a été question plus haut et qui furent cédés au Louvre en 1816, il convient de signaler un insigne monument épigraphique que Sallier avait acquis en 1807 et dont la ville d'Aix-en-Provence lui doit la glorieuse possession. Je veux parler du fragment de l' « Édit de Dioclétien », provenant d'Égypte[1], qu'il donna généreusement au Musée de sa ville natale en 1822 avec le monument funéraire d'un soldat prétorien, apporté de Rome[2].

Il recherchait aussi avec ardeur les médailles anciennes dont il possédait de nombreuses séries. Sa suite des médailles impériales d'or était remarquable par la rareté des pièces; celles des monnaies d'Espagne et des Gaules, celles des rois de Syrie et d'Égypte, celle des médailles des nômes

*diverses écoles formant la galerie de M. S[allier], de son vivant receveur à Aix*, 1831; 301 numéros. Ce catalogue, devenu assez rare, m'a été obligeamment communiqué par M. Arbaud, auquel j'adresse ici tous mes remercîments.

1. *Corp. inscr. lat.*, III, p. 802-803; H. Gibert, *Le Musée d'Aix*, n. 103.

2. *Corp. inscr. lat.*, VI, 32668; H. Gibert, *Le Musée d'Aix*, n. 134.

étaient surtout intéressantes par le nombre et par le choix[1].

Après sa mort, toutes ses antiquités furent dispersées d'une façon lamentable, par petits lots, sans qu'un catalogue ait conservé le souvenir de ce précieux ensemble. Il est fort regrettable que la ville d'Aix n'ait pu acquérir dans son intégrité le Cabinet Sallier qui, à côté des monuments égyptiens ou grecs, renfermait un grand nombre de monuments antiques sortis du sol même de la Provence[2]. L'œuvre patiente d'un des enfants les plus distingués de cette vieille cité, si soucieuse de ses souvenirs et de son passé, œuvre qui représentait tant d'années de labeur et de recherches patientes, a péri sans même qu'un document manuscrit puisse nous édifier aujourd'hui sur son importance[3].

Ce que nous savons de la dispersion du Cabinet Sallier se réduit à très peu de chose.

Le 30 décembre 1832, le Musée d'Aix avait acquis huit stèles égyptiennes[4]. En 1833, un antiquaire du pays, nommé Lunel, acheta au fils de

1. Rouard, *Notice*, p. 52, note 2.

2. Rouard, *Notice*, p. 53; voir la fin de la note 2 de la page précédente.

3. Le petit-fils de François Sallier interrogé, sur ma prière, par M. Aude, bibliothécaire de la Méjanes, lui a répondu qu'il pensait que tous les papiers de son grand-père avaient été donnés aux acheteurs des objets comme constituant un certificat d'origine.

4. H. Gibert, *Le Musée d'Aix*, p. xxv; cf. n. 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13 et 14.

Sallier quatre inscriptions grecques dont l'une provenait de Salonique, avec une inscription latine venant de Rome[1]; il les revendit la même année au Musée d'Avignon[2]. Le 24 avril 1840, la ville d'Aix traita de nouveau avec les héritiers Sallier de la cession d'environ soixante morceaux d'antiquité de différents genres, monuments égyptiens, urne funéraire étrusque, statuettes et buste de l'époque romaine[3]. Au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, on retrouve aussi une grande gourde romaine en terre cuite, jusqu'à ce jour unique dans son genre, trouvée probablement dans la vallée du Rhône et qui, après avoir fait partie de la collection Sallier, fut achetée par M. Penchaud, architecte. Deux scènes mythologiques en relief, Apollon et Marsyas, Hercule et Bacchus, accompagnées d'une inscription métrique en relief et de la signature du céramiste *Apollinaris*, en décorent les côtés[4].

Les antiquités égyptiennes occupaient une très

1. *Corp. inscr. lat.*, VI, 17141.

2. Em. Espérandieu, *Musée Calvet; inscriptions antiques*, n. 235 à 238, n. 245. Espérandieu imprime constamment Sollier (au lieu de Sallier), ce qui est une erreur regrettable; cette erreur a été consciencieusement répétée par Émile Bailly, *A travers les salles du Musée d'Avignon*, dans *Le Musée*, t. IV.

3. H. Gibert, *Le Musée d'Aix*, p. xxv; cf. n. 17, 69, 77, 218, 221, 230, 246, 259, 269, 1303; voir aussi p. 33, *nota*.

4. W. Fröhner, *Musées de France*, p. 12-17, pl. III; *Corp. inscr. lat.*, XII, 5687, 9; J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, II, p. 307-308.

grande place dans le Cabinet Sallier. Outre une grande et belle momie, on y remarquait de nombreuses têtes, des figurines intéressantes, des bijoux en or et des papyrus précieux que Champollion vint examiner et qu'il colla lui-même sur carton pendant un séjour prolongé qu'il fit à Aix[1]. Les étrangers accouraient en Provence pour étudier ces documents et visiter les collections de Sallier. Comme le dit Rouard, « de même que la « ville d'Aix avait paru, dans les deux siècles pré- « cédents, être l'entrepôt des antiquités recueillies « dans le Levant, la maison de M. Sallier parut de « même un instant devenir celui de l'Égypte, « ouverte aux explorations de la science par l'im- « mortelle expédition des Français[2] ».

Mais que sont ces faibles renseignements sur la dispersion des antiquités de Sallier auprès de ceux qui nous manquent? Si le Louvre, le Musée d'Aix, le Musée d'Avignon, le Musée de Saint-Germain-en-Laye peuvent montrer quelques monuments importants ayant appartenu à ce riche cabinet, combien d'autres objets, recueillis par ce collectionneur distingué, ont dû perdre leur certificat d'origine en passant, après sa mort, entre les mains des marchands d'antiquités ou des amateurs de hasard, tous plus ou moins intéressés à dissimuler l'origine de leurs acquisitions. Il faut se résigner à le déplorer.

1. Rouard, *Notice*, p. 52 et 53, note 4.
2. Rouard, *Notice*, p. 51-52.

Peut-être, après avoir lu ces lignes qui n'ont d'autre prétention que de rappeler en passant le souvenir de François Sallier, un de nos confrères trouvera-t-il bon de compléter les indications qu'elles renferment. J'en serais personnellement fort heureux, convaincu, comme je le suis, de l'insuffisance de mes notes. Je me réjouirais de lui avoir fourni l'occasion de faire revivre une noble et intéressante figure d'érudit. Personne ne le remercierait plus vivement que moi de mettre en meilleure lumière les mérites d'un amateur éminent, de retracer la vie, les émotions, les efforts et les recherches d'un des collectionneurs français qui ont fait le plus d'honneur à notre pays.

# TABLES

DES

*MÉMOIRES* DE 1906 (T. LXVI).

---

## I.

## *Index par noms d'auteurs.*


Pages

Arnauldet (P.), A. C. N. Le mariage de Louis de France et de Valentine Visconti (documents inédits) . . . . . 227-254

Baye (baron J. de), M. R. Les Goths de Crimée. 255-269

Birot (Dr), A. C. N. L'autel et l'église d'Avenas (Rhône) . . . . . 134-148

Bordeaux (Paul), A. C. N. Une montre solaire en ivoire de 1563 . . . . . 270-293

Chapot (Victor), A. C. N. Séleucie de Piérie . . 149-226

Enlart (Camille), M. R. La tête patibulaire conservée au Musée d'Orléans . . . . . 47-55

Héron de Villefosse (Ant.), M. H. A propos d'une inscription du Musée Calvet. . . . . 294-332

Loisne (comte de), M. R. Les anciennes localités disparues du Pas-de-Calais . . . . . 57-132

Michon (Étienne), M. R. Stèles funéraires phrygiennes. . . . . 27-46

Vauvillé (Octave), A. C. N. Découvertes faites dans l'oppidum de Pommiers (Aisne) (*Noviodunum* des *Suessiones*). . . . . 1-26

## II.

## *Index des illustrations.*

Pages

1. Intaille trouvée à Pommiers (Aisne); collection de M. Vauvillé (fig. 1) . . . . . 6
2. Intaille trouvée à Pommiers; collection de M. Brunehant (fig. 2). . . . . 6
3. Fibules trouvées à Pommiers (fig. 3) . . . . . 10
4. » » » (fig. 4) . . . . . 11
5. » » » (fig. 5) . . . . . 11
6. Monnaie à la légende CRICIRV (fig. 6) . . . . 15
7. » » » (fig. 7) . . . . 15
8. » » » ; collection Vauvillé (fig. 8). . . . . 15
9. Stèle funéraire de Mathios et de Tatia (fig. 1) . . 28
10. Stèle funéraire de Diogas et de Fausté (fig. 2) . . 31
11. Stèle funéraire d'Espéris (fig. 3) . . . . . 34
12. Stèle funéraire de Marios, Zotikos, Antoninos, Antoniné et Ammiané (fig. 4) . . . . . 40
13. Stèle funéraire de Métrodoros et Zénon et des enfants de Métrodoros (fig. 5) . . . . . 41
14. Tête conservée au Musée historique d'Orléans; crypte des tombeaux (fig. 1) . . . . . 48
15. Le « Klapperstein » de Mulhouse, d'après le *Magasin pittoresque* (fig. 2) . . . . . 49
16. Avenas (Rhône). Autel de l'église, face antérieure (fig. 1) . . . . . 139
17. Avenas (Rhône). Autel de l'église, face latérale gauche : Annonciation; Présentation de la Vierge au Temple; Naissance de la Vierge; Mort de la Vierge et son Assomption (fig. 2) . . . . . 141
18. Séleucie de Piérie. Plan de la ville et des alentours (planche I), au regard de . . . . . 192
19. Séleucie de Piérie. Plan de la porte du Marché (fig. 1) . . . . . 198

20. Séleucie de Piérie. Église dans une grotte (fig. 2) . 203
21. Séleucie de Piérie. Ancien port? (fig. 3) . . . . 205
22. Ruines du palais de Mangoub (fig. 1) . . . . . 267
23. Ruines de l'une des tours du mur d'enceinte du palais de Mangoub (fig. 2). . . . . 268
24. Cadran solaire d'ivoire du Musée de Beauvais; face principale (fig. 1). . . . . 272
25. Cadran solaire d'ivoire du Musée de Beauvais; revers (fig. 2) . . . . . 273
26. Montre solaire conservée à Gap; collection de M. Peyrot (fig. 3). . . . . 287
27. Statue rapportée d'Athènes. Cabinet P.-A. Guys; Cabinet Fr. Sallier; Musée du Louvre (fig. 1) . . 315
28. Autel rapporté de Délos. Cabinet Fr. Sallier; Musée du Louvre . . . . . 318

## ERRATUM.

P. 57, l. 5, *au lieu de :* 18 avril 1905, *lisez :* 18 avril 1906.

---

## AVIS AU RELIEUR

*Pour le placement des planches des* Mémoires.

Planche I, au regard de la page. . . . . 192

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00624 0044